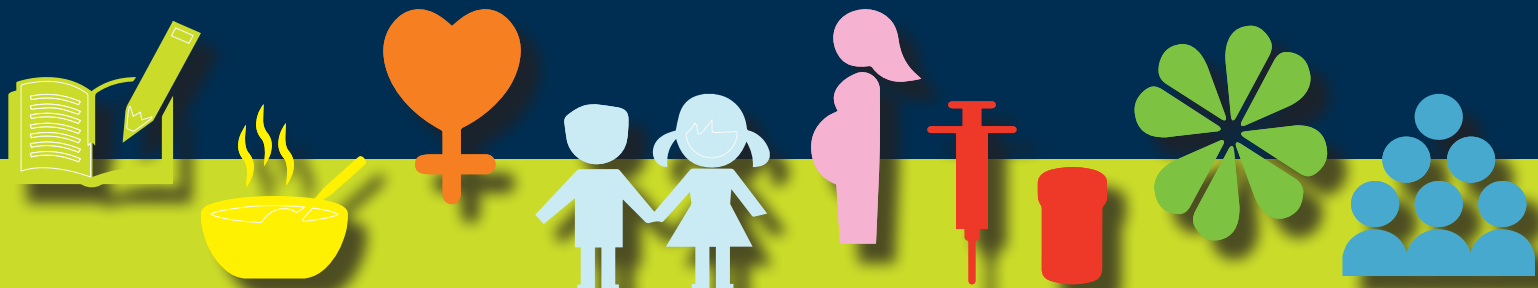




rapport omd 2014

Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Analyse de la Position commune africaine sur
le programme de développement pour l'après-2015





rapport omd 2014

Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Analyse de la Position commune africaine sur
le programme de développement pour l'après-2015

Commandes

Pour commander des exemplaires du *Rapport OMD 2014 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, veuillez contacter :

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : ecainfo@uneca.org
Web : www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Groupe de la Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, 2014

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage : octobre 2014

ISBN : 978-99944-61-33-2

eISBN : 978-99944-62-33-9

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Conception et production par le Groupe de la publication et de la distribution des documents de la CEA, Addis-Abeba.
ISO 14001:2004 certifiée.

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Avant-propos | vii |
| Remerciements | ix |
| Note méthodologique | xi |
| Liste des abréviations, sigles et acronymes | xii |
| Résumé analytique..... | xiv |
| | |
| SECTION I : Incidence des conditions initiales sur la performance de l'Afrique en matière d'OMD | 1 |
| | |
| SECTION II : Suivi des progrès accomplis | 12 |
| OMD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim | 12 |
| OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous | 36 |
| OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes..... | 45 |
| OMD 4 : Réduire la mortalité infantile..... | 63 |
| OMD 5 : Améliorer la santé maternelle | 69 |
| OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies..... | 77 |
| OMD 7 : Assurer un environnement durable | 85 |
| OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial en faveur du développement..... | 96 |
| | |
| SECTION III : Analyse de la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 | 116 |
| Premier pilier : transformation économique structurelle et croissance inclusive | 117 |
| Deuxième pilier : science, technologie et innovation (STI) | 122 |
| Troisième pilier : développement axé sur l'être humain | 127 |
| Quatrième pilier : viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles..... | 130 |
| Cinquième pilier : paix et sécurité..... | 133 |
| Sixième pilier : financement et partenariats pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015..... | 135 |
| | |
| SECTION IV : Conclusions et politiques à entreprendre | 138 |
| | |
| ANNEXE 1 : Sélection de flux d'aide publique au développement..... | 142 |
| | |
| ANNEXE 2 : Liste officielle des indicateurs associés aux OMD | 145 |
| | |
| Bibliographie..... | 148 |

Liste des figures

| | | |
|---------------|---|----|
| Figure 0.1 : | Croissance du PIB réel (en pourcentage) en Afrique hors Afrique du Nord..... | 2 |
| Figure 0.2 : | Évolution du PIB par habitant (en dollars US) dans les régions en développement, 1980-2010 | 3 |
| Figure 0.3 : | Flux financiers illicites sortant d'Afrique entre 1970 et 2009, en milliards de dollars US..... | 4 |
| Figure 0.4 : | Tendance des conflits armés, 1990-2012 | 6 |
| Figure 0.5 : | Évolution des niveaux de PIB par habitant dans différentes régions, en 1990 (en termes de parité de pouvoir d'achat)..... | 8 |
| Figure 0.6 : | Tendances de la pauvreté aux États-Unis (% en deçà du seuil de pauvreté national)..... | 9 |
| Figure 1.1 : | Comparaison entre les 20 économies africaines connaissant les croissances les plus rapides à l'échelle du continent en comparaison avec la Chine, l'Inde et le Brésil, en termes de croissance annuelle moyenne, entre 2008 et 2013 | 15 |
| Figure 1.2 : | Populations vivant avec un revenu inférieur ou supérieur à 1,25 dollar US par jour dans les pays à revenu faible (PRF) entre 1981 et 2010 | 16 |
| Figure 1.3 : | Niveau moyen de revenu par habitant des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique hors Afrique du Nord, 1990-2010 | 17 |
| Figure 1.4 : | Part mondiale de la pauvreté dans les régions en développement, 2010 (%) | 17 |
| Figure 1.5 : | Progrès enregistrés dans la lutte contre la pauvreté en Afrique (%)..... | 21 |
| Figure 1.6 : | Comparaison régionale de l'inégalité (coefficient de Gini), 1990-2009..... | 23 |
| Figure 1.7 : | Corrélations entre croissance et inégalité en Afrique | 25 |
| Figure 1.8 : | Comparaison régionale du chômage des jeunes, 2007-2013 | 27 |
| Figure 1.9 : | Productivité de la main-d'œuvre, comparaison entre l'Asie de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique (hors Afrique du Nord), 2001-2013 | 29 |
| Figure 1.10 : | Performance relative à l'Indice de la faim dans le monde par région, 1990-2013 | 30 |
| Figure 1.11 : | Progrès dans la réduction de la sous-alimentation, 1990-2013 (%)..... | 32 |
| Figure 1.12 : | Tendances passées et futures de l'éradication de la pauvreté en Afrique | 35 |
| Figure 2.1 : | Écart enregistré par rapport à la cible fixée pour le taux net de scolarisation dans le primaire, 2011 | 38 |
| Figure 2.2 : | Taux de scolarisation dans le primaire, par région..... | 39 |
| Figure 2.3 : | Taux d'achèvement dans le primaire, garçons et filles (%)..... | 40 |
| Figure 2.4 : | Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans, garçons et filles, en 2011 (%)..... | 42 |
| Figure 3.1 : | Indice de la parité filles/garçons dans l'enseignement primaire par région, 1990 et 2011 | 46 |
| Figure 3.2 : | Progrès en matière de parité filles/garçons à l'école primaire | 47 |
| Figure 3.3 : | Résumé de la performance en matière de parité filles/garçons à l'école primaire | 48 |
| Figure 3.4 : | Progrès accomplis en matière de parité filles/garçons au niveau de la scolarisation dans l'enseignement secondaire, 1990-2011 | 51 |
| Figure 3.5 : | Amélioration de la parité filles/garçons au niveau de la scolarisation dans l'enseignement secondaire, différentes années | 52 |
| Figure 3.6 : | Variation en pourcentage de l'indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire, 1990-2011 | 53 |
| Figure 3.7 : | Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole par région, 1990-2011 | 54 |
| Figure 3.8 : | Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole dans les pays africains..... | 54 |
| Figure 3.9 : | Salaires des femmes par rapport à ceux des hommes en Afrique..... | 57 |
| Figure 3.10 : | Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national dans les régions du monde, différentes années..... | 58 |
| Figure 3.11 : | Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national dans les pays africains, 1990 et 2013 | 59 |
| Figure 4.1 : | Taux de mortalité des moins de 5 ans par région | 63 |
| Figure 4.2 : | Progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réduction du taux de mortalité des moins de 5 ans | 64 |
| Figure 4.3 : | Comparaison des taux de mortalité attendus et observés chez les moins de 5 ans (U5MR).... | 66 |

| | | |
|---------------|---|-----|
| Figure 4.4 : | Taux de mortalité infantile (TMI) attendus et observés en Afrique | 66 |
| Figure 5.1 : | Tendances des estimations de taux de mortalité maternelle (TMM) à travers les régions d'Afrique, diverses années | 70 |
| Figure 6.1 : | Incidence, prévalence et mortalité dues au VIH en dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, 1990-2012 | 78 |
| Figure 6.2 : | Nombre estimé de cas et de décès par paludisme, Afrique hors Afrique du Nord, 2000-12 | 80 |
| Figure 6.3 : | Taux moyens de prévalence, de mortalité et d'incidence de la tuberculose en Afrique, certaines années entre 1990 et 2011 | 82 |
| Figure 6.4 : | Pays ayant progressé vers une réduction des taux d'incidence, de prévalence et de mortalité dus à la TB entre 1990 et 2011 (%) | 83 |
| Figure 6.5 : | Pays ayant enregistré une baisse des taux d'incidence, de prévalence et de mortalité dus à la TB entre 1990 et 2011 (%)..... | 84 |
| Figure 7.1 : | Émissions de dioxyde de carbone (CO ₂) (tonnes métriques de CO ₂ par habitant) (CDIAC), 1990 et 2010..... | 86 |
| Figure 7.2 : | Couverture d'eau potable par région en développement, 1990-2012 (%)..... | 89 |
| Figure 7.3 : | Évolution de la couverture en assainissement par région, 1990-2012 (%)..... | 92 |
| Figure 7.4 : | Régions ayant connu une augmentation de l'accès à un assainissement amélioré (en % de la population), 2000-12..... | 92 |
| Figure 8.1 : | APD nette par donateur du CAD exprimé en pourcentage de son RNB | 100 |
| Figure 8.2 : | APD octroyée à l'Afrique du Nord (en millions de dollars US constants de 2012) | 101 |
| Figure 8.3 : | APD octroyée à l'Afrique hors Afrique du Nord (en millions de dollars US constants de 2012).... | 101 |
| Figure 8.4 : | Décaissements moyens de l'APD à l'Afrique (en millions de dollars US constants de 2012).... | 102 |
| Figure 8.5 : | Pourcentage d'augmentation des décaissements effectifs de l'APD à l'Afrique | 102 |
| Figure 8.6 : | APD par secteur (aux prix courants, en millions de dollars US) | 103 |
| Figure 8.7 : | APD reçue par les pays en développement sans littoral (exprimée en pourcentage du RNB).... | 103 |
| Figure 8.8 : | APD reçue par les petits États insulaires en développement (exprimée en pourcentage du RNB).... | 104 |
| Figure 8.9 : | Importations en franchise de droits des pays développés en provenance des pays en développement, 2011 (%)..... | 106 |
| Figure 8.10 : | Estimation du soutien des pays de l'OCDE et de l'Union européenne à leur agriculture (exprimée en pourcentage de leur PIB) | 107 |
| Figure 8.11 : | Plan de sauvetage du FMI durant la crise des « subprimes » et la crise de la dette dans la zone euro | 110 |
| Figure 8.12 : | Abonnements au téléphone portable pour 100 habitants..... | 112 |
| Figure 8.13 : | Abonnements au téléphone portable et au téléphone terrestre pour 100 habitants, en moyenne de l'ensemble des pays d'Afrique, 1990-2012 | 113 |
| Figure 8.14 : | Nombre d'internautes pour 100 habitants | 114 |
| Figure 9.1 : | Pourcentages de valeur ajoutée pour les secteurs de l'agriculture, de la manufacture et des services (moyennes pour l'Afrique, hors Afrique du Sud et pays d'Afrique du Nord).... | 119 |
| Figure 9.2 : | Parts de l'emploi par secteur, Afrique (hors Afrique du Nord) | 120 |

Liste des tableaux

| | | |
|---------------|---|----|
| Tableau 0.1 : | Liste des cinq principales destinations des flux financiers illicites totaux en provenance d'une sélection de pays et de secteurs africains touchés par d'importants flux financiers illicites (par le biais de la seule manipulation des prix de transfert), 2008..... | 5 |
| Tableau 0.2 : | Comparaison entre la méthode basée sur le taux de variation et la méthode actuellement utilisée par les Nations Unies | 11 |
| Tableau 1.1 : | Progrès réalisés en matière de réduction de la faim (Indice de la faim dans le monde), 1990-2013 | 31 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 3.1 : Performance relative à l'indice de parité filles/garçons dans le primaire, 1990-2011 | 49 |
| Tableau 3.2 : Parts des femmes et des hommes dans l'emploi par secteur, pour certaines années, 2000-2012 | 55 |
| Tableau 4.1 : État des progrès accomplis dans la réduction du taux de mortalité des moins de 5 ans dans des pays d'Afrique | 65 |
| Tableau 4.2 : Taux de mortalité néonatale et part des décès de nouveau-nés dans les décès des moins de 5 ans, 1990 et 2012 | 67 |
| Tableau 5.1 : Tendances des estimations de taux de mortalité maternelle (TMM) à travers les régions pour certaines années, 1990-2013 | 69 |
| Tableau 5.2 : Naissances assistées par un personnel soignant qualifié en Afrique (%) | 72 |
| Tableau 5.3 : Pourcentage des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans utilisant des méthodes modernes de contraception et variation en pourcentage par an et par région, 2008 et 2012 | 75 |
| Tableau 5.4 : Pourcentage de femmes dont les besoins en matière de méthodes modernes de contraception sont non satisfaits, par région, 2008 et 2012 (%) | 75 |
| Tableau 6.1 : Taux de prévalence et de mortalité dus au paludisme par région, 2000-12 | 80 |
| Tableau 7.1 : Rapport entre superficie d'aires terrestres et marines protégées et superficie du territoire national (%) | 88 |
| Tableau 7.2 : Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable salubre, milieux rural et urbain, 1990 et 2012 | 90 |
| Tableau 7.3 : Pourcentage de la population utilisant des installations sanitaires améliorées, milieux urbain et rural, 1990 et 2012 | 93 |
| Tableau 8.1 : État de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) en Afrique, septembre 2013 | 108 |
| Tableau 8.2 : Total du service de la dette (exprimé en % des exportations de biens et de services et des revenus primaires) | 109 |
| Tableau 9.1 : Élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance et aux inégalités pour certaines régions | 118 |
| Tableau 10.1 : Décaissements nets aux nations en développement | 142 |
| Tableau 10.2 : Décaissements nets de l'APD à l'Afrique, par sous-région, certaines années | 143 |
| Tableau 10.3 : APD par secteur, en tant que pourcentage de l'allocation totale | 144 |

Liste des encadrés

| | |
|---|-----|
| Encadré 1.1 : La durabilité de la décennie de croissance rapide de l'Afrique peut être assurée | 18 |
| Encadré 1.2 : Les filets de sécurité sociale comme instruments majeurs de la réduction de la pauvreté en Afrique | 22 |
| Encadré 1.3 : Les enjeux de l'emploi des jeunes en Afrique | 28 |
| Encadré 3.1 : Le nombre de sièges a son importance, mais seule la qualité de la représentation féminine au parlement compte | 60 |
| Encadré 5.1 : Accélération des progrès vers la réalisation de cibles OMD liées à la santé au Nigéria à l'aide du Conditional Grants Scheme | 73 |
| Encadré 5.2 : Des actions qui ont transformé la vie des populations grâce au renforcement des capacités obstétriques au Soudan du Sud et au recours à la technologie des communications pour assurer des services de santé procréative dans l'État d'Ondo (Nigéria) | 74 |
| Encadré 5.3 : Accélération des progrès de la santé maternelle au Niger grâce au concours de l'École des maris sur la santé procréative | 76 |
| Encadré 6.1 : Lutte antipaludique et efforts d'élimination du paludisme au Swaziland | 81 |
| Encadré 7.1 : Progrès de l'accès à l'assainissement en Éthiopie | 95 |
| Encadré 8.1 : Attirer d'autres sources de financement : enseignements tirés du Rwanda | 105 |

Avant-propos

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont joué un rôle de catalyseur pour la promotion des actions menées par les gouvernements, la société civile et le secteur privé en vue de faire progresser le développement. Ils ont induit des effets à la fois directs, notamment par la mobilisation de l'aide en faveur du développement social, et indirects, grâce aux efforts de sensibilisation et de suivi déployés au plan mondial à l'appui des indicateurs clés mis au point pour mesurer les avancées enregistrées dans les domaines de l'éducation, la santé et l'égalité des sexes.

Malgré des conditions initiales difficiles, les États membres africains ont accompli une remarquable percée sur le front de la réalisation des OMD. Les précédents rapports sur les OMD en Afrique montrent qu'au regard des efforts investis en comparaison avec les conditions prévalant à l'origine, les pays africains sont au nombre des nations les plus performantes sur la voie des OMD. Une étude comparative des pays ayant réalisé la progression la plus rapide au titre des OMD a révélé que dans le peloton de tête des dix pays du monde les plus performants à cet égard, huit étaient africains. En outre, il en est ressorti que l'accélération dans les progrès accomplis avait été plus significative dans les pays les moins avancés (PMA) que dans l'ensemble des pays en développement, malgré les investissements considérables en infrastructures et en capital humain que ces pays, situés au bas de l'échelle de l'indice de développement, avaient dû consentir pour atteindre les OMD.

Le contexte et le paysage du développement sont en train de changer dans nombre de pays africains. À l'approche de la date cible de 2015, il est primordial que les États membres renforcent et maintiennent la montée en puissance de leurs efforts afin de veiller à ce que leurs priorités et leurs aspirations soient reflétées de manière crédible dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable y afférents. La croissance économique a été suffisamment rapide dans certains pays

africains, ces dix dernières années, pour offrir au continent une autonomie budgétaire accrue, qui lui permet de tracer sa propre voie de développement, en tenant compte de la situation spécifique à chaque pays et des aspirations communes aux peuples d'Afrique. Le discours sur le développement en Afrique a évolué, laissant désormais transparaître de nouveaux accents qui privilégient l'appropriation, étayée par une mobilisation renforcée des ressources nationales et couplée à la mise en place d'un espace de décision politique approprié.

L'Aide publique au développement (APD) continuera, et à juste titre, d'occuper une place prépondérante dans le financement du développement et de contribuer pour une part importante à l'enveloppe budgétaire de la plupart des pays à revenu faible. Dans le même temps, il apparaît de plus en plus clairement, compte tenu du climat actuel d'incertitudes mondiales et d'assainissement des finances publiques dans nombre de pays développés, que l'APD est idéalement appelée à devenir un financement complémentaire et ne peut plus servir de substitut pur et simple aux ressources nationales, aux investissements et aux échanges commerciaux dans les pays d'Afrique. Ces observations revêtent une pertinence particulière à la lumière de la baisse du montant de l'APD accordé au groupe des régions d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe pendant la période 2011-2012. L'APD devra également être consacrée à des initiatives capables de servir de catalyseur, telles que celles qui visent à renforcer les capacités de mobilisation des ressources nationales dans les pays à revenu faible.

L'accélération de la croissance en Afrique offre le potentiel de compenser, du moins en partie, le manque de revenus auquel certains pays pourraient se trouver confrontés en raison du déclin de l'APD. Cependant, il est possible d'atteindre des taux de croissance économique et de progression des revenus encore plus élevés. Il faudrait pour

cela s'employer à juguler les flux financiers illicites, à utiliser les ressources publiques avec prudence et probité, à améliorer les politiques et les institutions par des méthodes éprouvées et à combler les insuffisances en termes d'investissements stratégiques en augmentant, par exemple, les capacités de production afin de générer des emplois pour les jeunes du continent.

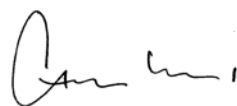
L'Afrique est aujourd'hui perçue comme le continent de tous les espoirs. Ses contributions manifestes et concrètes à la définition du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable témoignent de ses efforts toujours plus efficaces pour influencer le débat mondial. Dès 2011, le continent avait entrepris des consultations en vue de formuler ses priorités relatives au cadre de développement postérieur à 2015. À ce jour, l'Afrique est la seule région en développement à avoir élaboré une position commune sur le programme de développement pour l'après-2015. Approuvée par les dirigeants du continent et considérée comme la voix de l'Afrique, exprimant la vision officiellement adoptée par le continent aux fins dudit programme de développement, la Position commune africaine (PCA) définit les priorités de développement de l'Afrique, qui s'articulent autour de

six piliers : (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive ; (ii) science, technologie et innovation ; (iii) développement axé sur l'être humain ; (iv) viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles ; (v) paix et sécurité ; et (vi) financement et partenariats. Loin d'être une simple compilation de priorités, la Position commune africaine constitue un véritable cadre de développement, qui bénéficie d'un puissant soutien politique et institutionnel apporté par le Comité de haut niveau, composé de dix chefs d'État et de gouvernement, créé à cet effet.

Le Rapport OMD 2014 examine la logique et les facteurs sous-jacents qui ont orienté l'identification des priorités de l'Afrique au titre du programme de développement pour l'après-2015. Il vise ainsi à renforcer et à élargir les alliances qui sous-tendent la PCA. Nous sommes fermement convaincus que les priorités définies dans la PCA sont en adéquation avec les aspirations des pays développés et des pays en développement, et qu'elles doivent permettre d'assurer la prise en compte des exigences et des besoins de l'Afrique dans le nouveau programme de développement mondial et les objectifs de développement durable.



Nkosazana Clarice Dlamini Zuma
Présidente de la Commission
de l'Union africaine



Carlos Lopes
Sous-secrétaire général
des Nations Unies
et Secrétaire exécutif
de la Commission
économique pour
l'Afrique



Donald Kaberuka
Président du Groupe
de la Banque africaine
de développement



Helen Clark
Administrateur du
Programme des
Nations Unies pour le
développement

Remerciements

Le rapport sur l'*Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* est le fruit d'une collaboration louable entre la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (BRA-PNUD).

Ce rapport a été élaboré par une équipe centrale conjointement conduite par Bartholomew Armah, Chef de la Section du Renouveau de la planification à la Division des Politiques macroéconomiques de la CEA, Dossina Yeo, Chef par Intérim de la Division Statistique du Département des Affaires économiques de la CUA, Bilal Nejmudin Kedir, Économiste Principal Santé au Département du Développement humain de la BAD et Ayodele Odusola, Conseiller OMD auprès du Groupe consultatif pour l'élaboration des stratégies au sein du BRA-PNUD. L'équipe comptait également dans ses rangs Selamawit Mussie (CUA), Mama Keita (CEA), Aissatou Gueye (CEA), Valerio Bosco (CEA), Judith Ameso (CEA), Zivanemoyo Chinzara (CEA), Deniz Kellecioglu (CEA), Mouhamed Gueye (BAD), Sallem Berhane (BRA-PNUD), Etienne de Souza (BRA-PNUD), Osten Chulu (BRA-PNUD), Eunice Kamwendo (BRA-PNUD), Elvis Mtonga (BRA-PNUD) et David Luke (BRA-PNUD).

Les travaux ont été entrepris sous la supervision commune de René N'Guettia Kouassi, Directeur du Département des Affaires économiques de la CUA, Adam B. Elhiraika, Directeur de la Division des Politiques macroéconomiques à la CEA, Agnès Soucat, Directrice du Département du Développement humain de la BAD et Pedro Conceição, Économiste principal au BRA-PNUD.

Le rapport a été préparé sous la direction d'Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux Affaires économiques de la CUA, d'Abadalla Hamdook, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, de Mthuli Ncube, Économiste principal et Vice-président de

la BAD et d'Abdoulaye Mar Dieye, Administrateur assistant et Directeur du BRA-PNUD. Enfin, il a bénéficié des orientations stratégiques générales fournies par Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la CUA, Carlos Lopes, Sous-secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la CEA, Donald Kaberuka, Président de la BAD et Helen Clark, Administrateur du PNUD.

Une réunion de groupe d'experts s'est tenue à Abuja, au Nigéria, les 1 et 2 avril 2014 pour passer en revue et valider l'avant-projet du présent rapport sur l'*Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*. Elle a rassemblé des représentants venus d'un grand nombre de pays africains : Djoghla Ahmed et Nasreddine Rimouche (Algérie) ; André Ventura (Angola) ; Alastair Alinsato (Bénin) ; Masego Joyce Massie (Botswana) ; Sawadogo Yacouba (Burkina Faso) ; Balthazar Fenguire (Burundi) ; Issa Zra (Cameroun) ; Alfeine Siti Soifiat (Comores) ; Alain Eyemandoko (Congo) ; Lanciné Diaby (Côte d'Ivoire) ; Hasana Ahmed Abdallah (Djibouti) ; Abraham Kidame Mekonnen (Érythrée) ; Azeb Lemma Dulla (Éthiopie) ; Joseph Paul Ibouili Maganga (Gabon) ; Kwaku Adjei-Fosu (Ghana) ; José Augusto Braima Baldé (Guinée-Bissau) ; Maximo Borupu Ekoki (Guinée équatoriale) ; Benson Musila Kimani (Kenya) ; J. Wellington Barbechue (Libéria) ; Salah A. Abourgigha (Libye) ; Onipatsa Helinoro Tianamahefa (Madagascar) ; Robert Chitembeya Msuku (Malawi) ; Moriba Doumbia (Mali) ; Deepak Prabhakar Gokulsing (Maurice) ; Mohamed Abderrahmane Moine Teyeb (Mauritanie) ; Alfredo Salvador Mutombene (Mozambique) ; Mary-Tuyeni Hangula (Namibie) ; Seydou Yayé (Niger) ; Precious Gbeneol, Hami Abayelo, Seifa F. Brisibe, Paul Gbeneol, Felix Okonkwo, Daniel M. Mafulni et Yahaya Hamza (Nigéria) ; Donald Mbuga (Ouganda) ; Francis Loka (République démocratique du Congo) ; Moïse Zami (République centrafricaine) ; Richard Mushabe (Rwanda) ; Terry Rémy Rose (Seychelles) ; Kawusu Kebbay (Sierra Leone) ; John Maciek Acuoth Acol (Soudan du Sud) ; Lungile Sithembile Mndzebele

(Swaziland) ; Déba Walngar Sadjinan (Tchad) ; Kokou Waniko (Togo), Winza Mwauluka (Zambie) ; et Godfrey Mkwakwami (Zimbabwe).

En mars 2014, une version abrégée de ce rapport a été présentée lors de la Réunion du Comité d'experts de la Septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des Ministres de l'Économie et des Finances de l'Union africaine, à Abuja, au Nigéria. La présente version finale a

été enrichie des commentaires recueillis à cette occasion.

Enfin, le rapport a bénéficié des contributions de Teshome Yohannes, Charles Ndungu, Ferdos Issa, Mercy Wambui, John Kaninda, Azeb Moguesse, Jonas Mantey, Barbara Hall, Adla Kosseim, Raymond Toye, Nicolas Douillet, Marianne Coulin et Prime Production Ltd, en matière d'appui éditorial, de traduction, de conception graphique, d'impression, de médias et communication, et de services de secrétariat.

Note méthodologique

Le présent rapport sur *l'Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : Analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015* fait appel aux statistiques mises à jour et harmonisées les plus récentes issues de la Division de statistique des Nations Unies (DSNU), qui constitue l'organe officiel chargé de collecter et centraliser les données servant à évaluer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le rapport exploite également des données provenant des agences des Nations Unies, de la Banque mondiale et des bases de données statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le recours à ces sources internationales tient principalement au fait que celles-ci recueillent et fournissent des données exactes et comparables sur les indicateurs des OMD à travers l'Afrique. La fréquence irrégulière des enquêtes et des recensements, les différences en termes de groupes d'âges des sujets étudiés, de définitions et de méthodes de production des indicateurs utilisés peuvent expliquer le décalage entre la date de collecte des données et celle de la publication des résultats y afférents.

Les agences des Nations Unies compilent régulièrement les données obtenues auprès des différents pays résultant d'enquêtes menées à l'aide de questionnaires standardisés ou d'autres mécanismes convenus. Les questionnaires soumis sont ensuite validés au cours d'un processus d'examen par les pairs, sur la base des méthodes spécifiques appliquées à la collecte et au traitement des données. Les agences concernées effectuent des estimations, actualisent les données reçues et comblent les lacunes que celles-ci peuvent comporter en estimant les valeurs manquantes, puis elles procèdent (si nécessaire) à des ajustements afin de garantir la comparabilité des données entre pays. L'OCDE recueille également des données en vue d'assurer le suivi des flux d'aide en se basant sur une méthode standard et des définitions

convenues, susceptibles de générer des données comparables entre donateurs et bénéficiaires. En outre, les agences des Nations Unies et l'OCDE fournissent des sources de données harmonisées et comparables aux fins de l'établissement de rapports sur les OMD au niveau du continent. Par ailleurs, dans le but d'affiner son analyse, le présent rapport a également puisé dans les données et les informations nationales établies par les pays eux-mêmes concernant certains OMD.

Ces dernières années, les pays d'Afrique ont résolument entrepris, avec l'appui des organisations internationales, des démarches louables pour rassembler des données leur permettant d'assurer le suivi de leur progression dans la réalisation des OMD. La Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) ont élaboré des programmes visant à résoudre les problèmes posés par la collecte de données et à améliorer les capacités statistiques des pays africains. Il s'agit notamment de mécanismes tels que : le Symposium africain pour le développement de la statistique, un instrument juridique qui sert de plaidoyer pour le développement des recensements en Afrique ; la Charte africaine de la statistique, qui constitue un cadre pour la coordination des activités statistiques sur le continent ; la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, destinée à fournir des orientations sur l'harmonisation des statistiques ; et une nouvelle initiative pour l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales y afférentes. Par ailleurs, les trois institutions panafricaines ont établi, en 2009, un mécanisme conjoint pour la collecte et la validation des données à l'échelle du continent, qui a donné lieu à la production annuelle de *l'Annuaire statistique pour l'Afrique*. Ces initiatives devraient améliorer la disponibilité des données permettant d'assurer le suivi des avancées futures dans la réalisation des OMD en Afrique.

Liste des abréviations, sigles et acronymes

| | |
|-----------------|--|
| ACP | Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique |
| ACT | Polythérapie à base d'artémisinine |
| ALE | Accord de libre-échange |
| APC | Aide pour le commerce |
| APD | Aide publique au développement |
| APP | Africa Progress Panel |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BNS | Bureau national des statistiques |
| BRA-PNUD | Bureau régional de l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement |
| CAD | Comité d'aide au développement |
| CARMMA | Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique |
| CDIAC | Carbon Dioxide Information Analysis Center (Centre d'analyse pour l'information sur le dioxyde de carbone) |
| CEA | Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique |
| CEALC | Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes |
| CER | Communautés économiques régionales |
| CO ₂ | Dioxyde de carbone |
| CUA | Commission de l'Union africaine |
| DAES | Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies |
| DSNU | Division de statistique des Nations Unies |
| EDS | Enquête démographique et de santé |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FFI | Flux financiers illicites |
| FMI | Fonds monétaire international |
| GHI | Indice de la faim dans le monde (Global Hunger Index) |
| IASTI | Indicateurs africains de la science, de la technologie et de l'innovation |
| MII | Moustiquaire imprégnée d'insecticide |
| MDRI | Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette (Multilateral Debt Relief Initiative) |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (New Partnership for Africa's Development) |
| OASTI | Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| OMI | Organisation maritime internationale |
| OMPI | Organisation mondiale de la propriété intellectuelle |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONUSIDA | Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida |
| OSC | Organisations de la société civile |

| | |
|--------|--|
| OSSAP | Office of the Senior Special Assistant to the President on the MDGs (Bureau de l'assistant spécial du président sur les OMD) |
| PCA | Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 |
| PEID | Petits États insulaires en développement |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PMA | Pays les moins avancés |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| PPA | Parité de pouvoir d'achat |
| PPTTE | Pays pauvres très endettés |
| PRF | Pays à revenu faible |
| PRI | Pays à revenu intermédiaire |
| R&D | Recherche et développement |
| RDC | République démocratique du Congo |
| REA | Rapport économique sur l'Afrique |
| RNB | Revenu national brut |
| SAO | Substances appauvrissant la couche d'ozone |
| SIDA | Syndrome d'immunodéficience acquise |
| SMNI | Santé maternelle, néonatale et infantile |
| STI | Science, technologie et innovation |
| TAR | Thérapie antirétrovirale |
| TB | Tuberculose |
| TBMR | Tuberculose multirésistante |
| TIC | Technologies de l'information et des communications |
| TMC | Transfert monétaire conditionnel |
| TMI | Taux de mortalité infantile |
| TMM | Taux de mortalité maternelle |
| TPC | Taux de prévalence contraceptive |
| U5MR | Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans |
| UA | Union africaine |
| UE | Union européenne |
| UICN | Union internationale pour la conservation de la nature |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UNIFEM | Fonds de développement des Nations Unies pour la femme |
| VIH | Virus de l'immunodéficience humaine |
| ZLEC | Zone de libre-échange continentale |

La mention de « dollar » renvoie au dollar des États-Unis (dollar US), sauf indication contraire.

Résumé analytique

Accélération des progrès de l'Afrique vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement malgré des conditions initiales défavorables

La progression des résultats au titre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) varie selon les pays et les régions du monde. Certaines régions sont en bonne voie pour y parvenir alors que d'autres, telles que l'Afrique, en sont encore éloignées. Pourtant, l'Afrique a réussi à accélérer le rythme de ses avancées vers l'atteinte des OMD en dépit de conditions initiales considérées comme les plus désavantageuses par rapport à celles de l'ensemble des régions de la planète. En effet, sur les 54 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (PMA), 34 se trouvent en Afrique, ce qui représente une part disproportionnée de pays à revenu faible (PRF). Il ne convient donc pas d'évaluer la performance du continent sur les mêmes bases que pour d'autres régions plus développées. En tenant compte des conditions initiales du continent, il apparaît que le rythme des progrès relatifs aux OMD en Afrique s'est accéléré depuis 2003. De fait, en évaluant les résultats obtenus à la lumière des efforts consentis, l'on constate que parmi les dix pays les plus performants en termes de taux d'accélération des OMD, huit se situent dans les régions africaines (Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest), le Burkina Faso étant le mieux classé du groupe. En outre, il s'avère que les progrès ont été plus rapides dans les PMA que dans les pays en développement non inscrits sur la liste des PMA.

Déclin accéléré des taux de pauvreté

Les taux de pauvreté en Afrique ont continué à baisser, en dépit des effets négatifs des dernières crises alimentaire, pétrolière et financière et de l'impact de la crise de la dette dans la zone euro. La proportion des habitants de l'ensemble des régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest vivant

avec moins de 1,25 dollar US par jour a reculé, passant de 56,5 pour cent en 1990 à 48,5 pour cent en 2010. Cependant ce chiffre est d'environ 20,25 points de pourcentage en deçà de la cible fixée pour 2015, alors que cet écart ne représente que 4,1 pour cent en ce qui concerne l'Asie du Sud. En moyenne annuelle, on a observé une accélération du taux de réduction de la pauvreté, qui a baissé plus rapidement entre 2005 et 2008 que pendant la période allant de 1990 à 2005.

Cette tendance positive du taux de réduction de la pauvreté s'explique par une croissance rapide depuis dix ans, un environnement de gouvernance amélioré et la mise en œuvre de programmes de protection sociale dans certains pays. L'impact de la croissance sur la pauvreté en Afrique devrait vraisemblablement se renforcer si le continent poursuivait sa politique visant à ajouter de la valeur à ses produits agricoles et ses ressources naturelles, créant ainsi une chaîne de valeur susceptible d'appuyer les moyens de subsistance et les opportunités d'emplois décents pour la plupart de ses citoyens.

Création d'emplois insuffisante pour absorber les jeunes

En dépit de progrès sensibles dans la génération d'emplois, les taux de chômage restent élevés en Afrique, et particulièrement en Afrique du Nord, où il frappe surtout les jeunes. Dans cette région, quelque 27,2 pour cent des jeunes en âge de travailler étaient au chômage en 2013, contre 26,6 pour cent en 2012.

La pauvreté des travailleurs est en déclin, mais l'emploi précaire demeure très élevé

La proportion des travailleurs gagnant moins de 1,25 dollar US par jour a diminué en Afrique, l'Afrique du Nord étant la région où cette baisse a été la plus prononcée. Dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, la proportion des travailleurs pauvres en pourcentage de l'ensemble des tra-

vailleurs a régressé, passant de 55,8 à 39,2 pour cent entre 2000 et 2013. En Afrique du Nord, cette proportion a décliné de 6,9 pour cent à environ 3,0 pour cent pendant la même période. Les disparités sous-régionales s'expliquent par les taux élevés de travail informel et la précarité de l'emploi dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest par rapport à la situation en Afrique du Nord. De fait, la proportion des travailleurs affectés à des emplois vulnérables en Afrique du Nord était de 35 pour cent en 2013, comparée à 77,6 pour cent dans le groupe des autres régions africaines. Les femmes sont plus susceptibles d'occuper ce type d'emploi que les hommes. En 2013, environ 85 pour cent de femmes, contre 70,5 pour cent d'hommes, avaient des emplois précaires dans le groupe des régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

La productivité de la main-d'œuvre est en progression, mais à un rythme déclinant

Reflétant une tendance mondiale, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre en Afrique a ralenti dans le groupe formé par les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, passant de 1,9 à 1,6 pour cent entre 2012 et 2013. En Afrique du Nord, elle a chuté de 3,3 à 0,28 pour cent au cours de la même période.

Les inégalités de revenu reculent en Afrique mais leur niveau reste élevé

En Afrique, le degré d'inégalité de revenu est le deuxième le plus élevé au monde, après celui de l'Amérique latine et le panorama de l'inégalité y évolue rapidement. En effet, entre les années 1990-1999 et 2000-2009, le continent a connu la plus importante baisse dans les inégalités de revenu (4,3 pour cent) au monde, suivie par l'Asie (3,1 pour cent). En revanche, l'inégalité s'est aggravée en Amérique latine, aux Caraïbes ainsi qu'en Europe. Cependant, le fort niveau d'inégalité en Afrique masque d'importantes variations sous-régionales. L'Afrique australe (indice de Gini de 48,5) et l'Afrique centrale (indice de Gini de 45,0) sont les sous-régions les plus inégales en termes

de revenu, tandis que l'Afrique du Nord (indice de Gini de 37,4) et l'Afrique de l'Est (indice de Gini de 41,0) demeurent celles où les inégalités de revenu sont les moins prononcées. Comme ces inégalités constituent des entraves aux efforts du continent pour réduire la pauvreté, il s'agit d'un problème dont la résolution sera cruciale pour la réalisation de l'OMD 1.

Les efforts de lutte contre la faim en Afrique sont entravés par les sécheresses et les conditions climatiques défavorables

Les changements climatiques (qui se manifestent sous la forme de sécheresses, particulièrement dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, et par de l'érosion au Swaziland) ainsi que les conflits (notamment en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire) ont compromis les efforts entrepris pour réduire la faim en Afrique. Les progrès sur ce plan ont été mitigés à l'échelle du continent mais certains pays ont enregistré des améliorations remarquables. Cependant, dans l'ensemble, l'Afrique accuse du retard par rapport à la cible liée à la faim.

La malnutrition continue d'être un défi de taille

Les progrès accomplis dans la réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de malnutrition ont été lents dans l'ensemble des régions en développement, à raison d'un taux de réduction moyen de 36,5 pour cent et 22,3 pour cent pour la seule Afrique entre 1990 et 2013. Les inégalités sociales et la situation défavorable des femmes, tant sur le plan nutritionnel, éducatif que social contribuent à cette tendance. En outre, les crises récurrentes caractérisées par les pluies sporadiques, les invasions de sauterelles, les pertes de récoltes et la flambée des prix des denrées alimentaires et leur extrême volatilité qui ont frappé le Sahel ces dernières années y ont mis à mal la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Réduire de moitié la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de cinq ans demeure une question problématique

Le continent reste à la traîne par rapport à la plupart des régions en développement en ce qui

concerne la réalisation de la cible liée à l'insuffisance pondérale chez les enfants. L'Afrique hors Afrique du Nord a ainsi réduit la prévalence de l'insuffisance pondérale de ses moins de cinq ans de seulement 14,3 pour cent entre 1990 et 2012. La performance au niveau des pays présente de grandes disparités, certains États ayant atteint la cible, alors que de nombreux autres n'ont enregistré que des progrès marginaux dans ce domaine. Par ailleurs, de fortes inégalités sont observées à cet égard entre les enfants issus de ménages riches et pauvres ou de zones urbaines et rurales.

La plupart des pays sont sur la bonne voie pour atteindre la cible de la scolarisation dans le primaire ; cependant, les faibles taux d'achèvement et la qualité médiocre de l'enseignement restent un défi à relever

Le continent peut s'attendre à atteindre la cible de scolarisation dans le primaire. Vingt-cinq pays ont atteint des taux de scolarisation nets de 80 pour cent ou plus, et seuls 11 pays enregistrent des taux de moins de 75 pour cent. Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à des mesures destinées à renforcer les infrastructures scolaires, accroître la participation et améliorer la rétention (programmes de repas scolaires, transferts monétaires). Ces efforts se sont traduits par une augmentation rapide des inscriptions au cycle primaire dans plusieurs pays. Par exemple, le taux de scolarisation dans le primaire a progressé d'environ 40 pour cent au Burkina Faso et au Niger (respectivement de 25,3 à 64,5 pour cent et de 24,3 à 65,7 pour cent) entre 1991 et 2012. Mais si les taux d'inscription à l'enseignement primaire sont élevés, les taux d'achèvement des études primaires sont relativement faibles : 28 pour cent des pays ayant recueilli des données à ce sujet enregistrent un taux inférieur d'achèvement inférieur à 60 pour cent. Près de 22 pour cent des enfants d'âge primaire dans la région ne fréquentent pas l'école, et le tiers des élèves du primaire quittent l'école sans avoir acquis les apprentissages de base en lecture et en mathématiques. La qualité des contenus enseignés et les compétences du système éducatif réclament une attention immédiate.

Parité accrue entre filles et garçons à l'école primaire et progression de la représentation des femmes au parlement

Le rapport filles/garçons dans les écoles primaires continue d'augmenter dans de nombreux pays d'Afrique. Sur les 49 pays ayant recueilli des données à ce sujet, 18 ont vu la parité entre les genres s'améliorer dans l'enseignement primaire. Cependant, les chiffres de la parité entre filles et garçons sont nettement moins bons dans les cycles d'enseignement secondaire et tertiaire. Pour cette raison, le passage des filles et des garçons d'un cycle au suivant requiert une attention urgente.

Entre 1990 et 2011, la part des emplois non agricoles occupés par des femmes a progressé modestement de 35,3 à 39,6 pour cent. Mais cette performance est à la traîne par rapport à celle d'autres régions en développement. Elle se situe ainsi à 20,0 pour cent en deçà des résultats obtenus en Asie de l'Est et en Amérique latine et aux Caraïbes.

Par contre, l'Afrique a fait plus de progrès que d'autres régions pour accroître la part de sièges parlementaires occupés par des femmes. En 2012, seules l'Amérique latine et les régions développées faisaient mieux qu'elle dans ce domaine. De 2005 à 2012, l'Asie du Sud et l'Afrique (hors Afrique du Nord) sont les régions où les progrès ont été les plus rapides à cet égard. Cependant, le peu d'opportunités économiques offertes aux femmes et les obstacles qui se dressent à leur participation à la vie politique continuent à freiner les progrès vers l'atteinte de cette cible.

Progression notable dans la réduction de la mortalité infantile, mais des efforts plus intenses s'imposent pour la couverture vaccinale

Malgré de fortes baisses du taux de mortalité infantile-juvénile, l'Afrique n'est toujours pas près d'atteindre cette cible, ce qui illustre les piètres conditions sanitaires initialement prévalant sur le continent. À l'échelle de l'ensemble du continent, le taux de mortalité infantile des moins de 5 ans a baissé de 177 à 98 décès pour 1 000 naissances

vivantes entre 1990 et 2012, soit une diminution de 45 pour cent, alors que la cible visée est une réduction des deux tiers. Le taux annuel de progrès s'est amélioré substantiellement depuis 2000, passant de 1,4 pour cent entre 1990 et 2000 à 3,8 pour cent entre 2000 et 2012. Des progrès ont également été enregistrés en matière de réduction des taux de mortalité infantile (TMI), qui ont chuté de 90 à 54 décès pour 1000 naissances vivantes entre 1990 et 2014, ce qui représente une baisse moyenne de 39 pour cent pour le continent africain dans son ensemble (UNICEF, 2013). De manière générale, les progrès visant à réduire le nombre de décès néonataux (frappant les enfants qui meurent dans les quatre semaines suivant leur naissance) ont été beaucoup plus lents que ceux de la mortalité infantile et celle des moins de 5 ans. Le taux de mortalité néonatale est particulièrement élevé dans les sous-régions d'Afrique australe, d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest, où 38 pour cent des décès néonataux mondiaux sont enregistrés. Des améliorations substantielles s'imposent dans ces régions sur le plan de la couverture de la vaccination (Lancet, 2014a).

Bonne progression dans la réduction de la mortalité maternelle, mais qui reste insuffisante pour atteindre la cible relative à cet indicateur

Des progrès sensibles ont été réalisés dans la réduction du taux de mortalité maternelle en Afrique, qui a reculé de 870 à 460 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2013, ce qui représente une baisse de 47 pour cent sur l'ensemble de la période et une réduction annuelle moyenne de 2,7 pour cent. Mais malgré ces réalisations, il est peu probable que l'OMD 5 soit atteint. L'accès toujours limité aux contraceptifs, à un personnel accoucheur qualifié et à des soins prénatals, ainsi que les forts taux de naissances parmi les adolescentes ont contribué aux taux élevés de mortalité maternelle (TMM) en Afrique. De nombreux pays s'efforcent de relever ce défi. Par exemple, le programme de vulgarisation sanitaire communautaire en Éthiopie a réussi à rapprocher l'offre de services des populations, particulière-

ment en milieu rural, où l'accès aux services de santé a traditionnellement été difficile.

Inversion de la tendance à une augmentation des infections VIH et sida

La montée des taux d'incidence et de prévalence du VIH/sida parmi la population adulte d'Afrique a été inversée grâce à une forte volonté politique, à des interventions ciblées et à un accès accru aux thérapies antirétrovirales (TAR). De 2010 à 2011, la proportion de la population souffrant d'une infection VIH avancée ayant eu accès à des antirétroviraux est passée de 48 à 56 pour cent dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Le taux d'incidence du VIH/sida a baissé de 0,85 à 0,32 pendant la période de 1995 à 2012, alors que le taux de prévalence a reculé de 5,8 à 4,7 pour cent entre 2000 et 2012. Néanmoins, le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida dans les régions précitées atteint aujourd'hui le chiffre de 25 millions, et il est donc quatre fois plus élevé qu'il ne l'était en 1990, avec 5,7 millions de personnes atteintes.

Déclin de l'incidence, de la prévalence et de la mortalité paludiques

L'accès élargi à de nouveaux schémas thérapeutiques pour le traitement du paludisme en Afrique a permis de réduire les taux d'incidence, de prévalence et de mortalité liés à cette maladie. L'incidence et la mortalité ont respectivement baissé de 31 et de 49 pour cent dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Le recours aux thérapies préventives, aux interventions de lutte anti-vectorielle, au dépistage diagnostique, aux polythérapies à base d'artémisinine (ACT) ainsi qu'une étroite surveillance des cas de paludisme ont joué un rôle critique dans ce succès. Mais malgré ces gains, le fardeau du paludisme reste élevé en Afrique, où les moins de 5 ans en souffrent de manière disproportionnée. Rien qu'en 2012, 90 pour cent des 627 000 décès imputés au paludisme à travers le monde sont survenus dans le groupe des régions formé par l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique de

l'Ouest, et 77 pour cent de ces décès y ont frappé des enfants de moins de 5 ans.

Les taux de prévalence élevés du VIH/sida gênent les efforts d'intervention contre la tuberculose

Les efforts visant à abaisser les taux d'incidence et de prévalence de la tuberculose (TB) ont été entravés par les taux de prévalence élevés du VIH/sida. Cependant, le nombre des décès liés à la TB a été réduit, reculant de 23 pour cent entre 1990 et 2011. Par contre, le manque d'accès à des traitements efficaces a fait monter le nombre de cas de tuberculose multirésistante.

Dégradation environnementale : résultats mitigés

Les émissions de dioxyde de carbone en Afrique sont relativement faibles par rapport à la moyenne mondiale et continuent de décliner. Mais les niveaux élevés enregistrés dans un petit nombre de pays soulèvent des questions quant au maintien de cette tendance à l'avenir. En revanche et à la différence des émissions de CO₂, l'usage des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) a baissé régulièrement de 2000 à 2011. Dans plus de la moitié des pays d'Afrique, la consommation des SAO a régressé de plus de 50 pour cent.

Entre 1990 et 2012, la plupart des pays d'Afrique ont enregistré une amélioration de la proportion de leurs aires terrestres et marines protégées. En 2012, 32 pays avaient atteint la cible d'une couverture d'aires protégées de 10 pour cent par rapport à leurs superficies territoriales et marines, alors qu'ils n'étaient que 19 en 1990.

Amélioration de l'accès à l'eau potable, mais l'assainissement reste problématique

En 2012, 69 pour cent de la population africaine avait accès à une source d'eau potable améliorée. Cependant, la performance de l'indicateur relatif à l'assainissement est médiocre. Cette année-là, dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, 45 pour cent des habitants utilisaient des installations sanitaires communes ou non améliorées, et

25 pour cent pratiquaient la défécation à l'air libre. Dans l'ensemble, la plupart des pays africains ont enregistré des progrès à des degrés variables en matière d'emploi d'installations sanitaires améliorées entre 1990 et 2011. Seuls Djibouti, le Nigéria, le Soudan et le Togo ont reculé dans ce domaine.

Déclin de l'APD à l'Afrique

L'aide publique au développement (APD) accordée à l'Afrique par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a baissé de 5 pour cent entre 2011 et 2012, ce qui confirme les prédictions selon lesquelles la crise économique mondiale en viendrait à affecter l'aide extérieure consacrée au continent. Les pays enclavés et les petits États insulaires en développement (PEID) ont également été touchés par ce déclin. Entre 2010 et 2011, quatre des six PEID africains ont fait les frais d'une réduction de l'APD égale à plus de 25 pour cent de leur revenu national brut entre 2011 et 2012. En l'absence de financements alternatifs, la baisse globale du volume de l'APD sera préjudiciable au développement économique et social du continent, notamment à celui de ses pays à revenu faible.

Amélioration de l'accès aux marchés des pays développés

Dans l'ensemble, les tarifs moyens appliqués par les pays développés aux importations de produits primaires sont nettement plus faibles qu'ils ne l'étaient au début des années 2000. Par ailleurs, les subventions agricoles pratiquées dans les pays membres de l'OCDE sont en baisse depuis 2000, notamment avec des réductions sensibles de 50 pour cent en Turquie et au Mexique, et de 40 pour cent en Suisse, en Islande et dans l'Union européenne (entre 2000 et 2011).

Déficits croissants pouvant menacer la viabilité de la dette

Le montant total de la dette extérieure dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest a augmenté à raison de 11 pour cent en moyenne annuelle entre 2006 et 2011. Quatorze des 33 pays pauvres très endettés (PPTÉ) du continent vont au-devant d'un surendettement modéré, et sept autres courent un risque élevé de surendette-

ment. Par conséquent, il est essentiel que les pays d'Afrique anticipent les exigences qu'ils doivent satisfaire pour relever les défis de la soutenabilité de leur dette.

Inclusion financière et opportunités économiques grâce à la téléphonie mobile

L'usage du téléphone portable a connu un essor spectaculaire en Afrique : il se chiffre par une augmentation de 2 500 pour cent du nombre des abonnés entre 2000 et 2012. En 2012, sur 100 habitants du continent, 74 disposaient d'un téléphone portable. La même année, le Gabon enregistrait une performance exceptionnelle avec un taux de pénétration de 187 pour cent. Les innovations dans l'utilisation de la téléphonie mobile (par exemple M-Pesa au Kenya, EcoCash au Zimbabwe et TigoPesa en République unie de Tanzanie) ont facilité l'inclusion financière en promouvant l'épargne et les transactions financières auprès de populations non bancarisées. Les transferts monétaires, l'assurance agricole et les services de vulgarisation agricole mobiles ne constituent que quelques unes des nombreuses retombées économiques associées à l'utilisation du téléphone portable.

Pénétration de l'Internet freinée par des coûts élevés de souscription

Comme l'accès à l'Internet coûte cher en Afrique, il n'est pas aussi répandu qu'il pourrait l'être. En 2012, le taux moyen de pénétration à l'échelle du continent représentait 14 habitants sur 100 envi-

ron. Le niveau élevé des frais d'accès constitue le premier obstacle à un développement de l'usage de l'Internet sur le continent. On estime que les frais d'Internet en Afrique, particulièrement dans les régions d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, sont les plus élevés au monde.

La Position commune africaine, voix unifiée de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015

En janvier 2014, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté la Position commune africaine (PCA), destinée à orienter les négociations de l'Afrique sur le programme de développement devant être mis en œuvre après 2015. La PCA admet comme objectif primordial l'éradication de la pauvreté et préconise de s'y atteler en favorisant la croissance inclusive et communautaire, et en relevant les capacités productives des Africains de manière à ce que ces derniers puissent valoriser durablement leurs ressources naturelles dans un environnement de paix et de sécurité. La PCA met en avant les priorités de développement de l'Afrique visant à sous-tendre le programme mondial de développement. À cette fin, la PCA repose sur les six piliers suivants : (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive ; (ii) science, technologie et innovation ; (iii) développement axé sur l'être humain ; (iv) viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles ; (v) paix et sécurité ; et (vi) financement et partenariats.

SECTION I

Incidence des conditions initiales sur la performance de l'Afrique en matière d'OMD

Introduction

Les avancées de l'Afrique au titre de la réalisation des OMD s'accroissent et le continent enregistre des progrès réguliers sur de nombreux objectifs, dont ceux ayant trait à la scolarisation primaire, à la parité filles/garçons dans l'enseignement primaire, à la proportion des sièges parlementaires occupés par des femmes, et à l'inversion des courbes de prévalence, d'incidence et de mortalité liées au VIH/sida. De fait, dans certains cas, la performance de l'Afrique dépasse celle d'autres régions telles que l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine et les Caraïbes ou l'Asie de l'Ouest. Ces résultats sont d'autant plus remarquables et louables compte tenu du caractère difficile des points de départ et l'ampleur des défis dans la plupart des pays d'Afrique. Mais malgré ces réalisations, le continent est considéré à la traîne dans la course aux OMD et à la plupart des cibles qui leur sont associées. Un tel jugement est fondé sur une méthode d'évaluation qui ne tient compte que de l'évolution d'un indicateur par rapport à la cible 2015 y afférente. Une illustration typique de cette approche est comme suit : la proportion des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar US par jour dans le groupe des régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest est passée de 56,5 pour cent en 1990 à 48,5 pour cent en 2010. Il s'ensuit que l'ensemble de ces régions se situe à 20,25 points de pourcentage de la cible 2015, alors que l'Asie du Sud n'en est qu'à 4,1 points de pourcentage, si bien que la cible ne sera vraisemblablement pas atteinte dans ce groupe de régions africaines si la tendance actuelle se maintient.

Cette méthode a suscité des critiques pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle induit en erreur en se livrant à des comparaisons entre les régions et les pays, du fait que les OMD ont été conçus comme des objectifs mondiaux, et non régionaux ou nationaux. Par conséquent, la performance régionale ou nationale n'est pas pertinente, seule la performance agrégée compte (Vandermootele, 2007). Cependant, même si l'on retient cet argument, force est de constater que le cadre de suivi se situe aux niveaux national et régional. De plus, étant donné que le bien-être des pauvres en Afrique est tout aussi important que celui des pauvres ailleurs, comme par exemple, en Asie de l'Est, la réalisation de l'OMD 1 dans cette dernière région n'a guère de conséquence pour un pauvre vivant en Afrique dont le bien-être propre reste inchangé ou se dégrade.

Un autre argument critique porte sur l'absence de prise en compte des efforts consentis pour atteindre les OMD. En se concentrant exclusivement sur l'écart entre le niveau actuel de performance et celui des cibles à atteindre, la méthode traditionnelle néglige les efforts qui ont déjà été déployés rien que pour atteindre le niveau de performance courant. Les pays qui ont engagé leurs actions en vue de la réalisation des OMD à partir d'un niveau de développement très bas doivent indéniablement redoubler d'efforts, ne serait-ce que pour investir dans les infrastructures et le capital humain, en vue de rattraper leur retard sur les pays qui se sont lancés dans la course aux OMD avec un niveau de développement plus élevé. En l'absence de cible distincte pour cette catégorie de pays, il serait plus sensé d'évaluer leur perfor-

mance à la lumière du chemin accompli depuis le point de départ initial et non en fonction de celui qu'il leur reste encore à parcourir.

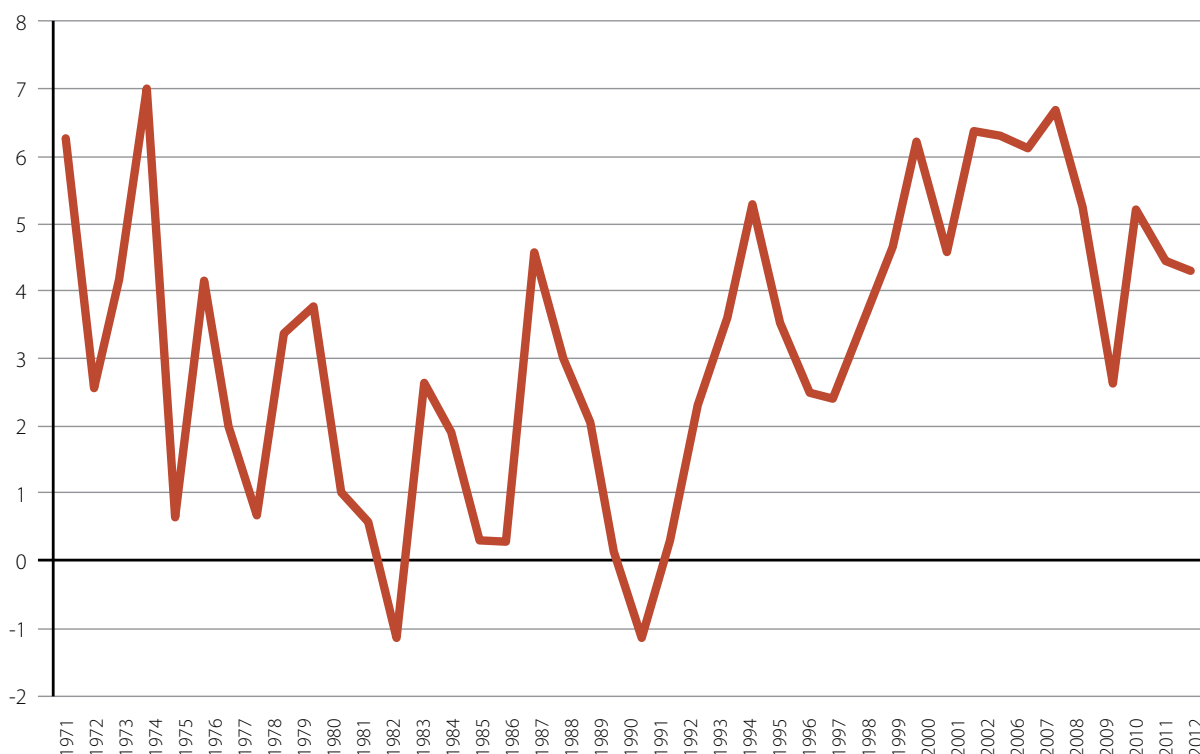
Une variante des critiques qui s'articulent autour de la notion d'effort considère que l'effort requis pour marquer des progrès sur un indicateur quelconque augmente à mesure que le pays se rapproche de la cible, et qu'il conviendrait de tenir compte de cet effort supplémentaire dans toute évaluation de la performance. En réalité, les tenants de cette thèse se focalisent sur l'effort demandé à des pays performants pour atteindre les cibles. Quel que soit le bien-fondé de cette approche, on ne peut faire abstraction des efforts financiers et humains considérables que les pays en développement situés au bas de l'échelle en termes de répartition des performances ont à consentir pour réaliser les OMD. Il est toutefois intéressant de noter que toutes les évaluations de la performance sur les OMD qui reposent sur des méthodes alternatives conduisent à conclure que les pays d'Afrique comptent parmi les plus performants sur le front de la réalisation des OMD. On constate en effet que les méthodes tendant à me-

surer la distance parcourue par rapport au point de départ donnent des résultats très différents de la méthode actuelle de mesure des progrès, axée exclusivement sur la distance restant à parcourir par rapport à la cible à atteindre.

Il est certain que la performance actuelle de l'Afrique au regard des OMD ne peut être dissociée de ses conditions initiales. L'expérience du continent illustre les problèmes que les régions ou les pays partant de faibles niveaux de développement doivent surmonter pour s'atteler à la réalisation des OMD et l'importance de tenir compte de ces contraintes pour évaluer leurs performances dans la course aux OMD. Bénéficiant aujourd'hui d'une croissance rapide, certains pays d'Afrique ont entrepris d'investir dans les systèmes et les infrastructures socioéconomiques nécessaires pour accélérer leurs progrès vers l'atteinte des OMD.

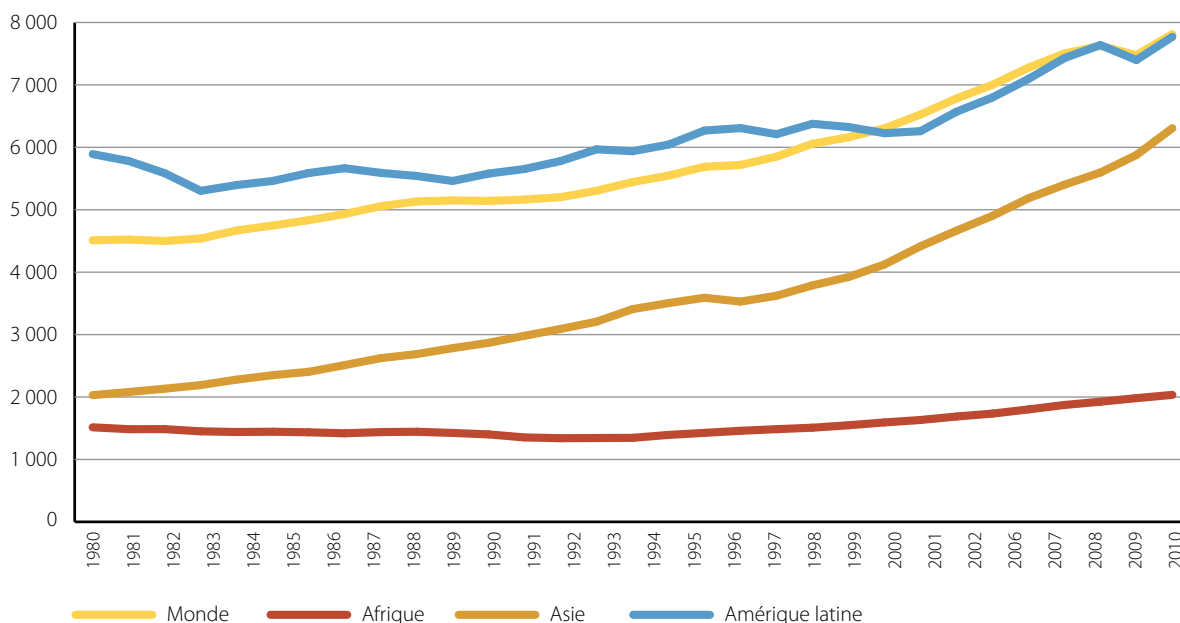
Après deux décennies de faible croissance, l'Afrique connaît depuis le début des années 1990 une croissance remarquable de son PIB, en termes réels (de l'ordre de 5 pour cent), induite par la montée des cours des matières premières, la sta-

Figure 0.1 : Croissance du PIB réel (en pourcentage) en Afrique hors Afrique du Nord



Source : CNUCED Stat, 2013.

Figure 0.2 : Évolution du PIB par habitant (en dollars US) dans les régions en développement, 1980-2010



Source : calculs des auteurs basés sur les travaux Bolt et van Zandem, 2013.

bilité macro-économique et une meilleure gouvernance. Cette performance positive a aussi été favorisée par un déclin de l'incidence des conflits et par une augmentation des investissements domestiques, notamment en matière d'infrastructures. Cependant, à l'approche de l'année butoir pour la réalisation des OMD et à mesure que les bilans sont dressés sur la performance du continent à cet égard, il importe de ne pas perdre de vue le contexte historique dans lequel ces résultats ont été obtenus. La section qui suit examine les conditions difficiles dans lesquelles le continent s'est lancé dans la course vers la réalisation des OMD.

Conditions initiales

Faibles niveaux de PIB par habitant

La performance économique récente du continent a été précédée d'une période que d'aucuns ont baptisé « la décennie perdue ». Cette performance sans éclat a valu à l'Afrique, en mai 2000, le surnom de « continent désespéré » par *The Economist*. Il a fallu attendre 2011 pour que l'hebdomadaire britannique qualifie l'Afrique de « continent d'avenir ». Enfin, en mars 2013, un rapport spécial

publié par le même magazine désignait l'Afrique comme le « continent de tous les espoirs ».

La période précédant l'envolée de la croissance en Afrique était caractérisée par de faibles revenus par habitant et une croissance très modique du PIB réel (figure 0.1). En effet, l'évolution des niveaux de revenu par habitant à l'échelle du continent a commencé à diverger de celle des autres régions à partir de 1980, période qui a coïncidé avec l'adoption des programmes d'ajustement structurel en Afrique (figure 0.2). En réduisant le rôle de l'État dans les activités économiques et en ouvrant les économies naissantes de l'Afrique à la concurrence d'économies plus évoluées, les programmes d'ajustement structurel n'ont pas seulement compromis la fourniture de services sociaux, mais ils ont aussi contribué au ralentissement de la croissance, à la désindustrialisation et à une dépendance accrue à l'égard des matières premières. Entre 1980 et 1989, la croissance du PIB réel n'a pas dépassé 1,32 pour cent en moyenne, si bien qu'en 1990, le revenu par habitant en Afrique équivalait à peine à la moitié des niveaux de revenu en Asie et au quart des niveaux de revenu en Amérique latine.

Accès aux financements

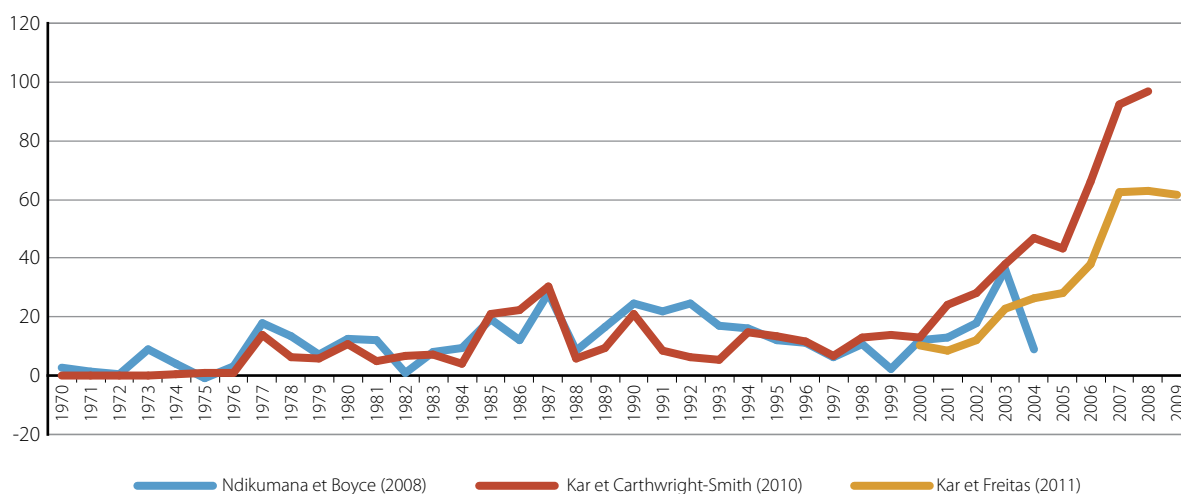
La performance de l'Afrique en matière d'OMD a également été contrainte par la limitation des concours financiers disponibles. Une progression rapide vers la réalisation des OMD requiert d'entreprendre des investissements accrus en infrastructures économiques et sociales, en travaux de recherche et développement, en valorisation de produits, en productivité agricole, en services sociaux, en éducation sanitaire et en assainissement. De tels investissements exigent des mises de fonds considérables. L'APD et l'octroi de prêts concessionnels ont contribué à faire augmenter les enveloppes budgétaires, mais en parallèle, les conditionnalités imposées et l'aide liée ont eu pour effet de restreindre, dans plusieurs pays africains, la marge de manœuvre qui permettrait d'engager des politiques et des initiatives audacieuses. De plus, le volume de l'aide a baissé et se situe en deçà des engagements souscrits. Bien que l'APD accordée à l'Afrique ait atteint des niveaux sans précédent en 2006, elle était toujours inférieure au taux de 0,7 pour cent du RNB que les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) s'étaient engagés à respecter.

Même si une part relativement importante de l'APD mondiale est destinée à l'Afrique, les montants accordés ne représentent qu'une fraction des ressources requises pour réaliser les OMD

à l'échelle du continent. Selon une estimation, les fonds nécessaires pour combler le déficit de financement des OMD dans l'ensemble des pays à revenu faible (PRF) se situaient à hauteur de 73 milliards de dollars US en 2006, et ils totaliseront 135 milliards de dollars US en 2015. Pour financer ce déficit, il aurait fallu que les donateurs portent leur APD à 0,5 pour cent de leur RNB (Projet du Millénaire, 2002-2006). Or, en 2013, l'APD ne représentait que 0,3 du RNB de ces pays.

L'analyse de la répartition de l'APD par habitant donne un aperçu de l'insuffisance de financement des OMD en Afrique. Calculée par habitant (c.-à-d., l'APD en dollars courants par personne pauvre), l'APD allouée au groupe des régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest se situe aux alentours de 50 dollars US. Ce n'est qu'en Asie du Sud et en Asie de l'Est que le montant accordé par habitant est moindre. En revanche, une personne pauvre aux Caraïbes reçoit en moyenne 200 dollars US au titre de l'APD, bien que le taux de pauvreté de cette région (environ 28 pour cent) soit très inférieur à celui de l'Afrique. De plus, la part de l'APD attribuée à l'Amérique latine (10 pour cent) équivaut au double des taux de pauvreté de la région (environ 5 pour cent), mais cela n'empêche pas une personne pauvre d'y recevoir, en moyenne, plus de 300 dollars US en APD par année. Ainsi,

Figure 0.3 : Flux financiers illicites sortant d'Afrique entre 1970 et 2009, en milliards de dollars US



Source : CEA, 2012a.

Tableau 0.1 : Liste des cinq principales destinations des flux financiers illicites totaux en provenance d'une sélection de pays et de secteurs africains touchés par d'importants flux financiers illicites (par le biais de la seule manipulation des prix de transfert), 2008

| Nigéria – Pétrole (HS2 code 27) | | Algérie – Pétrole (HS code 27) | | SACU - Métaux précieux (HS code 71) | | Côte d'Ivoire – Cacao (HS code 18) | | Zambie – Cuivre (HS code 74) | |
|------------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|--|--------------|---------------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| États-Unis | 29% | Allemagne | 16,1% | Inde | 23,2% | Allemagne | 23,6% | Arabie Saoudite | 23,4% |
| Espagne | 22% | Turquie | 14,6% | Émirats arabes unis | 22,7% | Canada | 9,4% | Rép. Corée | 15,7% |
| France | 9% | Canada | 11,7% | Italie | 14,2% | États-Unis | 9,2% | Chine | 10,4% |
| Japon | 8% | Tunisie | 10,2% | États-Unis | 10,8% | Mexique | 8,5% | Thaïlande | 5,7% |
| Allemagne | 8% | États-Unis | 6,8% | Turquie | 7,2% | France | 7,4% | Pakistan | 2,6% |
| Total 5 ères | 76,4% | Total 5 1ères | 59,4% | Total 5 1ères | 78,2% | Total 5 1ères | 58,1% | Total 5 1ères | 57,9% |

Note : SACU est l'acronyme anglais de l'Union douanière d'Afrique australe.

Source : CEA, 2012a.

bien que l'Afrique bénéficie de la part d'APD la plus élevée (45 pour cent), ce chiffre masque le faible montant de l'APD reçu par personne pauvre (ONU, 2013b).

Flux financiers illicites (FFI)

Les capacités de l'Afrique à autofinancer son développement ont également été compromises par le volume massif des flux financiers illicites sortant du continent, un phénomène qui se produit souvent à l'instigation d'entreprises occidentales avec la complicité de fonctionnaires africains. On estime que le continent a perdu quelque 854 milliards de dollars US en flux financiers illicites au cours de la période de 39 ans s'étalant de 1970 à 2008, ce qui correspond à une moyenne annuelle d'environ 22 milliards de dollars US¹. Ce montant cumulé est considérablement élevé lorsqu'on le rapporte à la dette extérieure du continent ; il représente la quasi-totalité du montant de l'APD reçue par l'Afrique pendant cette même période² (CEA, 2012a).

¹ Le Rapport sur les progrès en Afrique du Groupe d'experts de haut niveau sur les flux financiers illicites (FFI) placé sous la direction de l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki chiffre le montant à 50-60 milliards de dollars US par année.

² Entre 1970 et 2008, l'Afrique a reçu pour 1 070 milliards de dollars US en APD ; calcul basé sur le Tableau 2.2.9 du Chapitre II du rapport OCDE de 2012 « Panorama de l'aide au développement - Statistiques par région ».

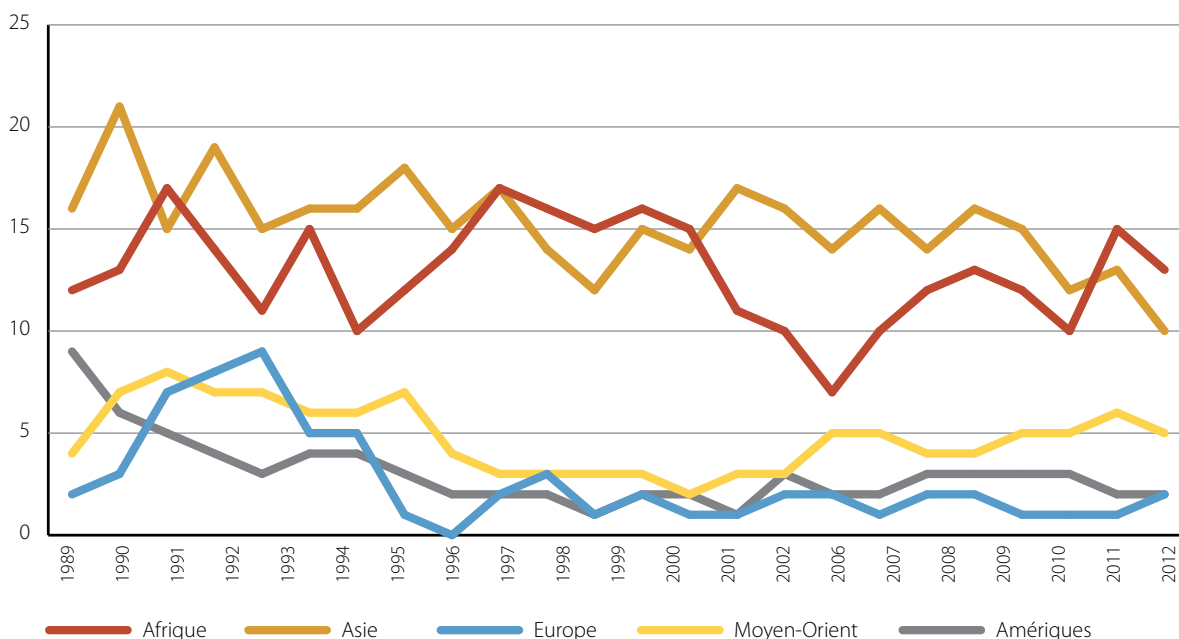
Conflits et instabilité

Les premières années de la décennie 1990 ont également été marquées par de graves conflits et une instabilité relativement prononcée en Afrique. Entre 1989 et 2002, 10 à 15 conflits ont éclaté chaque année, entraînant des conséquences néfastes pour le développement socioéconomique et infrastructurel de l'Afrique. De 1994 à 2003, on a dénombré 9,2 millions de morts en raison des conflits armés, et à partir de 2003, 15,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (Nations Unies, 2005). Les conflits et l'instabilité n'ont pas seulement privé l'Afrique de précieuses ressources humaines, mais ont aussi aggravé la perception du continent considéré comme une région à risque, avec toutes les conséquences négatives qui en ont résulté en termes d'investissements privés domestiques et étrangers. Bien que l'incidence des conflits soit plus élevée en Asie qu'en Afrique, cette dernière est jugée plus risquée par les investisseurs.

Lacunes en matière d'infrastructures

L'insuffisance de ses infrastructures a également ralenti les progrès du continent sur la voie de la réalisation des OMD. Les conditions initiales défavorables de l'Afrique se manifestent par d'importants déficits infrastructurels lesquels, ne pourraient être comblés qu'à la condition d'y consacrer quelque 93 milliards de dollars US annuellement, et ce jusqu'en 2020. Ces déficits sont

Figure 0.4 : Tendance des conflits armés, 1990-2012



Source : Themnér et Wallensteen, 2013.

particulièrement aigus dans le secteur de l'énergie, qui représente une part élevée (40 pour cent) des besoins en financement des infrastructures africaines. Une étude portant sur 24 pays d'Afrique a montré que le mauvais état des infrastructures dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest retire chaque année 2 points de pourcentage à la croissance économique, faisant chuter la productivité commerciale et industrielle de 40 pour cent (Qobo, 2014). L'état médiocre des infrastructures en Afrique a constitué la principale entrave à la réalisation des OMD à l'échelle du continent.

Points de départ

Sur cette toile de fond initiale, il n'est pas surprenant qu'en 1990, année jalon pour les OMD, l'Afrique, hors Afrique du Nord, enregistrait la performance la plus mauvaise sur tous les indicateurs des OMD, exception faite des indicateurs suivants : prévalence de l'insuffisance pondérale parmi les enfants de moins de 5 ans, parité filles/garçons à l'école primaire, proportion des femmes occupant des emplois salariés dans le secteur non agricole, ainsi qu'un petit nombre d'indicateurs environnementaux évidents, tels que la proportion boisée des superficies terrestres, la proportion des super-

ficines terrestres et marines occupée par des aires protégées, et les émissions de dioxyde de carbone. En réalité, les bons résultats enregistrés au titre des indicateurs environnementaux reflètent le faible niveau de développement économique du continent, puisqu'un niveau peu élevé d'émissions de carbone indique un faible développement industriel.

Le taux élevé de pauvreté sur le continent, en 1990, est symptomatique de son faible niveau de développement : 56,5 pour cent contre 43,1 pour cent en moyenne pour le monde en développement (le seuil de pauvreté étant fixé à 1,25 dollar US par jour). Le taux enregistré en Afrique dépassait celui de tous les autres groupements régionaux. De plus, contrairement aux autres régions, ce taux avait en fait augmenté tout au long de la phase initiale des OMD, passant de 56,5 pour cent en 1990 à 58,0 pour cent en 1999 (Ravaillon, 2013). Les résultats obtenus à partir des indicateurs portant sur la santé et l'éducation étaient particulièrement frappants. Le taux net de scolarisation primaire en Afrique se situait à 54 pour cent, contre 80 pour cent en moyenne pour le monde en développement. La mortalité infanto-juvénile atteignait 177 décès pour 1 000 naissances vivantes, contre

99 décès pour 1 000 naissances vivantes dans l'ensemble des régions en développement. En outre, la mortalité maternelle représentant 870 décès pour 100 000 naissances vivantes, y dépassait le double de la moyenne mondiale de 380 décès pour 100 000 naissances vivantes (OMS, 2014).

Nonobstant l'impressionnante disparité entre les conditions initiales des différentes régions du monde, les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique ont signé la Déclaration du Millénaire en 2000. Les performances des pays africains ont depuis lors été évaluées par rapport aux cibles universelles liées aux OMD en utilisant la méthode évoquée plus haut.

Cette méthode d'évaluation a des conséquences étendues, dans la mesure où l'on attend de pays comme l'Éthiopie, l'Ouganda ou le Mozambique qu'ils atteignent les mêmes cibles que des pays où les taux de pauvreté sont beaucoup moins élevés. Considération encore plus importante, le faible niveau de développement et de croissance de la plupart des pays en développement de l'Afrique indique que ceux-ci ont dû surmonter une « inertie » de développement plus pesante que celle d'autres pays bénéficiant d'infrastructures plus sophistiquées, d'une force de travail plus productive et d'institutions bien établies.

Comparaisons historiques

Pour apprécier au mieux la performance des pays d'Afrique en matière d'OMD, il convient d'examiner celle-ci en la replaçant, à des fins de comparaison, dans le contexte de l'évolution historique des pays développés en proie à leur propre lutte contre la pauvreté. L'histoire des économies avancées montre que leur niveau de développement actuel est l'aboutissement d'un processus entamé à la fin du 18^{ème} siècle, à l'époque de la Révolution industrielle, responsable du déclenchement d'un enchaînement de phénomènes économiques et sociaux ayant contribué à leur transformation. Cependant, cette évolution s'est étalée sur plus d'un demi-siècle, et il en a été de même pour les avantages qui en ont découlé. Par exemple, l'expansion du réseau ferroviaire entre les principales villes d'Europe n'a commencé que dans les années 1830 (Sussman, 2009), tandis que

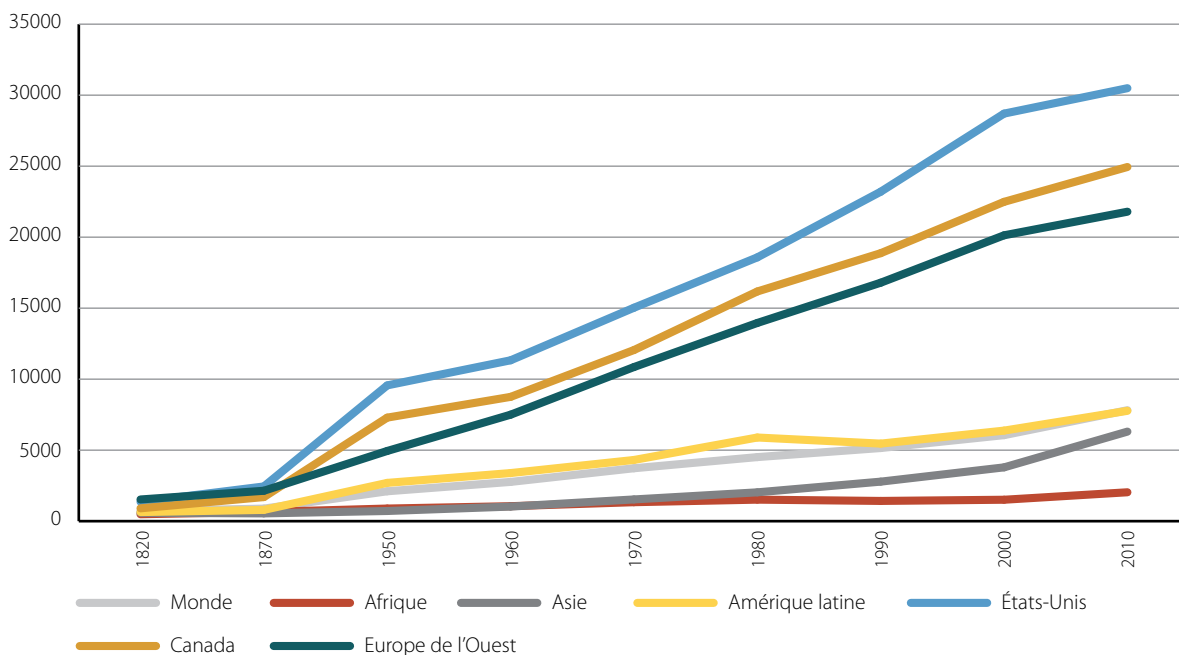
la création d'hôpitaux généraux aux États-Unis remonte à 1880 (Falk, 1999). Pourtant, dans le même temps, le niveau de vie des populations au bas de l'échelle sociale avait régressé, et les inégalités entre les propriétaires et les ouvriers des fabriques s'étaient exacerbées, condamnant d'innombrables ouvriers à vivre dans des quartiers de taudis dépourvus d'assainissement (Friedrich, 1892 ; Woodward, 1981). La promiscuité, l'absence d'installations sanitaires adéquates et la consommation d'eau polluée avaient favorisé la propagation du choléra. Les maladies pulmonaires et autres affections respiratoires telles que la tuberculose étaient également répandues parmi les mineurs astreints à de longues heures de travail sous terre. De surcroît, en raison du manque de personnel médical qualifié et de l'état déplorable de nombreux établissements sanitaires, les taux de mortalité hospitalière pouvaient atteindre les 74 pour cent en Europe et aux États-Unis pendant les années 1870 (Falk, 1999).

On estime qu'il a fallu près de 60 ans à l'Angleterre pour doubler son revenu par habitant à la suite de la Révolution industrielle et une cinquantaine d'années aux États-Unis pour doubler leur revenu par habitant après leur décollage économique à la fin du 19^{ème} siècle. Cependant, la Révolution industrielle à elle seule n'a pas permis de transformer les économies, ce qui explique en partie le niveau et les conditions de vie déplorables évoqués plus haut. Par conséquent un train de réformes indispensables a été mis en œuvre, tout au long des 19^{ème} et 20^{ème} siècles dans les différents secteurs de l'économie, concernant, par exemple, l'enseignement et l'apprentissage destinés à favoriser l'acquisition des qualifications nécessaires, ainsi que dans les domaines institutionnel, social et agricole.

Réduction de la pauvreté en Grande-Bretagne et aux États-Unis

Les enseignements tirés de l'histoire de la lutte contre la pauvreté en Grande-Bretagne et aux États-Unis soulignent l'ampleur des défis que les pays développés ont dû relever pour s'atteler à ce problème. En 1900, 15 pour cent de la population de Grande-Bretagne vivait au niveau de subsistance et 10 pour cent d'entre elle était en dessous

Figure 0.5 : Évolution des niveaux de PIB par habitant dans différentes régions, en 1990 (en termes de parité de pouvoir d'achat)



Source : Bolt et van Zandem, 2013.

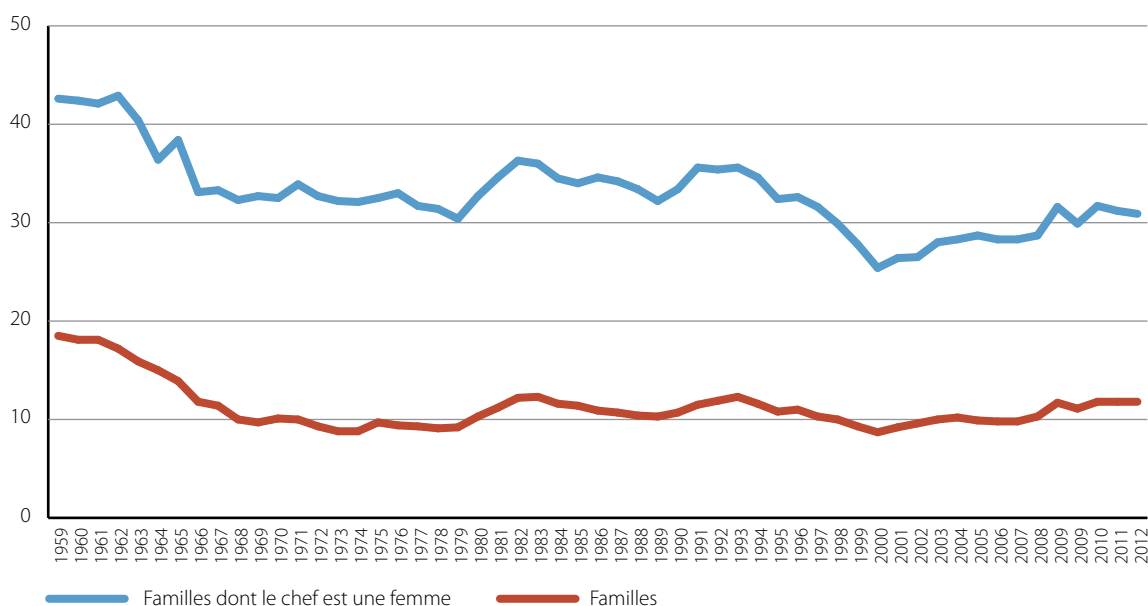
du niveau de subsistance. Vingt-quatre ans plus tard, soit en 1924, les habitants vivant en deçà du niveau de subsistance représentaient 4 pour cent de la population du pays et en 1930, ceux qui vivaient au niveau de subsistance comptaient pour 10 pour cent de l'ensemble de la population. Il aura donc fallu une trentaine d'années à la Grande-Bretagne pour réduire de moitié la part de sa population vivant au niveau de subsistance ou en deçà. Cette performance a été encouragée par des initiatives et des lois habilitantes, prévoyant, par exemple, l'introduction de repas scolaires gratuits (1901), le versement de pensions de retraite, l'instauration de conseils chargés des questions salariales, habilités à définir des salaires minimums dans différents secteurs (1909), et la promulgation de lois instituant des prestations de maladie et de chômage dans certaines industries (1911) (Lambert, 2013). Il importe de noter qu'à cette époque, le PIB par habitant en Europe de l'Ouest était en moyenne de 4 000 dollars US (en dollars internationaux de 1990), montant très supérieur au PIB par habitant actuel de la plupart des pays d'Afrique (figure 0.5).

La pauvreté aux États-Unis

L'histoire de la lutte contre la pauvreté aux États-Unis est également édifiante. Elle date de l'initiative du New Deal (la « Nouvelle Donne »), lancée dans les années 1930 par le président Franklin D. Roosevelt comme une riposte de l'État à la Grande Dépression, la crise économique de 1929 qui avait plongé des millions de familles des classes moyennes dans la grande pauvreté. Le New Deal a permis de fournir une assistance fédérale aux pauvres, de lancer des projets de travaux publics destinés à créer des emplois et de promulguer la Social Security Act, la loi relative à la sécurité sociale prévoyant le versement de prestations non seulement aux personnes âgées, mais également aux personnes handicapées³. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale a entraîné un boom économique dans le secteur industriel, ce qui a contribué à extirper le pays de la dépression. Cependant, en 1964, les

3 Il s'agit de la Tennessee Valley Authority Act, qui autorisait le gouvernement fédéral à construire des barrages le long de la rivière Tennessee afin de produire de l'électricité bon marché pour la population, et qui a introduit la sécurité sociale aux États-Unis d'Amérique. La Federal Emergency Relief Administration (FERA) a été créée pour apporter une assistance aux nécessiteux (à hauteur de 18 milliards de dollars US durant la durée de sa mise en œuvre, entre 1933 et 1936).

Figure 0.6 : Tendances de la pauvreté aux États-Unis (% en deçà du seuil de pauvreté national)



Source : Bureau du recensement des États-Unis, Enquêtes démographiques récentes. Suppléments sur les données économiques et sociales pour l'année 2014.

États-Unis se sont retrouvés de nouveau aux prises avec des problèmes de pauvreté.

L'examen attentif de la « Guerre contre la pauvreté » proclamée par le président des États-Unis Lyndon Johnson met en lumière la difficulté de réduire les niveaux de pauvreté de moitié, même dans un pays avancé. Confronté au défi grandissant de la pauvreté, à la montée en puissance des luttes sociales de masse menées par la classe ouvrière, à une campagne d'ampleur croissante en faveur des droits civiques dans le Sud et à la multiplication des actions syndicales toujours plus militantes, le président Johnson a initié, en 1964, un programme destiné à combattre la pauvreté aux États-Unis. Cependant, malgré leur richesse et leur statut de superpuissance, les États-Unis n'ont jamais réussi à éradiquer ce fléau à l'intérieur de leurs frontières. La figure 0.6 montre que la pauvreté était en déclin avant la « Guerre contre la pauvreté » et que, si l'on retient 1964 comme année de référence, ce programme n'est jamais parvenu à diminuer la pauvreté de moitié, ni au sein des familles en général ni dans les familles dirigées par une femme. Le taux de pauvreté dans les familles ayant à leur tête une femme a baissé entre 1964 et 2012, de 36,4 pour cent à 30,9 pour

cent, atteignant 25,4 pour cent, son niveau le plus faible, en 2000. Quant aux familles pauvres de manière générale, elles connaissaient un taux de pauvreté de 15,0 pour cent en 1964, qui est passé à 11,8 pour cent en 2012, après être descendu à son point le plus bas de 8,7 pour cent en 2000 (figure 0.6).

Prise en compte des efforts consentis : méthodes alternatives

Les explications précédentes mettent en évidence, lors de l'évaluation des progrès dans la réalisation des OMD, la nécessité de tenir compte des conditions initiales aussi bien que des efforts déployés le long du chemin. C'est pour cette raison que des méthodes alternatives ont été élaborées en vue d'assurer le suivi des progrès relatifs aux OMD en intégrant à cette démarche les conditions initiales et les efforts spécifiques entrepris par les différents pays. Ces approches s'écartent des mesures traditionnelles qui se concentrent exclusivement sur le niveau de progression ou l'absence de progrès en direction d'une cible spécifique. En général, elles accordent un poids relativement plus important à l'effort en cherchant à apprécier l'avancement réalisé par un pays par rapport à ses conditions initiales. Parmi ces approches, on

peut citer les études de Fukuda-Parr et Greenstein (2010) et de Leo et Barmier (2010), qui ont évalué les progrès sur la base du taux de changement de la performance à deux moments différents. Ces auteurs ont ainsi réparti les indicateurs liés aux OMD en indicateurs dits « en accélération » ou « en non-accélération ». Leurs études montrent que les PMA et les pays africains, particulièrement dans les sous-régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, ont enregistré une performance accélérée vers l'atteinte des OMD.

S'appuyant sur cette méthode, d'autres études, telles que celles de Hailu et Tsukada (2011), se fondent sur l'hypothèse selon laquelle les avancées enregistrées au titre des indicateurs liés aux OMD ne sont pas linéaires, et que l'effort requis pour atteindre une cible est d'autant plus grand à mesure que l'on se rapproche de celle-ci. Cela signifie qu'il est plus difficile d'augmenter le taux net de scolarisation primaire de 85 à 90 pour cent que de le faire progresser de 20 à 30 pour cent (Osorio, 2008a et 2008b). Il s'ensuit que l'estimation des progrès effectués par le biais de cette méthode accorde davantage de poids aux efforts entrepris par les pays situés à l'extrémité supérieure de la courbe de performance qu'à ceux des pays qui se trouvent en bas de la courbe. Il ressort des travaux de Hailu et Tsukada (2011) que huit des dix pays les plus performants (c.-à-d., ceux dont l'accélération était la plus rapide) se trouvent dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso étant le mieux classé du groupe. De plus, il s'avère que les progrès ont été plus rapides dans les PMA que dans les pays en développement non inscrits sur la liste des PMA, en sachant que les avancées les plus notoires ont été accomplies au niveau des indicateurs liés aux OMD 1, 2, 4, 6 et 8. Dans le cas de l'OMD 1, le taux de progression du PIB par personne employée a enregistré le bond le plus fulgurant. Quant à l'OMD 8, l'accélération des décaissements d'APD aux services publics des PEID s'est faite à un rythme rapide. Les progrès les plus lents ont concerné les indicateurs relatifs à l'augmentation de la proportion des femmes actives dans le secteur non agricole, la parité filles/garçons dans les taux d'inscription

au primaire (OMD 3), la réduction de la mortalité maternelle (OMD 5) et l'amélioration de l'accès à l'assainissement (OMD 7).

Pour mettre en évidence les différences dans les résultats obtenus par les méthodes traditionnelles et alternatives, la performance d'une sélection de pays africains portant sur l'OMD 1 a été évaluée à l'aide de la méthode actuellement utilisée par les Nations Unies et la méthode du taux de changement annuel de Fukuda-Parr et Greenstein (2010)⁴.

À de rares exceptions près (c.-à-d., la Zambie et le Mali), la réduction du taux de pauvreté a été plus rapide entre 2001 et 2010 que pendant la période précédente (1990-2001). La dernière colonne présente une évaluation des progrès accomplis selon la méthode actuelle des Nations Unies en établissant si les pays ont réussi ou non à atteindre la cible de l'OMD 1 visant à réduire la pauvreté de moitié. Sur la base de cette méthode, les calculs suggèrent que seuls la Guinée, le Mozambique et le Sénégal ont atteint la cible. Cependant, cette conclusion néglige les efforts accélérés déployés par le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Maroc et le Swaziland pour ce faire. Cette information est pourtant essentielle si l'on veut identifier les pays devant faire l'objet d'interventions ciblées en vue d'accélérer leurs progrès vers la réalisation des OMD.

Conclusions

La performance accomplie sur le front de la réalisation des OMD varie selon les pays et les régions. Certaines régions sont plus proches d'atteindre les cibles que d'autres. Cependant, les pays n'ont pas tous pris leur départ au même niveau. Certains étaient des pays à revenu faible (PRF), d'autres des pays à revenu intermédiaire (PRI) et d'autres

4 Cette méthode consiste à comparer l'indicateur en 1990, ou à la première date subséquente à laquelle celui-ci était disponible, avec son niveau postérieur à 2003. Le taux de variation est alors calculé pour ces deux moments dans le temps afin d'établir si l'amélioration de l'indicateur s'est accélérée ou ralentie. Fukuda-Parr et Greenstein (2010) formalisent cette méthode de la manière suivante : Si $((D_{MID} - D_{FST}) / (Y_{MID} - Y_{FST})) \geq ((D_{LST} - D_{MID}) / (Y_{LST} - Y_{MID}))$, « Pas d'accélération », « Accélération » (1). Où Y_{FST} est l'année la plus proche postérieure à 1990, Y_{MID} est la période 2001-2003, Y_{LST} est l'année disponible la plus récente, D_{FST} est la valeur de l'indicateur pour la première année, D_{MID} est la valeur de l'indicateur pour la deuxième année et D_{LST} est la valeur de l'indicateur pour la troisième année.

Tableau 0.2 : Comparaison entre la méthode basée sur le taux de variation et la méthode actuellement utilisée par les Nations Unies

| | Méthode basée sur le taux de variation | | | Méthode actuellement utilisée par les Nations Unies | |
|---------------|---|---|----------------|---|--------------------------|
| | Taux de variation annuel de la pauvreté 1990-2001 | Taux de variation annuel de la pauvreté 2001-2010 | | Variation en point de pourcentage 1990-2010* | Variation en % 1990-2010 |
| Burkina Faso | -1,63 | -1,98 | Accélération | -26,60 | -37,35 |
| Côte d'Ivoire | 2,33 | 0,08 | Accélération | 6,00 | 33,69 |
| Guinée | -3,03 | -4,33 | Accélération | -49,30 | -53,23 |
| Madagascar | 0,48 | -2,13 | Accélération | -4,70 | -6,48 |
| Mali | -3,56 | -1,20 | Ralentissement | -35,70 | -41,46 |
| Maroc | 0,38 | -0,63 | Accélération | 0,00 | 0,00 |
| Mozambique | -0,84 | -3,78 | Accélération | -51,00 | -63,27 |
| Sénégal | -1,34 | -1,46 | Accélération | -36,20 | -55,01 |
| Swaziland | -2,62 | -2,79 | Accélération | -38,00 | -48,34 |
| Ouganda | -1,26 | -2,77 | Accélération | -32,00 | -45,71 |
| Zambie | 0,36 | 1,30 | Ralentissement | 13,40 | 20,52 |

Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, 2013.

*Certains pays ne disposent pas de données pour les années 1990, 2001 et 2010. Dans de pareils cas, les calculs sont basés sur les premières données disponibles après ou avant ces années.

Note: Taux de pauvreté : Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar US par jour (PPA)

encore, des pays à revenu élevé (PRE). Qui plus est, étant donné que 34 des 54 pays africains sont classés parmi les pays les moins avancés, le continent comprend une part disproportionnée de PRF, et de toute évidence, les conditions initiales y étaient les plus défavorables. Par conséquent, il ne convient pas d'évaluer la performance de l'Afrique sur les mêmes bases que celles adoptées pour les régions plus avancées. Cela ne dispense pas pour autant l'Afrique de faire l'objet d'une évaluation. Cela signifie simplement qu'une telle évaluation devrait tenir compte des conditions initiales du

continent. En termes opérationnels, cela implique que l'on puisse mesurer l'effort consenti à l'échelle du continent en faveur de la réalisation des OMD. La présente analyse a montré la pertinence de la prise en compte de ces conditions initiales dans l'appréciation des progrès accomplis. Alors que la communauté internationale réfléchit aux modalités, tant sur le fond que la forme, d'un nouveau programme de développement pour succéder aux OMD, il est impératif d'accorder à la question de la mesure équitable des progrès la priorité qu'elle mérite.

SECTION II : Suivi des progrès accomplis

OMD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les conditions initiales important dans l'atteinte des cibles liées à l'éradication de la pauvreté

Compte tenu de la disparité des conditions initiales prévalant en 1990 dans les différents pays, tant sur les plans économique, social et politique, il est très difficile d'opérer des comparaisons entre pays en termes d'avancées vers la réalisation des cibles liées aux OMD. Dans la course aux OMD, l'Afrique doit surmonter le handicap considérable de sa pauvreté économique. Lors du lancement des OMD (1990, étant l'année de référence retenue), le niveau de pauvreté en Afrique était très différent de celui des autres régions. En 1990, 57 pour cent des Africains (hormis les Nord-Africains) vivaient avec moins de 1,25 dollar US par jour, comme 60 pour cent des habitants de la Chine, 51 pour cent de ceux de l'Inde, 12 pour cent de ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes, et 6 pour cent de ceux du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il a été établi que les conditions initiales constituent un facteur qu'on ne peut pas ignorer dans la réalisation des OMD. Dans la plupart des situations, les conditions initiales déterminent le climat ultérieur en matière de croissance et de politique. La plupart des pays qui enregistrent des avancées notables en direction des OMD bénéficiaient de meilleures conditions initiales dans les années 1990. En effet, le fait de disposer alors d'un PIB par habitant supérieur, indicateur pertinent de la capacité économique d'un pays compte-tenu de sa population, est généralement associé à une meilleure performance sur le front des OMD, et notamment en ce qui concerne la pauvreté. (Banque mondiale, 2010). À titre d'exemple, en 1990, la part agrégée de l'indice d'écart de la pauvreté dans le PIB a été estimé respectivement à 20 pour cent pour les PRF, à 5 pour cent pour

l'Inde et à environ 8 pour cent pour la Chine. Alors que la plupart des pays d'Afrique dépensent le cinquième de leur PIB pour combler l'écart de pauvreté, des pays comme la Chine ou l'Inde affectent moins du dixième de leur PIB à cet effet. La définition des mêmes cibles à atteindre pour lutter contre la pauvreté en Afrique aussi bien que dans d'autres régions dont les conditions initiales sont différentes impose nécessairement des efforts plus conséquents à certains pays africains.

L'Évaluation politique et institutionnelle des pays (CPIA)⁵, réalisée par la Banque mondiale, suggère que les pays qui démarrent la course en s'appuyant sur des politiques et des institutions saines obtiennent généralement de meilleurs résultats dans la réalisation des OMD (Banque mondiale, 2010). S'agissant de la pauvreté extrême, les pays enregistrant les progrès les plus rapides sur ce plan sont ceux qui présentaient des taux de pauvreté modérée pendant les années 1990. En revanche, les pays très pauvres ont un plus long chemin à parcourir pour réduire de moitié la pauvreté extrême qui frappe leur population. Les conditions initiales et l'évolution subséquente de la croissance et des politiques y afférentes expliquent aussi pourquoi la réalisation des OMD présente de telles difficultés pour les pays les plus pauvres et les plus fragiles. Tout d'abord, en ce qui concerne les conditions initiales, le revenu moyen (en PPA) des personnes vivant dans l'extrême

5 L'Évaluation politique et institutionnelle des pays CPIA (Country Policy and Institutional Assessment) est un outil de diagnostic conçu pour saisir la qualité des politiques et des dispositions institutionnelles dans les différents pays. L'outil est réparti en quatre sections qui mesurent les performances au niveau de la gestion économique, des politiques structurelles, des politiques d'insertion sociale et d'équité, et de la gestion et des institutions du secteur public.

pauvreté était estimé, en 1990, respectivement à 0,69 dollar par jour en Afrique, hormis l'Afrique du Nord, contre 0,83 dollar en Chine et 0,89 dollar en Inde, alors qu'il était de 0,82 dollar dans le monde en développement et de 0,84 dans le monde en développement hors Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest. Cela montre que les pays ayant bénéficié de conditions initiales avantageuses sont mieux armés pour atteindre plus rapidement les cibles de réduction de la pauvreté que ceux dont les conditions initiales étaient moins favorables, notamment en Afrique (Olinto *et al*, 2013). En second lieu, la plupart des pays en proie aux conflits ou en situation de post-conflit étant situés en Afrique, cet état de fait explique le retard pris par ceux-ci, en termes de croissance et de politiques et qui les empêche d'accélérer la réduction de la pauvreté et de la faim sur leur territoire.

La pauvreté en Afrique continue de baisser, mais à un rythme insuffisant pour permettre au continent d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015

Au cours de la décennie écoulée, le nombre d'Africains vivant dans la pauvreté extrême (avec moins de 1,25 dollar US par jour) a continué à décliner, en dépit de l'impact brutal des dernières crises alimentaire, pétrolière et financière et des effets négatifs de la crise de la dette dans la zone euro. La proportion des habitants de l'ensemble des régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, vivant avec moins de 1,25 dollar US par jour a reculé, passant 56,5 pour cent en 1990 à 48,5 pour cent en 2010⁶, ce qui représente une baisse de 8 points de pourcentage. Cependant, selon la méthode traditionnelle de mesure, la réduction de la pauvreté est toujours à 20,25 points de pourcentage en deçà de la cible fixée pour la diminution de la pauvreté de moitié d'ici à 2015. L'examen des

moyennes annuelles indique que la pauvreté en Afrique a régressé plus rapidement entre 2005 et 2008 que pendant la période allant de 1990 à 2005, traduisant ainsi l'accélération des progrès réalisés au titre de cet indicateur par les gouvernements africains. Ce résultat a été associé à des taux de croissance plus élevés, à un meilleur environnement de gouvernance et à la mise en œuvre de mécanismes de protection sociale dans de nombreux pays.

Parallèlement à l'expérience africaine, d'autres régions en développement ont réalisé des progrès remarquables pour réduire leurs niveaux de pauvreté, réussissant à atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté extrême de moitié en 2010, cinq ans avant la date butoir de 2015⁷. Quelque 721 millions de personnes sont ainsi sorties de l'extrême pauvreté, essentiellement grâce à la diminution drastique, de plus de 50 pour cent, des taux de pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu élevé, dont la Chine, l'Inde et d'autres pays fortement peuplés, tels que l'Indonésie et le Brésil.

En Afrique, les performances varient selon les pays et les sous-régions. En termes de moyennes annuelles, ce sont les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest qui enregistrent le plus faible taux de réduction de la pauvreté. Les disparités dans le rythme de résorption de la pauvreté s'expliquent, en partie, par des différences liées à l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance économique entre les régions et au degré d'engagement politique en faveur de la mise en œuvre d'un système de protection sociale au niveau des pays. Les 20 économies de l'Afrique qui connaissent la plus forte croissance à l'échelle du continent soutiennent la comparaison avec la Chine, l'Inde et le Brésil (figure 1.1). Les tendances en matière de croissance en Afrique sont très diverses et embrassent tant des pays riches en ressources naturelles que des économies côtières, des exportateurs de produits de base et des pays à revenu

6 Les données les plus récentes provenant du calcul de la parité de pouvoir d'achat de 2011 émises par le Projet de comparaison internationale donnent à penser que la pauvreté en Afrique et dans la majeure partie du monde en développement a probablement baissé en deçà des données officielles pour 2010. Cependant, ces constatations ne peuvent être prises en compte tant que les chiffres de la pauvreté n'auront pas été officiellement publiés.

7 Le pourcentage global de la population vivant avec moins de 1,25 dollar US par jour était de 20,6 pour cent en 2010, un taux inférieur de 0,95 pour cent au taux cible de 21,6 pour cent fixé pour 2015. Voir CEA, CUA, BAD et PNUD, 2013.

intermédiaire. L'encadré 1.1 décrit le rythme et la diversité de la croissance soutenue que l'Afrique a connue tout au long de la décennie écoulée.

Toutefois, malgré cette croissance phénoménale, la transformation structurelle du continent était plus avancée en 2000 qu'elle ne l'est aujourd'hui. Comme l'ont fait valoir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (CNUCED et ONUDI, 2011), la valeur ajoutée de la production industrielle en Afrique est tombée de 14 à 10 pour cent du PIB entre 2000 et 2008. La proportion des produits manufacturés dans les exportations africaines totales a également reculé, passant de 43 pour cent en 2000 à 39 pour cent en 2008. Pendant la même période, la part africaine des exportations manufacturières mondiales a crû marginalement de 1,0 à 1,3 pour cent. De plus, bien que l'Afrique abritait 13 pour cent de la population du monde en 2013, sa participation au PIB mondial n'était que de 1,6 pour cent (APP, 2014).

Baisse du taux de pauvreté en Afrique, mais augmentation du nombre total des Africains vivant en dessous du seuil de pauvreté (1,25 dollar US par jour)

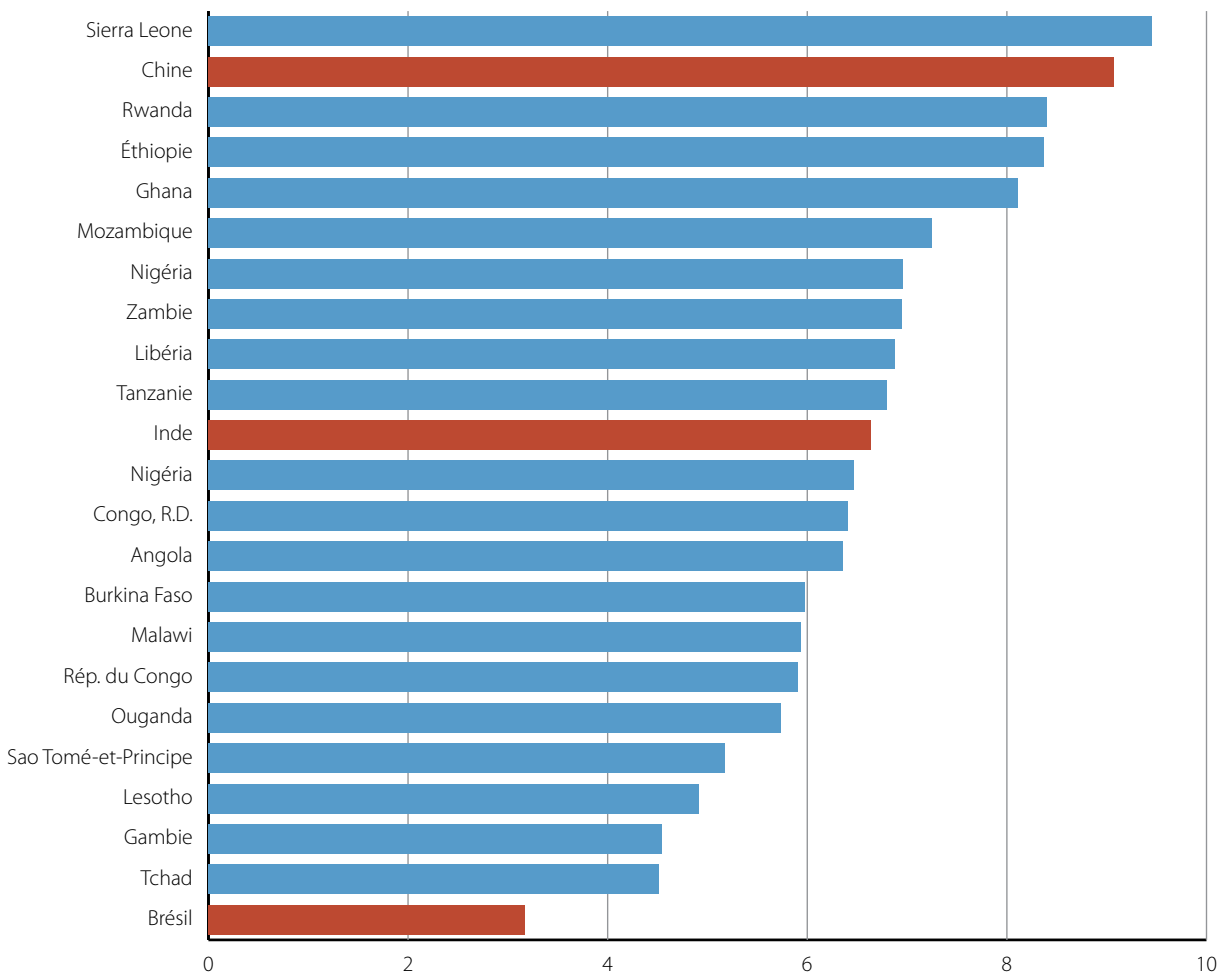
Le nombre d'Africains (exclusion faite des Nord-Africains) vivant en dessous du seuil de pauvreté a progressé, passant de 290 millions en 1990 à 376 millions en 1999 puis à 414 millions en 2010. Quatre pays africains rassemblent à eux seuls près de 52 pour cent des pauvres du continent : le Nigéria (25,89 %), la République démocratique du Congo (13,6 %), la Tanzanie (6,8 %) et l'Éthiopie (5,2 %). Par ailleurs, la part du continent dans la pauvreté mondiale est passée de 15 pour cent en 1990 à 34 pour cent en 2010 (Banque mondiale *et al*, 2014d ; Olinto *et al*, 2013). Cela montre clairement que pour une majorité d'Africains, la croissance économique fulgurante du continent ne s'est pas traduite par une amélioration du niveau de vie, ce qui souligne que la structure de la croissance est d'une importance capitale. Les secteurs de l'économie qui sont responsables de la croissance ont un rôle déterminant dans le processus de réduction de la pauvreté qui devrait

s'en suivre. Par exemple, la récente résorption sensible de la pauvreté en Éthiopie et au Rwanda a été associée à la croissance rapide de l'agriculture dans ces deux pays. Cela n'est pas le cas d'autres économies, telles que l'Angola, le Nigéria ou la Zambie, où la croissance a été principalement le fait du secteur extractif, composé essentiellement d'éléments enclavés, non intégrés au reste de l'économie.

Réduire la pauvreté dans les PRF reste un défi de taille : 1,2 milliard de personnes sont toujours plongées dans le dénuement et le nombre d'individus souffrant de pauvreté extrême a augmenté tout comme celui de ceux qui ont réussi à se hisser au-dessus du seuil de la pauvreté (1,25 dollar US par jour) (figure 1.2). En effet, entre 1990 et 2010, le nombre de personnes disposant d'un revenu journalier supérieur à 1,25 dollar US s'est accru de 3,9 pour cent par an, une augmentation supérieure à celle des citoyens vivant en dessous du seuil de pauvreté, établie à 1,2 pour cent par an, ce qui indique une sortie nette de la pauvreté extrême. La répartition de la pauvreté dans le monde montre qu'une proportion importante de pauvres, à hauteur de 70,6 pour cent, vit dans des pays à revenu intermédiaire, et que la part résiduelle de 29,4 pour cent habite dans des pays à revenu faible. Sur la population mondiale des pauvres, 38,3 pour cent d'entre eux résident dans des États fragiles⁸. L'Afrique (hors Afrique du Nord) abrite toujours le tiers des pauvres du monde en développement, alors que 41,7 pour cent d'entre eux-ci sont concentrés en Asie du Sud et 20,7 pour cent en Asie de l'Est et dans le Pacifique (figure 1.2). Ces chiffres prouvent que la dynamique émergente des concentrations de pauvreté exige que de nouvelles mesures globales soient prises pour combattre la pauvreté, tant dans les pays à revenu faible que dans les pays à revenu intermédiaire, et des actions stratégiques soient menées dans les États fragiles. Pour que l'Afrique puisse éradiquer sa pauvreté d'ici à 2030, comme le préconise la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, les gouvernements du continent devront impérativement accorder la priorité

8 Voir Chandry et Kharas (2014).

Figure 1.1 : Comparaison entre les 20 économies africaines connaissant les croissances les plus rapides à l'échelle du continent en comparaison avec la Chine, l'Inde et le Brésil, en termes de croissance annuelle moyenne, entre 2008 et 2013



Source : calculs des auteurs basés sur l'APP, 2014

à la transformation économique structurelle et au développement axé sur la population dans leurs agendas de développement respectifs.

Des progrès marginaux en Afrique (hors Afrique du Nord) malgré une baisse remarquable du degré de pauvreté dans le monde en développement

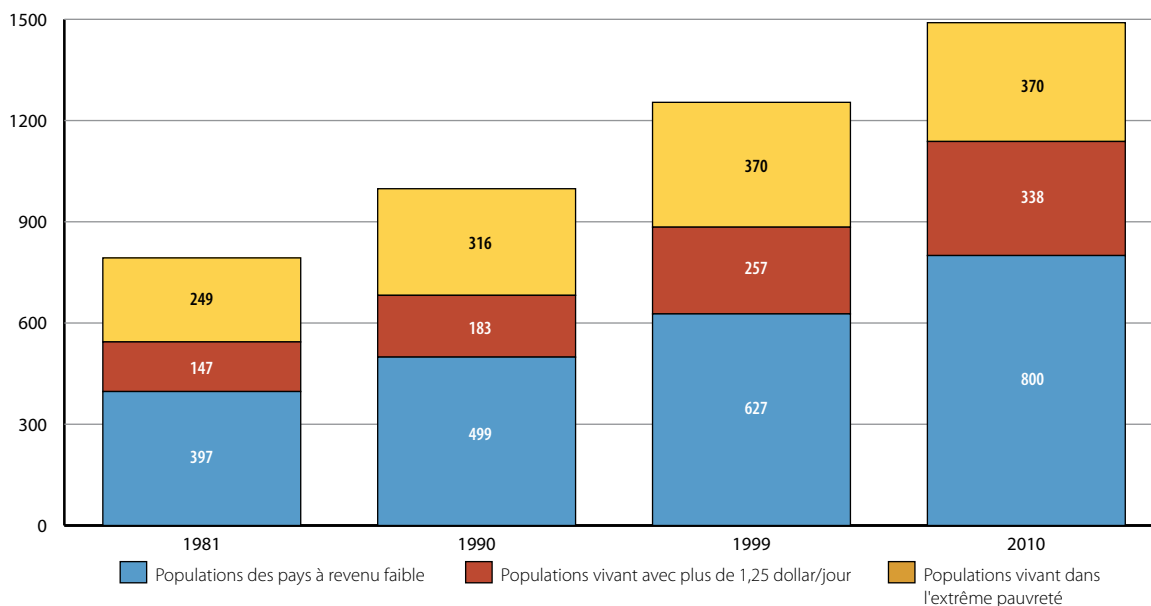
Le degré de la pauvreté extrême⁹ a reculé de 25 pour cent dans le monde en développement ces trente dernières années. Une personne extrêmement pauvre disposait d'un revenu moyen

9 Ceci montre combien les personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont encore éloignées du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour.

de 0,87 dollar par jour en 2010, contre 0,82 dollar en 1990. Cela signifie que le degré moyen de la pauvreté extrême a décliné, passant de 0,43 dollar en 1990 à 0,38 dollar en 2010 (Olinto *et al*, 2013). Cette amélioration a été sensible en Chine et en Inde uniquement (15,3 et 10,3 pour cent respectivement), et ne l'a été que marginalement dans les pays à revenu faible (5,4 pour cent). En 2010, l'écart de pauvreté global exprimé en tant que proportion du PIB dans le monde en développement représentait le dixième de sa valeur de 1981. Dans les PRF, cette proportion a diminué de 24,0 à 8,0 pour cent¹⁰. En dépit de cette baisse appréciable, l'indice de l'écart de pauvreté mesuré par

10 Voir Ravallion, 2013 ; Olinto *et al*, 2013, et Chen et Ravallion, 2010.

Figure 1.2 : Populations vivant avec un revenu inférieur ou supérieur à 1,25 dollar US par jour dans les pays à revenu faible (PRF) entre 1981 et 2010



Source : calculs des auteurs basés sur les travaux d'Olinto et al, 2013.

rapport au PIB des PRF demeure 16 fois supérieur au taux enregistré dans le monde en développement.

Le niveau moyen de revenu par habitant des populations souffrant d'extrême pauvreté en Afrique (hors Afrique du Nord) est resté pratiquement inchangé entre 1990 et 2010 (figure 1.3), variant entre 0,69 à 0,71 dollar par jour. L'importance de l'écart indique que les Africains sont très pauvres et qu'ils sont laissés pour compte dans la répartition des avantages de la croissance. Cette constatation est renforcée par les conclusions de l'APP (2014), qui constate que le niveau de consommation moyen des pauvres en Afrique est très faible par rapport au seuil de pauvreté. Par exemple, au Libéria, en République centrafricaine, au Nigéria, à Madagascar, en Zambie et en République démocratique du Congo, les pauvres subsistent avec une consommation journalière inférieure ou égale à 0,65 dollar, alors que le chiffre équivalent est approximativement de 1,00 dollar par jour au Cameroun, en Afrique du Sud et au Cap-Vert. Malgré cela, l'Afrique a la deuxième plus forte concentration de pauvreté dans le monde (34,1 pour cent) devant l'Asie du Sud (41,7 pour cent), alors que l'Europe et l'Asie centrale occupent la

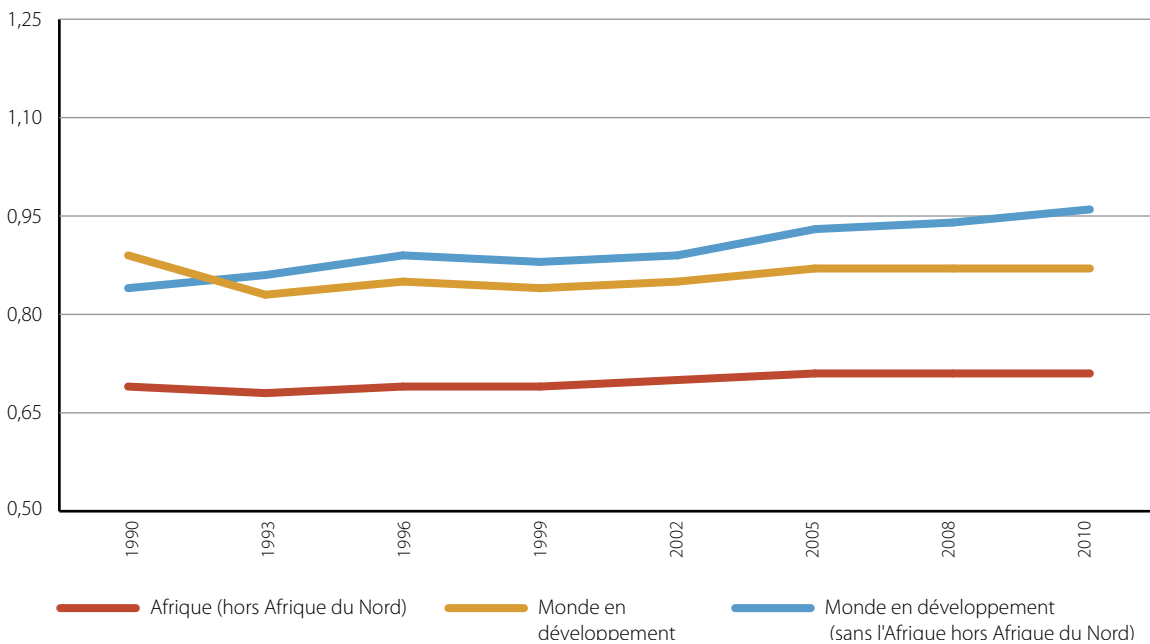
dernière position du classement (0,3 pour cent) (figure 1.4).

Progrès inégaux sur le front de la réduction de la pauvreté à travers l'Afrique

Six pays africains ont atteint la cible de réduction de la pauvreté : la Tunisie, l'Égypte, le Cameroun, la Gambie, le Sénégal et la Guinée. L'Éthiopie, le Swaziland, l'Ouganda et la Mauritanie sont à moins de 5 pour cent de la cible, alors que le Ghana, l'Afrique du Sud, le Mali et le Niger se situent à 10 pour cent en deçà. Douze pays sont parvenus à réduire leur taux de pauvreté de 1,00 à 40,00 pour cent. Cependant, la situation de la pauvreté s'est aggravée en République centrafricaine, au Nigéria, à Madagascar, en Zambie, au Kenya, en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire¹¹. La figure 1.5 représente les niveaux de pauvreté et les taux de changement y afférents. À la publication des données 2011 de la parité de pouvoir d'achat, il est fort probable que des changements devront être apportés à ces estimations.

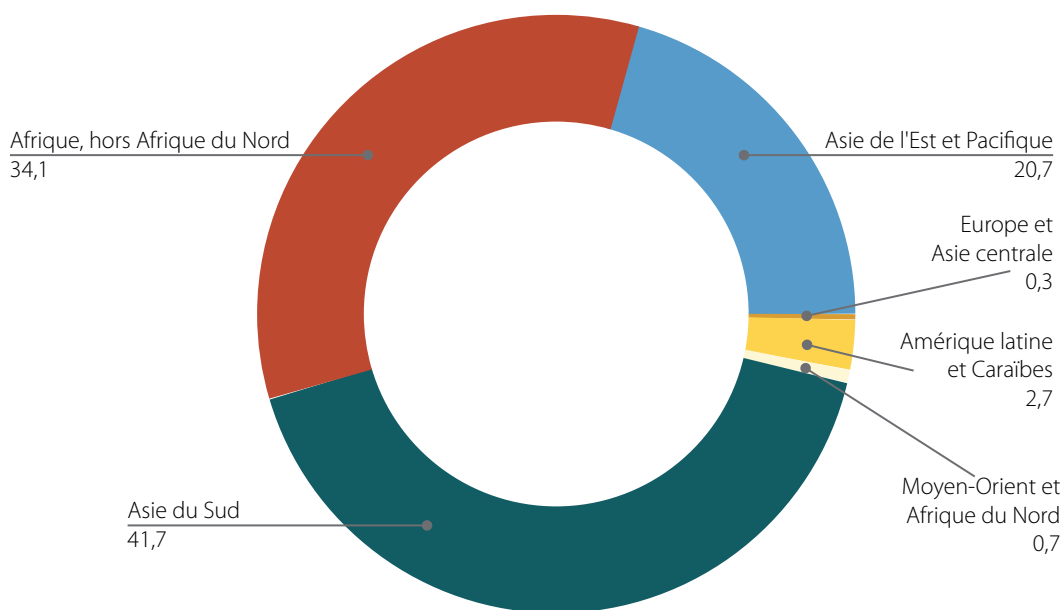
11 Bien que plusieurs pays disposent de données au niveau national, les différences d'approche compliquent la comparaison. Pour cette raison, seules des données internationales tirées des Indicateurs de développement dans le monde sont utilisées pour cet indicateur.

Figure 1.3 : Niveau moyen de revenu par habitant des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique hors Afrique du Nord, 1990-2010



Source : Banque mondiale, 2014d.

Figure 1.4 : Part mondiale de la pauvreté dans les régions en développement, 2010 (%)



Source : calculs des auteurs basés sur les travaux de Chandy et Homi, 2014

La stabilité macroéconomique, le profil de la croissance économique et le ciblage approprié des politiques sectorielles jouent un rôle important dans l'accélération de la réduction de la pauvreté. Actuellement, les politiques macroéconomiques engagées accélèrent la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans plusieurs

pays : (i) les politiques budgétaires visent stratégiquement à mobiliser les revenus, accroître les investissements publics et distribuer des prestations sociales croissantes à la population (Éthiopie et Rwanda) ; (ii) les politiques monétaires sont utilisées à bon escient pour renforcer le secteur financier, prévenir les pressions inflationnistes

Encadré 1.1 : La durabilité de la décennie de croissance rapide de l'Afrique peut être assurée

Le destin économique de l'Afrique a connu un revirement positif de 2000 à 2012, et continue encore aujourd'hui de présenter d'excellentes perspectives économiques. Considérée comme la région à la traîne en matière de croissance avant les années 2000, le continent est passé d'un taux de croissance très faible dans les années 1980 et 1990, à environ 5 pour cent par an entre 2000 et 2012, dépassant même les 6 pour cent exclusion faite des statistiques concernant l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord. De fait, entre 2012 et 2013, plus de 33 pour cent des pays d'Afrique ont vu leur croissance dépasser la moyenne annuelle de 6 pour cent. Il s'agit du second meilleur résultat obtenu parmi les régions du globe après l'Asie de l'Est. Le profil de la croissance africaine est considérablement diversifié. La forte croissance enregistrée dans des pays riches en ressources naturelles s'étend aussi aux pays ayant une économie côtière (Mozambique, Sénégal et Tanzanie), aux pays enclavés (Burkina Faso et Ouganda), aux pays exportateurs de produits de base (RDC, Nigéria et Zambie) et à des pays à revenu intermédiaire tels que le Botswana. La croissance phénoménale réalisée en Éthiopie et au Rwanda a été propulsée par l'agriculture, alors que ce sont surtout les services qui ont stimulé les progrès au Burkina Faso, en Tanzanie et en Ouganda.

En Afrique (hors Afrique du Nord), le revenu moyen par habitant a progressé de 3 à 4 pour cent par an, et dépasse aujourd'hui d'un tiers son niveau de 2000. De ce fait, de plus en plus de pays africains ont progressivement réussi à acquérir le statut de pays à revenu intermédiaire*. Il y en avait ainsi 10 en 2000, 16 en 2006 et 21 en 2013. Selon les projections de la Banque mondiale, ce chiffre pourrait être porté à 31 d'ici à 2015 si la croissance actuelle se maintenait.

Quels ont été les moteurs de la croissance durant la décennie écoulée ? Les principaux vecteurs ont été la demande intérieure soutenue et les investissements conséquents, l'augmentation régulière du flux de capitaux étrangers, la hausse des prix des matières premières, l'interdépendance accrue avec la Chine et d'autres économies émergentes et les améliorations réalisées en matière de gouvernance économique. L'essor de conglomerats africains (notamment sud-africains, nigériens et kenyans) a aussi joué un rôle important. Mais cette croissance présente des risques : augmentation du ratio de la dette publique en pourcentage du PIB, passé de 29 pour cent en 2008 à 34 pour cent en 2013 ; baisse des cours des matières premières sur le long terme, qui pourrait devenir source de vulnérabilité ; renversement de la tendance aux assouplissements monétaires en Occident, particulièrement aux États-Unis, susceptible de menacer la pérennité de la croissance. Il convient d'ajouter à cela le risque potentiel posé par tout éventuel changement de stratégie de la Chine, qui viendrait à retirer ses investissements à l'étranger pour les consacrer à l'expansion de la demande intérieure. Par conséquent, il appartient aux gouvernements africains de mettre en place des politiques nationales appropriées, capables de faire face à de telles menaces.

Néanmoins, les perspectives d'une poursuite de la croissance sont excellentes. À titre d'exemple, considérons trois puissants vecteurs potentiels de croissance : la puissance démographique de l'Afrique, susceptible de déclencher un processus d'expansion du marché ; les opportunités substantielles offertes par les perspectives d'urbanisation ; et les apports technologiques prometteurs alimentés par les populations. Afin de préserver des niveaux élevés de croissance et faire en sorte que tous en bénéficient, les gouvernements africains doivent opérer une restructuration de leur économie qui tienne compte des mesures suivantes : diversification appuyée du secteur économique ; extension de l'usage des nouvelles technologies ; augmentation continue de la productivité agricole ; élargissement des domaines d'activités du secteur manufacturier ; constitution d'une main-d'œuvre qualifiée et robuste ; développement des infrastructures ; et approfondissement de la gouvernance économique.

Source : APP, 2014 ; Banque mondiale, 2013a.

* En juillet 2011, la méthode Atlas de la Banque mondiale a classé les pays en groupes de revenus définis selon l'indice de la faim dans le monde (GHI) par habitant, comme suit : pays à revenu faible (1 005 dollars ou moins), pays à revenu intermédiaire (de 1 005 à 3 965 dollars), pays à revenu intermédiaire supérieur (de 3 976 à 12 275 dollars) et pays à revenu élevé (12 275 dollars ou plus).

et stimuler les investissements du secteur privé (Ghana) ; et (iii) les politiques de change sont orientées vers une dépréciation progressive de monnaies surévaluées et le maintien de la compétitivité internationale (Maurice et Afrique du

Sud)¹². Les politiques budgétaires, monétaires et de change doivent être alignées sur des ob-

12 Se reporter, par exemple, à Hailu et Weeks (2011) sur l'usage possible de politiques macroéconomiques pour relancer la croissance et réduire la pauvreté dans des pays en situation post-conflituelle.

jectifs sectoriels de réduction de la pauvreté. Par exemple, les pays dont l'économie est propulsée par des industries à forte intensité de capital ont tendance à ne pas générer de grands avantages pour les pauvres. La croissance dynamisée par les exportations en Angola, au Mozambique et au Nigéria, et la dépendance de la Tanzanie à l'égard de son secteur minier offrent de bons exemples de vecteurs de croissance qui n'absorbent pas suffisamment de main-d'œuvre¹³. Des politiques et des programmes sectoriels capables d'améliorer la productivité agricole et de créer des emplois dans des domaines plus productifs et générateurs d'emplois seront d'une importance cruciale pour l'amélioration du bien-être et des conditions de vie sur le continent.

Les pays qui sont parvenus à réduire leurs inégalités ont également réussi à accélérer leur croissance et réduire leur pauvreté. Lorsque les inégalités de revenu sont très marquées, l'impact d'une forte croissance sur la réduction de la pauvreté est amoindri. S'attaquer aux inégalités en recourant à la protection sociale rend la croissance plus inclusive, favorise la cohésion sociale et promeut l'harmonie entre les citoyens et l'État. Une telle approche jette les bases d'une croissance durable, renforce la stabilité sociale et conforte la légitimité politique. Les améliorations rapides sur le front de la pauvreté rurale en Éthiopie, au Rwanda et au Ghana ont été associées à des investissements accrus dans l'agriculture et la protection sociale. Affronter la pauvreté en Afrique exige également une augmentation de la productivité et des revenus dans le secteur informel. La protection sociale instaurée en Afrique ne couvre que 20 pour cent du quintile le plus pauvre, contre 50 pour cent en Europe de l'Est et en Asie centrale, et environ 55 pour cent en Amérique latine et aux Caraïbes¹⁴.

Il existe des facteurs qui rendent malaisée l'application uniforme de mesures de protection sociale éprouvées dans certaines parties du continent, notamment : la disparité des revenus moyens¹⁵, re-

lativement bas dans la plupart des pays d'Afrique ; les perspectives limitées de redistribution fiscale ; et la faiblesse des capacités institutionnelles pour concevoir et proposer des systèmes efficaces. En plus des difficultés liées au manque de fonds, de ciblage et de capacités ainsi qu'à la fragmentation des systèmes de sécurité sociale africains, ces systèmes dépendent en premier lieu de l'aide étrangère pour leur financement, particulièrement dans les PRF. La Banque mondiale (2014c) a ainsi montré dans une étude portant sur un échantillon de 25 pays africains, que le Libéria, la Sierra Leone et le Burkina Faso étaient les plus dépendants de l'aide extérieure pour le financement de leurs filets de sécurité sociale, respectivement à hauteur de 94, 85 et 62 pour cent. Le programme phare « Filet de sécurité productif » (Productive Safety Net, PSNP) mis en place en Éthiopie est presque entièrement financé par des fonds provenant de l'étranger. Il est quand même opportun de signaler, sur un ton plus positif, que de plus en plus de pays à revenu faible inscrivent des programmes de filet de sécurité à leur budget. Pour qu'un programme de protection sociale puisse bien fonctionner, de telles faiblesses structurelles doivent être résolues. L'encadré 1.2 illustre la portée et les caractéristiques de la protection sociale en Afrique.

La pauvreté sur le continent présente trois caractéristiques majeures : (i) elle sévit premièrement en milieu rural ; (ii) elle frappe surtout les femmes ; et (iii) elle est liée à la recrudescence des emplois dans le secteur informel. Par exemple, la pauvreté rurale est au moins trois fois plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain dans les pays suivants : Maroc, Égypte, Ghana, Zambie, Cameroun, Cap-Vert et Rwanda. L'état déplorable des infrastructures rurales, la dégradation des moyens de subsistance, l'absence de perspectives d'emplois pour les jeunes, l'accès limité à un enseignement de qualité et la pratique répandue du travail des enfants constituent autant de vecteurs de la pauvreté rurale¹⁶. Pour résoudre ce déséquilibre, il est crucial de formuler et de mettre en œuvre un développement rural intégré, de créer des

13 Voir Martins (2013) pour des exemples édifiants, particulièrement en ce qui concerne le Mozambique et la Tanzanie.

14 Voir la Banque mondiale (2014c) pour plus de précisions.

15 Les données établies par la Banque mondiale (2014c) montrent, par exemple, que les pays riches affectent 1,9 pour cent

du PIB national en moyenne à leur protection sociale alors que les PRF n'y consacrent que 1,1 pour cent de leur PIB.

16 Voir NISR (2011) et CPRC (2011).

pôles de croissance au sein de communautés rurales et d'améliorer les rendements agricoles. En revanche, des pays comme l'Afrique du Sud et le Nigéria connaissent un niveau élevé de pauvreté urbaine. Dans ces pays, il convient de résoudre le déséquilibre entre développement rural et urbain, d'améliorer la prestation de services municipaux, de renforcer l'approvisionnement en matière d'infrastructures, de relever l'habitat dans les quartiers de taudis et de faciliter l'accès à la microfinance, ces mesures tendant toutes à réduire l'incidence et la gravité de la pauvreté urbaine en Afrique.

La féminisation de la pauvreté est répandue, entre autres pays, en Égypte, au Cameroun, au Maroc, au Kenya, au Cap-Vert, en Afrique du Sud, en Guinée et à Madagascar (voir CEA *et al*, 2013). Plusieurs facteurs expliquent cet état de choses. Le travail des femmes à domicile et chez l'employeur a tendance à être sous-évalué. De plus, les emplois occupés par les femmes paient des salaires de misère et s'exercent dans de mauvaises conditions. Par ailleurs, les femmes n'ont qu'un accès limité aux actifs productifs tels que de la terre en raison de restrictions traditionnelles pesant sur leurs droits patrimoniaux. En outre, leur manque d'éducation réduit leurs chances de trouver un emploi décent et bien rémunéré. Enfin, la prévalence des conflits violents opère une discrimination à l'encontre des femmes et diminue leurs perspectives de participation véritable à des activités productives. Les politiques et les actions publiques doivent s'attaquer aux facteurs qui perpétuent la répartition inégale des opportunités et des actifs économiques entre hommes et femmes sur le continent.

Le marché du travail en Afrique reste largement dominé par l'emploi informel

La plupart des travailleurs africains sont engagés dans le secteur informel. Il s'agit généralement de travailleurs indépendants évoluant dans des conditions précaires (rémunérations faibles et irrégulières) ou de travailleurs embauchés à titre occasionnel, sans contrat et sans accès à la sécurité sociale. Bien que le recours aux emplois informels soit parfois dicté par la nécessité pour ceux qui ne parviennent pas à trouver un emploi formel,

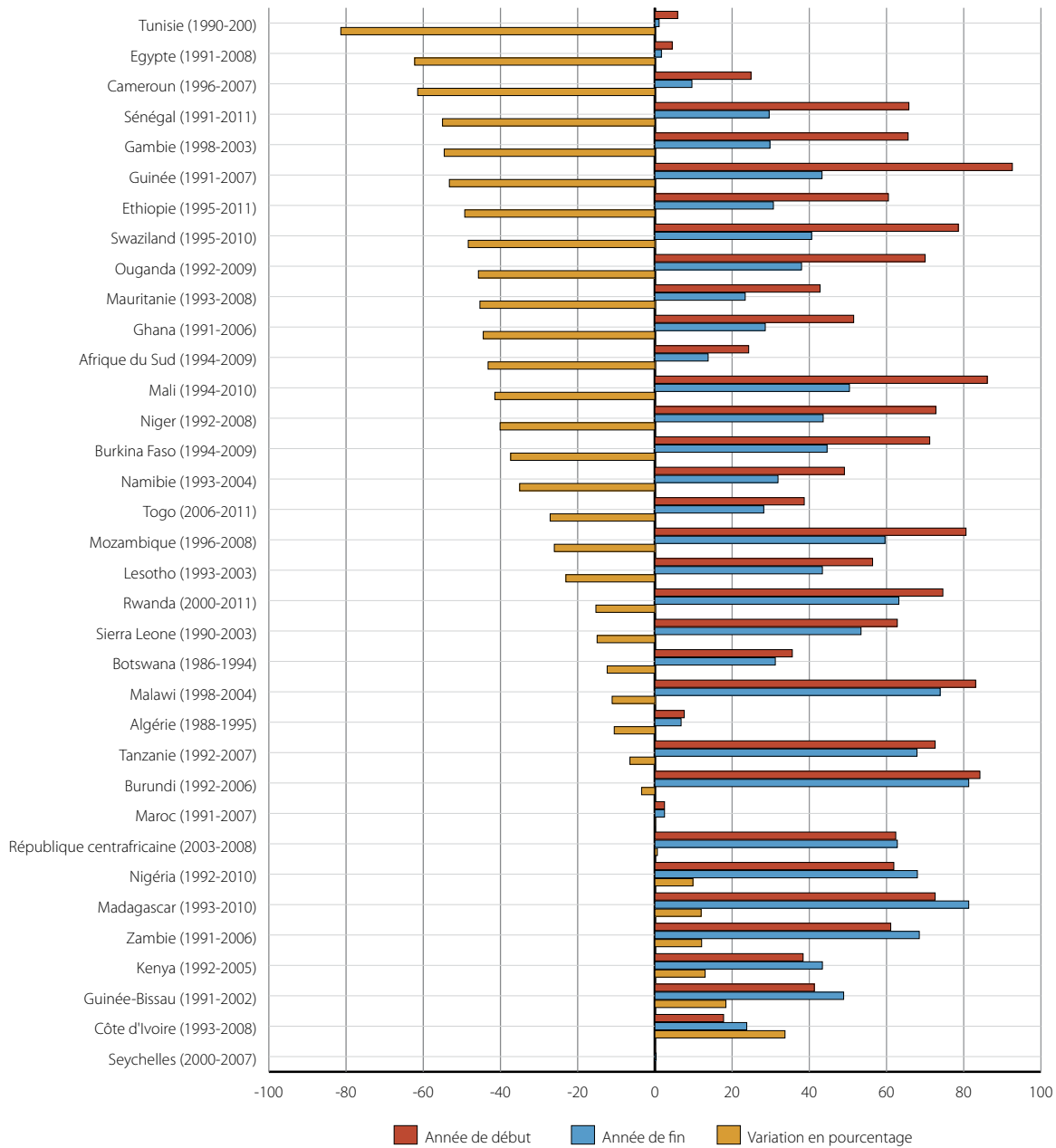
il est sciemment utilisé comme une manœuvre tactique pour échapper à la fiscalité et à la réglementation. Les données de l'Organisation internationale du travail (OIT, 2014) montrent que la part des travailleurs engagés dans le secteur informel de l'emploi était significative à l'échelle du continent en 2011, variant de 20 à 65 pour cent selon les pays. Inciter un plus grand nombre de travailleurs à sortir de l'informalité devrait constituer une priorité politique cardinale en Afrique. Seule une telle politique parviendrait à réduire la pauvreté parmi les travailleurs, améliorer les conditions de travail et dégager les recettes fiscales dont les gouvernements ont besoin pour renforcer les systèmes nationaux de sécurité sociale, ce qui contribuerait grandement à la réduction rapide de la pauvreté et de l'inégalité.

La vulnérabilité : un enjeu politique émergent pour les gouvernements

Entre 1990 et 2010, le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar US par jour dans le groupe des régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest a diminué de 32 millions, alors que celui des habitants vivant avec moins de 1,25 dollar US par jour y a reculé de 124,1 millions et celui des Africains vivant avec moins de 2 dollars US par jour y a régressé de 3,2 millions. Les classes moyennes ont été les plus durement touchées par les effets négatifs d'une série de chocs économiques issus des crises énergétique, alimentaire et financière, alors que ce groupe social est considéré comme un pilier important de la transformation économique. S'attaquer à la vulnérabilité qui subsiste au sein de ce groupe représente donc un défi majeur sur le plan politique¹⁷.

17 La vulnérabilité désigne la probabilité ou le risque de s'appauvrir ou de s'enfoncer encore davantage dans la pauvreté à l'avenir. Le risque d'une baisse significative de revenu peut obliger les ménages à réduire leurs investissements en actifs productifs ou à reporter l'éducation de leurs enfants ou le recours aux services médicaux. La vulnérabilité influence également les comportements et stratégies d'adaptation des ménages. Par conséquent, elle doit être prise en considération dans les politiques de réduction de la pauvreté. Pour plus de détails, se reporter au document de la Banque mondiale disponible sur : <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTPOVERTY/EXTPA/0,,contentMDK:20238993~menuPK:492141~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:430367,00.html>

Figure 1.5 : Progrès enregistrés dans la lutte contre la pauvreté en Afrique (%)



Source : Banque mondiale, 2014f. PovcalNet : outil d'analyse de la pauvreté en ligne, disponible sur : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm>.

L'inégalité : en baisse, mais toujours préoccupante

Sur le plan de l'inégalité, l'Afrique est classée en deuxième position mondiale après l'Amérique latine, une région où les riches profitent de la majeure partie des ressources nationales. L'indice de Gini pour la période allant de 2000 à 2009 en Afrique est de 43,9 points, contre 52,2 points pour l'Amérique latine et les Caraïbes. C'est dans les régions d'Asie et d'Europe que cet indice est le plus faible, se situant respectivement à 37,5 et

32,5 points. Toutefois, en ce qui concerne l'amélioration constatée pour la période 2000-2009 par rapport aux années 1990-1999, l'Afrique réalise le deuxième meilleur résultat (4,3 pour cent), après l'Asie (3,1 pour cent) et loin devant les régions Amérique latine et Caraïbes, et Europe où l'inégalité a augmenté (figure 1.6). Par ailleurs, le PNUD (2013) a établi qu'entre les années 1990 et 2000, l'Afrique a enregistré une réduction de l'inégalité de 7,0 pour cent, soit la baisse la plus prononcée de toutes les régions du monde.

Encadré 1.2 : Les filets de sécurité sociale comme instruments majeurs de la réduction de la pauvreté en Afrique

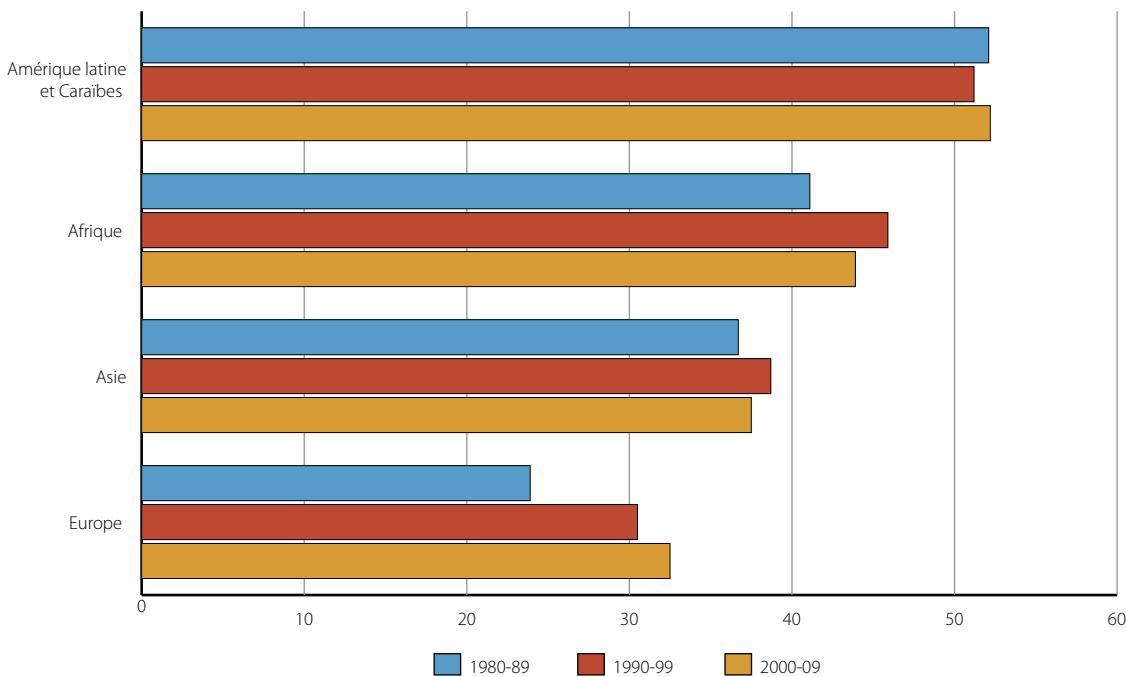
La protection sociale apparaît désormais comme un puissant moyen de réduction accélérée de la pauvreté en Afrique. S'attaquer à l'inégalité par le biais de la protection sociale permet de rendre la croissance plus inclusive et durable, construire une société plus cohésive, promouvoir des relations harmonieuses entre les citoyens et l'État, et renforcer la légitimité politique. Conscients de l'importance de cette initiative, plusieurs pays ont adopté une législation servant de cadre à la mise en place de programmes complets de protection sociale. De telles stratégies ont été élaborées dans près du tiers des pays africains. Ces programmes prévoient des transferts d'espèces, des projets de travaux publics et toute une gamme de filets de sécurité pour les pauvres et les personnes vulnérables. Au total, on dénombre 123 programmes de transferts monétaires dans 34 pays (Garcia et Moore, 2012) et plus de 500 programmes de travaux publics (Banque mondiale, 2012b). En trois ans, le nombre de pays ayant mis en œuvre des programmes de protection sociale a presque doublé, passant de 21 en 2010 à 37 en 2013. Chaque pays africain dispose désormais d'un filet de sécurité, sous une forme ou une autre. Par exemple, les données de la Banque mondiale (2014c) montrent que sur un échantillon de 48 pays d'Afrique, 45 ont mis en place des transferts en nature conditionnels, 13 ont instauré des transferts monétaires conditionnels, 39 ont lancé des transferts en nature inconditionnels, 37 ont institué des transferts monétaires inconditionnels et 39 ont opté pour des programmes de travaux publics.

La mise en œuvre de la protection sociale en Afrique a rencontré un succès indéniable. L'institution d'un régime de retraite universelle à Maurice contribue au faible taux de pauvreté de ce pays. En Afrique du Sud, pays d'Afrique où la protection sociale est la plus étendue, la pension de vieillesse a fait tomber le taux d'écart de la pauvreté de 2,5 pour cent, la pension d'invalidité a réduit ce taux de 5,1 pour cent, tandis que l'extension de la limite d'âge de versement de l'allocation pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans a contribué à une réduction de 21,4 pour cent de ce même taux. En Namibie, le programme de protection sociale pluridimensionnelle a exercé un impact élevé en réduisant le taux de pauvreté de groupes vulnérables. Le programme de protection sociale du Malawi a eu des incidences significatives sur la réduction de la faim. En Éthiopie, le programme « Filet de sécurité productif » (Productive Safety Net) concerne quelque 8 millions de bénéficiaires au sein de 1,5 million de ménages, leur offrant un appui alimentaire et monétaire en contrepartie de leur participation à des travaux publics dans des zones touchées par la sécheresse. Au Rwanda, le système des mécanismes sociaux multiples, proposé au titre du programme Vision 2020 Umurenge Programme (VUP), comprend l'assurance santé universelle (couvrant 91 pour cent de la population), l'éducation gratuite ainsi que des transferts sociaux, tels qu'un régime de retraite. Ce système est crédité d'une diminution globale de l'extrême pauvreté, dont le taux a reculé de 39 à 34,5 pour cent entre 2006 et 2009 (CEA et al, 2011). Le Ghana, le Nigéria, le Sénégal, le Kenya, le Mozambique et la République unie de Tanzanie ont mis en place différents filets de sécurité, notamment sous forme de distributions de vivres d'urgence aux groupes vulnérables d'orphelins, de veuves et de personnes âgées. Le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont institué des systèmes de distribution alimentaire d'urgence par le biais de banques de céréales qui proposent des denrées alimentaires de base à des prix subventionnés, tandis que le Kenya a développé un ensemble étendu de filets de sécurité contre la faim dans ses zones arides et semi-arides (APP, 2014).

Cependant, les programmes de protection sociale en Afrique présentent toujours un certain nombre de faiblesses. En effet, ils pâtissent d'un manque de financement chronique (par exemple, le Kenya et la Tanzanie consacrent toujours moins de 0,3 pour cent de leur PIB à leur système de protection sociale), d'un niveau insuffisant de dépenses, ce qui souvent trahit une couverture peu étendue. À Madagascar par exemple, la population est constituée de pauvres à 75 pour cent, dont seule une infime partie d'à peine 1 pour cent bénéficie de la protection sociale. Au Burundi, où 67 pour cent des citoyens vivent en dessous du seuil national de pauvreté, seuls 5 pour cent de cette tranche sont couverts par les filets de sécurité sociale. La couverture est très faible par rapport à l'ampleur des besoins. La fragmentation est un autre sujet de préoccupation, car une multitude de petits projets, financés par les donateurs, opèrent de façon isolée et restent à l'écart d'autres projets similaires. La plupart de ces interventions ne dépassent pas le stade de projet pilote et rares sont celles qui font l'objet d'une mise à l'échelle. Un autre problème a trait au mauvais ciblage de l'aide, laquelle ne parvient pas toujours aux bénéficiaires visés, et à la faible coordination des programmes. Afin d'optimiser les effets de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté et de l'inégalité, l'Afrique doit impérativement s'atteler à ces faiblesses structurelles.

Source : APP, 2014 ; Banque mondiale, 2012b et 2014b ; et CEA et al, 2011.

Figure 1.6 : Comparaison régionale de l'inégalité (coefficient de Gini), 1990-2009



Source : calculs des auteurs basés sur les Indicateurs de développement dans le monde 2013

Le continent est frappé d'inégalités horizontales, caractérisées par l'exclusion de certains groupes de la société de toute participation active aux processus sociaux, économiques et politiques. Ces inégalités ont gravement compromis l'incidence de la croissance économique sur le plan social. Par exemple, en 2010, lorsque l'inégalité a été supprimée de l'Indice du développement humain (IDH) pour l'Afrique (hors Afrique du Nord), le continent a perdu 32,8 points de pourcentage, alors que les indices équivalents relatifs aux régions d'Asie du Sud et d'Amérique latine et Caraïbes ont baissé respectivement de 30,2 et 25,1 points. Une tendance similaire a été enregistrée pour les indices mesurant l'espérance de vie, l'éducation et le revenu (PNUD, 2010). De plus, les vecteurs de la croissance économique en Afrique relèvent principalement de secteurs à haute intensité de capital dont les retombées sur la création d'emplois et le reste de l'économie sont de faible ampleur. Il en a résulté une augmentation des inégalités de revenu.

La répartition géographique de l'inégalité en Afrique entre 2000 et 2009 montre que l'Afrique australe (indice de Gini de 48,5) et l'Afrique centrale (indice de Gini de 45,0) sont les régions où

l'inégalité est la plus prononcée à l'échelle du continent, alors que l'Afrique du Nord (indice de Gini de 37,4) et l'Afrique de l'Est (indice de Gini de 41,0) sont les régions où l'inégalité est la moins marquée¹⁸. L'analyse des tendances de l'inégalité sur les trente dernières années montre qu'en Afrique de l'Est, l'écart entre les riches et les pauvres a continué de s'élargir. L'indice de Gini y est passé de 32,4 en 1980-89 à 38,4 en 1990-99, puis à 41,0 en 2000-09 (BAD, 2012). L'inégalité s'est également aggravée en Afrique du Nord au cours des deux décennies passées. C'est en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest que les améliorations sur cet indice ont été les plus notables¹⁹. Mais certains pays sont toujours éloignés de cette tendance à la baisse et connaissent de fortes inégalités. Par exemple, sur la base des données comparables disponibles, 12 pays ont enregistré un coefficient de Gini²⁰ d'au moins 50 pour cent

18 Pour plus de précisions sur le classement régional de l'inégalité, prière de consulter la note de briefing n° 5 de la BAD. Inégalité de revenu en Afrique, en date du 7 mars 2012.

19 Entre 1990-99 et 2000-09, l'indice de Gini est passé de 53,3 à 48,5 en Afrique australe, et de 44,1 à 42,2 en Afrique de l'Ouest (PNUD, 2013).

20 L'indice de Gini mesure l'inégalité, en montrant une valeur pouvant varier de 0 à 1. Si cette valeur se rapproche de 1, cela signifie que la répartition des revenus est très inégale ; si elle se rapproche de 0, cela signifie que la répartition des revenus est presque égale.

entre 2000 et 2010. La plupart de ceux-ci se trouve dans la sous-région d'Afrique australe : Namibie (74,3 %), Comores (64,3 %), Botswana (61,0 %), Angola (58,6 %), Afrique du Sud (57,8 %), Lesotho (52,3 %), Libéria (52,6 %), Zambie et Swaziland (50,7 %), Sao Tomé-et-Principe (50,6 %), Cap-Vert (50,4 %) et Zimbabwe (50,1 %) (PNUD, 2010)²¹. De plus, en 2010, six des dix pays du monde connaissant les plus forts taux d'inégalité étaient situés en Afrique, la concentration la plus élevée étant en Afrique australe. Faire face à l'inégalité est donc devenu un défi de développement important.

L'inégalité prend des formes diverses : accès inégal aux sources de revenu, aux opportunités économiques, aux actifs fonciers comme les terrains et à l'usage de services publics comme l'éducation et la santé. Ceci explique en grande partie pourquoi la pauvreté ne réagit que marginalement à la croissance économique de façon positive. L'élasticité de la pauvreté par rapport à l'inégalité en Afrique est plus faible que dans toute autre région du monde²² ; le continent devra réduire ses niveaux élevés d'inégalité pour que les avantages de la croissance profitent plus largement à la population. Plusieurs facteurs sont responsables du niveau élevé de l'inégalité en Afrique : faible élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance, productivité agricole insuffisante, carences de gouvernance, prévalence de l'ethnicité et piège de la dépendance à l'égard des matières premières²³. L'Afrique doit s'attaquer à ces entraves structurelles.

Bien que le niveau actuel de l'inégalité en Afrique de l'Est soit l'un des moins élevés du continent, il affiche une tendance haussière préoccupante. Parmi les pays de cette région, le Burundi est celui où l'inégalité est la plus faible, tandis qu'en Tanzanie, en Ouganda, au Kenya et au Rwanda, l'inégalité reste forte. Même si elle a amorcé un

mouvement descendant ces vingt dernières années au Rwanda et au Burundi, l'inégalité continue d'être élevée au Rwanda. Elle augmente actuellement au Kenya et en Tanzanie, mais elle est restée stable en Ouganda durant les deux dernières décennies. L'évolution structurelle rapide de l'économie est-africaine constitue un facteur important qui explique la performance économique de la région mais aussi l'inégalité dans la répartition des revenus ainsi que d'autres avantages de la croissance. En l'espace d'une dizaine d'années seulement, la plupart des économies est-africaines ont réduit leur part de l'agriculture et sensiblement accru celle du secteur des services. Bien que cela ne présente pas en soi un problème, il n'en reste pas moins que les possibilités d'emploi décent que le secteur des services peut offrir aux migrants affluant des campagnes sont fort réduites. Par exemple, moins de 10 pour cent des membres de la population active dans la plupart des pays d'Afrique de l'Est occupent des emplois formels, soit 1,6 pour cent en Ouganda, 4 pour cent au Burundi, 5 pour cent en Tanzanie et 6 pour cent au Kenya²⁴. En outre, les inégalités d'accès aux infrastructures et aux services de qualité entre zones urbaines et rurales constituent d'importants vecteurs sociaux de l'inégalité dans cette région. Parmi les autres facteurs, on peut citer la dépendance excessive à l'égard des matières premières, qui expose la plupart des ménages aux chocs engendrés par les fluctuations des cours et aux catastrophes naturelles telles que les inondations et les sécheresses.

Les pays où les inégalités sont peu élevées (faible indice de Gini) ont tendance à réaliser une forte croissance économique. Comme le montre la figure 1.7, la plupart des pays ayant un indice de Gini supérieur à 0,5 connaissent des taux de croissance faibles (Comores, Seychelles, Afrique du Sud et Swaziland), voire négatifs (Zimbabwe). L'inverse est vrai dans les pays dont l'indice de Gini est inférieur à 0,45 (Éthiopie, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Burkina Faso et Ghana). Lorsque l'inégalité est faible, la croissance est plus inclusive, et mieux à même d'accélérer la réduction de la pauvreté.

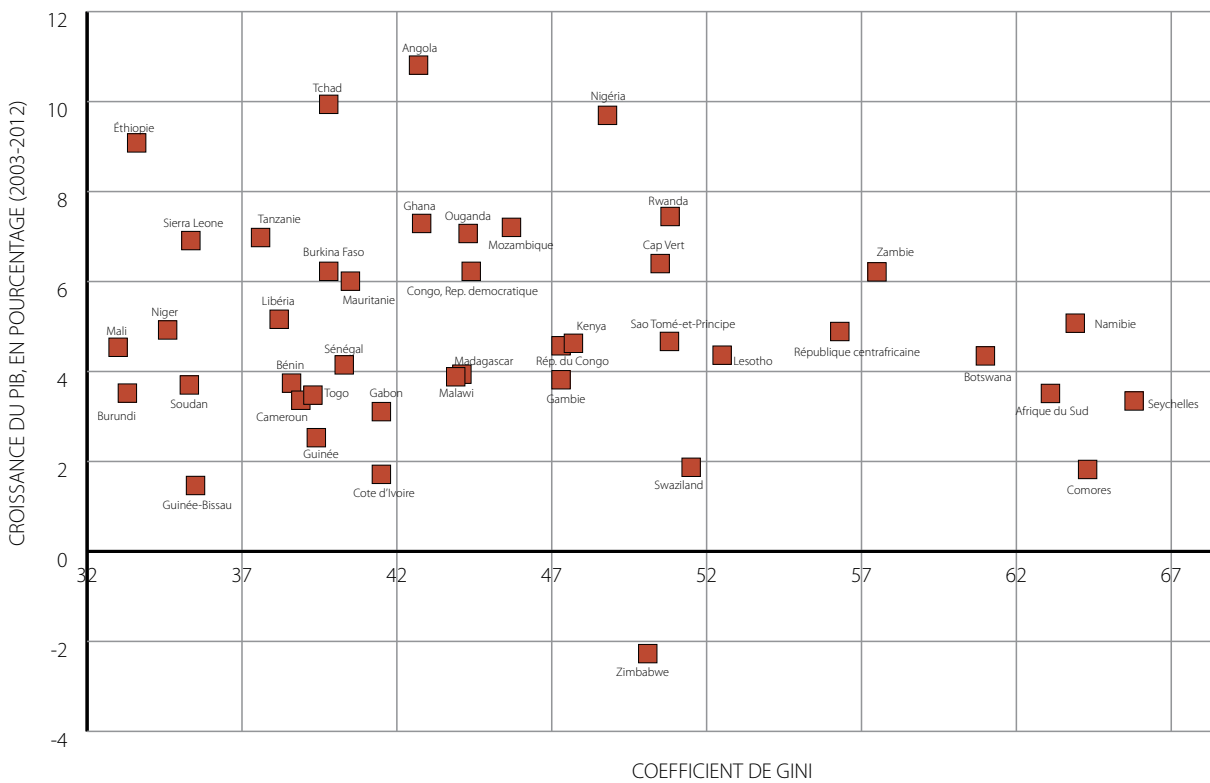
21 Dans ces cas, les indices de Gini respectifs pourraient être différents de ceux découlant de statistiques nationales en raison de la disparité entre statistiques nationales et internationales, un problème sur lequel la Commission statistique des Nations Unies se penche actuellement.

22 Voir CEA et al (2013), pour plus de précisions sur l'élasticité de la pauvreté par rapport à l'inégalité et des questions connexes.

23 Bigsten (2014) explore en détail les différents aspects de l'inégalité en Afrique.

24 Voir SID (2013).

Figure 1.7 : Corrélations entre croissance et inégalité en Afrique



Source : calculs des auteurs basés sur les données de la Banque mondiale (2014).

L'accès inégal des femmes à la propriété et au contrôle des terres constitue un déterminant important de l'inégalité dans la plupart des pays d'Afrique. Les définitions de la propriété foncière varient largement d'un pays à l'autre, mais on s'accorde généralement pour considérer qu'en Afrique, les femmes ont nettement moins de possibilités de posséder des terres que les hommes. La base de données de la FAO sur l'utilisation des sols montre qu'en moyenne, les femmes ne représentent que 24 pour cent de l'ensemble des propriétaires de terres agricoles. Cependant au niveau des pays individuels, cette proportion varie de 3,1 pour cent au Mali à 50,5 pour cent au Cap-Vert. Il ressort de six Enquêtes démographiques et de santé (EDS) qu'en moyenne, 39 pour cent des femmes possèdent des terres à titre individuel et 12 pour cent à titre conjoint, alors que ces proportions sont respectivement de 48 et 31 pour cent chez les hommes. Malgré les différences dans les méthodes de mesure de la propriété foncière en Afrique, l'on constate que les femmes détiennent toujours, par rapport aux hommes, une part plus

faible des terres sur le continent²⁵. Pour faire face à l'inégalité en Afrique, il est nécessaire d'aborder le problème de l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des terres.

La plupart des vecteurs de l'inégalité sont liés à des facteurs endogènes. Cependant, les vecteurs exogènes de l'inégalité de revenu ne sont pas négligeables. Ils comprennent les effets des échanges commerciaux, du degré d'ouverture commerciale et particulièrement de la mondialisation financière, étant donné que ces évolutions affectent la demande en compétences et provoquent, de ce fait, une différenciation des rémunérations (PNUD, 2013). Cependant, l'impact domestique des facteurs exogènes dépend de la manière dont les politiques macroéconomiques et les mesures relatives au marché du travail sur le plan national viennent contrecarrer ou intensifier les effets de ces facteurs. Les décideurs africains doivent explorer les moyens macroéconomiques et relatifs au marché du travail dont ils disposent

25 Voir par exemple Doss et al (2013) pour une information détaillée sur la propriété foncière des femmes en Afrique.

pour faire face aux effets inégalitaires associés à la mondialisation.

L'emploi ne suit pas l'augmentation rapide de la population active

En Afrique, un nombre croissant de jeunes arrivent sur le marché du travail chaque année, mais leurs perspectives d'emploi se font de moins en moins nombreuses. En 2013, l'Afrique a contribué à l'essentiel de l'augmentation du chômage mondial, suivie de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud²⁶. En fait, depuis 2007, l'Afrique du Nord connaît un chômage croissant, dont le taux a augmenté de 11,1 pour cent en 2007 à 12,2 pour cent en 2013, alors que dans le reste de l'Afrique, le chômage a baissé de 7,7 pour cent en 2008 à 7,6 pour cent en 2013. L'Afrique du Sud est l'un des pays du continent où le chômage est constamment élevé. Son taux n'a jamais été inférieur à 20 pour cent au cours des dix dernières années, et il a même grimpé de 22,3 pour cent en 2007 à 25,3 pour cent en 2013 (OIT, 2014). L'évolution des politiques macroéconomiques dans le monde a eu des incidences graves sur les marchés du travail sous l'effet de boucles de réaction négative provenant des ménages, des entreprises et des budgets publics. Compte tenu du niveau peu soutenu de la demande globale et la poursuite des programmes d'austérité budgétaire dans certains pays, les marchés du travail ont été affaiblis par les coupes directes dans les offres d'emplois et les salaires. La tendance inverse à ce qui avait été proposé au titre des mesures contra-cycliques lancées pour faire face à la crise initiale de 2009 et 2010 et l'adoption subséquente de mesures procycliques ont contribué à contracter les marchés du travail entre 2011 et 2013 (OIT, 2013 et 2014). De nombreux pays africains ne sont pas parvenus à développer leur secteur privé de sorte à générer des emplois convenables, en nombre suffisant pour exercer un impact sur le chômage et le réduire.

Il est donc urgent pour les économies africaines de s'atteler à la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. L'emploi pro-

²⁶ Ces deux dernières régions regroupées ont abrité plus de 45 pour cent des personnes à la recherche d'un emploi en 2013 (OIT, 2014).

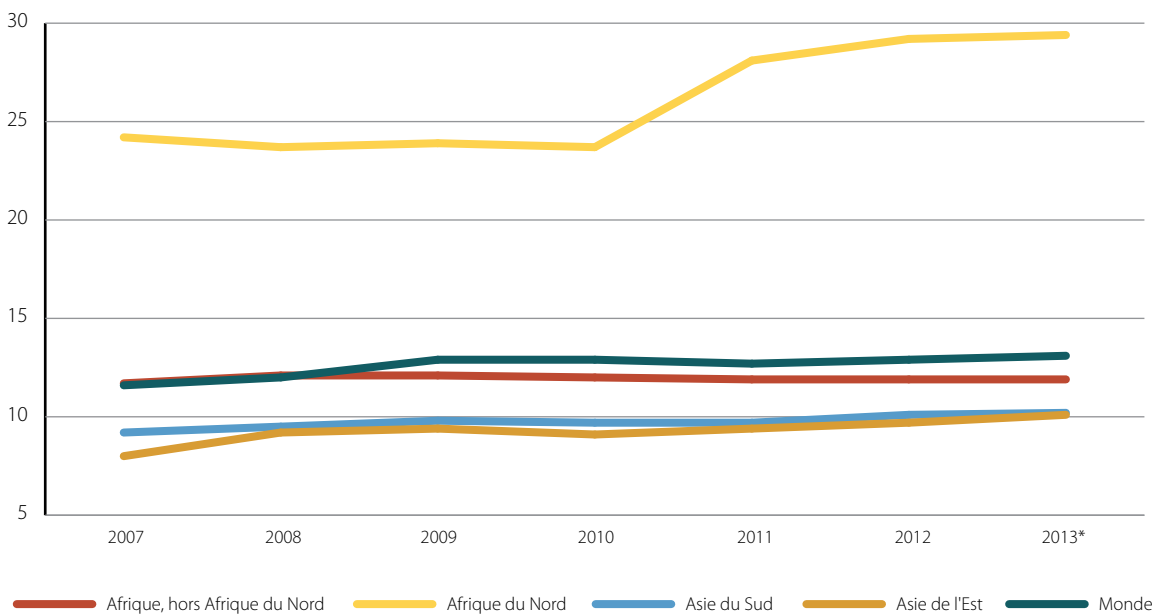
ductif s'est avéré comme un puissant instrument au service de la transformation économique et sociale et du développement. Les emplois et les moyens de subsistance sont indispensables pour la réalisation d'objectifs de société élargis, tels que la réduction de la pauvreté, la croissance de la productivité à travers l'économie, la cohésion sociale et la stabilité politique. La définition du chômage a tendance à masquer l'étendue du chômage en Afrique. La plupart des statistiques ne présentent pas ce phénomène comme un sérieux défi pour le continent en raison de l'importance du secteur informel qui y a donné lieu à une grave forme de sous-emploi et des emplois précaires pris en compte dans les statistiques de l'emploi. En l'absence de données liées au sous-emploi (particulièrement dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest), les taux de chômage publiés en Afrique sont sous-évalués. Par conséquent, les décideurs politiques doivent veiller à la mise en place d'emplois décents comme une composante importante de toute solution visant à lutter contre la pauvreté et l'inégalité.

Le chômage affecte les jeunes de manière disproportionnée

L'Afrique enregistre l'un des taux de chômage des jeunes les plus élevés du monde. En 2013, 27,2 pour cent de la jeunesse du continent était sans emploi, contre 26,6 pour cent en 2012. En réalité, cet indicateur a enregistré une augmentation annuelle d'environ 1 pour cent de 2007 à 2012, mais n'a grimpé que de 0,25 pour cent en 2013. La part la plus importante de cette augmentation est intervenue en Afrique du Nord. En 2013, le taux de chômage des jeunes y a atteint environ 19 pour cent au Maroc, plus de 22 pour cent en Algérie, 25 pour cent en Égypte et plus de 42 pour cent en Tunisie (OIT, 2014). Le taux de chômage des jeunes en Afrique du Nord a augmenté nettement plus rapidement que dans l'ensemble du monde en développement (figure 1.8).

Le nombre des jeunes chômeurs en Afrique représente 60 pour cent de l'ensemble des demandeurs d'emploi à l'échelle du continent. Dans la plupart des pays d'Afrique, il est deux fois supérieur au chômage global. Le problème

Figure 1.8 : Comparaison régionale du chômage des jeunes, 2007-2013



Note : * indique des estimations préliminaires pour 2013.

Source : calculs des auteurs sur la base des données de l'OIT, 2014.

est particulièrement aigu dans les pays à revenu intermédiaire. En 2009, le taux de chômage des jeunes en Afrique du Nord s'élevait à 23,4 pour cent et le ratio du taux de chômage des jeunes à celui des adultes était estimé à 3,8. En Afrique du Sud, le chômage des jeunes atteignait 48 pour cent et le ratio du taux de chômage des jeunes à celui des adultes était estimé à 2,5. Les jeunes occupant un emploi sont majoritairement engagés dans le secteur informel, où leur nombre est beaucoup plus élevé que celui des adultes. Il s'agit là d'une des raisons pour lesquelles la croissance économique rapide de l'Afrique n'a pas pu réduire la pauvreté de manière substantielle. Alors qu'ils devraient être les moteurs de la productivité, les jeunes sont en grande partie laissés pour compte dans le processus de croissance. Cela non seulement augmente leur rapport de dépendance, mais affaiblit également les capacités de la classe moyenne à transformer la croissance économique. Par exemple, en moyenne, 72 pour cent des jeunes africains vivent avec moins de 2 dollars par jour. Au Nigéria, en Éthiopie, en Ouganda, en Zambie et au Burundi, la pauvreté affecte plus de 80 pour cent des jeunes (Banque mondiale, 2009). Les taux de pauvreté les plus élevés sont

observés parmi les jeunes des deux sexes vivant dans les zones rurales. Mais les impacts de cette situation se font sentir plus profondément encore. L'encadré 1.3 explique en partie les opportunités, les risques et les enseignements liés à l'emploi des jeunes en Afrique.

Le continent pourrait profiter des leçons apprises de l'Amérique latine, qui est parvenue à réduire le taux de chômage de ses jeunes entre 2007 et 2013. La région a créé des emplois en grand nombre, principalement grâce à de bonnes performances économiques et à une population active mieux formée et plus compétente (Banque mondiale, 2012a). En investissant résolument dans les capacités des jeunes, et plus particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'acquisition de compétences, l'Afrique pourrait créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour son armée de chômeurs. Le continent doit privilégier les politiques macroéconomiques (y compris budgétaires et monétaires) favorables à l'emploi et accorder une attention accrue aux politiques sociales et aux mesures relatives au marché du travail.

Encadré 1.3 : Les enjeux de l'emploi des jeunes en Afrique

Composée de près de 200 millions d'individus âgés de 15 à 24 ans, la population de l'Afrique est la plus jeune du monde. En outre, elle connaît une croissance très rapide. D'ici à 2045, le nombre des jeunes du continent aura doublé. Entre 2000 et 2008, la population africaine en âge de travailler (c.-à-d., les 15 à 64 ans) est passée de 443 à 550 millions de personnes, ce qui représente une augmentation de 25 pour cent, et une progression annuelle de 13 millions d'individus ou de 2,7 pour cent. Si cette tendance reste inchangée, la population active du continent comprendra un milliard de personnes en 2040 et sera la plus nombreuse au monde, surpassant celles de la Chine et de l'Inde (McKinsey Global Institute, 2010).

Une telle progression offrira d'importantes opportunités à l'Afrique, assorties toutefois de certains risques. Sur la base des tendances actuelles, 59 pour cent des jeunes de 20 à 24 ans auront achevé leur éducation secondaire en 2030, contre 42 pour cent aujourd'hui. Ainsi, en 2030, 137 millions de jeunes âgés de 20 à 24 ans seront munis d'un diplôme d'éducation secondaire, et 12 autres millions auront terminé leur cycle d'éducation tertiaire. Malgré la persistance de lacunes importantes sur le plan de la qualité de l'enseignement, ces chiffres laissent prévoir des opportunités certaines de développement économique et social pour autant que les talents potentiels de ce capital humain en plein essor soient valorisés et orientés vers les secteurs productifs de l'économie. Néanmoins, si l'Afrique ne parvient pas à créer suffisamment d'opportunités économiques et d'emplois pour assurer des conditions de vie décentes à tous ses jeunes, il pourra en résulter une situation à haut risque, susceptible de menacer la cohésion sociale et la stabilité politique des pays du continent.

Il est indéniable que de nombreux emplois ont été créés en Afrique, mais pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins des jeunes à la recherche d'un emploi. Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Afrique est parvenue à créer 73 millions d'emplois entre 2000 et 2008, mais seulement 16 millions de ceux-ci étaient destinés à des jeunes de 15 à 24 ans. Il en résulte que de très nombreux jeunes Africains se retrouvent au chômage ou, plus fréquemment, engagés dans des sous-emplois informels mal rémunérés, à faible productivité et caractérisés par de mauvaises conditions de travail.

Le sous-emploi a un coût élevé. Un jeune chômeur ou sous-employé pendant une longue période risque de perdre ses compétences. En effet, l'expérience et les compétences acquises par un jeune pendant ses premières années sur le marché du travail déterminent en grande partie son avenir professionnel. Le sous-emploi et le chômage persistant sont susceptibles « d'affecter en permanence le potentiel productif futur et, partant, les perspectives d'emploi » (Guarcello *et al*, 2007).

Les pays d'Afrique risquent de gaspiller le formidable potentiel représenté par la jeunesse de leur population s'ils ne consacrent pas des investissements conséquents au développement du secteur privé en leur sein. L'éclosion des printemps arabes a été en partie due à l'incapacité des pays arabes à créer un secteur privé indépendant, concurrentiel et intégré aux marchés mondiaux (Malik et Awadalla, 2011). Compte tenu de la forte croissance démographique de l'Afrique et la contraction nécessaire du secteur public dans nombre de ses pays, un secteur privé dynamique constituerait la première source d'emplois pour les jeunes. Or, l'insuffisance de la création d'emplois est de loin le plus gros obstacle auquel les jeunes africains sont confrontés aujourd'hui. Pour optimiser l'impact d'un secteur privé renforcé et d'une croissance économique plus soutenue sur l'emploi des jeunes, il est nécessaire d'élaborer des politiques fondées sur une appréciation correcte des problèmes auxquels les jeunes ont à faire face dans la recherche et le maintien d'opportunités d'emploi décentes.

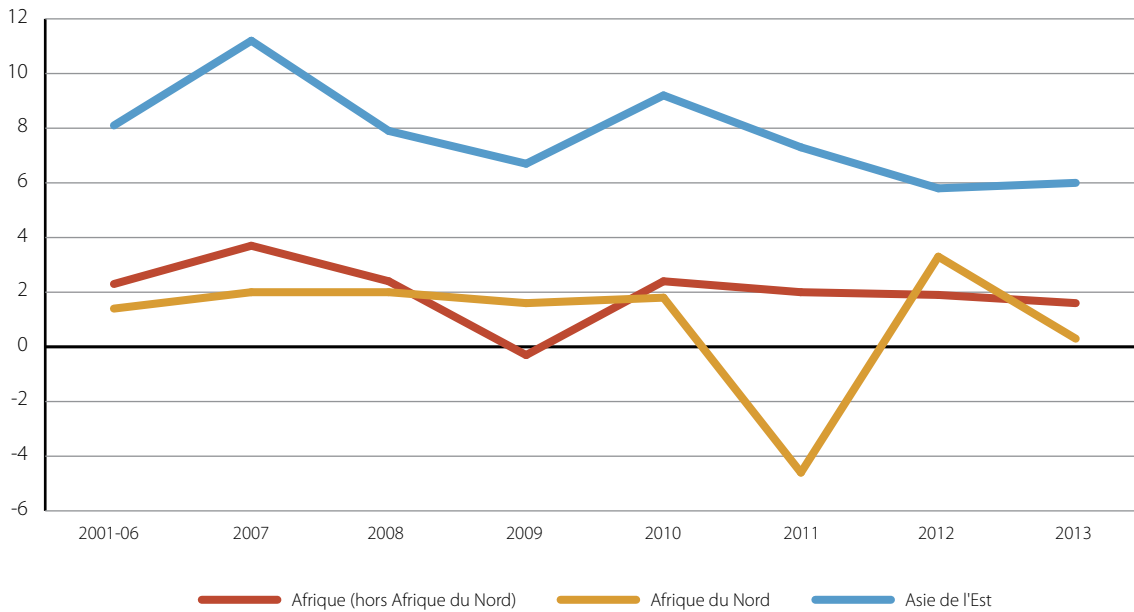
Source : Perspectives économiques africaines, disponible sur : www.africaneconomicoutlook.org/en/in-depth/youth_employment.

Le besoin de redoubler d'efforts pour relever la productivité de la main-d'œuvre

La productivité de la main-d'œuvre est un facteur déterminant pour évaluer les capacités permettant de générer et de pérenniser les opportunités d'emploi décent dans un système économique donné. C'est aussi un élément clé qui reflète les rapports entre l'économie générale et le marché du travail et une composante essentielle de la transformation économique et sociale. La pro-

ductivité de la main-d'œuvre est fondamentale tant pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la diminution des inégalités que pour l'amélioration des moyens de subsistance. Il importe de comprendre les facteurs qui déterminent la productivité de la main-d'œuvre, en particulier, l'accroissement de machines et d'équipements, les remaniements organisationnels, les infrastructures physiques et institutionnelles saines, l'amélioration de la santé au travail et le renforcement des compétences des travailleurs

Figure 1.9 : Productivité de la main-d'œuvre, comparaison entre l'Asie de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique (hors Afrique du Nord), 2001-2013



Note : les chiffres pour 2013 sont des estimations préliminaires.

Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'OIT, 2014.

et la génération de nouvelles technologies, car c'est leur appréciation qui permet de formuler les politiques susceptibles de promouvoir une meilleure productivité et d'aboutir à la réduction de la pauvreté et de l'inégalité en Afrique.

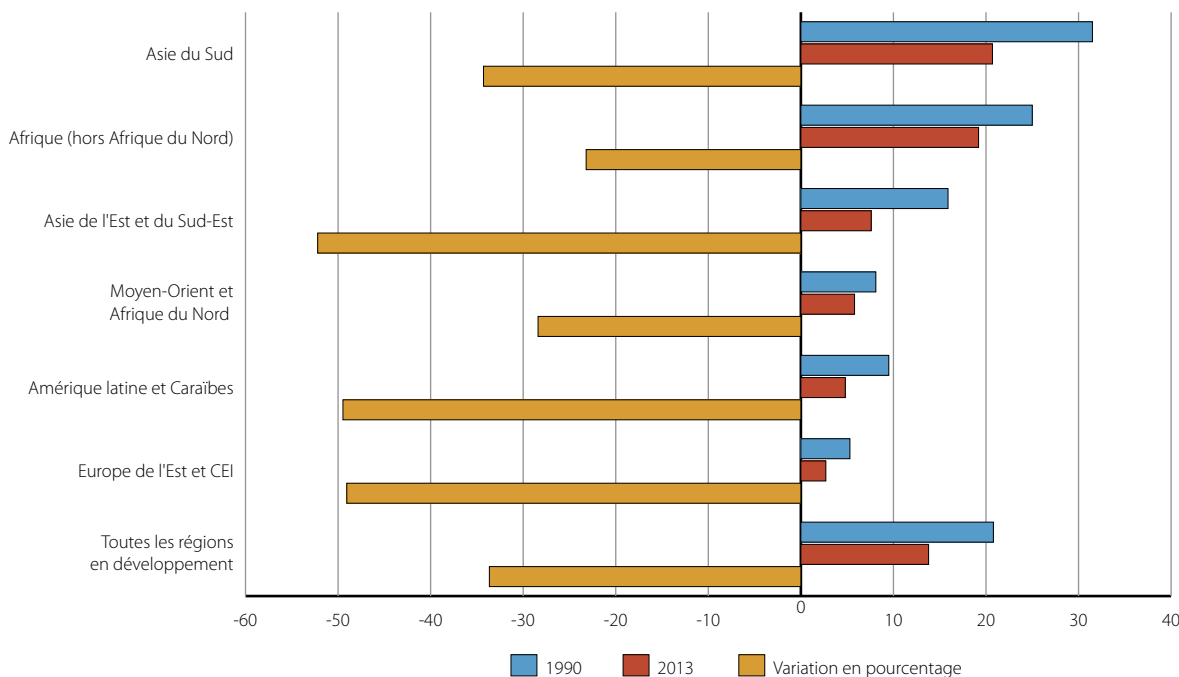
La croissance de la productivité en Afrique est l'une des plus faibles du monde. Dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, la productivité de la main-d'œuvre pendant et après la crise de 2008-2009 a été inférieure à son niveau de 2007. De plus, le taux de croissance de la productivité a reculé, passant de 1,9 pour cent en 2012 à 1,6 pour cent en 2013. Les gains de productivité en Afrique (hors Afrique du Nord) ont varié de 3,7 à 1,6 pour cent entre 2007 et 2013, et de 2,0 à -4,6 pour cent en Afrique du Nord pour la même période, alors qu'ils ont diminué de 11,2 à 5,8 pour cent en Asie de l'Est (figure 1.9). C'est dire que la productivité africaine après la crise était inférieure à son niveau d'avant la crise. Le manque de vigueur dans la reprise des investissements mondiaux et la faible croissance de la productivité agricole ont contribué à cette tendance. L'Afrique doit investir sérieusement dans le développement de son capital humain, notamment en améliorant la qualité

de l'enseignement secondaire, et en investissant dans les activités de recherche et développement, comme cela s'est fait en Asie de l'Est²⁷.

En conclusion, il convient de réaffirmer la nécessité, pour les différents gouvernements d'Afrique, d'accorder la priorité à la création d'emplois dans le cadre d'une politique nationale clairement définie, intégrant l'ensemble des plans et stratégies de développement national. Pour ce faire, il est primordial d'entreprendre des efforts concrets visant à générer un environnement favorable à une croissance rapide, porteuse d'emplois. La mise en place de politiques et de stratégies saines en matière d'emploi est une condition nécessaire à la croissance, afin de corriger les distorsions du marché sans en compromettre l'efficacité. Il appartient aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la productivité du secteur informel, créer des environnements favorables au développement des petites entreprises et renforcer l'acquisition des compétences pertinentes au sein de la population, notamment parmi les jeunes et les femmes.

²⁷ Voir Mahmood et Afza (2008) pour un traitement de la question des vecteurs clés de la productivité de la main-d'œuvre en Asie de l'Est.

Figure 1.10 : Performance relative à l'Indice de la faim dans le monde par région, 1990-2013



Source : calculs des auteurs basés sur les données fournies dans IFPRI et al, 2013.

En outre, il est impératif que les gouvernements priorisent les actions publiques en matière d'emploi susceptibles d'engranger le plus de résultats en faveur du développement, compte tenu du contexte de développement de chaque pays. Enfin, l'Afrique a besoin de politiques et de programmes pragmatiques et proactifs, capables de combler en permanence les lacunes infrastructurelles du continent en matière d'énergie électrique, de routes, de chemins de fer, de voies navigables, d'irrigation, de télécommunications et d'approvisionnement en eau. Il est également urgent de lever les contraintes freinant la transformation entrepreneuriale et le développement du secteur privé.

L'Afrique est encore loin d'atteindre l'objectif de réduction de la faim

Entre 1990 et 2013, l'Afrique (hors Afrique du Nord) a fait tomber son incidence de la faim d'environ 23 pour cent, alors que l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Europe de l'Est et la Communauté des États indépendants n'étaient qu'à un point de pourcentage de la cible (figure 1.10). Néanmoins, l'effort visant à réduire le nombre de

personnes souffrant de la faim a été ardu partout dans le monde.

La performance de l'Afrique sur la voie de l'atteinte de la cible de réduction de la faim varie sensiblement d'un pays à l'autre²⁸. Quatre pays (Ghana, Angola, Malawi et Rwanda) ont atteint la cible en 2013, tandis que six autres pays en sont à moins de 10 points de pourcentage. Des progrès marginaux ou modérés ont été réalisés dans 29 pays en direction de la cible, tandis que trois pays (Burundi, Comores et Swaziland) accusent des reculs en la matière. La plupart des pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie et Libye) ont enregistré des valeurs inférieures à 5 pour cent sur l'échelle de l'Indice de la faim dans le monde (GHI) (tableau 1.1). Les changements climatiques (sécheresse dans la Corne de l'Afrique et au Sahel et érosion au Swaziland) et la persistance des conflits (notamment en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire) sont au nombre des facteurs qui ont occasionné des revers dans ce domaine. De manière générale, les insuffisances de la productivité agricole ont limité de manière notoire les progrès

²⁸ Les données dont on dispose portent sur 47 pays et couvrent la période allant de 1990 à 2013.

Tableau 1.1 : Progrès réalisés en matière de réduction de la faim (Indice de la faim dans le monde), 1990-2013

| Cible atteinte ou presque atteinte | | Progrès marginaux à modérés | | Reculs enregistrés | |
|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| Pays | Indice de la faim dans le monde (%) | Pays | Indice de la faim dans le monde (%) | Pays | Indice de la faim dans le monde (%) |
| Ghana | -67,84 | Éthiopie | -39,24 | Burundi | 14,79 |
| Angola | -51,65 | Maurice | -38,82 | Swaziland | 38,46 |
| Malawi | -50,65 | Cameroun | -38,82 | Comores | 40,00 |
| Rwanda | -50,32 | Togo | -36,09 | | |
| Niger | -44,23 | Guinée-Bissau | -34,10 | | |
| Mauritanie | -41,85 | Tchad | -30,67 | | |
| Djibouti | -41,79 | Soudan | -30,04 | | |
| Bénin | -40,89 | Sierra Leone | -27,16 | | |
| Nigéria | -40,71 | Gambie | -26,70 | | |
| Mozambique | -40,28 | Gabon | -25,77 | | |
| Algérie | GHI <5 | Afrique du Sud | -25,00 | | |
| Égypte | GHI <5 | République centrafricaine | -24,10 | | |
| Maroc | GHI <5 | Sénégal | -23,76 | | |
| Tunisie | GHI <5 | Libéria | -23,50 | | |
| Libye | GHI <5 | Guinée | -21,03 | | |
| | | Zimbabwe | -17,50 | | |
| | | Burkina Faso | -17,47 | | |
| | | Botswana | -17,26 | | |
| | | Namibie | -16,74 | | |
| | | Kenya | -15,89 | | |
| | | Mali | -14,94 | | |
| | | Érythrée | -13,79 | | |
| | | Congo | -13,50 | | |
| | | Tanzanie | -11,97 | | |
| | | Ouganda | -10,28 | | |
| | | Zambie | -3,21 | | |
| | | Lesotho | -2,27 | | |
| | | Côte d'Ivoire | -1,23 | | |
| | | Madagascar | -1,18 | | |

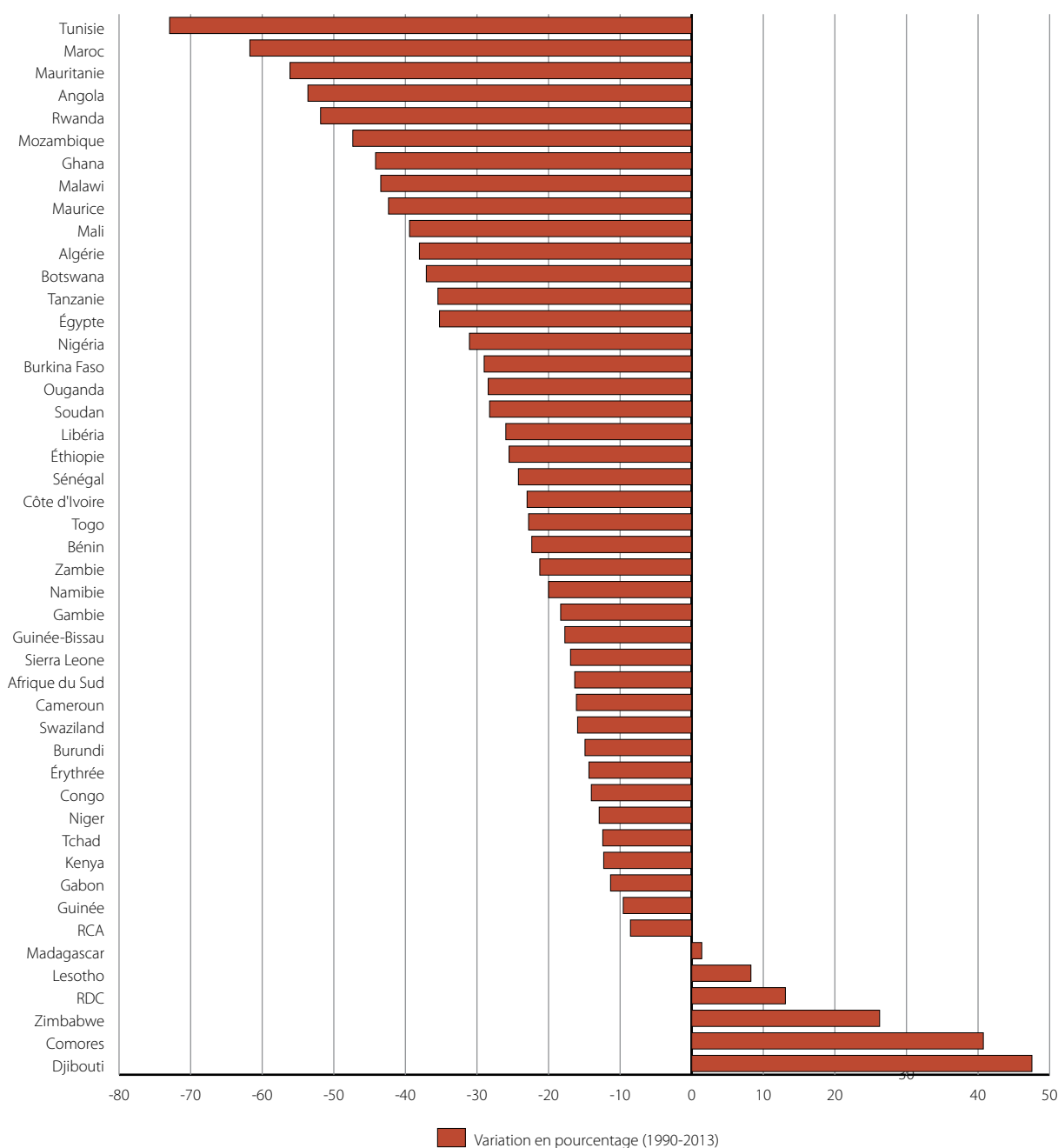
Note : pour le GHI, le signe – désigne une amélioration de la situation de la faim tandis que le signe + indique que cette situation s'est détériorée par rapport à celle prévalant en 1990. GHI <5 signifie que l'Indice de la faim dans le monde pour ce pays est inférieur à 5 pour cent.

Source : calculs des auteurs basés sur les données fournies dans IFPRI et al, 2013.

en direction de cette cible. Pour toutes ces raisons, il est vital de renforcer les capacités communautaires de résilience aux chocs économiques et climatiques qui en découlent (y compris les escalades de prix, les sécheresses et les inondations) et de procéder aux investissements nécessaires pour améliorer la productivité agricole.

Les progrès obtenus sur le front de la réduction de moitié du nombre des personnes sous-alimentées ont été lents, et aucune région en développement n'a atteint la cible en 2013. Entre 1990 et 2013, les avancées de l'ensemble du monde en développement à cet égard ont été de l'ordre de 36,5 pour cent, contre 22,3 pour cent en Afrique.

Figure 1.11 : Progrès dans la réduction de la sous-alimentation, 1990-2013 (%)



Note : un espace non renseigné signifie que les progrès ont été inférieurs à 5 pour cent.

Source : calculs des auteurs basés sur les données fournies dans IFPRI et al, 2013.

La performance des pays d'Afrique a été mitigée dans ce domaine. Entre 1990 et 2013, cinq pays ont réduit le niveau de sous-alimentation de leur population de plus de 50 pour cent (Tunisie, Maroc, Mauritanie, Angola et Rwanda) ; tandis que six pays ont vu leur taux reculer (Madagascar, Lesotho, République démocratique du Congo, Zimbabwe, Comores et Djibouti) (figure 1.11). Les inégalités sociales, le manque d'éducation des femmes et la faiblesse de leur statut éducatif et

social sont des causes majeures de la dénutrition des enfants. Comme il a été mentionné plus haut, les changements climatiques (sécheresses et inondations) ainsi que les conflits sont au nombre des facteurs ayant exercé un impact négatif sur les avancées en matière de la lutte contre la faim. Les crises récurrentes qui frappent le Sahel ces dernières années, résultant de la conjonction de différents phénomènes, tels que les pluies irrégulières, les invasions de sauterelles, les pertes de ré-

colte, et l'augmentation et la volatilité des prix des produits alimentaires, compromettent la sécurité alimentaire et nutritionnelle²⁹. Ces crises ont affecté les capacités d'adaptation des groupes de population vulnérables et ont affaibli leur résilience aux chocs. De plus, le manque d'alimentation a vulnérabilisé le cheptel aux maladies. Pour faire des progrès sur cette cible, il est crucial d'investir davantage dans l'agriculture et d'activer l'accès des groupes vulnérables aux aliments nutritifs.

Réduire de moitié la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans : un énorme défi qui reste à relever

Parvenir à une baisse rapide de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants représente toujours un formidable défi dans de nombreuses régions du monde. L'Afrique est toujours à la traîne de la plupart des régions en développement dans la poursuite de cette cible. Le continent (hors Afrique du Nord) est parvenu à réduire le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans de 14,3 pour cent seulement entre 1990 et 2012. Par contre, au niveau des pays en développement considérés dans leur ensemble, la proportion des enfants de poids insuffisant a reculé d'environ 24 pour cent en moyenne. Certaines régions ont apporté une forte contribution à la progression mondiale enregistrée dans ce domaine, telles que l'Amérique latine et les Caraïbes (44,4 pour cent), l'Asie du Sud-Est (43,8 pour cent) et l'Europe de l'Est et la Communauté des États indépendants (40,0 pour cent). En Afrique, les résultats nationaux sont très variables. En 2013, cinq pays (Tunisie, Maroc, Mauritanie, Angola et Rwanda) ont atteint la cible, le Mozambique n'en étant qu'à 3 points de pourcentage. Quatorze pays sont parvenus à réduire le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 25,0 à 45,0 pour cent, et 29 autres ont progressé marginalement (entre 5,0 et 25 pour cent) sur ce front. Par contre, Madagascar, le Lesotho, la République démocratique du Congo, le Zimbabwe, les Comores et Djibouti ont marqué un recul dans ce domaine.

L'insuffisance pondérale chez les enfants peut avoir diverses causes, liées notamment aux conditions socioéconomiques. En effet, les enfants des ménages les plus pauvres vivant en milieu rural sont deux fois plus exposés que leurs congénères issus de ménages aisés et urbains de présenter un poids insuffisant³⁰. Les systèmes de protection sociale peuvent servir à accélérer l'accès des enfants vulnérables aux aliments nutritifs, à la fois dans les zones urbaines et rurales.

Conclusion

L'Afrique doit combler ses lacunes en matière de collecte de données

Les enquêtes menées auprès des ménages constituent un outil important pour la mesure de la pauvreté car les calculs y afférents ne peuvent être établis avec précision uniquement à partir d'enquêtes générales sur les revenus ou la consommation. En effet, seuls 43 des 49 pays de l'Afrique, exclusion faite de l'Afrique du Nord, communiquent des données tirées de ce type d'enquêtes, qui n'ont été menées que dans 28 pays au cours des huit dernières années, et dans 14 pays depuis 2008³¹. Du fait de l'indisponibilité de données issues de ces enquêtes, la plupart des statistiques relatives à la pauvreté sont établies par extrapolation, une méthode dont les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des attentes en termes d'exactitude. Par conséquent, il incombe aux gouvernements et aux décideurs africains d'investir massivement dans la « révolution des données », notamment pour améliorer la qualité des statistiques et des informations mises à la disposition des citoyens. En procédant de la sorte, il est possible de ventiler les informations recueillies par sexe, lieu géographique, revenu, situation de handicap et autres catégories pertinentes, afin de veiller à ce qu'aucun groupe de la population ne soit laissé pour compte. Cette condition est impérative pour renforcer l'obligation de rendre compte et favoriser la prise de décisions éclairées. Les parties prenantes (gouvernement, secteur privé, organisations de la société civile (OSC) et partenaires du développement) devront appuyer les efforts entrepris à cet effet. Un pays qui ne parvient pas à maîtriser ses statistiques en matière de

29 Voir IFPRI et al (2013) pour plus d'informations.

30 Voir CUA, CEA, BAD et PNUD (2013).

31 Voir APP (2014).

développement est en voie de perdre indirectement la maîtrise de ses capacités d'analyse. De ce fait, il est primordial pour l'Afrique d'investir dans des outils de mesure et de suivi performants pour ses indicateurs de développement et de revoir les méthodes utilisées pour mesurer la pauvreté à l'échelle du continent, afin de s'assurer que les indicateurs mondiaux ne s'écartent pas de ses attentes.

Les perspectives d'éradication de la pauvreté en Afrique à l'horizon 2030

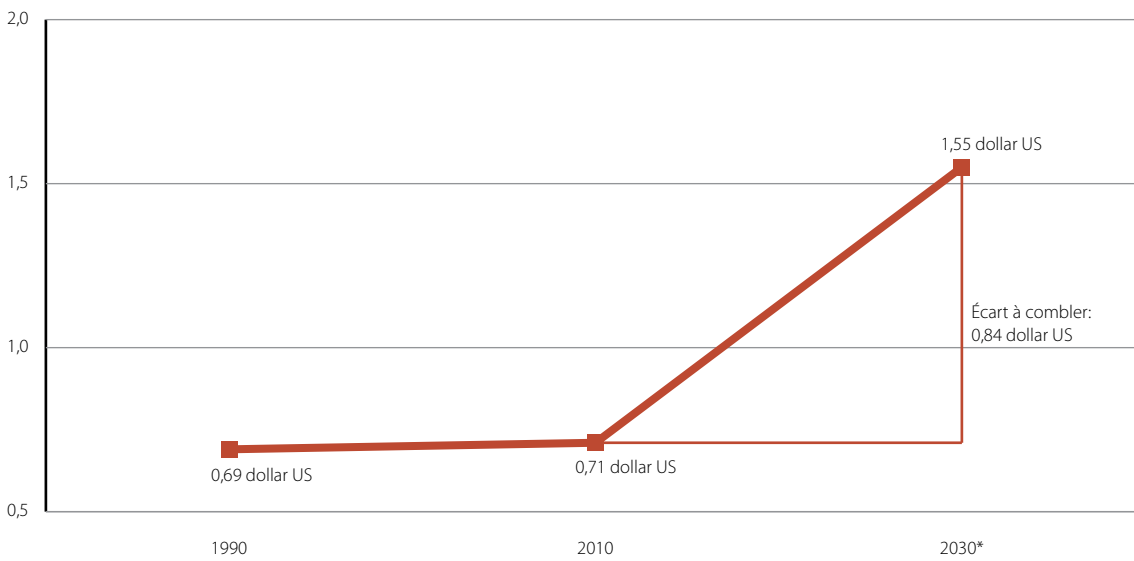
La PCA sur le programme de développement pour l'après-2015 place l'éradication de la pauvreté d'ici à 2030 au premier rang de ses aspirations. Cette ambition est-elle réaliste ? Atteindre cet objectif sera difficile, en raison du profil de pauvreté du continent. En 2010, une personne pauvre en Afrique (hors Afrique du Nord) gagnait en moyenne 0,71 dollar US par jour, et seulement 20 pour cent des pauvres du continent parvenaient à gagner 1,00 dollar US par jour. En Chine et en Inde, la moitié des personnes vivant dans l'extrême pauvreté vivaient avec 1,00 à 1,25 dollar US par jour durant la même période. Les Africains pauvres, qui représentent quelque 200 millions de personnes, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le revenu moyen par habitant des pauvres en Afrique (hors Afrique du Nord) a progressé, passant de 0,69 dollar US en 1990 à 0,71 dollar US en 2010, à raison d'une augmentation moyenne de 0,002 dollar US par an. Si l'on retient le taux d'augmentation annuelle actuel de 2,89 pour cent, d'ici à 2030, le revenu par habitant moyen des pauvres sera de 1,27 dollar US, soit juste au-dessus du seuil de pauvreté.

Toutefois, il ressort du calcul des données de PPA pour 2011, effectué par la Banque mondiale dans le cadre de son projet de comparaison internationale, que l'équivalent, en 2011, de 1,25 dollar à prix constants de 2005 était de 1,55 dollar. La figure 1.12 montre la trajectoire requise pour éradiquer la pauvreté sur le continent d'ici à 2030. Pour que plus un seul Africain ne vive en dessous du seuil de pauvreté en 2030, le revenu par habitant des pauvres devra augmenter à l'échelle

du continent d'au moins 6 pour cent par an. Il s'agit d'une visée ambitieuse pour l'Afrique, mais non impossible. La réalisation d'un tel objectif implique la prise en compte d'un certain nombre de considérations. Premièrement, pour atteindre un taux moyen de croissance du revenu par habitant des personnes pauvres d'au moins 6,0 pour cent, il est nécessaire d'intégrer les données liées à la pauvreté chronique, qui sont souvent masquées dans les moyennes de ce type. En deuxième lieu, si le revenu par habitant des pauvres croît effectivement à un tel rythme, rien ne garantit que la consommation des personnes pauvres augmente de 6 pour cent par an, au moins pendant la durée envisagée. Enfin, la politique des pouvoirs publics dans les pays concernés doit être axée en permanence sur la réduction de l'inégalité.

Par ailleurs, les prévisions parues dans l'Africa Progress Panel (APP, 2014) montrent également qu'une élimination de la pauvreté en Afrique d'ici 2030 pourrait être un objectif trop ambitieux. Les chances de réussite d'une telle perspective dépendent des politiques qui seront adoptées par les gouvernements en place, et ne reposent nullement sur les tendances observées dans le passé. Par exemple, un taux de croissance élevé (impliquant une progression annuelle d'au moins 2 pour cent du revenu par habitant), couplé à une augmentation de la part de la consommation allouée aux 40 pour cent les plus pauvres de la population, à hauteur de 0,25 pour cent du PIB par an constituerait un scénario favorable, capable d'extirper de la pauvreté plus de la moitié des pauvres du continent (soit environ 163 millions de personnes) à l'horizon 2030. Pour réduire le taux de pauvreté à 3,0 pour cent d'ici à 2030 en conservant le scénario actuel sans modification de la distribution des revenus (tel que décrit ci-dessus), il faudrait que le revenu par habitant augmente à raison de 7,5 pour cent par an. Dans le cas d'une détérioration progressive de la répartition des revenus (où 0,2 pour cent du PIB serait réalloué en faveur des 10,0 pour cent les plus riches de la population), la croissance économique devrait se maintenir à un taux de 11,0 pour cent par an et par habitant. Pour cela, il faudrait impérativement

Figure 1.12 : Tendances passées et projections de l'éradication de la pauvreté en Afrique



Note : * indique que le seuil de la pauvreté de 1,55 dollar en 2010, mesuré en dollars constants de 2005, est l'équivalent du seuil de la pauvreté (en PPA) établi à 1,25 dollar US en 2011.

Source : calculs des auteurs basés sur les valeurs de référence fournies dans Olito et al, 2013.

disposer d'une stratégie globale centrée sur la croissance inclusive, dans laquelle les citoyens seraient à la fois les moyens et la fin du processus. Promouvoir la diversification économique dans le contexte de la transformation structurelle de l'économie sera essentiel pour garantir que la

croissance exerce un impact substantiel sur le développement humain. La réalisation de cet objectif ambitieux exige des gouvernements africains qu'ils mettent en œuvre une croissance accélérée, inclusive et diversifiée, et qu'ils adoptent les politiques de distribution appropriées.

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Les conditions initiales de l'Afrique en matière d'achèvement du cycle d'études primaires étaient parmi les plus défavorables au monde dans les années 1990. À cette époque, le système d'éducation en Afrique n'était en aucune façon comparable, ni structurellement ni qualitativement, avec ce qui était déjà mis en place dans d'autres régions en développement. Seule l'Afrique (hors Afrique du Nord) connaissait un taux net de scolarisation dans le primaire inférieur à 60 pour cent, alors que pour les autres régions, ce taux dépassait 80 pour cent en Amérique latine et aux Caraïbes, et 90 pour cent en Asie de l'Est et en Asie du Sud-Est. Mais cette situation initiale n'a pas empêché l'Afrique (hors Afrique du Nord) d'être classée par le rapport mondial sur les OMD pour 2011 comme la région où les améliorations les plus rapides se sont produites entre 1999 et 2009. En 1990, seules l'Asie du Sud, l'Afrique du Nord et l'Afrique (hors Afrique du Nord) enregistraient des taux d'alphabétisation inférieurs à 70 pour cent, alors qu'en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est, ces taux dépassaient 90 pour cent. Et pourtant ce sont précisément les régions dotées de faibles taux d'alphabétisation dans les années 1990, dont l'Asie du Sud, l'Afrique du Nord et l'Afrique (hors Afrique du Nord), qui ont fait le plus de progrès dans ce domaine entre 1990 et 2012. Par conséquent, l'analyse de cet objectif doit être considérée à la lumière des conditions initiales de l'Afrique en arrière-plan.

Par rapport au reste du monde, l'Afrique a fait un bond spectaculaire en avant en matière de taux de scolarisation dans le primaire

En comparaison avec le reste du monde, l'Afrique a réalisé une avancée prodigieuse en matière de taux de scolarisation dans le primaire entre 1990 et 2011. Pendant cette période, le groupe formé par les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest a enre-

gistré une augmentation de 24 pour cent de son taux net de scolarisation, alors que la progression dans ce domaine était estimée à 17 pour cent en Afrique du Nord, à 10 pour cent dans les pays en développement et à 1 pour cent dans le monde développé (figure 2.2). Les progrès les plus significatifs accomplis au titre de l'OMD 2 ont porté sur le taux net de scolarisation. Certes, l'Afrique continue à enregistrer les taux d'achèvement scolaire les plus faibles au monde. Cependant, ceux-ci sont améliorés : 50 pour cent des 46 pays disposant de données ont enregistré des gains d'au moins 15 pour cent en termes de taux d'achèvement entre 2000 et 2011, tandis que 26 pour cent de ces pays ont doublé leur taux d'achèvement initial pendant la même période. Le nombre d'enfants non scolarisés est tombé de 40 millions en 1999 à près de 22 millions, ce qui a grandement contribué à l'amélioration des taux nets de scolarisation dans le primaire. Enfin, la parité filles/garçons s'est sensiblement améliorée à l'école primaire en Afrique, même si des inégalités subsistent (par exemple, 23 pour cent seulement des filles pauvres vivant dans les zones rurales avaient achevé leurs études primaires en 2010/2011³²).

Aussi spectaculaires que soient les résultats en termes de taux de scolarisation et de parité filles/garçons dans le primaire, les questions de qualité et de pertinence de l'enseignement méritent une attention accrue. De nouveaux investissements s'imposent pour permettre aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables de rattraper leur retard par le recours à des méthodes pédagogiques adaptées et des formations d'enseignants améliorées, en éliminant les obstacles à l'apprentissage efficace et en renforçant le développement institutionnel. À cette fin, la promotion de la science, la technologie et l'innovation (STI) associée à l'implication accrue du secteur privé constitue l'une des interventions les plus probantes pour aider l'Afrique à

32 UNESCO, 2013.

accomplir de grands progrès vers l'atteinte de résultats qualitatifs dans le domaine de l'éducation.

La plupart des pays d'Afrique sont en bonne voie de réaliser la cible liée au taux net de scolarisation dans le primaire

L'éducation primaire joue un rôle central dans la croissance inclusive, l'équité, la transformation sociale et le développement durable. L'amélioration des taux d'alphabétisation enrichit le capital humain, renforçant ainsi l'employabilité de la main d'œuvre. Grâce aux investissements massifs consentis dans l'enseignement de base, la plupart des pays ont réalisé l'éducation primaire pour tous. Le continent peut donc s'attendre à atteindre l'OMD 2. Malgré une lente progression, le taux net de scolarisation est en légère augmentation et les enfants inscrits en première année de l'école primaire à l'âge habituel ont de bonnes chances de parvenir à la dernière année du cycle primaire.

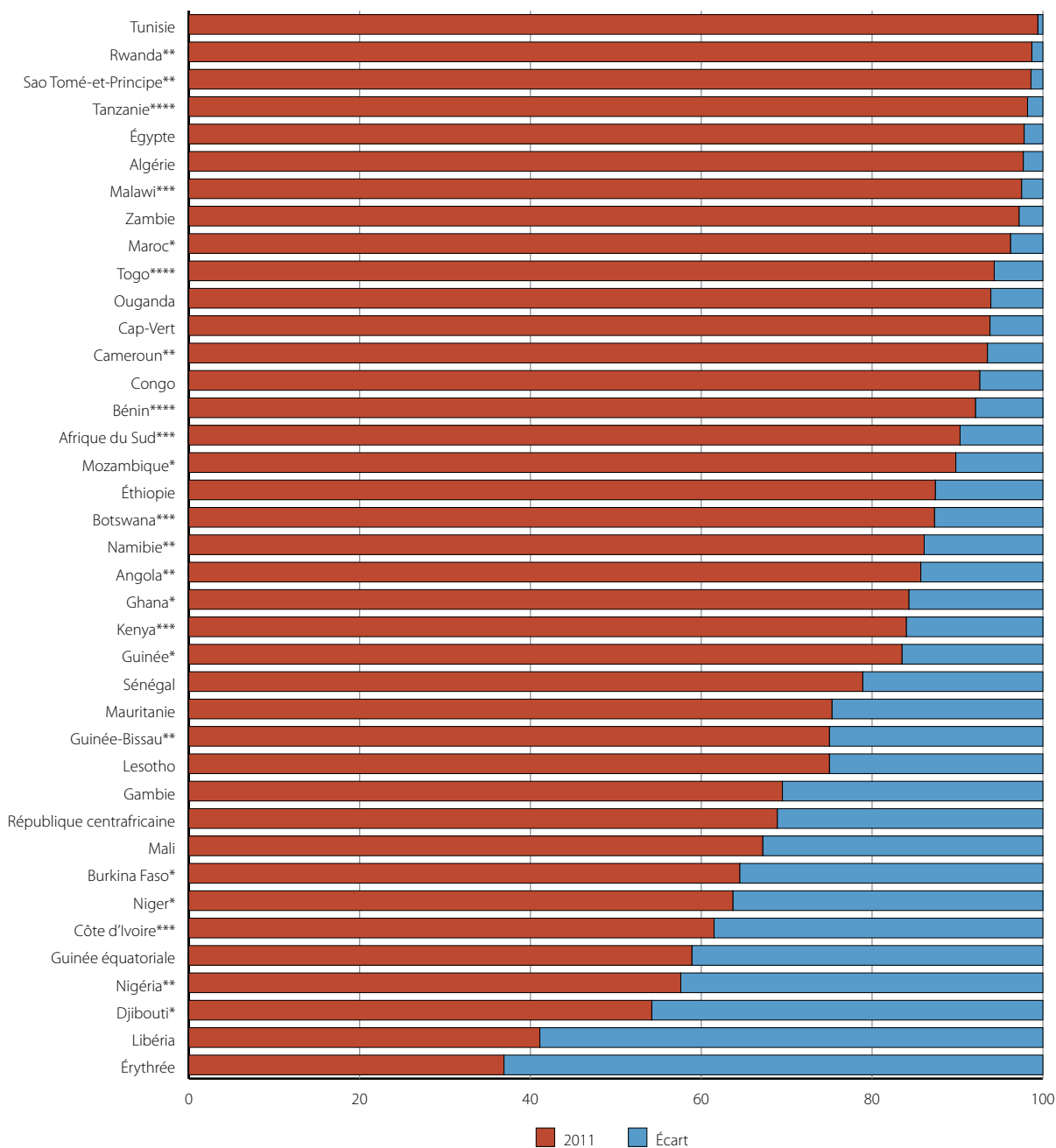
Globalement, le niveau de participation et d'achèvement scolaires s'est sensiblement amélioré. Vingt-cinq des 39 pays d'Afrique disposant de données (64 pour cent) ont atteint des taux nets de scolarisation d'au moins 80 pour cent et sont en bonne voie de réaliser les cibles liées aux OMD. Ces résultats ont été rendus possibles par des investissements publics continus en vue d'accroître la participation, couplés à la mise en place d'un train de mesures axées sur la rétention scolaire (programmes de repas scolaires, transferts monétaires, etc.) au profit des filles et des enfants désavantagés. Le Maroc, par exemple, a fait des progrès considérables à cet égard, en réussissant à doubler son taux de scolarisation dans le primaire en l'espace de dix ans, en misant sur la fréquentation, la qualité de l'éducation et la bonne gouvernance du secteur. Le gouvernement marocain a investi massivement en infrastructures scolaires et mis en place un programme d'assistance aux élèves les plus désavantagés. Le Rwanda a également fait des progrès sensibles dans ce domaine, portant son taux net de scolarisation dans le primaire de 86,6 pour cent en 2005-2006 à 95,9 pour cent en 2010-2011. Ces avancées sont le fruit de la politique de gratuité de l'enseignement instituée par ce pays durant les neuf premières années de

scolarisation, durée qui a été subséquemment étendue à 12 ans. Les résultats obtenus ont également été favorisés par la volonté soutenue du gouvernement d'investir dans les infrastructures scolaires et d'augmenter le nombre d'enseignants qualifiés. D'après le ministère de l'Éducation du Ghana (2013), ce pays a également accru son taux net de scolarisation, en le portant à 81,7 pour cent en 2012, grâce à un ensemble de mesures visant à privilégier l'enseignement préscolaire, en multiplier les écoles primaires, améliorer le programme de repas scolaires et renforcer le système de subvention forfaitaire par élève.

En outre, les taux nets de scolarisation sont inférieurs à 75 pour cent dans 11 pays uniquement : Burkina Faso, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Gambie, Libéria, Mali, Nigéria et le Niger. Mais de remarquables performances ont été enregistrées par ailleurs en termes d'efforts et de progrès. Par exemple, les taux nets de scolarisation ont augmenté de plus de 40 pour cent entre 1991 et 2012 dans deux de ces pays, qui ont enregistré une progression de 25,3 à 64,5 pour cent au Burkina Faso et de 24,3 à 65,7 pour cent au Niger. Néanmoins, l'écart entre le niveau de réalisation actuelle et la cible pour 2015 demeure encore important dans la plupart de ces pays (figure 2.1).

L'Afrique est nettement en retard sur les autres régions du monde en développement pour ce qui est de l'accès équitable à l'éducation (figure 2.2.). Malgré les progrès accomplis relativement à cette cible, plusieurs pays, notamment l'Érythrée, le Libéria, Djibouti, la Guinée équatoriale et le Nigéria n'atteindront sans doute pas l'OMD 2 en 2015. Le rythme insuffisant des progrès vers l'accès universel à l'éducation primaire dans ces pays s'explique en partie par une baisse des investissements dans l'enseignement scolaire de base, quelque peu négligé par les donateurs, les gouvernements et les médias. Accusant en 2011 un écart de 63,1 pour cent par rapport à la cible fixée pour le taux net de scolarisation dans le primaire, avec seulement 13,1 pour cent d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire scolarisés au cours de la même année, l'Érythrée est encore loin d'atteindre le but de l'éducation primaire pour tous et aura besoin

Figure 2.1 : Écart enregistré par rapport à la cible fixée pour le taux net de scolarisation dans le primaire, 2011



Source : DSNU, juillet 2013.

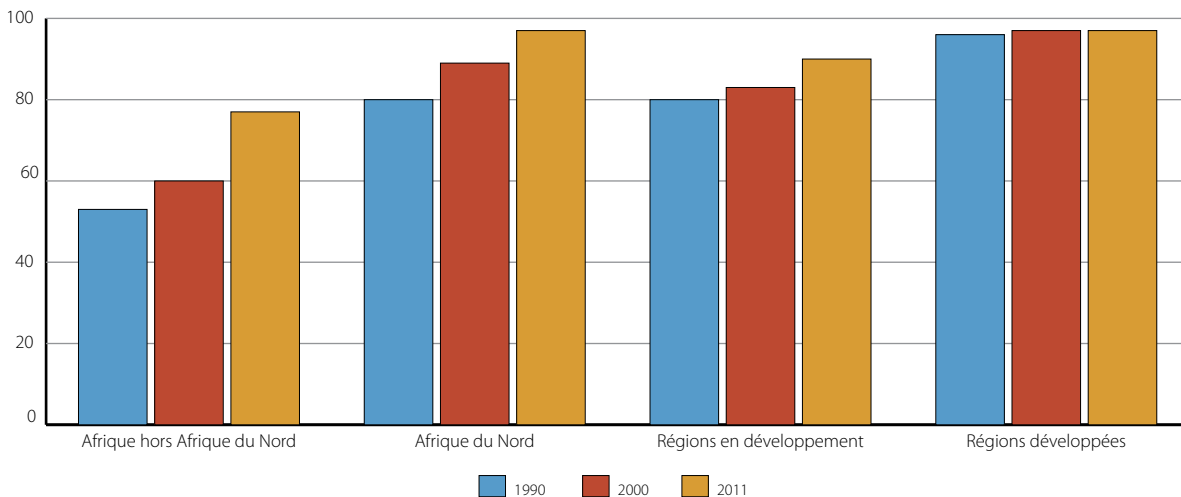
Note : *2012, **2012, ***2009, ****2008

de ressources énormes pour accélérer les progrès relatifs à cette cible. Confronté à plusieurs défis de taille pour améliorer son système d'éducation primaire, le Libéria post-conflit doit faire face à d'énormes besoins en scolarisation avec des ressources budgétaires limitées. Bien que l'éducation primaire y soit gratuite et obligatoire, le coût du matériel scolaire rend la scolarisation inabordable pour certaines communautés, alors que le gou-

vernement n'est pas en mesure de la financer à lui seul. Il y a donc lieu de mettre en place des mécanismes innovants de financement et de gestion pour remédier aux difficultés liées à l'éducation, en termes d'accès à l'école et d'insuffisance de la qualité de l'enseignement dispensé.

Malgré les variations du taux net de scolarisation dans le primaire à travers le continent, certains

Figure 2.2 : Taux de scolarisation dans le primaire, par région



Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

pays africains émergents ont dépassé, en 2011, la moyenne régionale atteignant même des taux comparables à ceux des pays développés. Les efforts déployés pendant de nombreuses années par le Rwanda, la Tunisie, la Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, l'Égypte, l'Algérie, le Malawi et la Zambie ont permis à ces derniers de relever leurs résultats en matière d'éducation primaire. Ces pays se sont employés à produire un enseignement primaire de qualité, abordable et à la portée de tous en dotant les écoles d'équipements adaptés et de personnel enseignant correctement formé, dans les zones urbaines et rurales. En Égypte, les progrès ont surtout été induits par des programmes de développement de la petite enfance et de transferts monétaires destinés à aider les familles les plus pauvres à envoyer et garder leurs enfants à l'école. Au Maroc, la mise en œuvre de la Charte nationale sur l'éducation et la formation, mise en œuvre en 2000, a été un important facteur de progrès dans ce pays. Ce cadre intégré d'action publique en matière d'éducation couvre la totalité des cycles éducatifs compris entre le jardin d'enfants et l'enseignement supérieur, en passant par la formation professionnelle, l'apprentissage et l'éducation informelle³³.

Les politiques de scolarisation adoptées par les gouvernements africains doivent être assorties

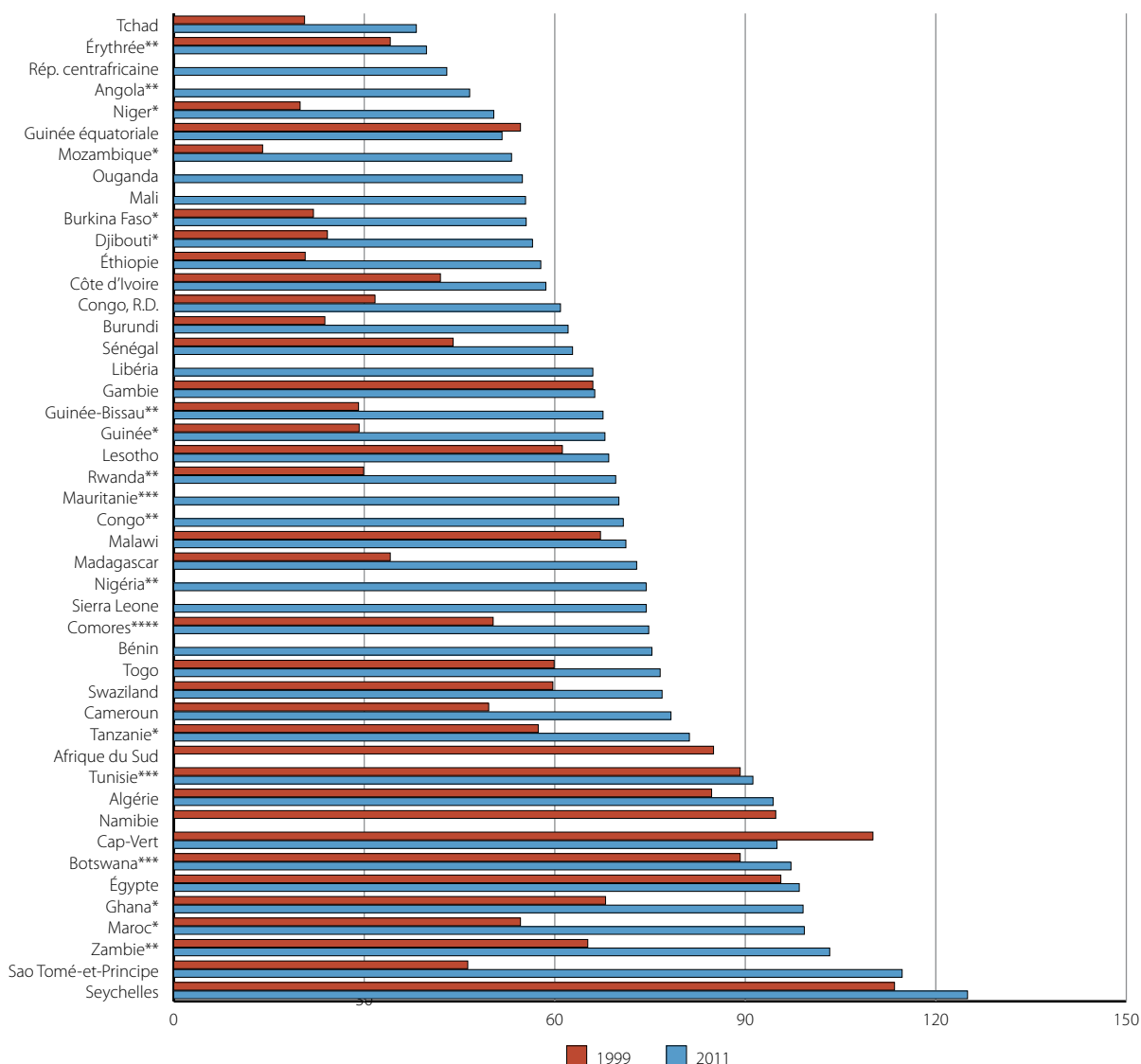
33 Voir UNESCO (2008) pour les précisions sur les modifications apportées aux programmes d'éducation en Algérie, au Maroc et en Mauritanie.

d'une allocation de ressources conséquente et viable permettant de garantir les conditions optimales pour un enseignement et un apprentissage de qualité. Pour cela, il convient de mettre l'accent sur les vecteurs de changement suivants : (i) améliorer la formation professionnelle des enseignants ; (ii) moderniser les programmes scolaires en y incluant des évaluations en cours d'études, dont l'évaluation systématique des acquis ; et (iii) proposer des manuels scolaires appropriés et d'autres matériels pédagogiques basés sur les technologies de l'information et des communications (TIC) tout en s'éloignant d'un système de décision centralisé pour adopter un dispositif de gestion scolaire plus décentralisé et responsable.

Améliorations spectaculaires des taux d'achèvement au primaire dans nombre de pays, même si les abandons scolaires continuent d'être problématiques

Douze pays d'Afrique ont enregistré des taux d'achèvement dans le primaire supérieurs à 80 pour cent : l'Algérie, le Botswana, le Cap-Vert, l'Égypte, le Ghana, le Maroc, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles, la Tanzanie, la Tunisie et la Zambie. Par contre, des reculs dans ce domaine ont été enregistrés au Cap-Vert, en République centrafricaine, en Égypte, au Ghana et au Mozambique (figure 2.3). Dans leur dessein de développer l'accès à l'école primaire, de nombreux pays ont recruté un grand nombre d'enseignants

Figure 2.3 : Taux d'achèvement dans le primaire, garçons et filles (%)



Note: *2012 - **2010 - ***2009 - ****2008

Source: DSNU, juillet 2013.

peu qualifiés. Il en a résulté des impacts négatifs sur la qualité de l'apprentissage dispensé aux élèves, ce qui a contribué à l'augmentation des abandons scolaires. Malgré des progrès notables en matière d'accès à l'éducation primaire, l'Afrique (hors Afrique du Nord) continue d'enregistrer les taux d'achèvement les plus faibles au monde. Vingt huit pour cent des pays publiant des données à ce sujet affichent un taux d'achèvement inférieur à 60 pour cent. Dans certains pays, les progrès en matière de réduction de l'abandon scolaire sont très lents.

Au Tchad, en Érythrée, en République centrafricaine et en Angola, les taux d'achèvement du cycle d'éducation primaire sont encore inférieurs à 50 pour cent. En situation de conflit ou confrontés aux effets négatifs de la récente crise financière mondiale, ces pays doivent relever le défi de maintenir leurs niveaux de dépenses courantes tout en supportant les coûts additionnels d'une amélioration de la qualité de l'éducation. Cela compromet leurs chances de se rattraper et sape leurs efforts pour préparer leurs enfants à affronter la concurrence dans un monde mondialisé. Dans une large mesure, les systèmes scolaires africains ne permettent pas aux élèves d'acquérir des

compétences appropriées et pertinentes qui leur permettraient de répondre aux besoins des évolutions économique et sociale actuelles et futures. Le faible niveau de l'éducation primaire affecte indéniablement l'emploi des jeunes sur le continent, tant il est vrai que les perspectives d'emploi pour les jeunes en échec scolaire sont extrêmement minces. En abandonnant l'école, les jeunes se retrouvent sans aucune compétence élémentaire en lecture et en calcul et sont incapables de prendre des initiatives, ce qui limite leurs chances de trouver un emploi décent et satisfaisant. Cela tend à perpétuer la pauvreté d'une génération à l'autre. Pour conjurer ce risque, il est nécessaire de lancer des programmes spéciaux adaptés aux besoins des enfants déscolarisés.

Le manque de capacités et la faiblesse de l'encadrement politique en matière de genre sont une contrainte à l'achèvement de la scolarité primaire des filles dans la plupart des pays d'Afrique

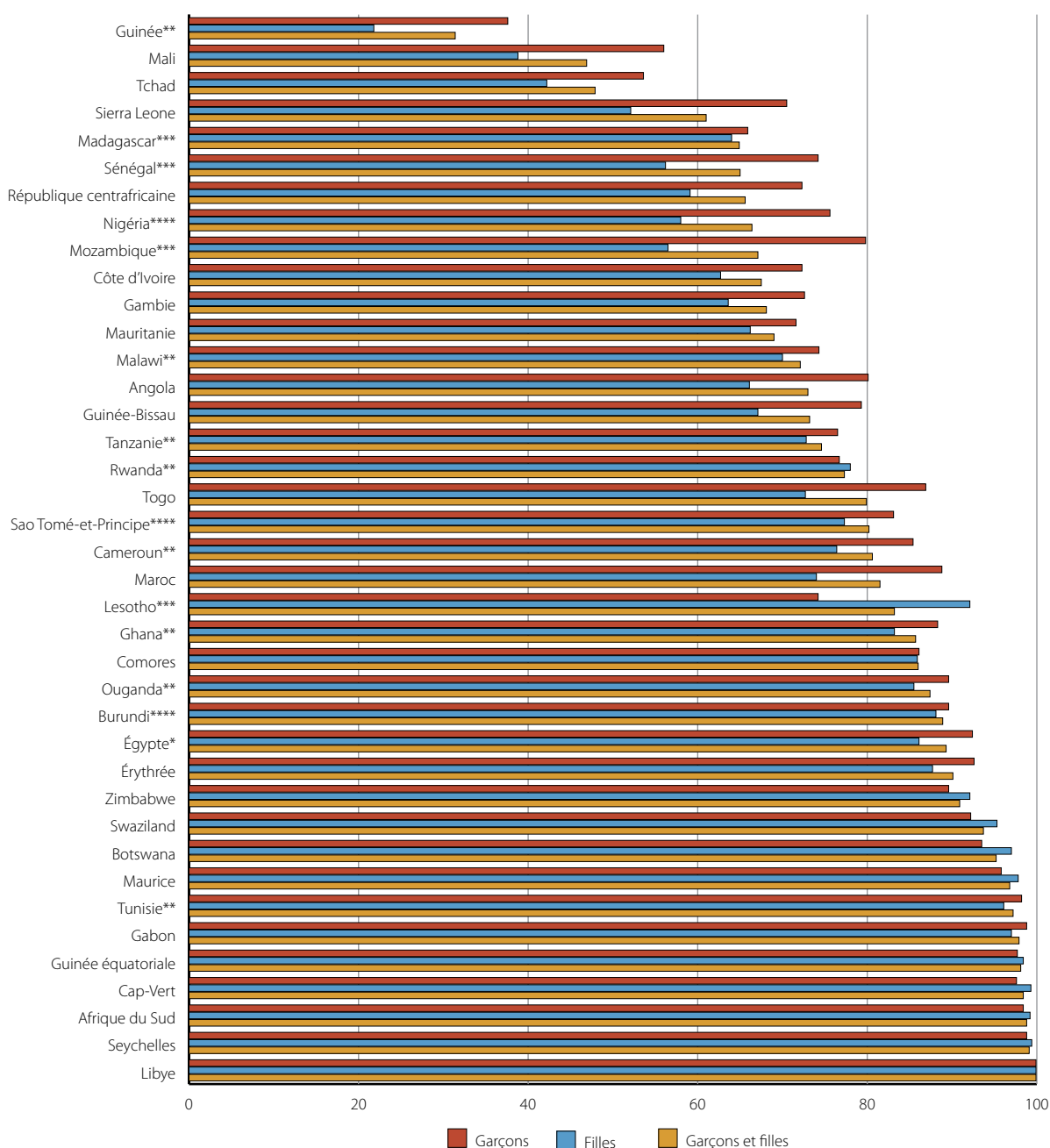
De nombreux gouvernements africains sont parvenus à réduire sensiblement la disparité filles/garçons aux niveaux de l'admission et de la rétention à l'école primaire, mais n'ont pas éliminé les écarts de scolarisation entre les enfants issus des ménages pauvres et ceux des ménages aisés. Les stratégies mises en œuvre pour réduire l'écart entre les genres dans la scolarisation primaire sont nombreuses : mobilisation communautaire, transferts monétaires conditionnels, réforme du programme scolaire, méthodes d'enseignement sensibles à la dimension du genre, mesures pour lutter contre la violence sexiste en milieu scolaire et pratique d'une discrimination positive favorisant la pleine participation des filles à la vie de l'école. Il est indéniable que ces mesures ont contribué aux progrès enregistrés sur le plan de l'égalité dans un passé récent ; cependant, une fois inscrites à l'école, les filles continuent à accomplir des tâches domestiques en plus de leurs devoirs scolaires, ce qui leur vaut souvent de mauvais résultats en classe et les pousse à abandonner les études. Dans 60 pour cent des 45 pays publiant des données à ce sujet, les garçons semblent avoir de meilleures chances que les filles de terminer l'école primaire (DSNU, 2013).

Il ressort des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) de 2013 que seuls 8 des 53 pays d'Afrique envisagent de prendre des actions pour réduire les inégalités au niveau de l'apprentissage. Les observations montrent qu'en raison de contraintes diverses, les filles réussissent moins bien à l'école que les garçons dans de nombreuses disciplines. Par exemple, en Tanzanie, « en 2007, la proportion des enfants en sixième année d'études qui affichaient un niveau minimum de lecture allait de 80 pour cent pour les filles rurales les plus pauvres à 97 pour cent pour les garçons urbains les plus riches ». Pour inverser cette tendance, les décideurs doivent initier des actions immédiates et spécifiques en faveur des filles, particulièrement celles qui sont issues de familles déshéritées. Comme le rappelle le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2013 : « En Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, 23 pour cent seulement des filles pauvres en milieu rural ont achevé leur éducation primaire à la fin de la décennie. Si les tendances récentes se poursuivent dans la région, tous les garçons issus des foyers les plus riches seront parvenus à achever leurs études primaires en 2021, alors que les filles les plus pauvres ne les rattraperont pas avant 2086 ». Il convient donc de déployer de nouvelles innovations et de nouvelles stratégies pour mieux comprendre le faible niveau de performance des filles et permettre à tous les enfants d'accéder équitablement à des compétences de base en lecture, en calcul et en science.

Les progrès en matière de scolarisation dans le primaire sous-tendent la croissance des taux d'alphabétisation

L'expansion importante de la scolarisation dans le primaire semble avoir accru l'alphabétisation dans de nombreux pays d'Afrique. Cette constatation se vérifie surtout dans les pays où les taux d'achèvement sont élevés. Plus particulièrement, dans un groupe de 12 pays où les taux d'achèvement de la scolarité primaire ont atteint 80 à 90 pour cent en 2011, les taux d'alphabétisation des jeunes ont dépassé 90 pour cent. Près de 23 pour cent des pays (9 sur les 39 publiant des données) ont de bonnes chances de parvenir à l'alphabétisation universelle des adultes, d'ici à 2015, tandis que

Figure 2.4 : Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans, garçons et filles, en 2011 (%)



Note : *2012, **2010, ***2009, ****2008.

Source : DSNU, juillet 2013.

31 pour cent d'autres pays (12 sur 39) se seraient rapprochés de la cible. Près de 33 pour cent des pays d'Afrique (Tunisie, Libye, Swaziland, Lesotho, Botswana, Afrique du Sud, Zimbabwe, Seychelles, Maurice, Rwanda, Gabon, Guinée équatoriale et Cap-Vert) sont en bonne voie pour atteindre la cible d'alphabétisation pour le groupe d'âge des 15 à 24 ans, enregistrant un taux d'alphabétisation plus élevé chez les filles que chez les garçons.

Bien que le taux moyen d'alphabétisation en Afrique (hors Afrique du Nord) s'établisse aux alentours de 50 pour cent, cette moyenne cache de fortes disparités régionales (DSNU, 2013). Ainsi, en 2011, les taux d'alphabétisation étaient inférieurs à 70 pour cent dans douze pays, dont sept en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Mali, Gambie, Guinée, Nigéria, Sénégal et Sierra Leone), deux en Afrique centrale (Tchad et République centrafricaine), un en Afrique de l'Est (Madagascar), un

en Afrique du Nord (Mauritanie) et un de l'Afrique australe (Mozambique) (figure 2.4). Trois pays (la Guinée, le Mali et le Tchad) enregistraient les plus faibles taux d'alphabétisation du continent, tous inférieurs à 50 pour cent ainsi que des taux d'alphabétisation féminine extrêmement bas, et aucune tendance ne laisse présager des améliorations prochaines dans ce domaine.

De plus, compte tenu de la situation de croissance démographique rapide dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest en 2011, 182 millions d'adultes étaient encore analphabètes à l'échelle du continent (UNESCO, 2013). Ce chiffre risque fort d'augmenter dans les décennies à venir et grèvera le potentiel de la main d'œuvre à constamment mettre à niveau ses compétences afin de placer l'Afrique au nombre des continents les plus compétitifs et les plus générateurs de connaissances. Un changement fondamental est nécessaire en vue d'améliorer progressivement le taux d'alphabétisation de sorte à garantir en continu l'adéquation de l'enseignement et de la formation aux impératifs des économies nationales et préparer les jeunes Africains aux défis économiques et sociaux de l'âge adulte. Un tel changement nécessite une mobilisation plus appuyée des ressources internationales et nationales, et des investissements conséquents dans la collecte, l'analyse et l'évaluation de données permettant d'assurer le suivi des progrès en matière d'éducation.

Leçons émergentes en matière d'accélération des progrès vers les cibles relatives à l'éducation

Pour assurer un accès équitable à l'éducation de base dans les pays qui ne seront pas en mesure d'atteindre la cible de l'enseignement primaire universel (EPU), il est impératif de s'engager dans une mobilisation sans précédent, tant sur le plan national qu'international tout en améliorant la qualité de l'instruction et de la formation dispensées aux jeunes issus de groupes vulnérables. Les enfants qui n'achèvent pas l'école primaire auront moins de chances, plus tard dans leur vie, d'obtenir un travail satisfaisant ou convenablement rémunéré, de sorte qu'ils risquent de devenir un danger pour la société en se laissant entraîner

dans des activités illégales. Les leçons apprises des différents pays et des diverses expériences en matière d'investissement mettent en avant la nécessité de s'engager dans les actions suivantes : (i) aider les gouvernements n'ayant pas encore atteint l'EPU à toucher les enfants les plus déshérités, y compris dans des États fragiles ; (ii) investir dans des programmes d'instruction de qualité, qui donnent de meilleurs résultats éducatifs par l'apprentissage de la réflexion critique ainsi que des compétences nécessaires dans la vie courante (initiation précoce à l'entrepreneuriat, aptitude à communiquer et à s'adapter à un monde plus connecté et complexe) ; (iii) développer les compétences en langues et en calcul dès les premières années de l'éducation primaire afin de faciliter l'apprentissage et d'inculquer aux enfants de bonnes bases leur permettant d'acquérir les connaissances scientifiques et technologiques ; (iv) offrir aux enfants non scolarisés ou déscolarisés la possibilité d'effectuer un apprentissage ou d'acquérir une expérience professionnelle afin d'augmenter leurs chances de trouver du travail ; et (v) promouvoir les programmes fondés sur la connaissance des faits, à travers le soutien à la création et l'harmonisation d'outils destinés à évaluer les effets de l'éducation.

À la lumière de ce qui précède, les priorités suivantes doivent être retenues :

- i. Activer les investissements du secteur privé dans l'enseignement.* L'Afrique doit se construire un secteur privé vigoureux, capable d'appuyer l'essor d'un système d'éducation primaire dynamique et de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences et capacités par la main-d'œuvre. Le secteur privé peut potentiellement apporter des ressources supplémentaires en appui à l'expansion et l'amélioration de la qualité de l'enseignement, particulièrement aux niveaux secondaire et tertiaire. Les gouvernements ont un rôle primordial à jouer à cet égard, en ciblant leurs interventions, notamment dans les domaines suivants : (i) fourniture d'incitations ; accès au crédit, à la terre et aux équipements ; infrastructures appropriées pour appuyer les investissements en matière d'éducation ;

(ii) formulation de politiques éclairées en matière d'investissement par le secteur privé, en vue d'améliorer les compétences en matière de gestion d'établissement scolaire particulièrement dans les pays bénéficiant d'un secteur privé dynamique ; et (iii), dans les pays les moins performants, mise en place d'un cadre réglementaire libéral et incitatif, susceptible de dégager de bons retours sur investissement, tout en déployant des mécanismes de contrôle de la qualité pour assurer le suivi des résultats dans l'enseignement primaire.

ii. Promouvoir la science, la technologie et l'innovation (STI) en vue d'étendre l'accès à l'éducation et d'en relever la qualité. Les progrès rapides de la technologie offrent des alternatives économiques aux formes traditionnelles d'enseignement. L'apprentissage à distance, les classes virtuelles, la formation des enseignants et la constitution de communautés de pratique en sont des exemples. Afin de mettre en valeur les talents et l'ingénierie des jeunes en Afrique, un enseignement de qualité en science et technologie doit être mis en place dès le cycle primaire. Les domaines d'action prioritaire sont comme suit : (i) fourniture d'une assistance technique aux pays africains afin de les aider à élaborer des stratégies nationales et à renforcer leurs capacités à utiliser la science et la technologie à l'échelle de l'ensemble du système éducatif ; (ii) accélérer et étendre les mesures visant à améliorer l'enseignement scientifique et technologique en améliorant les méthodes pédagogiques et l'apprentissage ; (iii) favoriser la mobilité dans les prestations en matière d'éducation, d'apprentissage et de formation en exploitant à bon escient les TIC et les résultats des recherches pédagogiques ; et (iv) promouvoir des investissements adéquats dans les innovations pour améliorer la qualité de l'enseignement des mathématiques, des sciences et des technologies au niveau primaire, tout en soutenant les politiques nationales visant à assurer un accès universel et abordable à la connectivité et aux dispositifs et aux contenus liés aux TIC, et en encourageant les commu-

nautés à s'impliquer davantage dans la gestion quotidienne des écoles.

iii. Accès amélioré aux programmes de soins et de développement de la petite enfance (ECCD).

Un soutien spécial doit être accordé aux pays engagés dans la conception et la mise en œuvre de politiques centrées sur le développement, la socialisation et l'apprentissage de l'enfant, depuis sa naissance jusqu'à son admission à l'école primaire, dans le cadre d'une approche holistique. Il est en effet établi que la petite enfance représente une phase critique pour le développement cérébral, qui jette les bases de l'aptitude à l'apprentissage ultérieure de l'enfant. Offrir à l'enfant les services ECCD appropriés améliorera sa performance pendant les premières années de l'école primaire et contribuera à réduire le risque de redoublements et d'abandon scolaire prématuré.

iv. Relèvement des capacités de gestion et de planification scolaires.

La collecte de données pertinentes, précises et en temps utile est d'une importance capitale pour la bonne gestion de l'enseignement primaire. Tous les domaines pour lesquels des réformes sont préconisées nécessitent d'être pris en charge par des équipes de gestion professionnelles disposant de systèmes d'information fiables. Les domaines prioritaires clés comprennent notamment le renforcement des capacités du ministère de l'Éducation en matière d'analyse, de formulation et de mise en œuvre de politiques. Parmi les interventions prioritaires figurent : (i) l'amélioration de la collecte et de l'analyse de statistiques éducationnelles essentielles permettant de renseigner les politiques futures ; (ii) le renforcement des évaluations régionales systématiques en vue de jauger les progrès de la scolarisation et des résultats d'apprentissage dans les États les plus vulnérables et fragiles ; et (iii) l'appui à des réseaux régionaux et des communautés de pratique réunissant des responsables et des planificateurs de l'enseignement en vue d'un partage des connaissances et des compétences susceptible d'améliorer l'accès à l'école primaire et la rétention des élèves.

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Les conditions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes qui prévalaient initialement en Afrique étaient moins bonnes que celles des autres régions en développement. Par exemple, l'indice de parité filles/garçons dans l'inscription à l'école primaire y était d'environ 80 pour cent, comparé à 96,0 pour cent en Amérique latine et aux Caraïbes, et 95,0 pour cent en Asie du Sud-Est. Une tendance semblable était observée en ce qui concernait la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole, qui était de 23,0 pour cent en Afrique (hors Afrique du Nord), contre 37,0 pour cent en Amérique latine et aux Caraïbes, et 36,0 pour cent en Asie de l'Est. Pour ce qui est de la part des sièges parlementaires occupés par les femmes, les conditions initiales en Afrique étaient très inférieures à celles observées dans d'autres régions. Les femmes n'y détenaient qu'une proportion de 3 pour cent des sièges aux parlements nationaux en 1990, alors que les pourcentages correspondants étaient de trois à quatre fois supérieurs en Amérique latine et aux Caraïbes et en Asie du Sud-Est. Dans les domaines des politiques publiques, des réglementations et des cadres législatifs, l'Afrique en 1990 était loin derrière le reste du monde. La plupart des lois et des politiques appuyant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient déjà en place en Amérique latine et aux Caraïbes, alors que nombre des pays d'Afrique n'ont commencé à établir les institutions requises que bien plus tard. La violence sexiste, les mariages précoces et la mutilation génitale des filles, qui avaient été réduits dans la plupart des régions en développement, étaient endémiques dans l'Afrique des années 1990 et demeurent toujours de graves sujets de préoccupation à l'échelle du continent. Les politiques de création d'opportunités égales pour les filles et les femmes sont encore relativement nouvelles dans la plupart des pays d'Afrique. Considérées comme allant de soi dans de nombreuses autres régions

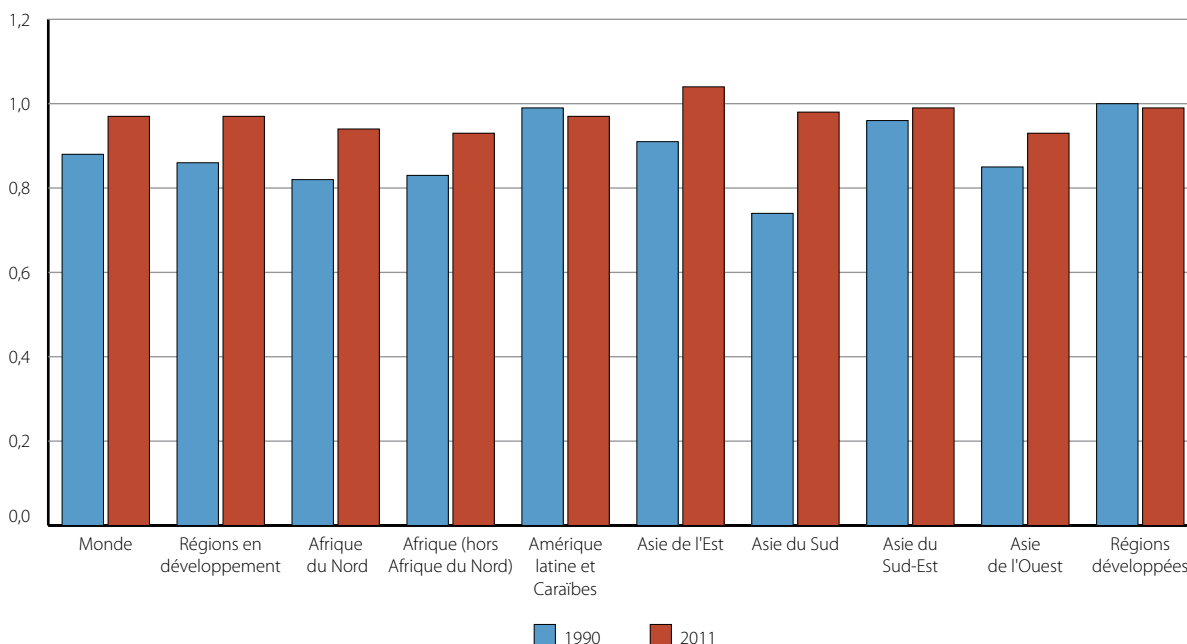
en développement, ces questions prennent une part importante du temps de la plupart des gouvernements et des parties prenantes en Afrique, ce qui réduit le temps et les ressources disponibles pour se consacrer aux autres grands enjeux de l'égalité entre les sexes sur le continent.

La performance de l'Afrique en matière de réduction de la disparité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire

En ce qui concerne la scolarisation dans le primaire, l'Afrique dans son ensemble n'était pas encore parvenue à la parité filles/garçons pendant la période allant de 1990 à 2011 (figure 3.1), mais le taux d'amélioration enregistré en Afrique du Nord était le second du monde après celui de l'Asie du Sud, tandis que celui enregistré en Afrique (hors Afrique du Nord) se classait au quatrième rang mondial après ceux de l'Asie du Sud, de l'Afrique du Nord et de l'Asie de l'Est. Les deux groupes de pays africains figurent parmi les quatre groupes de pays en développement qui sont parvenus à faire progresser leur indice de parité des sexes dans le primaire de plus de 10 points de pourcentage au cours des trente dernières années³⁴. Entre 1990 et 2011, l'indice de parité des sexes dans le primaire est passé respectivement de 0,82 à 0,94 en Afrique du Nord et de 0,83 à 0,93 dans le reste de l'Afrique. La progression de l'indice de parité des sexes à l'échelle de l'ensemble du continent a été supérieure à la moyenne enregistrée en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et aux Caraïbes, et en Asie de l'Ouest. Cependant les régions d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine et Caraïbes ont toutes deux réalisé la parité des sexes dans l'enseignement primaire aux cours des deux décennies passées. La progression rapide notée en Asie du Sud est liée à un certain nombre de facteurs, dont

34 Asie du Sud (32,43 %), Afrique du Nord (14,63 %), Asie de l'Est (14,29 %) et Afrique (hors Afrique du Nord) (12,05 %).

Figure 3.1 : Indice de la parité filles/garçons dans l'enseignement primaire par région, 1990 et 2011



Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

des structures incitatives et des partenariats entre les communautés, les ONG et le secteur privé. Ainsi, l'usage de transferts monétaires au profit des familles pauvres pour les aider à éduquer leurs enfants au Bangladesh et le versement d'allocations pour favoriser la fréquentation scolaire des filles au Pakistan ont eu des effets très positifs³⁵.

Le rapport filles/garçons inscrits à l'école primaire continue à s'améliorer dans de nombreux pays d'Afrique (figure 3.2). Sur les 49 pays disposant de données, 18 ont atteint la parité des sexes^{36,37}, deux pays (le Tchad et la République centrafricaine) enregistrent un indice de parité inférieur à 0,8, et dans 28 autres pays, cet indice se situe entre 0,8 et 0,97 (figure 3.3). Selon l'UNESCO (2012), lorsque l'indice dépasse 1,03, cela signifie que les garçons sont moins nombreux à être inscrits à l'école que les filles. Le Sénégal, la Mauritanie et le Malawi auront à prendre des mesures pour corriger le déséquilibre dans l'enseignement primaire à cet effet.

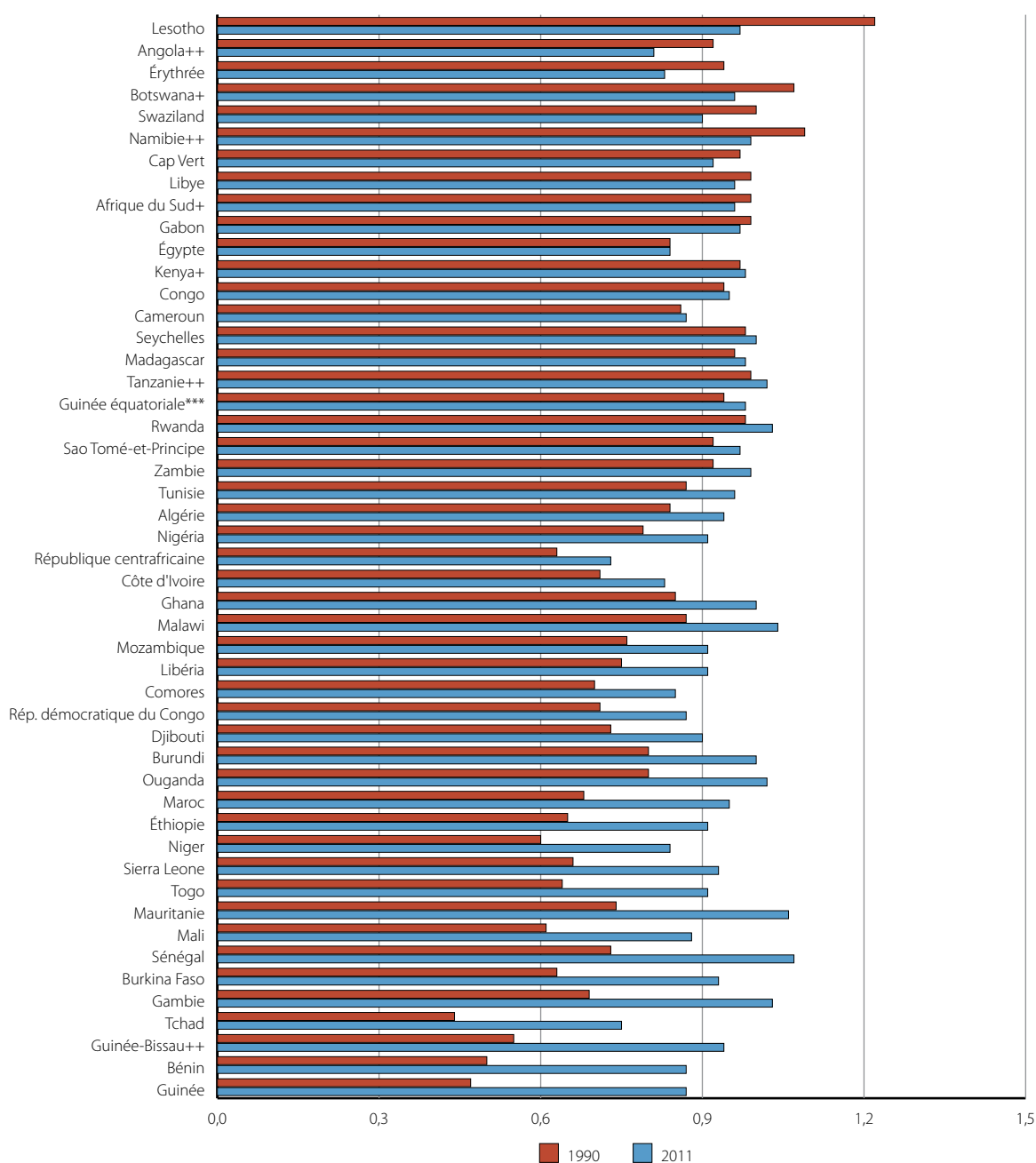
35 Se reporter au document de la Banque mondiale 2013 pour davantage d'exemples de moteurs de progrès en Asie du Sud.

36 D'après l'UNESCO (2012), la parité des sexes est réalisée lorsque l'indice de parité des sexes (IPS) se situe entre 0,97 et 1,03.

37 Parmi ces 18 pays, sept ont préservé la parité filles/garçons depuis les années 1990 (Botswana, Gabon, Kenya, Lesotho, Namibie, Seychelles et Tanzanie).

Le degré d'amélioration de l'indicateur de parité des sexes à l'école primaire varie considérablement d'un pays à l'autre. Quatre pays (Guinée, Bénin, Guinée-Bissau et Tchad) ont réalisé des progrès considérables en la matière, de l'ordre de 70,0 à 86,9 pour cent, entre 1990 et 2011. Bien que le Tchad n'ait pas encore atteint la cible, sa progression accélérée est digne d'éloges et doit être encouragée. Dix pays ont réussi à faire augmenter de 30,0 à 50,0 pour cent leur indice de parité des sexes dans l'enseignement primaire. Dans 14 autres, l'indice a progressé de 10,0 à 30,0 pour cent, et dans 11 pays, les gains ont varié de 0,0 à 10,0 pour cent. Dix pays d'Afrique australe (entre autres, le Lesotho, le Botswana, le Swaziland et la Namibie) font des efforts pour corriger le déséquilibre des taux d'inscription en défaveur des garçons, un état de choses qui reflète des tendances de longue date dans ce pays. Les pays qui ont reculé sur ce plan sont l'Angola, l'Érythrée, le Cap-Vert, la Libye, l'Afrique du Sud et le Gabon. Il incombe à ces pays, comme à ceux qui luttent toujours pour atteindre la cible, de concevoir et d'appliquer des politiques et des programmes capables de combler l'écart entre filles et garçons dans la scolarisation à l'école primaire.

Figure 3.2 : Progrès en matière de parité filles/garçons à l'école primaire



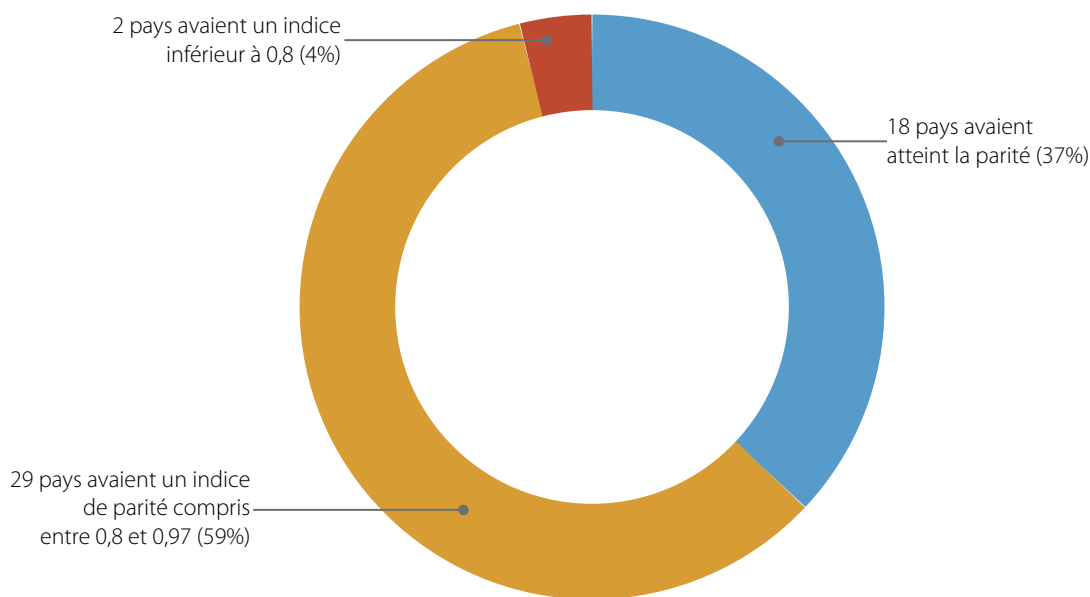
Note : les années de début et de fin de période sont différentes pour certains pays ; + années de fin 2009 et ++ années de fin 2010.

Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

Plusieurs innovations politiques et institutionnelles stimulent actuellement les progrès dans ce domaine, mais la forte prévalence des redoublements de classe et des mariages précoces doit être combattue. L'élimination des frais scolaires a eu un effet similaire en augmentant le nombre total des inscriptions et en réduisant les différences de genre à l'école primaire. Par exemple, le nombre d'inscriptions de garçons a augmenté de 68 pour cent pendant la première année de suppression

des frais scolaires au Malawi et en Ouganda, et de 22 pour cent au Kenya. Au Malawi, la suppression des frais scolaires a contribué à attirer davantage de filles que de garçons à l'école et à y réduire l'écart entre les genres. La mise en œuvre d'une politique semblable au Lesotho a déclenché l'inscription d'un nombre important de garçons dont l'âge dépassait celui de l'entrée à l'école primaire. Un tel afflux dans le système n'avait pas pu être atteint au cours des décennies précédentes. Des

Figure 3.3 : Résumé de la performance en matière de parité filles/garçons à l'école primaire



Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

gouvernements ont également rendu la scolarisation obligatoire en promulguant des lois à cet effet. Des législations prescrivant l'éducation pour tous dans le primaire existent aujourd'hui dans la plupart des pays d'Afrique. Des lois de ce type, le plus souvent appuyées par d'importants investissements en infrastructures et en ressources humaines visant à relever sensiblement les prestations offertes, ont conduit à l'inscription d'un plus grand nombre d'enfants à l'école non seulement en Afrique, mais dans le reste du monde également (Banque mondiale, 2012b ; UNESCO, 2014).

Les mesures prises par la Guinée pour éliminer la disparité garçons/filles dans les inscriptions entre les différentes villes, les actions résolues de plaidoyer lancées en Ouganda et les politiques appuyées en faveur de l'éducation des filles en Tanzanie, en Zambie et au Soudan se sont toutes avérées d'importants vecteurs de progrès vers la parité des sexes. Implanter les écoles à proximité des communautés constitue également un vecteur d'importance au Burkina Faso, tandis que la promotion d'écoles conviviales pour les filles et l'institution de bourses pour ces dernières ont produit des résultats positifs dans de nombreux pays, en particulier au Soudan. Des obstacles au progrès dans ce domaine perdurent aux niveaux

familial (persistance d'attitudes patrimoniales), scolaire (harcèlement sexuel et toilettes inadéquates pour les filles) et national (absence de volonté politique). On observe un indice de parité des sexes plus élevé dans les groupes sociaux à revenu élevé que dans les groupes à revenu faible. D'autres problèmes à résoudre sont le niveau élevé de redoublements, les mariages précoces, le harcèlement sexuel et la violence sexistes aussi bien à l'école qu'en dehors de celle-ci³⁸. Au-delà de la résolution de ces problèmes, il convient d'accroître la part des budgets nationaux consacrée à l'enseignement (surtout primaire), d'encourager les politiques visant à maintenir les enfants en âge d'école primaire plus longtemps à l'école, et de relever la qualité de l'enseignement. Ce sont là des actions urgentes de politique publique.

Variation de la parité filles/garçons dans l'enseignement secondaire à travers les pays et réformes engagées dans ce domaine

Les données relatives à la parité filles/garçons dans l'enseignement secondaire disponibles pour 43 pays montrent que 12 d'entre eux-ci

38 Pour plus d'informations sur les vecteurs et les contraintes au progrès de la parité des sexes à l'école primaire, voir UNESCO (2012), FEM (2012) et CEA et al (2012).

Tableau 3.1 : Performance relative à l'indice de parité filles/garçons dans le primaire, 1990-2011

| Plus de 70 % | | Entre 30 et 50 % | | Entre 10 et 30 % | | Entre 0 et 10 % | | Reculs | |
|---------------|----------------|------------------|----------------|----------------------------------|----------------|------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Pays | Variation en % | Pays | Variation en % | Pays | Variation en % | Pays | Variation en % | Pays | Variation en % |
| Tchad | 70,45 | Maroc | 39,71 | Tunisie | 10,34 | Égypte | 0,00 | Lesotho | -20,49 |
| Guinée-Bissau | 70,91 | Éthiopie | 40,00 | Algérie | 11,90 | Kenya + | 1,03 | Angola++ | -11,96 |
| Bénin | 74,00 | Niger | 40,00 | Nigéria | 15,19 | Congo | 1,06 | Érythrée | -11,70 |
| Guinée | 85,11 | Sierra Leone | 40,91 | République centrafricaine | 15,87 | Cameroun | 1,16 | Botswana | -10,28 |
| | | Togo | 42,19 | Côte d'Ivoire | 16,90 | Seychelles | 2,04 | Swaziland | -10,00 |
| | | Mauritanie | 43,24 | Ghana | 17,65 | Madagascar | 2,08 | Namibie | -9,17 |
| | | Mali | 44,26 | Malawi | 19,54 | Tanzanie | 3,03 | Cap-Vert | -5,15 |
| | | Sénégal | 46,58 | Mozambique | 19,74 | Guinée équatoriale *** | 4,26 | Libye | -3,03 |
| | | Burkina Faso | 47,62 | Libéria | 21,33 | Rwanda | 5,10 | Afrique du Sud | -3,03 |
| | | Gambie | 49,28 | Comores | 21,43 | Sao Tomé-et-Principe | 5,43 | Gabon | -2,02 |
| | | | | République démocratique du Congo | 22,54 | Zambie | 7,61 | | |
| | | | | Djibouti | 23,29 | | | | |
| | | | | Burundi | 25,00 | | | | |
| | | | | Ouganda | 27,50 | | | | |

Note : les années de début et de fin de période sont différentes pour certains pays. Années de début : * 1991, **1992, ***1993, ****1994 et *****1999. Années de fin : + 2009, ++ 2010.

Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

avaient atteint la parité en 2013³⁹. Neuf pays, à savoir le Lesotho, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe, le Rwanda, l'Algérie, l'Afrique du Sud, les Seychelles, le Botswana et la Namibie, ont dépassé le niveau de parité de 1,03 (figure 3.4). Bien que la plupart de ces pays aient dû lutter au cours de la dernière décennie pour parvenir à la parité filles/garçons dans l'enseignement secondaire, ils sont encore confrontés à la nécessité de corriger le déséquilibre actuellement observé en défaveur des garçons. Pour cela, les pays enregistrant ce type de disparité désavantageant

doivent intensifier leurs actions pour inverser la tendance. L'Égypte et la Gambie sont très près de réaliser la parité filles/garçons dans l'enseignement secondaire. Douze pays ont également réalisé des progrès appréciables pendant cette période, dont le Kenya, le Ghana, le Nigéria, le Malawi, l'Ouganda et la Mauritanie, en affichant des indices de parité compris entre 0,80 et 0,94. Cependant, dans huit pays, soit la république démocratique du Congo, le Tchad, le Togo, la République centrafricaine, le Bénin, la Guinée, le Niger et l'Angola, l'indice de parité filles/garçons à l'école secondaire reste inférieur à 0,7. Des efforts concertés devraient être déployés pour identifier les principales contraintes qui font obstacle

39 Ces pays sont : le Lesotho, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe, la Tunisie, l'Afrique du Sud, les Seychelles, Maurice, le Botswana, l'Algérie, le Swaziland et le Rwanda.

à l'amélioration de cet indice dans tous ces pays, et mobiliser l'engagement politique nécessaire susceptible de corriger la situation.

La plupart des pays ayant atteint la parité filles/garçons dans le secondaire appartiennent à l'Afrique australe, tandis que ceux qui ont fait le plus de progrès dans ce domaine sont situés en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de sept des dix pays de la sous-région : Gambie, Guinée, Mauritanie, Sénégal, Niger, Togo et Mali. Quatorze pays ont vu leur indice de parité des sexes dans le secondaire augmenter de 20 à 50 pour cent, et huit autres, de 11 à 19,9 pour cent. Huit pays ont régressé (figure 3.5) à cet égard. La plupart des pays où l'indice de parité des sexes dans le secondaire a reculé ont entrepris des efforts pour corriger le déséquilibre en défaveur des garçons. Il s'agit du Botswana, du Lesotho, de Sao Tomé-et-Principe, de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Des reculs très prononcés ont été enregistrés en Angola, aux Comores, en Érythrée, au Kenya et à Madagascar. Le coût élevé de l'éducation secondaire, la pratique des mariages précoces, le manque d'enseignants et la médiocre qualité de l'enseignement constituent autant d'entraves au progrès dans ce domaine⁴⁰.

La disparité entre les genres se manifeste également par des variations dans l'espérance de vie scolaire entre garçons et filles. L'espérance de vie scolaire (couvrant la fréquentation de l'école à la fois dans le primaire et le secondaire) est plus élevée chez les garçons que chez les filles en Afrique. Entre 1998 et 2009, elle a passé de 5,7 à 8,0 ans chez les filles et de 6,3 à 8,5 ans pour les garçons. Le taux élevé d'abandons scolaires prématurés, touchant surtout les filles, explique aussi cette disparité.

La performance dans l'atteinte des cibles de parité des genres dans l'enseignement tertiaire n'a pas varié par rapport aux indications qui figuraient dans le *Rapport OMD 2013 sur l'Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*.

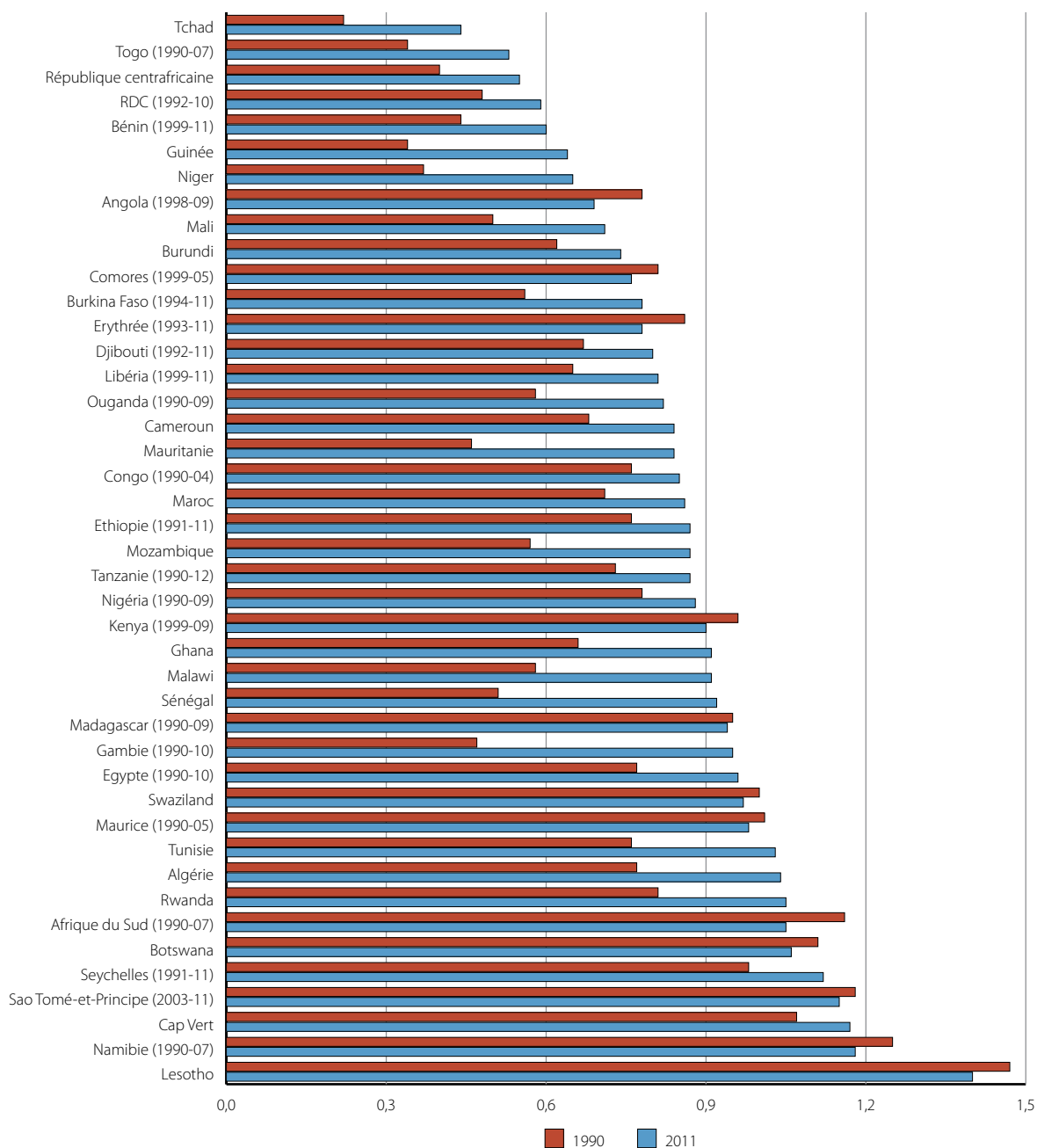
40 Voir Banque mondiale 2010, UNESCO 2012 et FEM 2012 pour des précisions sur les difficultés à obtenir des informations sur l'enseignement secondaire et la parité des genres dans les établissements secondaires.

Sur les 36 pays qui disposaient de données pour l'année 2010, huit d'entre eux (Tunisie, Algérie, Namibie, Cap-Vert, Lesotho, Mauritanie, Botswana et Swaziland) ont atteint la parité des sexes dans l'enseignement supérieur, tandis que neuf autres (Tchad, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Congo, Érythrée, Guinée, Éthiopie, Niger et Bénin) ont enregistré de très faibles indices en matière de parité des sexes (niveaux inférieurs à 0,40). Au Tchad, cet indice était moindre que 0,20, et dans 19 autres pays, il variait entre 0,40 et 0,97 (CEA *et al*, 2013). La Guinée, la Tanzanie, le Bénin et le Mali affichaient les améliorations les plus importantes. Mais sept pays ont régressé : Djibouti, la République démocratique du Congo, le Tchad, la République du Congo, les Comores, la Namibie et le Lesotho. La Tunisie et l'Algérie doivent émuler le Lesotho et la Namibie en cherchant à réduire un ratio de scolarisation défavorable aux garçons, tandis que le Tchad, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine sont appelés à accroître leurs efforts pour éliminer un ratio de scolarisation défavorable aux filles.

Dans la plupart des régions en développement, le taux d'amélioration relatif à la parité des genres est en correspondance avec le niveau du cycle d'enseignement, ce taux étant le plus élevé dans le tertiaire, suivi du secondaire et du primaire. Comme l'indique la figure 3.6, cela n'est pas toujours le cas en Afrique (hors Afrique du Nord). L'atteinte de la parité filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire offre aux filles de meilleures perspectives de fréquenter un établissement tertiaire. La parité des genres dans l'enseignement tertiaire est plus élevée que dans l'enseignement secondaire en Algérie, au Cap-Vert, au Lesotho, en Namibie et à Maurice. Les migrations traditionnelles des jeunes hommes vers les mines d'Afrique du Sud expliquent la situation au Lesotho.

La mise en œuvre simultanée de ces politiques donnera assurément lieu à de beaux succès. Les décideurs doivent concevoir des stratégies susceptibles de promouvoir la croissance générale des revenus et d'éliminer les goulets d'étranglement institutionnels (tant du côté de l'offre que de la demande) et promulguer des lois pour

Figure 3.4 : Progrès accomplis en matière de parité filles/garçons au niveau de la scolarisation dans l'enseignement secondaire, 1990-2011



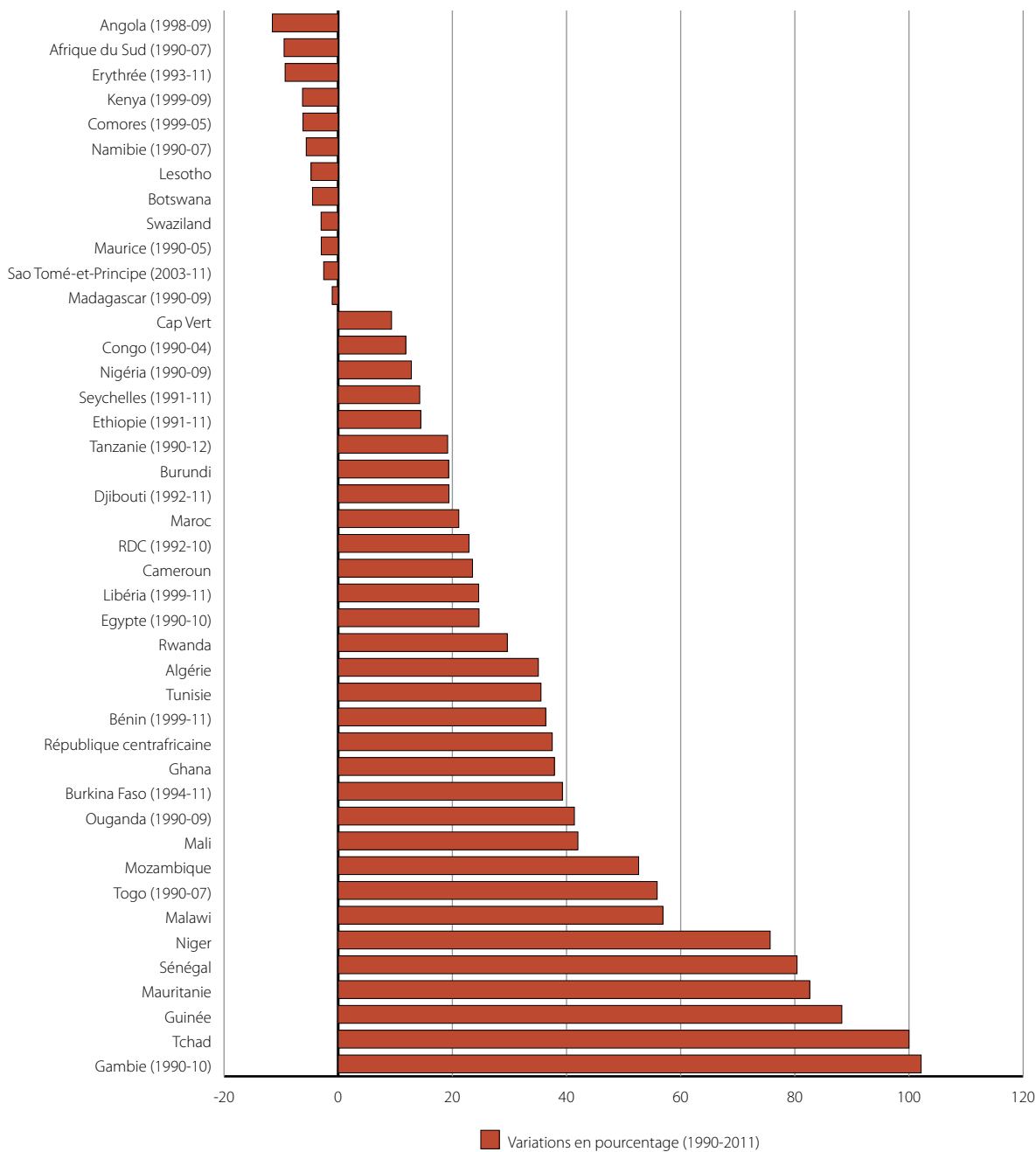
Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

rendre la scolarisation obligatoire. L'inclusion de l'apprentissage professionnel dans le système scolaire est de nature à rentabiliser d'autant plus l'enseignement et à augmenter les perspectives d'emploi pour les élèves.

Accroissement de la part des femmes dans les emplois salariés non agricoles

Au vu des problèmes posés par la dépendance excessive de l'Afrique à l'égard des matières premières en termes de revenus, d'exportations et de moyens de subsistance, l'appel des dirigeants africains à une transformation structurelle de l'économie à l'échelle du continent est particulièrement pertinent. Outre la nécessité de di-

Figure 3.5 : Amélioration de la parité filles/garçons au niveau de la scolarisation dans l'enseignement secondaire, différentes années



Note : les pays sans dates entre parenthèses disposent de données complètes pour 1990-2011

Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

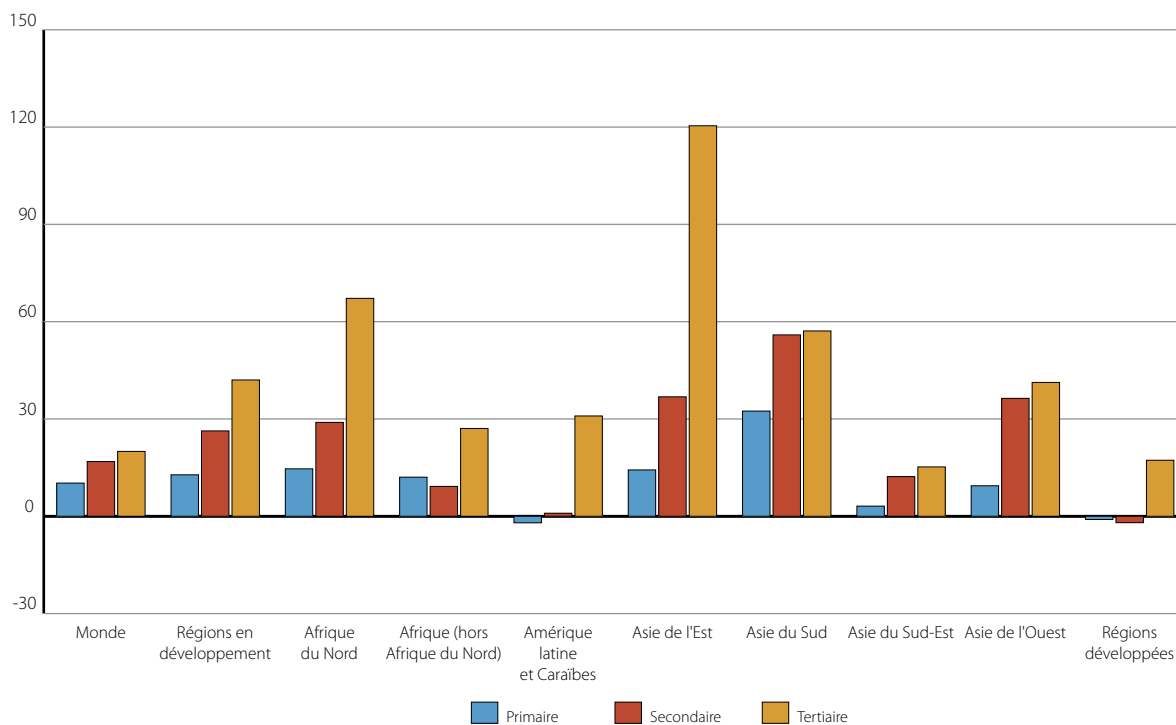
versifier son économie pour ne plus l'axer sur le seul secteur agricole informel, l'Afrique doit aussi accroître sa productivité⁴¹ afin de promouvoir une croissance de qualité⁴². Il est impossible d'y parvenir sans un accroissement significatif du nombre

de femmes employées dans le secteur formel, plus particulièrement dans le secteur secondaire (industriel) et tertiaire (services). L'augmentation des revenus réels du travail chez les femmes aura un effet multiplicateur sur la demande globale grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages, comme cela s'est récemment produit

41 Ces secteurs se caractérisent par une faible productivité, de bas salaires et de piètres conditions de travail.

42 Une croissance de qualité accélère la réduction de la pauvreté et de l'inégalité et la création d'emplois.

Figure 3.6 : Variation en pourcentage de l'indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire, 1990-2011



Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

en Amérique latine⁴³. Le problème principal dans le suivi des progrès relatifs à cette cible tient à l'insuffisance des données. Malgré l'augmentation de la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole de 35,3 à 39,6 pour cent entre 1990 et 2011 (Nations Unies, 2013a), cette proportion est inférieure en Afrique à celle des autres régions⁴⁴. Sur ce plan, l'Afrique du Nord est à la traîne des régions en développement. Ainsi, le pourcentage de femmes salariées hors agriculture y est d'environ 20 points en dessous de celle de l'Asie de l'Est et de l'Amérique latine et des Caraïbes (CEA *et al*, 2013). Le reste de l'Afrique est en retard par rapport à l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie de l'Est (figure 3.8). Sur les 32 pays disposant de données récentes (2000 à 2011), 16 enregistrent une participation des femmes dans les emplois salariés non agricoles supérieure à 30 pour cent (notamment l'Afrique du Sud, la République centrafricaine, l'Éthiopie, la Namibie, le Botswana et le Cap-Vert), et cinq autres affichent une partici-

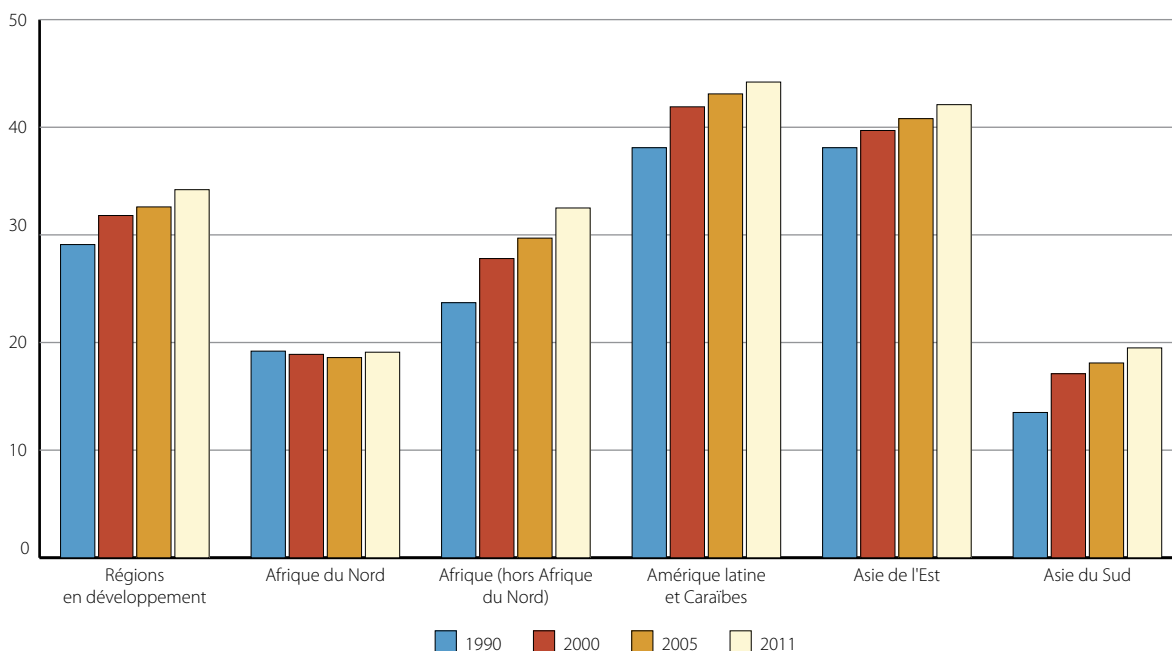
pation inférieure à 20 pour cent (le Sénégal, l'Algérie, la Libye, l'Égypte et la Guinée) (figure 3.7). Cet indicateur est vital pour la prise de décisions politiques et la planification. À cette fin, les services statistiques nationaux doivent se doter des capacités requises pour générer, gérer et analyser les données sur la ventilation, par genre, des activités relatives à l'emploi aux niveaux national et infranational.

Les hommes et les femmes ont des talents égaux, mais la société limite les opportunités de travail et de salaires offertes aux femmes dans la majeure partie du monde, y compris en Afrique. Ces restrictions limitent le nombre de femmes susceptibles de travailler comme employées, comme employeurs ou à leur compte tout en abaissant le niveau de rémunération auquel ces dernières peuvent prétendre. Des observations donnent à penser que cet état de choses a un impact négatif sur la productivité de la main-d'œuvre, le revenu par habitant et la production globale. L'impact des écarts entre les sexes sur le marché du travail varie considérablement entre les régions géographiques et les pays. Le déficit salarial total des

43 Voir ECLAC et OIT, 2012.

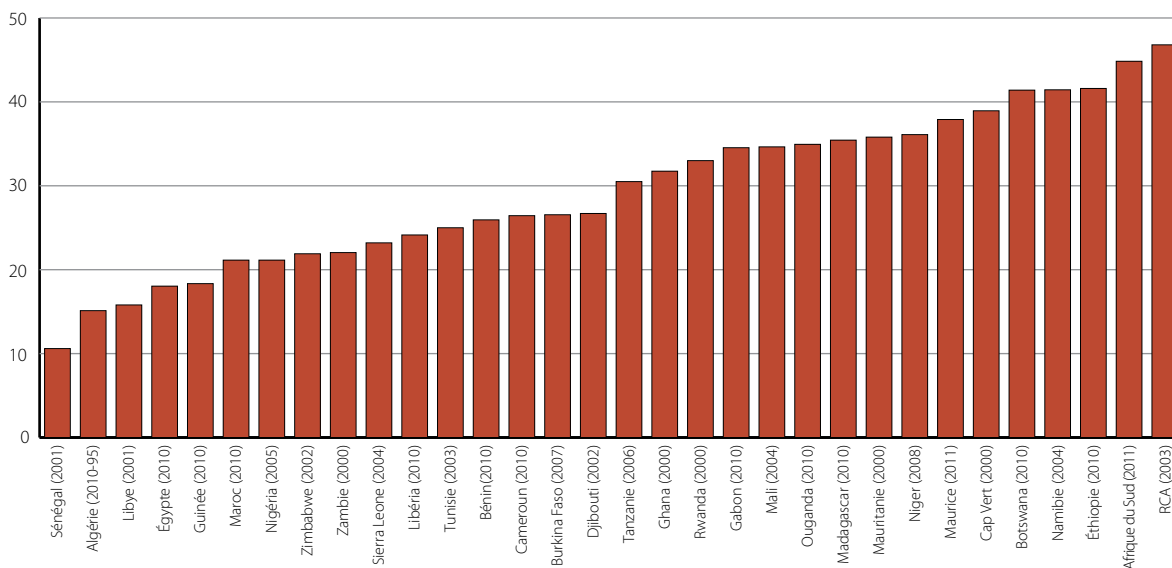
44 Depuis 2000, peu de pays ont publié des données fiables sur le pourcentage de femmes salariées dans les secteurs non agricoles, mais leur nombre tend à augmenter.

Figure 3.7 : Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole par région, 1990-2011



Source : calculs des auteurs basés sur les données fournies par les Nations Unies (2013a).

Figure 3.8 : Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole dans les pays africains



Source : calculs des auteurs basés sur les données fournies par le DSNU, juillet 2013

femmes fluctue entre 27,0 pour cent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 19,2 pour cent en Asie du Sud, 10,4 pour cent dans l'Union européenne et 8,5 pour cent en Afrique (hors Afrique du Nord) (Teingnier et Cuberes (2013)). L'impact significatif de l'écart entre les genres au sein de la

main-d'œuvre effective⁴⁵ sur la production économique par travailleur est également attesté par les travaux de Bandara (2012). À titre d'exemple, une augmentation de 1 pour cent de l'écart entre les genres au sein de la main-d'œuvre effective

⁴⁵ La main-d'œuvre effective renvoie à une main-d'œuvre possédant l'éducation requise, selon la définition de Bandara (2012).

Tableau 3.2 : Parts des femmes et des hommes dans l'emploi par secteur, pour certaines années, 2000-2012

| | Agriculture | | | | Industrie | | | | Services | | | |
|--|-------------|------|------|------|-----------|------|------|------|----------|------|------|------|
| | 2000 | 2007 | 2011 | 2012 | 2000 | 2007 | 2011 | 2012 | 2000 | 2007 | 2011 | 2012 |
| Hommes et femmes | | | | | | | | | | | | |
| Asie de l'Est | 47,7 | 38,9 | 33,4 | 33,7 | 23,4 | 27,2 | 29,8 | 29,2 | 28,9 | 33,9 | 36,8 | 37,1 |
| Amérique latine | 20,3 | 17,0 | 15,8 | 15,7 | 21,6 | 22,5 | 21,7 | 21,7 | 58,0 | 60,4 | 62,4 | 62,6 |
| Afrique du Nord | 32,4 | 30,9 | 27,2 | 29,8 | 19,5 | 21,1 | 24,0 | 22,4 | 48,1 | 48,0 | 48,9 | 47,8 |
| Afrique australe, de l'Est, centrale et de l'Ouest | 66,4 | 63,1 | 61,8 | 62,0 | 7,9 | 8,5 | 8,7 | 8,7 | 25,7 | 28,4 | 29,5 | 29,3 |
| Hommes | | | | | | | | | | | | |
| Asie de l'Est | 41,4 | 34,3 | 30,1 | 31,3 | 26,3 | 30,1 | 32,6 | 31,2 | 32,2 | 35,6 | 37,3 | 37,5 |
| Amérique latine | 25,1 | 21,5 | 20,8 | 20,7 | 26,3 | 28,2 | 27,6 | 27,6 | 48,6 | 50,3 | 51,6 | 51,7 |
| Afrique du Nord | 30,3 | 28,3 | 25,5 | 29,0 | 21,8 | 24,0 | 26,8 | 24,6 | 47,9 | 47,7 | 47,8 | 46,3 |
| Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest | 65,3 | 62,4 | 61,1 | 61,8 | 9,6 | 10,6 | 10,7 | 10,6 | 25,1 | 27,0 | 28,2 | 27,6 |
| Femmes | | | | | | | | | | | | |
| Asie de l'Est | 55,2 | 44,5 | 37,5 | 36,7 | 19,9 | 23,7 | 26,4 | 26,8 | 24,9 | 31,8 | 36,1 | 36,5 |
| Amérique latine | 12,4 | 10,2 | 8,6 | 8,4 | 13,8 | 13,9 | 13,2 | 13,2 | 73,8 | 75,9 | 78,2 | 78,3 |
| Afrique du Nord | 39,9 | 39,6 | 32,9 | 32,3 | 11,1 | 11,6 | 14,6 | 14,9 | 49,0 | 48,9 | 52,5 | 52,8 |
| Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest | 67,8 | 63,9 | 62,6 | 62,2 | 5,7 | 6,1 | 6,4 | 6,5 | 26,5 | 30,0 | 31,0 | 31,3 |

Note : les données pour 2012 sont des projections préliminaires.

Source : OIT, 2013

réduit la production par travailleur de 0,42 à 0,49 pour cent dans l'ensemble des pays d'Afrique et de 0,29 à 0,50 pour cent dans les pays d'Afrique à l'exclusion des pays d'Afrique du Nord. Ces chiffres se traduisent par une perte économique annuelle de plus de 60 milliards de dollars US pour l'Afrique (hors Afrique du Nord).

Des obstacles structurels et culturels sont la cause de l'écart important entre femmes et hommes sur le marché du travail. Le *Rapport OMD 2013 sur l'Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* expliquait les raisons du niveau élevé de l'écart entre les genres sur le mar-

ché du travail, y compris la forte proportion des femmes occupant des emplois précaires : (i) le travail des femmes peut être sous-évalué du fait que leur vie économique répond à un profil différent de celle des hommes ; (ii) les femmes ont tendance à avoir des salaires d'acceptation plus bas que les hommes ; (iii) les préjugés sexistes prévalant dans les institutions qui définissent les salaires réduisent les ambitions salariales des femmes ; et (iv) les femmes sont souvent désavantagées par les pratiques en vigueur sur les lieux de travail individuels. Comme c'est le cas dans de nombreux pays d'Afrique, la participation des Mozambicaines au marché du travail de leur pays et à des emplois donnés est limitée et façonnée par le pouvoir patriarcal et par la marge de négociation limitée réservée aux femmes dans les systèmes patriarcaux existants⁴⁶. Toute politique visant à réduire ces obstacles structurels permettra de réduire sensiblement les pertes économiques associées aux écarts entre hommes et femmes sur le marché du travail.

La plupart des pays d'Afrique ne bénéficient pas encore d'une transformation structurelle véritable, qui les ferait évoluer de l'état d'économies agricoles à celui d'économies axées sur l'industrie et les services. Cependant en Algérie, en Tunisie, en Libye et en Afrique du Sud, la part relativement faible et déclinante de l'emploi agricole coïncide avec la part croissante de l'emploi industriel. Mais dans l'ensemble, les femmes en Afrique ont moins de perspectives d'emploi dans le secteur industriel que les hommes. La proportion des femmes occupées dans les services dépasse celle des hommes, alors que le contraire est vrai pour l'industrie (tableau 3.2). Les différences du ratio de l'emploi hommes-femmes dans l'industrie et les services sont probablement dues au niveau plus faible du seuil d'entrée dans le secteur des services (dont les besoins en compétences ou le degré de discrimination à l'égard des femmes sont peut-être moindres que dans les autres secteurs).

Les disparités salariales⁴⁷ sont extrêmement élevées dans de nombreux pays d'Afrique.

Ce n'est qu'en Égypte, en Ouganda, en Gambie,

au Ghana, au Malawi, en Zambie, au Burundi, au Botswana et au Bénin que les femmes touchent, à travail égal, des salaires supérieurs ou égaux à 75 pour cent à ceux des hommes. En Mauritanie, en Algérie et en Côte d'Ivoire, les femmes gagnent moins de 60 pour cent de ce que perçoivent les hommes (figure 3.9). Les pays africains doivent disposer d'un arsenal de mesures susceptibles de garantir le salaire minimum des femmes tout en protégeant celles-ci des discriminations salariales. Comme le montrent les travaux d'Anyanwu et d'Augustine (2012), promouvoir l'éducation secondaire des filles ouvrira à ces dernières davantage de possibilités d'emploi par la suite.

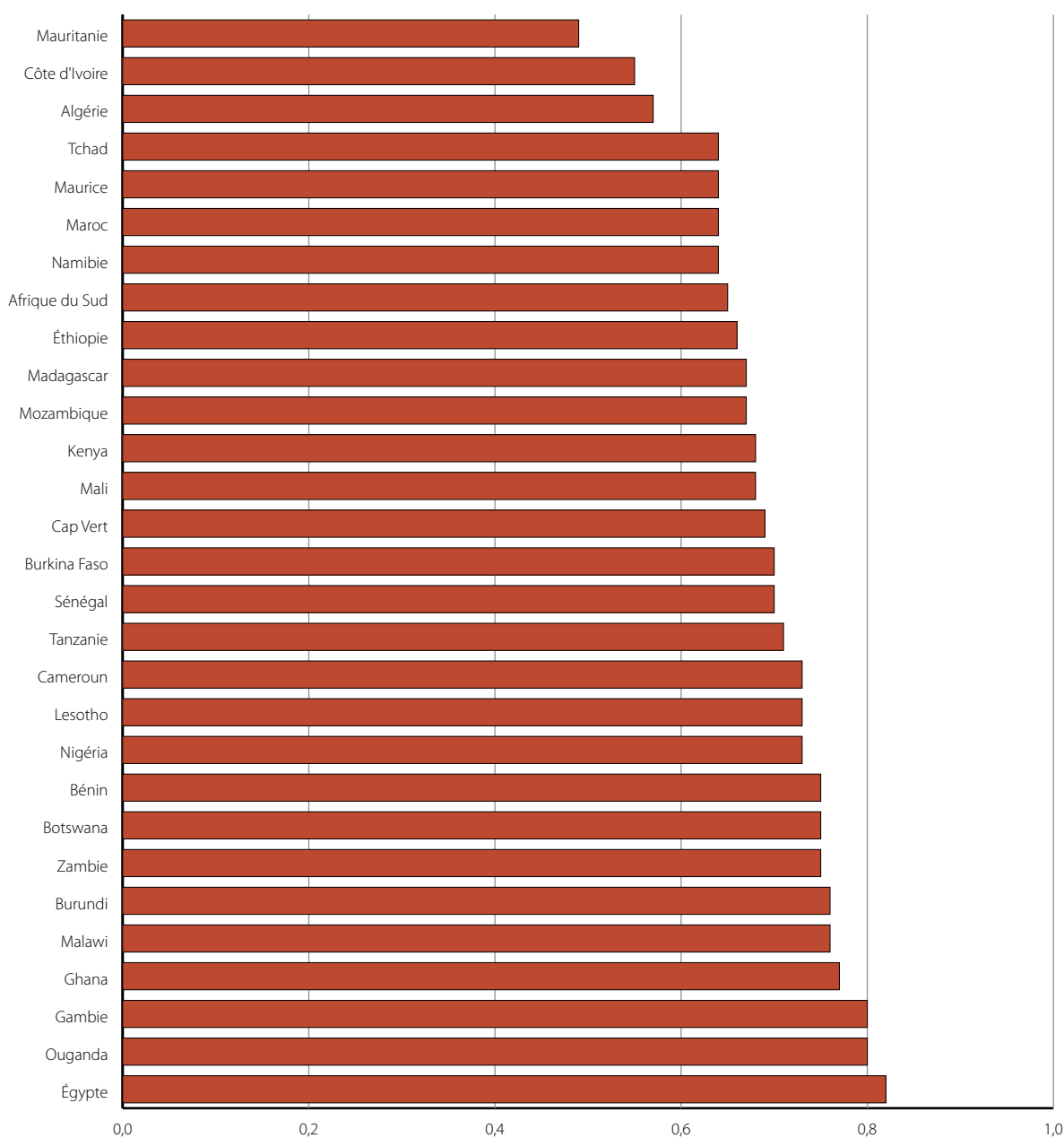
L'accès des femmes à des emplois décents nécessite la mise en place de politiques macroéconomiques et de cadres réglementaires favorisant la croissance de l'emploi, associés à des politiques relatives au marché du travail et à des interventions ciblées au profit des groupes désavantagés de la société que sont les jeunes et les femmes. Ces actions couvrent aussi les mesures suivantes : générer des emplois productifs et décents ; améliorer le fonctionnement du marché du travail ; augmenter le taux de scolarisation des femmes dans l'enseignement secondaire et tertiaire ; faciliter l'accès des femmes à des emplois plus qualifiés ; subventionner les services sociaux pour libérer les femmes des charges domestiques qui leur incombent afin qu'elles puissent consacrer davantage de temps à des activités économiques rémunératrices ; et s'attaquer aux pratiques culturelles discriminatoires à l'encontre des filles et des femmes, en termes d'accès à l'éducation, à l'héritage et aux facteurs de production, tels que la terre et le crédit.

Les résultats qu'obtient aujourd'hui l'Afrique en ce qui concerne l'augmentation de la proportion de sièges parlementaires détenus par des femmes sont plus réguliers que ceux d'autres régions. Entre 1990 et 2012, la quasi-totalité des régions du monde en développement (à l'exception de l'Asie de l'Est) a enregistré des progrès constants dans l'accroissement du nombre de sièges occupés par les femmes dans ces instances. L'Afrique du Nord et l'Asie du Sud ont obtenu des résultats remarquables pendant cette période, suivies de

46 Se reporter à Oya et Sender (2009) pour plus de précisions sur la situation au Mozambique.

47 Barèmes des salaires attribués aux hommes et aux femmes à travail égal.

Figure 3.9 : Salaires des femmes par rapport à ceux des hommes en Afrique

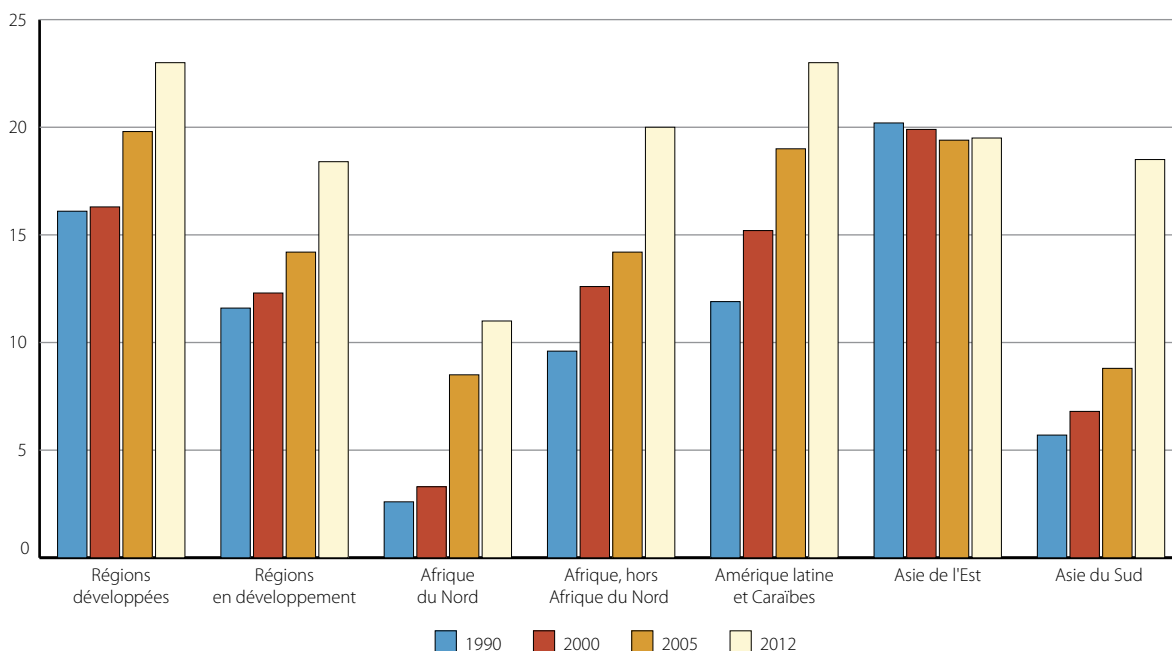


Source : calculs des auteurs basés sur les données du Forum économique mondial, 2012

l'Afrique (hors Afrique du Nord) et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Des reculs ont toutefois été observés en Asie de l'Est (figure 3.10). Malgré ces avancées, la participation qualitative des femmes aux fonctions législatives et à l'élaboration de politiques reste une priorité. En 2012, seules l'Amérique latine et les régions développées ont dépassé les réalisations de l'Afrique dans ce domaine. Entre 2005 et 2012, l'Asie du Sud et l'Afrique (hors Afrique du Nord) ont affiché les progrès les plus rapides à cet égard (figure 3.10).

Les progrès relatifs à cette cible paraissent prometteurs au niveau des pays. Le nombre de pays ayant accusé des reculs à cet égard est tombé de 18 en 2012 à 7 en 2013. Depuis les législatives de 2003 au Rwanda, qui ont permis aux femmes d'occuper 48,8 pour cent des sièges à la chambre basse, ce pays reste dans le peloton de tête en termes de réalisation de cette cible. Le Rwanda est aujourd'hui le premier pays au monde par le pourcentage de femmes siégeant au parlement national. Dix pays ont atteint la cible consistant à faire revenir au moins 30 pour cent des sièges du

Figure 3.10 : Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national dans les régions du monde, différentes années



Source : calculs des auteurs basés sur les données du Forum économique mondial, 2012

parlement national aux femmes : le Rwanda, les Seychelles, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Angola, l'Algérie et le Burundi (figure 3.11). Le Sénégal et l'Algérie ont atteint la cible en 2013. La Tunisie, l'Éthiopie et le Lesotho en sont très proches, à seulement quatre points du taux fixé. Les pays enregistrant la progression la plus rapide en la matière depuis 1990 sont le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Sénégal, les Seychelles, l'Algérie, l'Éthiopie, le Burundi, le Mozambique, la Tunisie, le Lesotho et la Mauritanie. Par contre, le nombre des femmes siégeant au parlement national a baissé en Guinée-Bissau, en Égypte, en Guinée équatoriale, au Tchad, en Gambie et au Cameroun.

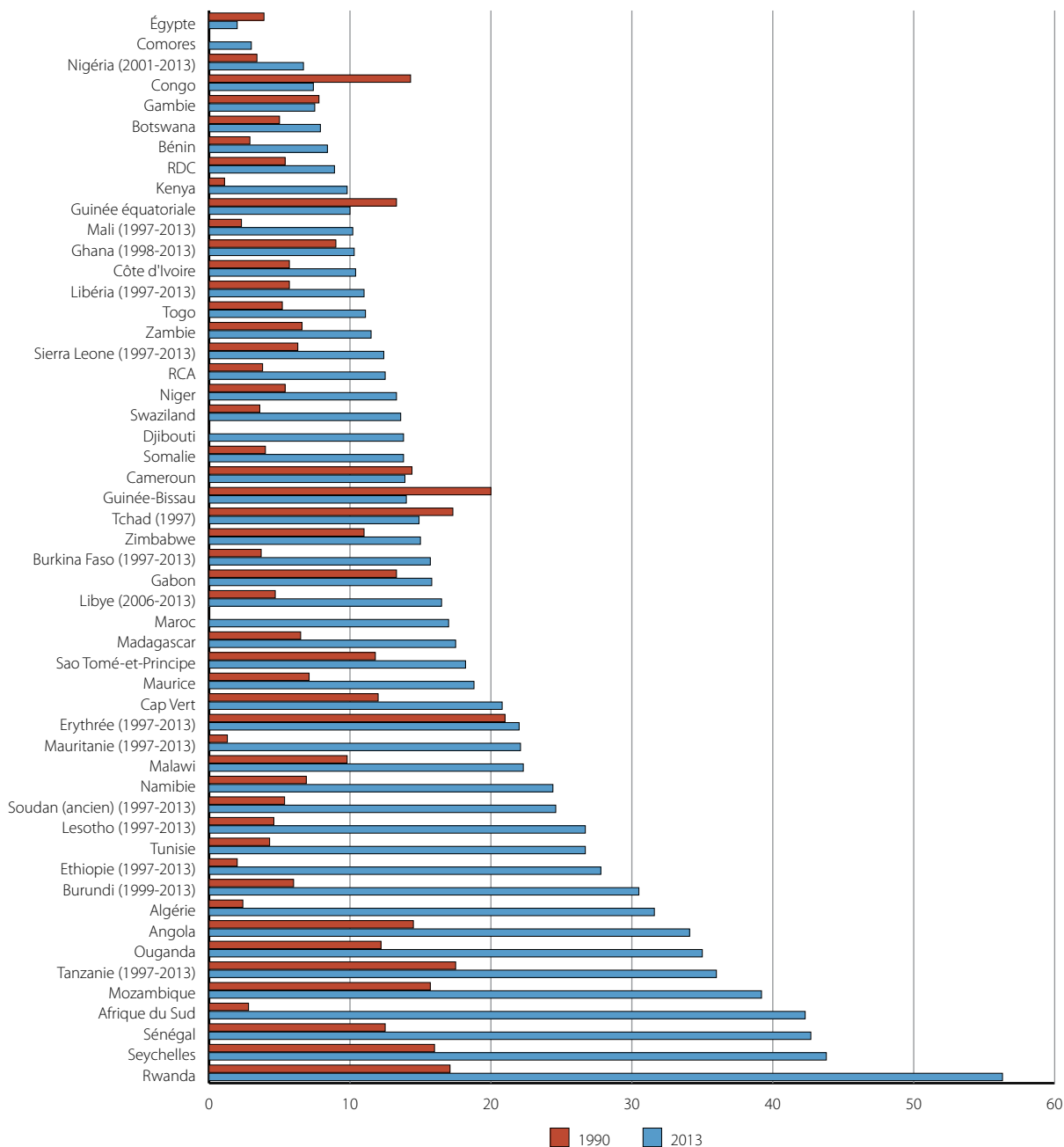
Moteurs et entraves en relation avec la progression de la représentation féminine au parlement national

Adoption explicite de systèmes de quotas et de cadres légaux équivalents. L'adoption explicite de cadres légaux prescrivant un nombre préétabli de représentantes au parlement (système à quotas utilisé notamment en Ouganda, en Mauritanie et en Égypte) joue un rôle critique. En 2007, plus de 20 pays d'Afrique avaient opté pour des quotas

obligatoires ou volontaires. Par exemple, le Rwanda et la Tanzanie ont adopté des mandats prescrits par leurs constitutions, mais l'Afrique du Sud et le Mozambique ont arrêté des quotas volontaires établis au niveau des partis politiques (DSNU *et al*, 2007). Dans certains de ces pays, notamment au Rwanda et en Afrique du Sud, les progrès en matière de représentation féminine ont été réalisés grâce à une forte volonté politique et à l'adoption de mesures d'action positive. Certains autres pays ont inscrit des quotas à leur droit électoral, mais ne les ont pas appliqués (c'est notamment le cas de la République démocratique du Congo, du Tchad et du Soudan du Sud).

Le rôle majeur des partis politiques pour faciliter le rythme et la profondeur de l'inclusion des femmes dans la vie politique des partis aux niveaux local, régional et national. Une stratégie importante utilisée pour instaurer un climat de participation accrue des femmes à la politique consiste à leur confier des postes non électifs, notamment ministériels, et des fonctions d'encadrement au sein d'organisations publiques et privées. C'est ainsi qu'on observe une nette augmentation du nombre des femmes ministres sur le continent. En 2012, dans sept pays (le Bé-

Figure 3.11 : Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national dans les pays africains, 1990 et 2013



Note : les années de référence sont entre parenthèses dans le cas des pays où l'année de départ n'est pas 1990.

Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

nin, le Cap-Vert, le Lesotho, le Nigéria, l'Afrique du Sud, la Gambie et l'Ouganda) au moins 40 pour cent des ministres étaient des femmes. Il incombe aux partis et aux leaders politiques en Algérie, au Maroc, en Éthiopie, en Mauritanie et en Zambie de créer un environnement favorable à l'accès des femmes à des fonctions de ministre ou leur donnant la possibilité de détenir

des positions stratégiques au sein de la société. Un moyen important de renforcer le rôle des femmes et de les autonomiser politiquement serait de créer une « aile féminine » au niveau politique. Adoptée en Afrique du Sud, cette approche a favorisé la représentation numérique des femmes ainsi que leurs contributions à la vie politique.

Encadré 3.1 : Le nombre de sièges a son importance, mais seule la qualité de la représentation féminine au parlement compte

Pour bénéficier pleinement de la démocratie, il est essentiel que les femmes participent à la vie politique et y soient adéquatement représentées. Quand les femmes sont marginalisées sur le plan politique, les questions qui les préoccupent, particulièrement celles touchant à l'enfance et à la jeunesse, ont tendance à être négligées par les décideurs. Par contre, quand les femmes sont des partenaires égaux dans les processus décisionnels et que leur expérience et prise en considération et que leur voix est entendue, les politiques nationales et de développement deviennent plus inclusives et plus élargies dans leur impact et leur influence. Il en résulte une différence dans la vie des gens, et cela milite en faveur d'une augmentation des députées aux parlements locaux et nationaux.

La plupart des pays qui ont franchi le seuil de 30 pour cent de femmes au parlement national ont introduit de systèmes électoraux à quotas de femmes et à représentation politique favorisant l'accroissement de la proportion des femmes au parlement. Des indices empiriques ont tendance à montrer que dans ces pays, une voix politique a été accordée aux femmes et elles ont pu exercer une influence sur les politiques de développement. Grâce à leur représentation accrue aux parlements du Rwanda (64 % des sièges), de l'Afrique du Sud (42 %), du Mozambique (39 %), de l'Angola (34 %), du Sénégal (43 %), de l'Ouganda (35 %), des Seychelles (44 %), de la Tanzanie (36 %), du Burundi (31 %) et du Cameroun (31 %), ces pays ont adopté de nouvelles dispositions légales sur des enjeux intéressant les femmes et les filles, en particulier les lois sur la violence sexiste, sur la famille, sur la détention de terres, sur la santé procréative et sur l'éducation. En revanche, le faible pourcentage de sièges occupés par des femmes au parlement kenyan a retardé l'adoption, en 2005, d'un projet de loi relatif aux délits sexuels, qui n'a été voté qu'en 2006 en tant que Loi relative aux délits sexuels de 2006, destinée à protéger les femmes et les filles contre les infractions sexuelles, y compris le mariage des enfants. De manière analogue, l'adoption, en 2014, de la Loi sur la polygamie au Kenya, un texte autorisant les hommes à prendre des épouses supplémentaires sans consulter ou obtenir le consentement de celle(s) qui l'est/le sont déjà, illustre toute l'importance de disposer d'une masse critique de représentantes au parlement national afin que soient votées les lois qui avantagent les femmes et les enfants, et que soient bloquées l'adoption de celles qui leur seraient préjudiciables.

Toutefois, la présence d'un nombre accru de femmes au parlement ne conduit pas nécessairement à de grands changements. Il est certes vital de disposer d'une masse critique en termes de nombre, mais les pays qui ont atteint le seuil requis doivent maintenant s'employer à dépasser le stade du nombre et à consolider ce gain en faisant en sorte que cette représentation soit efficace. C'est dire que les députées auront à mieux s'organiser, notamment en formant des caucus de femmes, et à être mieux formées afin de pouvoir défendre les enjeux touchant aux femmes, aux filles et aux enfants de manière plus efficace pour influencer les prises de décisions et les politiques de développement en Afrique. S'efforcer de développer les capacités des femmes pour qu'elles contribuent en connaissance de cause aux débats du parlement, pour qu'elles influencent le pouvoir exécutif et qu'elles participent au renforcement des capacités institutionnelles sera donc vital dans l'amélioration de la qualité de la participation parlementaire et politique des députées.

Source : African Woman and Child Feature Services, 2010. "Beyond Numbers : Narrating the Impact of Women's Leadership in Africa".

Renforcer le système électoral afin de favoriser une participation accrue et de qualité des femmes aux activités politiques. Différents systèmes électoraux existent en Afrique, chacun avec ses forces et faiblesses. Le système à scrutin proportionnel sud-africain assure ainsi la représentation des communautés en tenant compte du nombre d'électeurs dans chacune des régions du pays, alors que le système tanzanien, à scrutin majoritaire, prévoit l'élection d'un nombre égal de représentants par circonscription. Le Nigéria et les Seychelles ont adopté un système hybride. Par exemple, au parlement nigérian, la Chambre des représentants (chambre basse) assure la re-

présentation proportionnelle de la population, et le Sénat (chambre haute) garantit la représentation égale de chaque État de la fédération. Des efforts concertés doivent être entrepris pour que le système électoral soit favorable aux femmes. La création d'un système de scrutin séparé au Rwanda constitue une innovation louable que d'autres pays pourraient imiter.

Mobiliser les électrices. La mobilisation des électrices et l'offre de programmes d'éducation civique à des femmes au niveau de la base ne reçoivent une attention adéquate que dans un petit nombre de pays africains. La mobilisation

massive de femmes dans la perspective d'élections non seulement donnera de meilleures chances de succès aux candidates, mais permettra à celles-ci de bénéficier d'un maximum de soutien politique.

La participation accrue des femmes à la vie politique n'a pas induit de gains en matière de développement à l'échelle du continent.

Contrairement à une croyance populaire, augmenter la présence de femmes dans la vie politique n'aboutit pas à une diminution de la corruption ou à de meilleurs résultats de développement. Ce sont des pratiques politiques transparentes et démocratiques capables d'amener une baisse de la corruption qui pourraient créer un environnement favorable à la participation d'un plus grand nombre de femmes à la vie politique (UNIFEM et PNUD, 2008). Les efforts doivent porter sur les moyens d'accroître la contribution des femmes à l'efficacité et aux résultats du développement, notamment par la promotion de politiques et de programmes axés sur le développement, allant à la rencontre des besoins des groupes vulnérables de la société. Il est crucial de développer les capacités des élues, de relever la qualité de leur participation, et de renforcer leurs voix afin qu'elles puissent influencer les politiques de développement et les actions en faveur des femmes, des enfants et des jeunes.

Les carences de la mise en œuvre des politiques et des stratégies nationales en matière de genre.

Les pays d'Afrique sont signataires d'un grand nombre de déclarations mondiales et continentales en matière de genre, y compris la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique. Mais la plupart des pays n'appliquent pas les éléments clés de ces déclarations ainsi que leurs propres politiques en matière de genre (la Zambie et la République démocratique du Congo en sont des exemples) (DSNU, *et al*, 2007). En effet, aux yeux de nombreux pays, les politiques et stratégies en matière de genre se résument essentiellement à des principes et n'appellent donc pas à la poursuite de plans d'action nationaux ou de mesures correctives ou coercitives de mise en œuvre.

La lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes exige davantage de volonté politique.

L'Afrique devrait accorder une attention accrue à la discrimination qui s'exerce à l'encontre des droits génésiques des femmes. La santé procréative et sexuelle demeure l'un des grands points faibles des droits humains en Afrique. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sur le continent, le grand nombre d'avortements dangereux, la forte incidence de mariages précoces ou forcés, la détérioration de l'accès aux services de santé, l'incidence de la violence et de l'exploitation sexuelles, les niveaux pandémiques du VIH/sida, et des lois et coutumes opérant des discriminations fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle témoignent des carences qui existent sur le continent en matière de santé procréative et sexuelle⁴⁸.

Les femmes d'Afrique se heurtent à des barrières sociales et culturelles.

Les obstacles que les femmes d'Afrique doivent affronter sont multiples : restrictions de leur participation à la vie publique, limitations économiques et légales, attribution de rôles féminins traditionnels, responsabilités familiales accaparant une part considérable de leur temps, tabous culturels et religieux, et manque d'éducation et d'accès aux ressources.

Conclusion

L'Afrique a fait des progrès considérables sur cet objectif et nombre de ses pays ont réalisé des performances exceptionnelles, particulièrement en ce qui concerne la parité filles/garçons dans l'enseignement primaire et le nombre de sièges parlementaires occupés par les femmes. La promotion de l'accès des femmes à davantage d'emplois non agricoles s'avère difficile, mais des progrès sont enregistrés sur cette voie. Des pratiques culturelles (telles que l'inégalité des droits d'héritage dans certains pays, les mariages précoces et la dynamique du pouvoir au sein des ménages), le faible niveau éducatif des femmes (particulièrement au niveau secondaire), l'insuffisance des opportunités économiques qui s'offrent à elles et leur participation limitée aux activités politiques continuent à entraver les progrès en direction de

48 Se reporter à Odusola (2013) pour une analyse détaillée des défis de la santé maternelle en Afrique.

cet objectif. Pour parvenir à des progrès soutenus, il sera impératif d'opérer une transformation culturelle tendant à inverser les attitudes négatives de sociétés africaines face à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il faut que de nouvelles politiques publiques enrayent la discrimination à l'égard des filles dans les systèmes éducatifs, renforcent les droits et les opportunités économiques des femmes, encouragent leur participation à des activités productives et rémunératrices, et renforcent la voix des femmes dans les prises de décisions à tous les niveaux de la société. Pour réaliser cet objectif, il sera crucial de mener des politiques économiques et sociales répondant mieux aux besoins des hommes et des femmes. Il s'agira en particulier d'adopter des mesures de

discrimination positive, de réformer les lois coutumières qui sont discriminatoires à l'égard des femmes, et de consacrer davantage de ressources humaines et financières à la mise en vigueur et à l'application des lois dans ce domaine. De même, les pays connaissant des disparités dans la scolarisation des garçons et des filles auront à affronter ce problème de manière prioritaire. La violence et la discrimination à l'encontre des femmes exigent une volonté politique plus affichée et davantage de fermeté dans la mise en œuvre des mesures et stratégies nationales en matière de genre. L'adoption de dispositions électorales favorisant la participation des femmes sera d'une importance cruciale à cet égard.

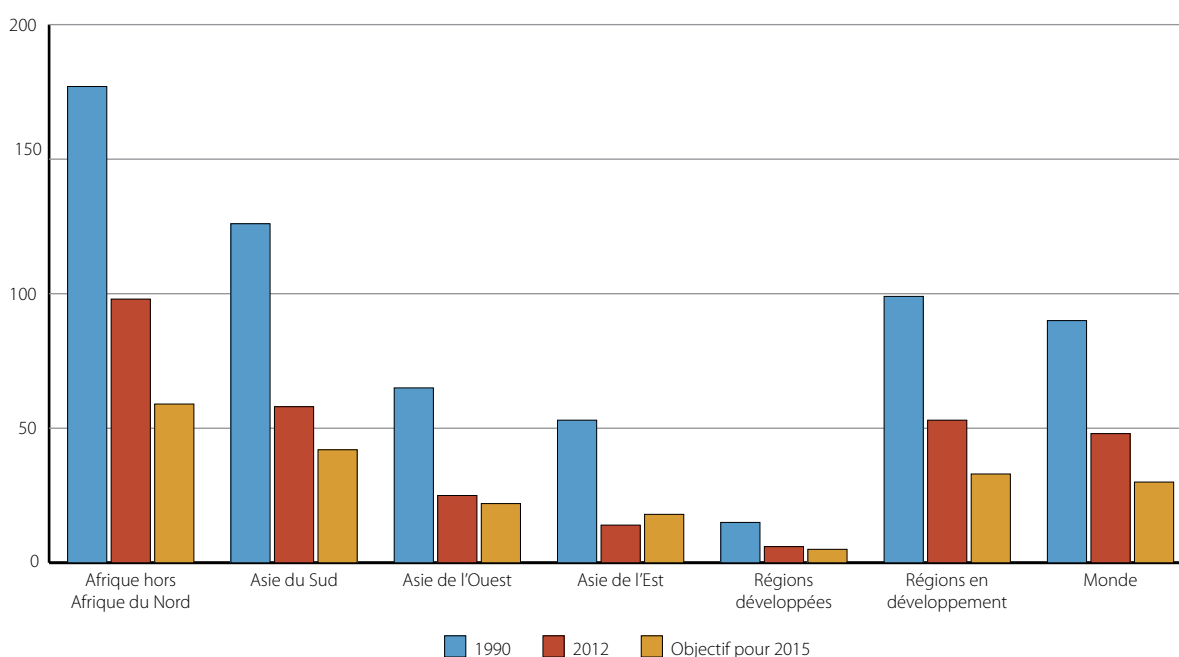
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile

La mortalité infantile est en recul en Afrique depuis 1990. Le taux annuel moyen de réduction des décès d'enfants a atteint 4,1 pour cent pendant la période de 2005 à 2012, alors qu'il n'était que de seulement 0,8 pour cent entre 1990 et 1995 (UNICEF, 213b). Grâce à des efforts accélérés dans la réduction du taux de mortalité des moins de 5 ans (U5MR), l'Afrique a réalisé de bons progrès vers la réalisation de cet objectif. Sur l'ensemble du continent, l'U5MR a baissé de 177 à 98 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2012. Cette amélioration se traduit par une réduction de 45 pour cent, alors que la cible de la réduction était de deux tiers. Mais le continent n'en demeure pas moins la région dont le taux global de mortalité des moins de 5 ans est le plus élevé du monde (figure 4.1) : il représente près de la moitié du nombre total de morts d'enfants de moins de cinq ans. Cette situation est liée au niveau d'éducation des mères, à leurs possibilités d'accès à des services de santé, à leur revenu, à leur situation nutritionnelle et à la prévalence du VIH.

Selon un article récent paru dans *The Lancet*, seuls 27 pour cent des pays en développement peuvent s'attendre à réaliser l'OMD 4 (*The Lancet*, 20114a). Les taux annualisés de réduction entre 1990 et 2013 ont varié de 6,8 à 0,1 pour cent. Entre 2000 et 2013, sur 188 pays, 99 (dont 43 des 48 pays d'Afrique hors Afrique du Nord) ont connu un taux de réduction de la mortalité des enfants plus rapide qu'il n'avait été entre 1990 et 2000. Cette étude analytique a également montré que, par rapport à 1990, le nombre croissant des naissances, particulièrement dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, avait en 2013 conduit à 1,4 million de décès d'enfants supplémentaires, mais que la progression des revenus par habitant et de l'éducation maternelle avaient contribué à réduire le nombre de ces décès de 0,9 et de 2,2 millions respectivement.

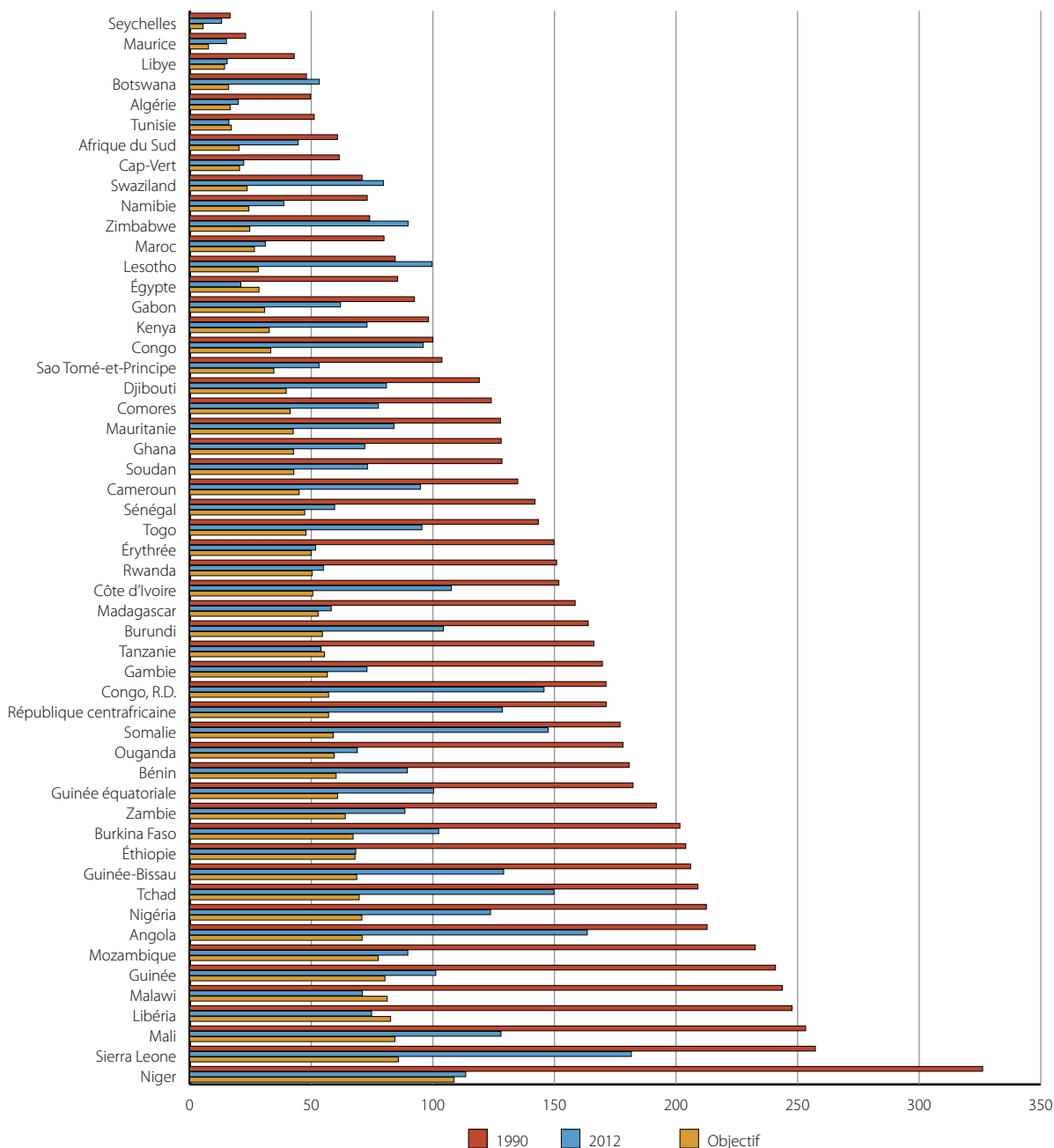
L'Égypte, l'Éthiopie, le Libéria, le Malawi, la Tanzanie et la Tunisie ont atteint l'objectif en 2012 (fi-

Figure 4.1 : Taux de mortalité des moins de 5 ans par région



Source : Nations Unies, 2013a

Figure 4.2 : Progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réduction du taux de mortalité des moins de 5 ans



Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, novembre 2013

gure 4.2). L'Algérie, le Cap-Vert, l'Érythrée, la Libye, Madagascar, le Maroc, le Mozambique, le Niger, le Rwanda, le Soudan du Sud et l'Ouganda avaient réduit leur U5MR et étaient très proches de la cible (60 pour cent ou plus). Par contre, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'est accru pendant cette période au Zimbabwe, au Swaziland, au Lesotho et au Botswana, situation en grande partie due aux séquelles du VIH/sida.

Malgré certains progrès concernant la survie des enfants sur le continent, 3,2 millions d'enfants n'y ont pas atteint leur cinquième anniversaire en 2012. Il en résulte que l'Afrique cumule près de la moitié des décès d'enfants dans le monde, contre 29 pour cent il y a deux décennies (UNICEF, 2013a). Les plupart de ces enfants sont morts de maladies aisément évitables. Des efforts concertés doivent être déployés pour accroître les investissements en santé infanto-juvénile et en protection sociale

Tableau 4.1 : État des progrès accomplis dans la réduction du taux de mortalité des moins de 5 ans dans des pays d'Afrique

| Objectif atteint (6 pays) | En bonne voie (11 pays) | Progrès remarquables (8 pays) | Progrès insuffisants (25 pays) | | Reculs (4 pays) |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------|-----------------|
| Égypte | Algérie | Bénin | Angola | Guinée-Bissau | Botswana |
| Éthiopie | Cap-Vert | Burkina Faso | Burundi | Kenya | Lesotho |
| Libéria | Érythrée | Gambie | Cameroun | Mauritanie | Swaziland |
| Malawi | Libye | Guinée | République centrafricaine | Maurice | Zimbabwe |
| Tanzanie | Madagascar | Mali | Tchad | Namibie | |
| Tunisie | Maroc | Sao Tomé-et-Principe | Comores | Nigéria | |
| | Mozambique | Sénégal | Congo | Seychelles | |
| | Niger | Zambie | Côte d'Ivoire | Sierra Leone | |
| | Rwanda | | République démocratique du Congo | Somalie | |
| | Soudan du Sud | | Djibouti | Afrique du Sud | |
| | Ouganda | | Guinée équatoriale | Soudan | |
| | | | Gabon | Togo | |
| | | | Ghana | | |

Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

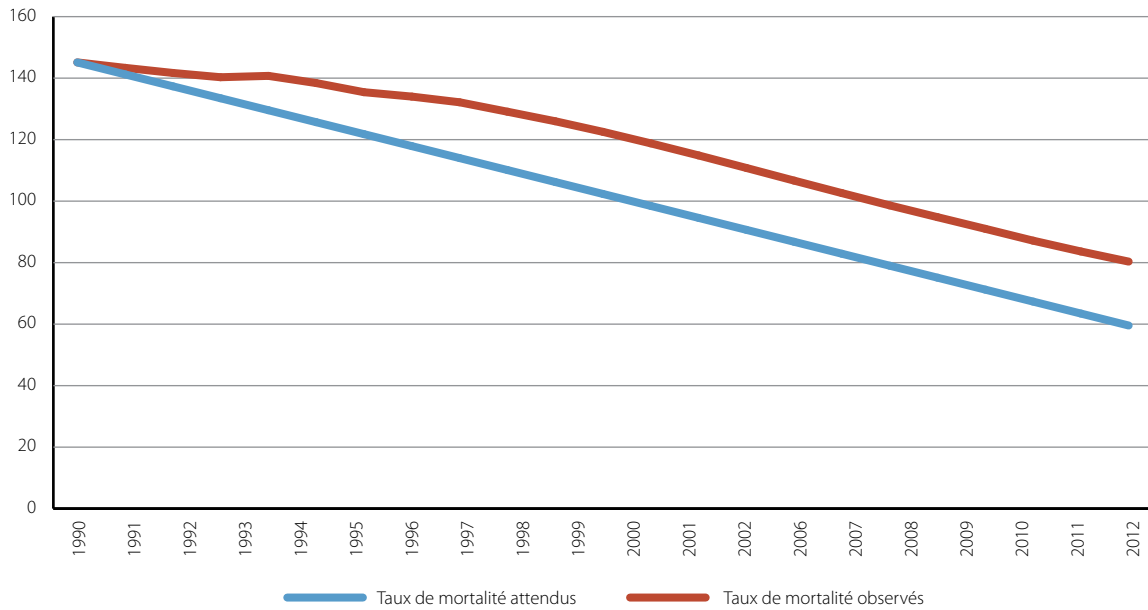
des enfants de ménages pauvres, particulièrement sous forme de prestations de soins de santé gratuits, comme cela s'est fait au Bénin, au Ghana, au Nigéria, au Malawi et en Afrique du Sud (Oduola, 2013b).

Les taux de mortalité infantile en Afrique ont régressé, passant de 90 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 54 décès en 2014, ce qui représente un déclin moyen de 39 pour cent pour le continent (UNICEF, 2013). Dix-huit pays, parmi lesquels figurent l'Égypte, le Malawi, le Libéria et la Tunisie, ont réduit leur taux de mortalité infantile (TMI) de plus de moitié (65 %) entre 1990 et 2012. Dans vingt-six autres pays, les réductions varient de 20,0 à 49,9 pour cent. Le Botswana, le Lesotho, le Swaziland et le Zimbabwe, où les taux de mortalité des moins de 5 ans ont augmenté entre 1990 et 2012, ont également enregistré des hausses de leur TMI pendant cette période. En 2012, la Sierra Leone, la République démocratique du Congo, la Somalie et la République centrafricaine affichaient les TMI les plus élevés, avec des taux dépassant régulièrement 100 décès pour 1 000 naissances vivantes.

Les progrès ont été beaucoup plus lents dans la réduction de la mortalité néonatale, où l'Afrique cumule toujours le tiers des décès

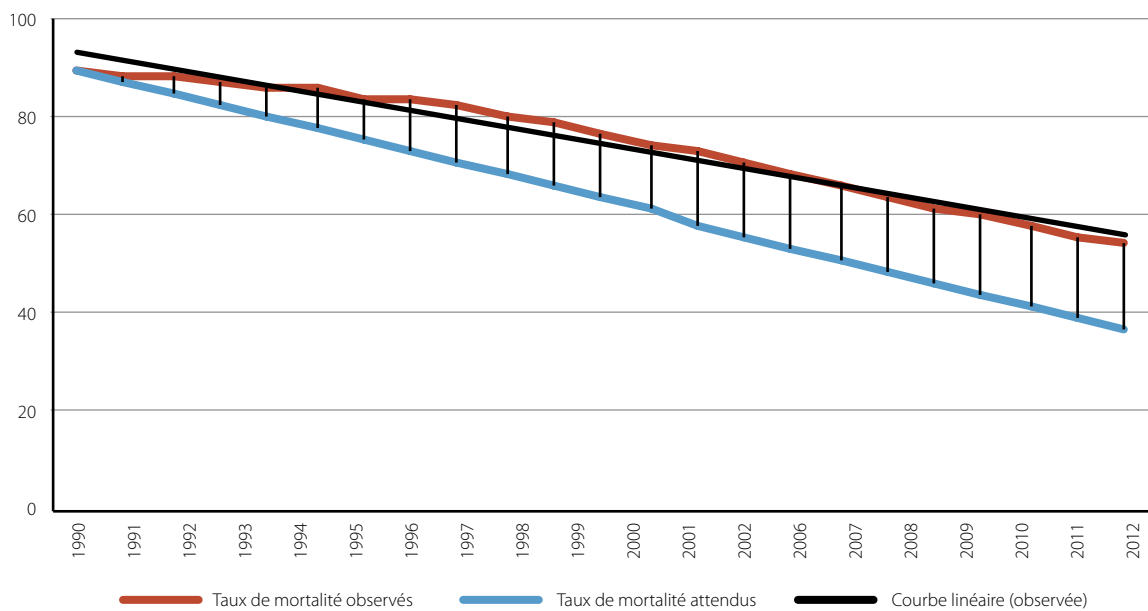
Le rapport de la revue *The Lancet* (*The Lancet*, 2014a) indique que, de manière générale, même si le nombre des enfants morts avant l'âge de cinq ans a diminué de près de moitié depuis 1990, les progrès de la réduction des décès néonataux ont été bien plus lents que les progrès de la réduction des décès d'enfants de plus de 4 semaines (réduction moyenne de 2,1 % contre 3,4 %). Les décès néonataux représentent aujourd'hui 44 pour cent des décès d'enfants de moins de 5 ans, contre 38 pour cent en 2005. Par exemple, en 2012, 2,9 millions de nouveau-nés sont morts dans les 28 jours suivant leur naissance, dont 1 million au premier et unique jour de leur vie, et 1,2 million (mort-nés) avant ou pendant l'accouchement. Le rapport fait également état des progrès substantiels de certains pays, tels que ceux de la Chine et de l'Égypte (réduction de 60 % des décès néonataux dans chaque cas) et du Cambodge (51 %). Les taux les plus élevés de mortalité néonatale (32 décès pour 1000 naissances vivantes en 2012) se situent en Afrique (hors Afrique du Nord), taux qui comprennent également le tiers des décès d'enfants de moins

Figure 4.3 : Comparaison des taux de mortalité attendus et observés chez les moins de 5 ans (U5MR)



Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, novembre 2013

Figure 4.4 : Taux de mortalité infantile (TMI) attendus et observés en Afrique



Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, novembre 2013

de 5 ans enregistrés pendant la période néonatale et représentent 38 pour cent du total des décès néonataux dans le monde (UNICEF, 2013 a).

Les causes fréquentes les plus évitables et soignables de la mortalité néonatale

Les causes de mortalité néonatale les plus fréquentes sont les complications de la prématurité (34 %), les complications de l'état périnatal (24 %), la septicémie, la méningite et la pneumonie

Tableau 4.2 : Taux de mortalité néonatale et part des décès de nouveau-nés dans les décès des moins de 5 ans, 1990 et 2012

| Régions | Taux de mortalité néonatale | | Part des décès de nouveau-nés parmi les décès d'enfants de moins de 5 ans | | Augmentation relative en pourcentage |
|-------------------------------|-----------------------------|------|---|------|--------------------------------------|
| | 1990 | 2012 | 1990 | 2012 | |
| | Régions développées | 8 | 4 | 52 | |
| Régions en développement | 36 | 23 | 36 | 43 | 19 |
| Afrique du Nord | 30 | 13 | 41 | 58 | 41 |
| Afrique, hors Afrique du Nord | 45 | 32 | 26 | 34 | 31 |
| Asie de l'Est | 24 | 8 | 46 | 60 | 30 |
| Asie du Sud | 50 | 31 | 40 | 53 | 33 |
| Asie de l'Ouest | 27 | 13 | 41 | 53 | 29 |
| Monde | 33 | 21 | 37 | 44 | 19 |

Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, novembre 2013

(22 %), et les anomalies congénitales (9 %). Il n'est pas possible de présenter ici un rapport détaillé sur les progrès de l'Afrique dans ce domaine, en raison du manque de données. L'amélioration de l'accès aux soins de santé primaire et de leur qualité tout au long de la grossesse et lors de l'accouchement relève nettement les chances de survie néonatale. Ces améliorations concernent l'administration appropriée de soins prénatals pendant la grossesse en vue de détecter et de traiter l'anémie, le paludisme, la pré-éclampsie, l'éclampsie et les carences d'acide folique chez les mères enceintes.

Les principaux vecteurs de la mortalité néonatale et les inégalités y afférentes

Dans la plupart des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire, un net désavantage de survie frappe les bébés nés dans des ménages pauvres dont le niveau d'éducation est faible. Les données recueillies pendant plus d'une décennie (*The Lancet*, 2014b) montrent que dans cinq pays (le Cameroun, le Nigéria, le Malawi, le Mozambique et l'Ouganda) l'écart de mortalité néonatale entre les tranches supérieure et inférieure des revenus a diminué chaque année de plus de 2 décès néonataux pour 1000 naissances vivantes. Par contre, l'inégalité des taux de mortalité néonatale résultant des moyens des ménages a crû annuelle-

ment de 1,5 décès néonatal pour 1000 naissances vivantes en Éthiopie et au Cambodge.

Progrès mitigés en ce qui concerne les taux de vaccination

La vaccination demeure l'une des initiatives de santé publique les plus réussies, car elle permet d'éviter entre deux et trois millions de morts d'enfants par année des suites de maladies telles que la rougeole, le tétanos et la diphtérie à travers le monde (UNICEF, 2013a). La couverture de vaccination moyenne a progressé modérément en Afrique, passant de 62 pour cent en 1990 à 68 pour cent en 2011. Toutefois, à l'exception de quatre pays (le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Somalie), la couverture de vaccination en Afrique dépassait 50 pour cent en 2011, et près de la moitié des pays bénéficiaient d'un taux de couverture de 90 pour cent ou plus.

Conclusion

Dans l'ensemble, les pays d'Afrique ont fait des progrès substantiels vers la réalisation de l'ODM 4. En particulier, l'Afrique (hors Afrique Nord) a vu son taux de mortalité d'enfants de moins de 5 ans baisser plus rapidement, les taux de réduction annuels doublant entre 1990-2000 et 2000-2011.

Cependant, pour améliorer la survie des enfants, il sera indispensable d'enrayer la mortalité néonatale. Il existe à cette fin des interventions éprou-

vées, d'impact élevé et d'un coût abordable, à savoir : les soins qualifiés à la naissance et les soins obstétricaux d'urgence ; la gestion des naissances avant terme, y compris l'administration prénatale de corticostéroïdes permettant la maturation des poumons ; les soins prénatals de base ; la réanimation néonatale ; le dépistage précoce et le traitement par antibiotiques d'infections graves ; les soins cliniques de nouveau-nés trop petits ou

malades ; et la prévention de la transmission de mère à l'enfant du VIH. Il est crucial de prioriser et d'intégrer ces interventions dans le programme des prestations de services aux enfants de ménages pauvres. Enfin, il y a lieu de mettre en place des mécanismes de protection sociale, y compris d'assurance santé, pour améliorer l'accès à des interventions néonatales d'impact élevé.

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

La santé maternelle est un indicateur utile qui permet d'évaluer non seulement l'état de santé des femmes, mais également l'accessibilité, l'adéquation et l'efficacité du système de santé d'un pays. Cependant, l'évaluation des progrès vers l'atteinte de cette cible OMD continue à se heurter au problème d'un volume insuffisant de données.

Au plan mondial, la réduction du taux de mortalité maternelle (TMM) de trois quarts n'a pas été réalisée, mais le taux de réduction s'est accéléré entre 1990 et 2005 par rapport à la période allant de 2005 à 2013. Une réduction substantielle du nombre des décès maternels dans le monde a bien été enregistrée : 523 000 décès en 1990 contre 289 000 décès (estimés) en 2013. Le TMM mondial a décliné de 45 pour cent, reculant de 380 à 210 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2013, ce qui se traduit par une diminution annuelle de 2,6 pour cent. Entre 2005 et 2013, le TMM mondial a décliné à raison de 3,3 pour cent par an, soit une baisse nettement supérieure à la moyenne annuelle de 2,2 pour cent observée entre 1990 et 2005. À l'exception de l'Amérique du Nord, toutes les régions

ont affiché un déclin de leur TMM entre 1990 et 2013 (Tableau 5.1). Le taux de réduction le plus fort a été enregistré en Europe (66 pour cent), suivie de l'Asie (58 pour cent), de l'Océanie (48 pour cent), de l'Afrique (47 pour cent) et des Caraïbes (39 pour cent).

Malgré un déclin de 47 pour cent entre 1990 et 2013, l'Afrique connaît toujours le taux de mortalité le plus élevé au monde

Des progrès majeurs ont été réalisés dans la réduction du taux de mortalité maternelle (TMM) en Afrique. En 2013, le nombre de femmes décédées suite à des complications liées à la grossesse et à l'accouchement avait chuté de près de moitié par rapport au chiffre de 1990. L'Afrique a vu son TMM décliner de 870 à 460 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2013, soit une baisse de 47 pour cent et une variation annuelle moyenne en pourcentage de 2,7 pour cent sur la période allant de 1990 à 2013.

Toutes les régions de l'Afrique ont enregistré des progrès dans la réduction de leur TMM (figure 5.1),

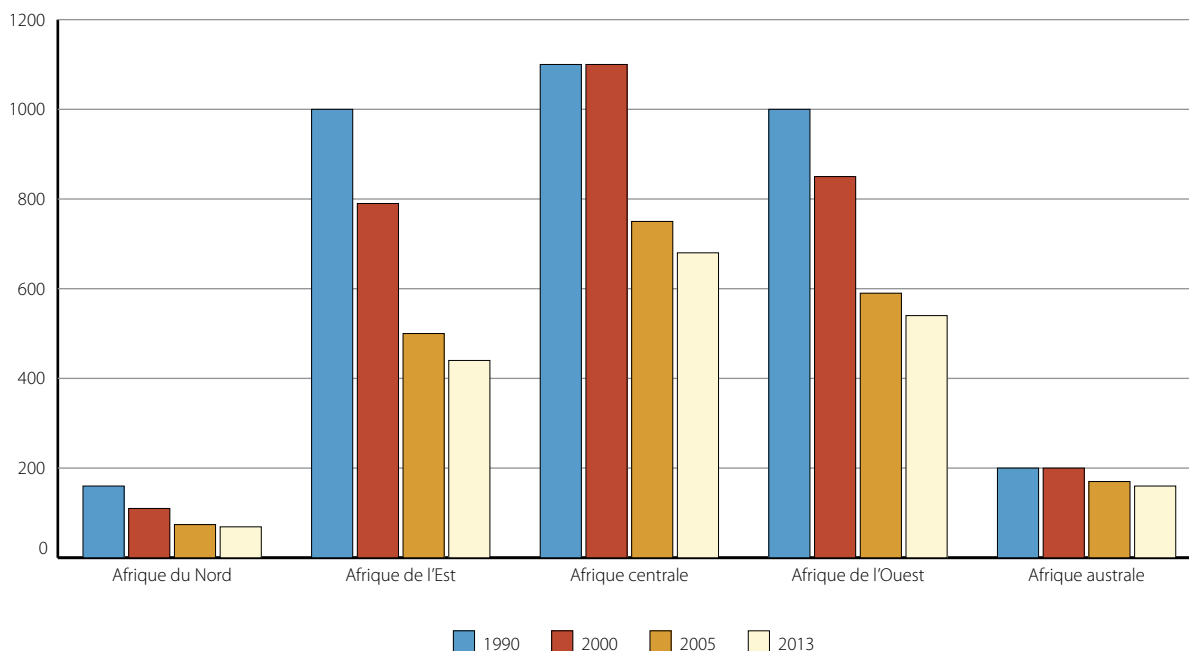
Tableau 5.1 : Tendances des estimations de taux de mortalité maternelle (TMM) à travers les régions pour certaines années, 1990-2013

| Région | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 | Variation en pourcentage du TMM entre 1990 et 2013 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|--|
| Afrique | 870 | 840 | 750 | 620 | 510 | 460 | -47 |
| Asie | 320 | 290 | 240 | 190 | 140 | 130 | -59 |
| Europe | 35 | 26 | 21 | 16 | 15 | 12 | -66 |
| Amérique latine et Caraïbes | 140 | 120 | 110 | 93 | 88 | 85 | -39 |
| Amérique du Nord | 11 | 11 | 13 | 16 | 26 | 26 | 136 |
| Océanie | 160 | 140 | 130 | 110 | 92 | 84 | -48 |
| Monde | 380 | 360 | 330 | 270 | 230 | 210 | -45 |

Note : estimations de TMM exprimant le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Source : OMS, 2014

Figure 5.1 : Tendances des estimations de taux de mortalité maternelle (TMM) à travers les régions d'Afrique, diverses années



Note : estimations du TMM exprimant le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Source : OMS, 2014

L'Afrique du Nord étant la meilleure élève, ayant abaissé son TMM de 57 pour cent entre 1990 et 2013, suivie de l'Afrique de l'Est (56 pour cent), l'Afrique de l'Ouest (46 pour cent), l'Afrique centrale (38 pour cent) et l'Afrique australe (20 pour cent). Cependant, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest affichent encore les taux de TMM les plus élevés, dépassant les 500 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2013.

Cependant, c'est en Afrique que l'on relève, à 63 pour cent, le plus de décès maternels dans le monde. Le continent abrite en effet le plus grand nombre de pays ayant les taux de mortalité maternelle les plus élevés au plan mondial. En 2013, sur les 18 pays affichant les TMM les plus importants (supérieurs à 500) à l'échelle mondiale, 16 se trouvaient en Afrique. Selon les estimations, la Sierra Leone présenterait le TMM le plus élevé, établi à 1100 points de pourcentage, suivie par le Tchad (980), la République Centrafricaine (880), la Somalie (850), le Burundi (740), la République démocratique du Congo (730), le Soudan du Sud (730), la Côte d'Ivoire (720), la Guinée (650), le Libéria (640), le Niger (630), le Cameroun (590), la Guinée-Bissau (560), le Nigeria (560), le Mali (550)

et le Malawi (510). Associés aux inégalités socio-économiques et géographiques, au manque d'accès aux accoucheurs qualifiés et aux moyens contraceptifs, et à un fort taux de natalité chez les adolescentes, ces chiffres sont plus élevés parmi les femmes pauvres et sans instruction, disposant de peu de revenus et/ou vivant dans des zones rurales isolées.

En moyenne, il y a davantage de grossesses parmi les femmes des pays en développement que parmi les femmes des pays développés, les premières étant beaucoup plus exposées à décéder en couches que les secondes. Dans les pays en développement, la probabilité qu'une jeune femme de 15 ans meure éventuellement de causes maternelles est de 1 sur 160, alors que cette probabilité n'est que de 1 sur 3 700 dans les pays développés. En Afrique, le risque de décès des suites de la maternité ou de l'accouchement au cours d'une vie est de 1 sur 45, soit le plus élevé au monde (WHO, 2014).

Les causes les plus fréquentes de la mortalité maternelle sur le continent sont les hémorragies postnatales, les infections, la forte tension arté-

rielle pendant la grossesse et les avortements dangereux. La plupart de ces décès pourraient être évités. La Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile en Afrique (CARMMA) lancée par les dirigeants africains sert de plateforme de plaidoyer critique pour les améliorations de la santé maternelle, néonatale et infantile. La campagne CARMMA a été lancée par 40 des 54 États membres de l'Union africaine et a stimulé la prise en main nationale d'initiatives importantes en matière de santé maternelle, néonatale et infantile.

L'Éthiopie est l'un des pays ayant récemment affiché des avancées dans la réduction de la mortalité maternelle à l'aide d'interventions à fort impact et de faible coût. Le recours à des programmes communautaires de vulgarisation sanitaire proposant des services de soins de santé dans les zones rurales a rendu les progrès possibles dans ce domaine (CUA, 2013). Ces programmes ont permis de rapprocher les services de santé de la population, notamment rurale, qui éprouve traditionnellement des difficultés à accéder à de tels services, ce qui explique sa contribution plus évidente au TMM élevé que celle des populations urbaines.

L'expansion rapide d'infrastructures notamment sanitaires a également contribué à la réalisation de progrès dans plusieurs pays d'Afrique. Par exemple, au Nigéria, la mise en œuvre du système des subventions conditionnelles a fait appel à des ressources financières et humaines très importantes, provenant des administrations fédérales, étatiques et locales, pour déployer plus de 100 000 projets à fort impact en faveur des pauvres. Ces opérations ont rendu possible la création de 19 422 points d'approvisionnement en eau, l'aménagement de 6 005 dispensaires, la fourniture de 152 164 pièces d'équipements médicaux, le réaménagement de 89 établissements de santé et le recrutement de 75 013 agents sanitaires (encadré 5.1). Ces actions ont contribué aux progrès récemment enregistrés au Nigéria sur le plan de la santé maternelle. Ainsi, en 2012, le nombre de décès de femmes durant l'accouchement est tombé à 350 pour 100 000 naissances, chutant de manière spectaculaire, par rapport à

2008 (545 décès pour 100 000 naissances) et 2004 (800 décès pour 100 000 naissances) (FGN et NBS, 2013 ; OSSAO, 2013).

La présence d'un personnel soignant qualifié durant l'accouchement est indispensable pour réduire la mortalité maternelle. Sur les 52 pays africains disposant de données, 8 font état d'une proportion d'au moins 90 pour cent de naissances assistées par un personnel qualifié, et 16 affichent une proportion inférieure à 50 pour cent sur ce plan (tableau 5.2). L'Éthiopie, le Niger et le Soudan sont les pays où l'accès à un personnel de santé qualifié durant l'accouchement est le plus faible du continent. De son côté, le Soudan du Sud a entrepris des efforts louables pour venir à bout des obstacles qui freinaient l'accélération des mesures de santé maternelle. Ayant reconnu que le dixième seulement des naissances était assisté par un personnel formé, le gouvernement a décidé d'accroître le nombre de sages-femmes et de personnels infirmiers. Il en a résulté le réaménagement et l'extension de quatre établissements de formation sanitaire dont les capacités ont été étendues pour accueillir des programmes de formation de sages-femmes et de personnels infirmiers. Plus de 200 élèves en sciences obstétriques et 70 élèves en sciences infirmières y poursuivent actuellement leurs études (encadré 5.2).

Le manque d'accès aux contraceptifs contribue à un taux élevé de natalité chez les adolescentes

Étendre l'accès aux services de planification familiale constitue une stratégie efficace de protection de la vie des femmes et des enfants et d'amélioration de leur santé. La planification familiale donne aux femmes et aux ménages le moyen de prendre des décisions sur l'opportunité et le moment d'avoir des enfants, ainsi que sur la taille de leurs familles. En 2010, sur le plan mondial, 63 pour cent des femmes de 15 à 49 ans, mariées ou en union, utilisaient une forme ou une autre de contraception. Néanmoins, il est clair que la plupart des pays d'Afrique ne pourront pas atteindre le taux de prévalence de la contraception visée, c'est-à-dire de plus de 75 pour cent, car leurs taux actuels sont inférieurs à 50 pour cent.

Tableau 5.2 : Naissances assistées par un personnel soignant qualifié en Afrique (%)

| Naissances assistées par un personnel soignant qualifié (en dessous de 50 %) | Naissances assistées par un personnel soignant qualifié (50-75 %) | Naissances assistées par un personnel soignant qualifié (au-dessus de 75 %) | | | |
|--|---|---|------|---|------|
| Éthiopie (2011) | 10,0 | République centrafricaine (2010) | 53,8 | Cap-Vert (2005) | 77,5 |
| Niger | 17,7 | Mozambique 2008 | 55,3 | Égypte (2008) | 78,9 |
| Soudan (ancien) (2010) | 21,0 | Gambie (2010) | 56,6 | République démocratique du Congo (2010) | 80,4 |
| Tchad (2010) | 22,7 | Ouganda (2011) | 57,4 | Sao Tomé-et-Principe (2009) | 81,0 |
| Érythrée (2002) | 28,3 | Togo (2010) | 59,0 | Namibie (2007) | 81,4 |
| Somalie (2006) | 33,0 | Côte d'Ivoire (2012) | 59,4 | Swaziland (2010) | 82,0 |
| Nigéria (2008) | 38,9 | Burundi (2010) | 60,3 | Bénin (2012) | 84,1 |
| Guinée-Bissau (2010) | 43,0 | Mauritanie (2007) | 60,9 | Gabon (2000) | 85,5 |
| Kenya (2009) | 43,8 | Lesotho (2009) | 61,5 | Afrique du Sud (2003) | 91,0 |
| Madagascar (2009) | 43,9 | Comores (2000) | 61,8 | Djibouti (2006) | 92,9 |
| Guinée (2007) | 46,1 | Sierra Leone (2010) | 62,5 | Congo (2012) | 94,1 |
| Libéria (2007) | 46,3 | Cameroun (2011) | 63,6 | Botswana (2007) | 94,6 |
| Zambie (2007) | 46,5 | Guinée équatoriale (2000) | 64,6 | Tunisie (2006) | 94,6 |
| Angola (2007) | 47,3 | Sénégal (2011) | 65,1 | Algérie (2006) | 95,2 |
| Tanzanie (2010) | 48,9 | Burkina Faso (2010) | 65,9 | Maurice (2003) | 98,5 |
| Mali (2006) | 49,0 | Zimbabwe (2011) | 66,2 | Libye (2008) | 99,8 |
| | | Ghana (2011) | 68,4 | | |
| | | Rwanda (2010) | 69,0 | | |
| | | Malawi (2010) | 71,4 | | |
| | | Maroc (2011) | 73,6 | | |

Source : DSNU, juillet 2013.

En Afrique, la proportion des femmes ayant recours aux méthodes de contraception modernes est la plus faible de toutes les régions du monde. Les pays d'Afrique australe sont ceux où les moyens contraceptifs sont les plus utilisés, devant l'Afrique du Nord, alors que l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest étaient à la traîne en la matière en 2012 (tableau 5.3). En fait, l'absence de recours à la contraception dans ces deux dernières sous-régions est actuellement un sujet de préoccupation politique. Entre 2008 et 2012, la proportion des femmes mariées utilisant des moyens contrac-

tifs modernes y a stagné, alors qu'elle a progressé en Afrique de l'Est et en Afrique australe, et baissé en Afrique du Nord (tableau 5.3).

Le faible usage de la contraception en Afrique est l'un des facteurs qui expliquent le grand nombre de grossesses parmi les adolescentes à l'échelle du continent. Le taux de natalité chez les adolescentes est considéré élevé lorsque 100 femmes sur 1 000 appartenant à la tranche d'âge des 15 à 19 ans mettent au monde un enfant. D'après les données disponibles en Afrique au cours

Encadré 5.1 : Accélération des progrès vers la réalisation de cibles OMD liées à la santé au Nigéria à l'aide du Conditional Grants Scheme

Le Conditional Grants Scheme (CGS) (Système d'allocation de subventions conditionnelles) est un programme phare qui a été lancé au Nigéria en 2007 pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD. Mis en œuvre conjointement par le gouvernement fédéral et les États membres de la fédération, ce projet est guidé par un manuel d'exécution qui a été élaboré par toutes les parties prenantes, y compris les partenaires au développement, pour assurer la transparence, la redevabilité et un suivi efficace. Il a nécessité des ressources financières et humaines très conséquentes, provenant des administrations fédérales, étatiques et locales. À ce jour, il a permis de réaliser plus de 100 000 projets à impact élevé en faveur des pauvres, dont la création de 19 422 points d'approvisionnement en eau, l'aménagement de 6 005 dispensaires et la fourniture de 152 164 pièces d'équipements de santé. Le CGS a aussi rendu possible la remise en état de 89 établissements de santé, le recrutement de 75 103 agents sanitaires, la construction de 1 714 salles de classe et la fourniture de 79 067 pupitres et bancs de salle de classe. Enfin, le CGS permet également de dégager des ressources pour la gestion du Conditional Cash Transfer Scheme (CCT) (Système de transferts monétaires conditionnels), qui a versé des subventions à 106 857 ménages et 5 302 coopératives agricoles. Les bénéficiaires de ces transferts, qui sont administrés par des facilitateurs communautaires, proviennent de communautés rurales insuffisamment desservies. Comme condition à l'octroi de ces subventions, toute femme souhaitant en bénéficier doit obligatoirement effectuer quatre visites de soins prénatals et veiller à ce que ses enfants soient vaccinés. La mise en œuvre du CCT est appuyée par l'initiative « Agents sanitaires de village » lancée dans le cadre des OMD, qui a établi des liens viables entre les communautés et les services de santé disponibles.

La mise en œuvre du CGS a permis d'activer les efforts vers la réalisation de plusieurs cibles OMD. La proportion de la population sous-alimentée était tombée à 8,5 pour cent en 2011, la cible prévue pour 2015 étant de 9,7 pour cent ; la parité filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire a été atteinte en 2012 ; et le taux de prévalence du VIH/sida, qui a cessé de monter, a entamé une courbe descendante. Des progrès notoires ont été réalisés dans d'autres domaines : le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté, passant de 201 à 94 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2000 et 2012 ; le taux de mortalité infantile a également baissé de 100 à 61 pour 1 000 naissances vivantes pendant cette même période, et le taux de mortalité maternelle a régressé de 1 000 à 350 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2012.

Le CGS a renforcé l'appropriation par tous les intervenants du Cadre d'accélération des OMD et a consolidé les partenariats parmi les parties prenantes. Néanmoins, la mise en œuvre du système des subventions conditionnelles se heurte à des problèmes liés à l'insuffisance des allocations budgétaires, aux lenteurs d'exécution, à un manque de coordination et, dans certains États, à l'absence de volonté politique sur le plan infranational. Un effort accru s'imposera donc pour mettre en œuvre les OMD à l'échelle des trois niveaux d'administration concernés.

Source : OSSAP, 2013 ; FGN et NBS, 2013.

de différentes années, il apparaît que plus de la moitié des pays africains ont un taux de natalité parmi les adolescentes supérieur à 100. Comme les mariages précoces restent très nombreux au sein des communautés africaines, cette pratique contribue de manière essentielle au taux élevé de natalité adolescente sur le continent.

Trois pays d'Afrique du Nord, l'Algérie, la Libye et la Tunisie, enregistrent les taux de natalité adolescente les plus faibles (moins de 10) du continent, tandis que le Tchad, le Niger et la République centrafricaine affichent les taux les plus élevés (plus de 200). Cela s'explique en partie par des disparités dans l'utilisation de moyens de contraception.

La couverture en soins prénatals doit être renforcée

Le maintien de contacts réguliers avec des médecins, des infirmières et des sages-femmes permet au personnel de santé de gérer les grossesses et d'assurer une panoplie de services, à savoir : le traitement de l'hypertension, la vaccination contre le tétanos, le traitement préventif intermittent contre le paludisme, la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide (dans les zones à paludisme endémique), la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, l'administration de micronutriments et la préparation à l'accouchement, y compris une information sur les signes de

Encadré 5.2 : Des actions qui ont transformé la vie des populations grâce au renforcement des capacités obstétriques au Soudan du Sud et au recours à la technologie des communications pour assurer des services de santé procréative dans l'État d'Ondo (Nigéria)

Le Programme « Maternité sûre » (Safe Motherhood Programme, également appelé le Programme *Abiye*) a été introduit dans l'État d'Ondo au Nigéria pour relever les défis de la santé maternelle. Avant le démarrage de ce programme en 2009, l'État d'Ondo était l'un des États nigériens où la mortalité maternelle était la plus forte. Avant le lancement du projet pilote par la collectivité d'Idefore, sur 100 femmes qui s'inscrivaient auprès des services de santé publique, seules 16 y accouchaient. Le programme *Abiye* visait à réduire la mortalité des enfants dans une proportion de 50 pour cent et à accroître l'usage des services publics de 60 pour cent en 2011. Aujourd'hui, quand une femme enceinte s'inscrit à ce programme, un médecin lui est assigné qui est aussi un agent sanitaire spécialement formé, appelé Health Ranger, chargé de suivre cette patiente tout au long de sa grossesse. Vingt-cinq femmes enceintes sont confiées à cet agent sanitaire, qui ira les visiter régulièrement, détectera toute situation de risque, établira un plan d'accouchement, se tiendra prêt à réagir à toute complication, et éduquera et conseillera ses patientes sur la planification familiale.

Le manque de personnel de santé qualifié pose un grave problème au Soudan du Sud. L'enquête sur les ménages menée en 2010 dans ce pays a fait ressortir que seulement 10 pour cent des naissances sont assistées par un personnel soignant qualifié, que la couverture des visites prénatales ne dépasse pas 16 pour cent et que le taux de prévalence de la contraception est inférieur à 3,5 pour cent. Afin d'augmenter le nombre de sages-femmes professionnelles et de renforcer les services d'obstétrique du pays, il a été nécessaire d'accroître le soutien technique et financier à quatre établissements nationaux de formation sanitaire afin qu'ils puissent étendre leurs programmes de formation de sages-femmes. Ces programmes offrent désormais des cours aboutissant à des diplômes pour personnels accoucheurs et soignants. Ainsi, le Collège de la Santé a reçu récemment une assistance technique pour la révision et le relèvement du programme d'études d'obstétrique en vue de le hisser au niveau de normes internationales. Dans le contexte de ces initiatives, 37 Soudanais du Sud ont reçu des bourses pour entreprendre des études d'obstétrique dans trois collèges en Ouganda et dans un établissement de formation médicale privé au Soudan du Sud. Grâce à ces mêmes initiatives, 200 élèves suivent aujourd'hui des études de sage-femme et 70 autres étudient les sciences infirmières dans ces établissements de formation (AU, 2013 b).

La femme enceinte inscrite reçoit un portable qui lui permet de se connecter à un service d'appels gratuits facilitant la communication avec le médecin. Elle sera soignée et prise en charge pendant toute la durée de sa grossesse et pendant deux mois après son accouchement, tous les frais y afférents étant supportés par l'État membre de la fédération. Au moyen de cette ligne téléphonique gratuite, les femmes enceintes peuvent, à n'importe quel moment, 24 heures sur 24, entrer en contact avec le médecin qui leur a été affecté. Des ambulances sur tricycles sont déployées dans les villages et les communautés afin de pouvoir dispenser les premiers soins à des femmes sur le point d'accoucher avant qu'elles n'arrivent au centre *Abiye*. Avant le démarrage du programme en 2009, moins d'une centaine de femmes enceintes s'étaient inscrites pour bénéficier de soins prénatals dans les cliniques publiques. Au cours de l'année 2009, le nombre de femmes se faisant inscrire est passé à 346. En 2010, il était de 2 791, et en 2012 de 2 427. Toutes les naissances assistées dans ces cliniques se sont très bien passées. Devant la réussite de ce programme pilote, toutes les collectivités locales de l'État d'Ondo l'ont introduit. Ce succès est dû en grande partie à l'implication des leaders communautaires, qui ont mobilisé et sensibilisé leur communauté, des organisations non gouvernementales, qui ont fourni du matériel aux cliniques et mené des actions de sensibilisation, et des volontaires de santé communautaires (Oduola, 2013).

danger pendant la grossesse et l'accouchement (UNICEF, 2013a).

Bien que le pourcentage de femmes recevant des soins prénatals au moins une fois pendant leur grossesse ait atteint 81 pour cent sur le plan mondial pendant la période de 2005 à 2012, le chiffre n'était plus que de 55 pour cent s'agissant du minimum recommandé de quatre visites (OMS,

2013). En Afrique, moins de la moitié des femmes effectue les quatre visites préconisées.

L'Afrique continue d'afficher le degré le plus élevé de besoins non satisfaits en matière de planification familiale

Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale en Afrique est important par rapport aux autres régions en développement. En 2012, le

Tableau 5.3 : Pourcentage des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans utilisant des méthodes modernes de contraception et variation en pourcentage par an et par région, 2008 et 2012

| | 2008 | 2012 |
|-----------------------------|------|------|
| Monde en développement | 56 | 57 |
| Afrique | 23 | 24 |
| Afrique de l'Est | 20 | 27 |
| Afrique centrale | 7 | 7 |
| Afrique australe | 54 | 58 |
| Afrique de l'Ouest | 9 | 9 |
| Afrique du Nord | 55 | 45 |
| Asie | 62 | 62 |
| Amérique latine et Caraïbes | 64 | 67 |

Source : Singh, 2012.

taux relatif aux besoins non satisfaits était le plus élevé dans les pays d'Afrique centrale, suivis respectivement de ceux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe. Il était le plus faible en Afrique du Nord (Tableau 5.4). L'encadré 5.4 montre qu'au Niger, l'implication proactive des hommes dans des actions de plaidoyer et de sensibilisation sur la santé procréative a rencontré succès remarquable. La cohérence du discours de *L'École des maris* qui prend en compte les valeurs socioculturelles et religieuses ainsi que les besoins des communautés rend cette initiative aisément reproductible dans d'autres pays. Celle-ci a favorisé une meilleure entente entre maris et femmes sur les questions

de santé procréative et a contribué à dissiper un certain nombre de tabous et de préjugés.

Conclusion

Si l'on compare les TMM qui prévalaient en Afrique en 1990, on peut dire que le continent a fait des progrès remarquables dans la réduction de la mortalité maternelle au cours de la décennie écoulée. Pourtant, la plupart des pays du continent ne parviendront pas à réduire leur TMM de 75 pour cent sur la période allant de 1990 à 2015, malgré les diverses initiatives lancées à cet effet aux niveaux national, régional et mondial. La plupart des décès maternels sont causés par des affections qui pourraient être traitées si l'on disposait de services

Tableau 5.4 : Pourcentage de femmes dont les besoins en matière de méthodes modernes de contraception sont non satisfaits, par région, 2008 et 2012 (%)

| | 2008 | 2012 |
|-----------------------------|------|------|
| Monde en développement | 27 | 26 |
| Afrique | 54 | 53 |
| Afrique de l'Est | 63 | 54 |
| Afrique centrale | 82 | 81 |
| Afrique australe | 25 | 17 |
| Afrique de l'Ouest | 74 | 74 |
| Afrique du Nord | 25 | 32 |
| Asie | 23 | 21 |
| Amérique latine et Caraïbes | 25 | 22 |

Source : Singh, 2012.

Encadré 5.3 : Accélération des progrès de la santé maternelle au Niger grâce au concours de l'École des maris sur la santé procréative

Au Niger, 74 pour cent des femmes sont analphabètes et environ 60 pour cent des filles sont déjà mariées à l'âge de 15 ans. On y recourt très peu à la planification familiale, le taux de prévalence de la contraception étant de 5 pour cent, et le taux de mortalité maternelle y est élevé. Le patriarcat, la domination de l'homme et les attitudes qui en découlent dressent d'importants obstacles au recours par des femmes à des services de santé procréative. En 2007, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le gouvernement nigérien a mis en place l'initiative L'École des maris dans le but de rallier les hommes à la cause de la santé procréative des femmes, de la planification familiale et du changement de comportement face à l'égalité des sexes.

Ce projet est fondé sur le volontariat et la participation communautaire. Il met à contribution les autorités et les agents sanitaires, les organisations non gouvernementales et les hommes mariés (25 ans ou plus) provenant de communautés locales. Chaque école se réunit deux fois par mois pour discuter de problèmes spécifiques à la santé procréative au sein de la communauté, les analyser, trouver des solutions et faire connaître celles-ci. Au départ, 11 écoles pilotes ont été créées dans deux districts de la région de Zinger. En 2010, la stratégie a été étendue à l'ensemble des six districts de la région, et à partir de 2011, 131 écoles y étaient en activité. Dans une autre région, celle de Maradi, 42 écoles ont été établies en 2011.

Les résultats obtenus au bout de trois ans sont impressionnants. La cohérence du discours de L'École des maris avec les valeurs socioculturelles et religieuses et les besoins des communautés rendent cette initiative aisément reproductible dans d'autres contextes. Le projet a bénéficié d'engagements politiques et financiers accrus, d'une bonne appropriation nationale, et de crédits budgétaires pour l'achat de produits de santé procréative. Au cours de sa première année d'activité, il est parvenu à mobiliser plus d'un million de dollars US auprès de partenaires nationaux pour l'achat de produits de santé procréative. Il en a également résulté une transformation du comportement des hommes, qui ont acquis une meilleure compréhension des questions procréatives, ce qui les a aidés à renoncer à certains tabous et préconceptions erronées. D'après les chiffres du Centre de santé intégré de Bandé, l'usage de services de planification familiale a triplé et le niveau d'assistance qualifiée à la naissance a doublé. Le taux de visites de soins prénatals est passé de 28,62 pour cent en 2006 à 87,30 pour cent en 2010. Le taux de consultations postnatales au sein de la communauté de Bandé, dans la région de Zinder, est passé de 13 pour cent pendant le premier trimestre de 2009 à 40 pour cent en 2011. Ces succès ont conduit à la construction de toilettes publiques dans les centres de santé et de maisons pour les sages-femmes, et à la participation des hommes à des actions de sensibilisation dans le cadre de campagnes de vaccination et d'autres activités de santé. Les gouvernements du Burkina Faso et de la Guinée ont manifesté de l'intérêt à l'égard de ce programme et souhaitent le reproduire de manière à activer la demande en services de planification familiale dans leur pays. Pour maintenir la dynamique des progrès accomplis, les gouvernements devront songer aux moyens de préserver la motivation des hommes et de transmettre les acquis de l'initiative à la prochaine génération de maris.

Source : FNUAP, 2012.

appropriés en soins d'obstétrique d'urgence et si des efforts concertés étaient déployés pour relever certains défis d'ordre socioculturel, en particulier les mariages précoces. Plusieurs pays ont initié des pratiques innovantes qui ont accéléré l'exécution des programmes. L'accroissement du taux de couverture en soins obstétricaux par des accoucheurs qualifiés et du nombre des maternités suffisamment équipées pour une prise en charge obstétrique d'urgence est essentiel pour

la prévention des décès maternels. La promotion continue de politiques visant à réduire l'anémie et la dénutrition, à prévenir le paludisme pendant la grossesse, à administrer du calcium et des suppléments nutritifs aux femmes enceintes, à décourager le mariage précoce et à réduire le nombre d'avortements dangereux pourra également réduire le risque de complications potentiellement mortelles au cours de la grossesse.

OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Malgré des conditions initiales désavantageuses, l'Afrique a réalisé de remarquables progrès depuis 1990. Cette année-là, l'Afrique supportait le fardeau le plus lourd de la planète en termes de cas de VIH et de paludisme, et enregistrait plus de la moitié des taux mondiaux d'incidence, de prévalence et de mortalité dus à ces maladies. Ainsi, le taux de prévalence du VIH en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, se montait à 2,7 pour cent en 1990, alors que dans les autres régions du monde, il était inférieur à 0,3 pour cent (DSNU, 2005). Aujourd'hui, bien qu'elle continue de supporter le ce lourd fardeau, rendu d'autant plus pesant par des conditions initiales désastreuse, l'Afrique affiche des progrès impressionnants dans la réalisation de deux des trois cibles liées à l'OMD 6. Des avancées notables ont été accomplies pour inverser la propagation du VIH, du paludisme et de la tuberculose (TB), comme l'attestent les tendances décroissantes des taux d'incidence, de prévalence et de mortalité associés à ces maladies. Entre 2000 et 2012, l'Afrique (hors Afrique du Nord) est parvenue à éviter 67 pour cent de cas de paludisme (337 millions) et 93 pour cent de décès par paludisme (3,08 millions) par rapport à d'autres régions, dont les progrès n'ont pas dépassé 13 pour cent (OMS, 2013).

Toutefois, il ne sera pas facile de maintenir ces gains, car les traitements sont toujours en deçà d'une couverture universelle, particulièrement dans le cas de l'infection par le VIH, pourtant largement répandue. De plus, la persistance des comportements sexuels à risque dans certains pays d'Afrique risque de remettre en cause les avancées obtenues dans la lutte contre le VIH, ce qui affectera la lutte contre la TB, étant donné les liens de plus en plus attestés entre ces deux maladies. C'est pour cette raison que la protection des progrès accomplis pour enrayer la propagation du VIH est tout aussi importante pour préserver les avancées au titre de la réduction de la TB.

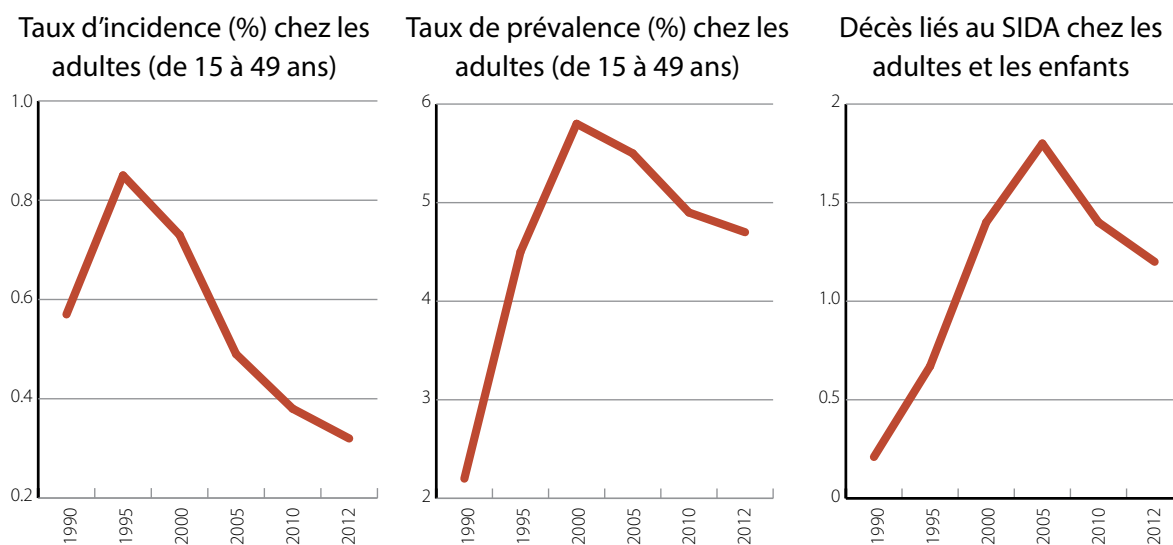
Les efforts entrepris pour contrôler le paludisme ont permis d'obtenir des progrès appréciables dans les pays d'Afrique, notamment grâce à l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide et de polythérapies à base d'artémisinine. Cependant, compte tenu de la diffusion élargie de cette maladie sur le sol africain, il est primordial de prendre des mesures résolues de lutte antipaludique visant à son élimination complète.

La propagation du VIH/sida a été inversée, mais l'accès aux traitements est loin d'être universel

Dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, la tendance ascendante de l'incidence et de la prévalence du VIH/sida parmi les adultes a été inversée. L'incidence, qui mesure le nombre de nouvelles infections par le VIH par année pour 100 personnes dans le groupe d'âge des 15 à 49 ans, était en progression jusqu'en 1995. Cette, année-là, elle a plafonné à 0,85 pour cent, avant d'accuser une diminution rapide, passant à 0,32 en 2012. La baisse de la fréquence des nouvelles infections devait donner lieu à une réduction de la prévalence, dont la tendance décroissante a été amorcée en 2000, lorsque l'indicateur était à 5,8 pour cent, aboutissant à un taux de 4,7 pour cent en 2012 (figure 6.1). Il en résulte que le nombre des décès liés au sida parmi les adultes et les enfants est en déclin depuis 2005, passant de 1 800 000 en 2005 à 1 200 000 en 2012.

La baisse des taux d'incidence a été observée dans les quatre sous-régions susmentionnées, mais à des rythmes différents, variant de 0,09 pour cent en Afrique de l'Ouest à 0,89 pour cent, taux remarquable, en Afrique australe. En ce qui concerne l'Afrique du Nord, marginalement frappée par la pandémie, l'incidence et la prévalence sont demeurées toutes deux inchangées entre

Figure 6.1 : Incidence, prévalence et mortalité dues au VIH en dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, 1990-2012



Source : données compilées à partir de la base de données d'ONUSIDA et du Rapport sur l'épidémie mondiale du sida, 2013

1990 et 2012, se situant à 0,01 et 0,1 pour cent respectivement.

Les résultats appréciables obtenus en Afrique dans la lutte contre le VIH/sida ont été rendus possibles grâce à une forte volonté politique, des interventions ciblées et un accès accru aux thérapies antirétrovirales. Ainsi, la proportion de la population à infection avancée par le VIH ayant accès aux antirétroviraux (indicateur 6.5) a crû substantiellement ces dernières années, passant de 48 à 58 pour cent entre 2010 et 2011 dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, et de 31 à 36 pour cent en Afrique du Nord pendant la même période.

Les progrès restent fragiles et doivent être renforcés, mais la prévention du VIH est en grande partie une question de comportement. De récentes enquêtes ont montré que dans certains pays d'Afrique, les comportements à risque (partenaires sexuels multiples, non-utilisation du préservatif) deviennent plus fréquents. Une augmentation du nombre des partenaires sexuels est observée au Burkina Faso, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Gabon, au Rwanda, en Afrique du Sud, en Ouganda, en République unie de Tanzanie et au

Zimbabwe. On note aussi une baisse de l'utilisation du préservatif en Côte d'Ivoire, au Niger, au Sénégal et en Ouganda (ONUSIDA, 2013). À titre d'exemple, l'Ouganda a récemment accusé des revers dans la lutte contre le VIH, qui s'expliquent essentiellement par un changement des attitudes comportementales et la non-utilisation des médicaments prescrits (Herskovitz, 2013).

Nonobstant les progrès obtenus à ce jour, l'Afrique (hors Afrique du Nord) est toujours le siège des taux d'incidence, de prévalence et de mortalité dus au VIH/sida les plus élevés du monde, la prévalence chez les femmes y étant plus élevée que chez les hommes (OMS et ONUSIDA, 2013).

Des résultats positifs obtenus dans l'inversion de la prévalence du VIH, mais le nombre d'Africains vivant avec le VIH en 2012 était quatre fois plus élevé qu'en 1990

En 2012, sur les 35,3 millions de personnes vivant avec le VIH à travers le monde, 25 millions se trouvaient dans le groupe des régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Le nombre de séropositifs y avait quadruplé par rapport à son niveau de 5,7 millions en 1990. En 2012 également, cette

même région enregistrait 1,6 million de décès des suites du sida sur un total mondial de 2,3 millions. En outre, plus des deux tiers des décès mondiaux dus au VIH/sida parmi les enfants et les adultes s'y sont produits. Ces constatations justifient la poursuite d'une lutte résolue contre le VIH/sida. Les gouvernements africains doivent aller au-delà de la seule baisse des taux de prévalence en réduisant aussi, et de façon significative, le nombre de personnes vivant avec le VIH. Ils auront à renforcer les politiques et les mécanismes institutionnels visant à généraliser l'administration et l'usage diligent d'antirétroviraux.

La multiplication des interventions efficaces contre le paludisme est cruciale pour réduire l'incidence du paludisme

Les interventions de lutte contre le paludisme en Afrique ont pris une ampleur croissante ces dernières années grâce à un leadership plus appuyé, à davantage de volonté politique, et à des financements accrus pour la lutte antipaludique. De ce fait, le nombre de cas estimés et les taux de mortalité associés au paludisme y ont baissé (figure 6.2). Entre 2000 et 2012, l'Afrique (hors Afrique du Nord) a vu son taux d'incidence du paludisme baisser en moyenne de 31 pour cent, et son taux de mortalité due au paludisme de 49 pour cent (OMS, 2013). Dans huit pays (Botswana, Cap-Vert, Érythrée, Namibie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Afrique du Sud et Swaziland), l'incidence du paludisme a baissé d'au moins 75 pour cent. En Éthiopie et en Zambie, le taux d'incidence du paludisme a diminué de 50 à 75 pour cent. À Madagascar, il a fléchi de moins de 50 pour cent (OMS, 2013). Par contre, l'Algérie a enregistré une montée de l'incidence du paludisme, qui est passée de 35 à 59 cas pour 100 000 personnes entre 2000 et 2012.

La maîtrise et l'élimination du paludisme exigent une approche à plusieurs niveaux, impliquant le recours aux thérapies préventives, aux interventions de contrôle des vecteurs, aux tests de dépistage, aux soins par polythérapies à base d'artémisinine (ACT) efficaces et de qualité assurée, et à la surveillance étroite de l'apparition de nouveaux cas. Un nombre significatif de pays africains sont parvenus à contrôler le paludisme à l'aide d'ACT et

de mesures préventives telles que l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide. En 2012, Sao Tomé-et-Principe a annoncé que 100 pour cent de sa population dormait sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Cette même année, plus de la moitié des autres pays ont indiqué qu'il était devenu possible, pour au moins la moitié de leurs citoyens, d'avoir accès à des moustiquaires imprégnées d'insecticide et aux ACT. La généralisation de ces interventions a permis de sauver environ 3,3 millions de vies entre 2000 et 2012, dont trois millions étaient des enfants de moins de 5 ans vivant dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

Environ neuf décès par paludisme sur dix dans le monde surviennent en Afrique et les premières victimes en sont des enfants de moins de 5 ans

Malgré ces efforts, la prévalence du paludisme en Afrique reste phénoménale, car plus de la moitié des cas mondiaux de cette maladie, et plus des trois quarts des décès dont elle est la cause se produisent sur le continent. Rien qu'en 2012, 90 pour cent des quelque 627 000 cas mortels de paludisme survenus dans le monde ont eu lieu en Afrique (hors Afrique du Nord), et 77 pour cent de ces décès ont frappé des enfants de moins de 5 ans (OMS, 2013). De plus, 40 pour cent de tous les décès par paludisme survenus en Afrique en 2012 ont eu lieu au Nigéria et en République démocratique du Congo. De même, près de 80 pour cent des 207 millions de cas de paludisme enregistrés dans le monde se sont produits en Afrique et étaient concentrés dans quatre sous-régions (Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest).

Réduire le taux de prévalence du VIH/sida est critique pour la réduction des taux de prévalence de la TB

Le taux moyen de prévalence de la TB en Afrique, mesuré par le nombre de cas par 100 000 habitants, a baissé de seulement 11 pour cent entre 1990 et 2011 (figure 6.3). Toutefois, les pays suivants ont pu réduire ce taux de plus de 50 pour

Tableau 6.1 : Taux de prévalence et de mortalité dus au paludisme par région, 2000-12

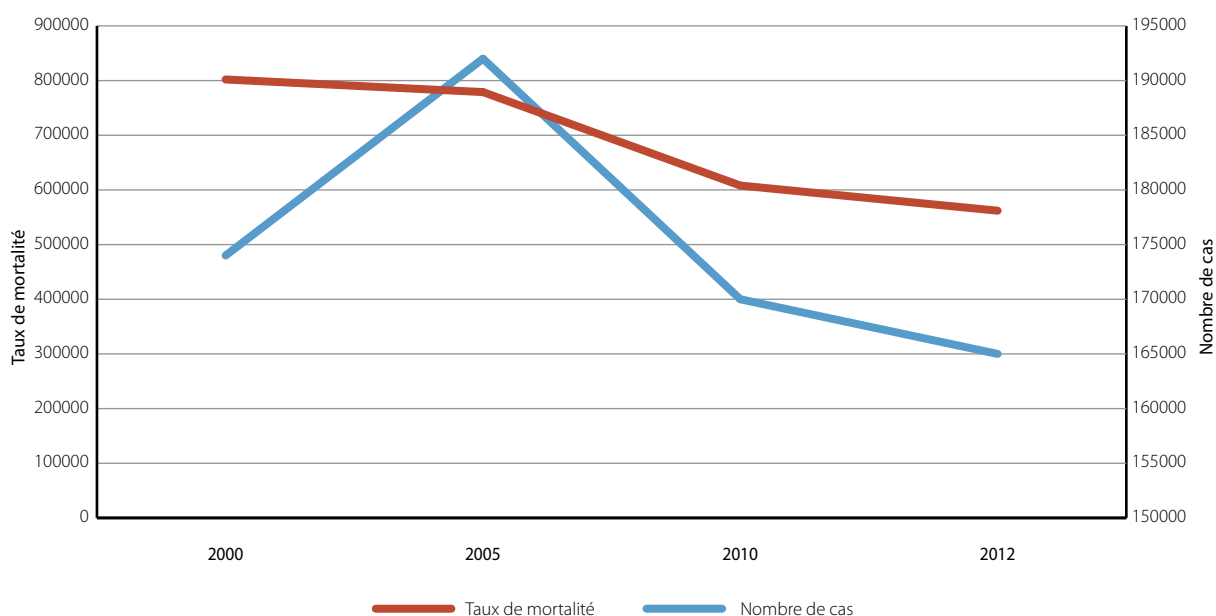
| Région | 2000 | | 2005 | | 2010 | | 2012 | |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | NC | TM | NC | TM | NC | TM | NC | TM |
| Monde | 226 000 | 881 000 | 244 000 | 854 000 | 214 000 | 676 000 | 207 000 | 627 000 |
| Afrique (hors Afrique du Nord) | 174 000 | 802 000 | 192 000 | 779 000 | 170 000 | 608 000 | 165 000 | 562 000 |
| Amériques | 2 000 | 2 100 | 2 000 | 1 700 | 1 000 | 1 200 | 1 000 | 800 |
| Méditerranée orientale | 16 000 | 22 000 | 13 000 | 20 000 | 12 000 | 18 000 | 13 000 | 18 000 |
| Asie du Sud-Est | 31 000 | 49 000 | 34 000 | 49 000 | 28 000 | 46 000 | 27 000 | 42 000 |
| Pacifique occidental | 3 000 | 6 900 | 2 000 | 4 700 | 2 000 | 3 900 | 1 000 | 3 500 |

Source : OMS, 2013

Note : NC - nombre estimé de cas de paludisme TM - taux de mortalité due au paludisme

Les chiffres de NC sont en milliers

Figure 6.2 : Nombre estimé de cas et de décès par paludisme, Afrique hors Afrique du Nord, 2000-12



Source : OMS, 2013

cent entre 1990 et 2011 : le Botswana (52 %), la République centrafricaine (50 %), l'Égypte (65 %), l'Érythrée (68 %), le Ghana (68 %), la Guinée (52 %), Madagascar (53 %), le Malawi (54 %), le Niger (79 %), le Rwanda (65 %) et l'Ouganda (59 %) (figure 6.4). Dix-neuf pays ont enregistré une hausse de leur taux de prévalence de la TB, lequel a même doublé dans certains d'entre eux par rapport à celui de 1990 (figure 6.5). Nombre de ces pays connaissent des taux traditionnellement élevés

de prévalence du VIH et/ou sont des pays touchés par des conflits.

L'incidence croissante de la TB en Afrique compromet les réductions des taux de prévalence de cette maladie sur le continent. Entre 1990 et 2011, l'incidence de la TB a crû en moyenne de 16 pour cent en Afrique. Les pays susmentionnés qui ont fait tomber leur prévalence de la TB de plus de 50 pour cent ont également enregistré

Encadré 6.1 : Lutte antipaludique et efforts d'élimination du paludisme au Swaziland

Le Rapport mondial sur le paludisme 2013 présente le Swaziland comme l'un des pays ayant réalisé une réduction de l'incidence du paludisme de plus de 75 pour cent entre 2000 et de 2012 et qui sont également parvenus à faire chuter le taux de mortalité due à cette maladie de manière appréciable. Le Swaziland a intensifié ses efforts de lutte antipaludique à partir de 2000 dans l'espoir d'atteindre la cible d'Abuja consistant à réduire les taux de morbidité et de mortalité dus au paludisme de moitié avant 2010. Le plan stratégique 2003-2007 de réduction de la morbidité/mortalité a été élaboré spécifiquement dans cette optique. Les interventions de ce plan ont compris, avec un degré de couverture élevé, la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent dans les habitations, la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide, surtout parmi les groupes vulnérables, l'amélioration de la surveillance des établissements de santé, le partage d'informations et la sensibilisation. Tous ces efforts ont certes fait chuter l'incidence du paludisme, mais la nécessité d'éliminer ce fléau est devenue urgente. Le Swaziland a donc mis au point un Plan stratégique pour l'élimination du paludisme (2008-2015) dans le but de réduire le nombre de cas locaux à 0 par 1000 habitants avant la fin de 2015.

Les interventions mises en œuvre précédemment ont été intensifiées et quatre autres domaines d'intervention clés ont été retenus, à savoir, la gestion intégrée des vecteurs, la surveillance et la gestion des cas et les informations y relatives, et l'éducation et la communication des questions liées au paludisme.

Grâce à ces efforts, au moins 53 pour cent des habitants du pays exposés à un risque de paludisme ont été protégés par des mesures de pulvérisation au domicile et l'usage de moustiquaires imprégnées ; tous les cas de paludisme sont désormais soignés aux ACT ; le nombre de cas confirmés a baissé de 42 pour cent rien qu'entre 2011 et 2012 ; et environ 33 000 cas ont pu être évités entre 2000 et 2012. Toutefois, pour que la population n'en vienne pas à croire que le paludisme ne représente pas un risque, le Programme national de contrôle du paludisme a élaboré une stratégie de promotion sanitaire. Ce programme a apporté une contribution sensible à l'élimination durable et à la prévention de la réintroduction du paludisme, en encourageant les gens à rester vigilants et à se protéger contre le paludisme. Les résultats ont été obtenus par les attitudes suivantes : dormir sous des moustiquaires imprégnées, accepter la pulvérisation domiciliaire, repérer tout symptôme de paludisme et aller tout de suite se faire soigner, et pratiquer la prophylaxie lors des visites dans des zones affectées par le paludisme. L'expérience du Swaziland montre toute l'importance du leadership national dans la lutte antipaludique et de la poursuite des efforts d'éradication, même lorsque les taux de prévalence sont en diminution. Cette expérience est riche en enseignements pour d'autres pays d'Afrique visant à maîtriser et éliminer le paludisme.

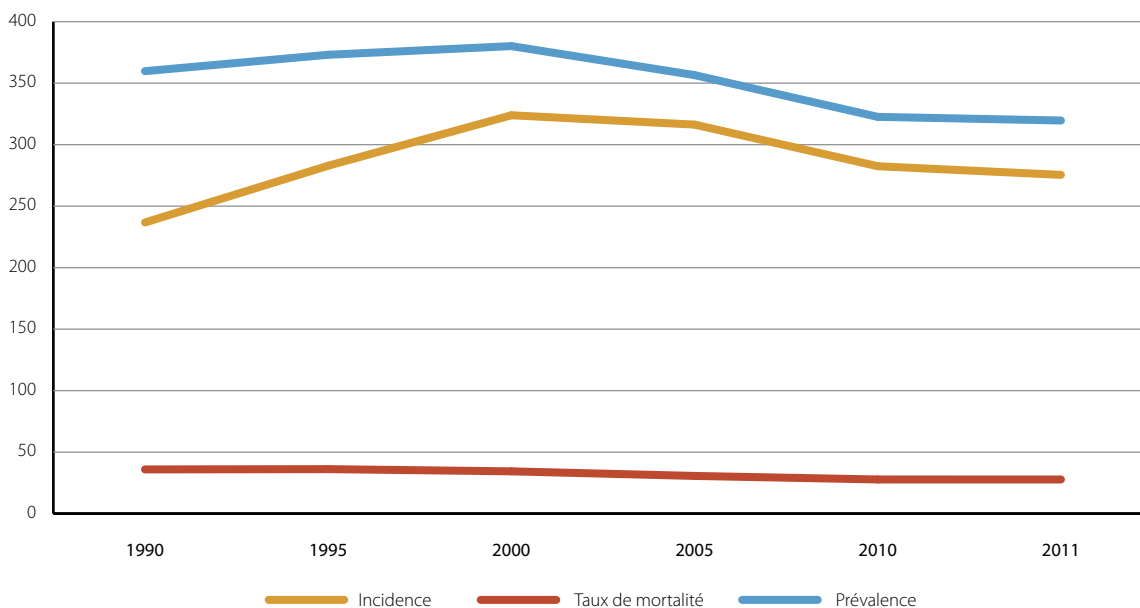
Source : Roll Back Malaria Partnership, 2012.

des progrès relativement bons dans la réduction de l'incidence de la TB pendant la même période. Toutefois, dans certains d'entre eux les progrès de la baisse de l'incidence sont moins satisfaisants que ceux de la baisse de la prévalence. Ainsi, au Botswana, le taux de prévalence de la TB a été réduit de 52 pour cent, mais le taux d'incidence ne l'a été que de 15 pour cent. En Guinée, les taux de prévalence et d'incidence ont régressé respectivement de 52 et 26 pour cent. Neuf pays (le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, le Lesotho, le Kenya, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Swaziland et le Zimbabwe) ont vu leurs taux d'incidence de la TB doubler entre 1990 et 2011 (figure 6.5).

Les taux élevés de prévalence du VIH observés en Afrique contribuent de manière significative

à l'incidence élevée de la TB sur le continent. Le Rapport mondial sur la tuberculose 2013 de l'OMS signale que 1,1 million (soit 13 pour cent environ) des 8,8 millions de personnes qui ont contracté la TB en 2012 étaient des séropositifs, et que 75 pour cent de ces personnes vivaient en Afrique. On reconnaît donc de plus en plus que pour faire tomber les taux d'incidence, de prévalence et de mortalité dus à la TB, il est nécessaire de s'attaquer à la tuberculose liée au VIH (TB/VIH). L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que l'on accélère la riposte à la TB/VIH en augmentant : (i) la couverture des traitements aux antirétroviraux de patients séropositifs atteints de la TB ; (ii) les traitements préventifs de la TB à l'intention de personnes vivant avec le VIH à titre d'actions prioritaires en vue d'atteindre la cible OMD sur la TB.

Figure 6.3 : Taux moyens de prévalence, de mortalité et d'incidence de la tuberculose en Afrique, certaines années entre 1990 et 2011



Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

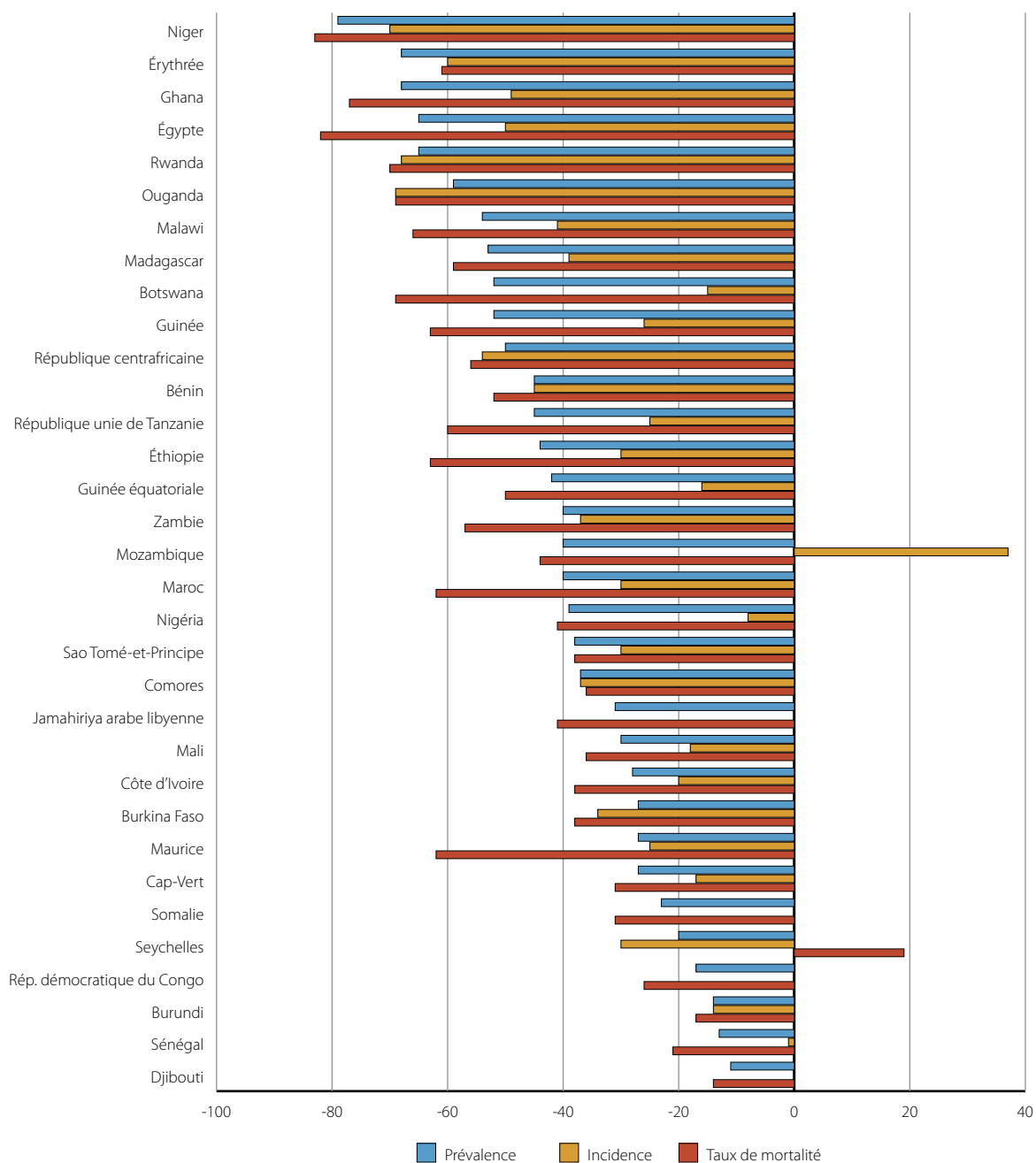
En Afrique, le taux de mortalité due à la tuberculose a reculé de 23 pour cent entre 1990 et 2011. Ce sont dans les pays qui ont fait des progrès satisfaisants pour réduire leurs taux de prévalence, d'incidence et de mortalité dus à la TB que le taux de mortalité par tuberculose a le plus baissé (figure 6.4).

Il reste à relever des défis énormes dans la lutte contre la tuberculose. Au-delà des problèmes posés par la prévalence du VIH, le manque d'accès très fréquent à des soins antituberculeux appropriés et de qualité, particulièrement en Afrique, affecte les progrès de la lutte contre la TB. Cette situation est en partie responsable de la multiplication des cas de tuberculose résistante aux médicaments (tuberculose multirésistante), phénomène causé en premier lieu par l'usage incorrect et/ou inapproprié de médicaments contre la TB, ce qui a gravement affecté les efforts pour contrôler cette maladie.

Conclusion

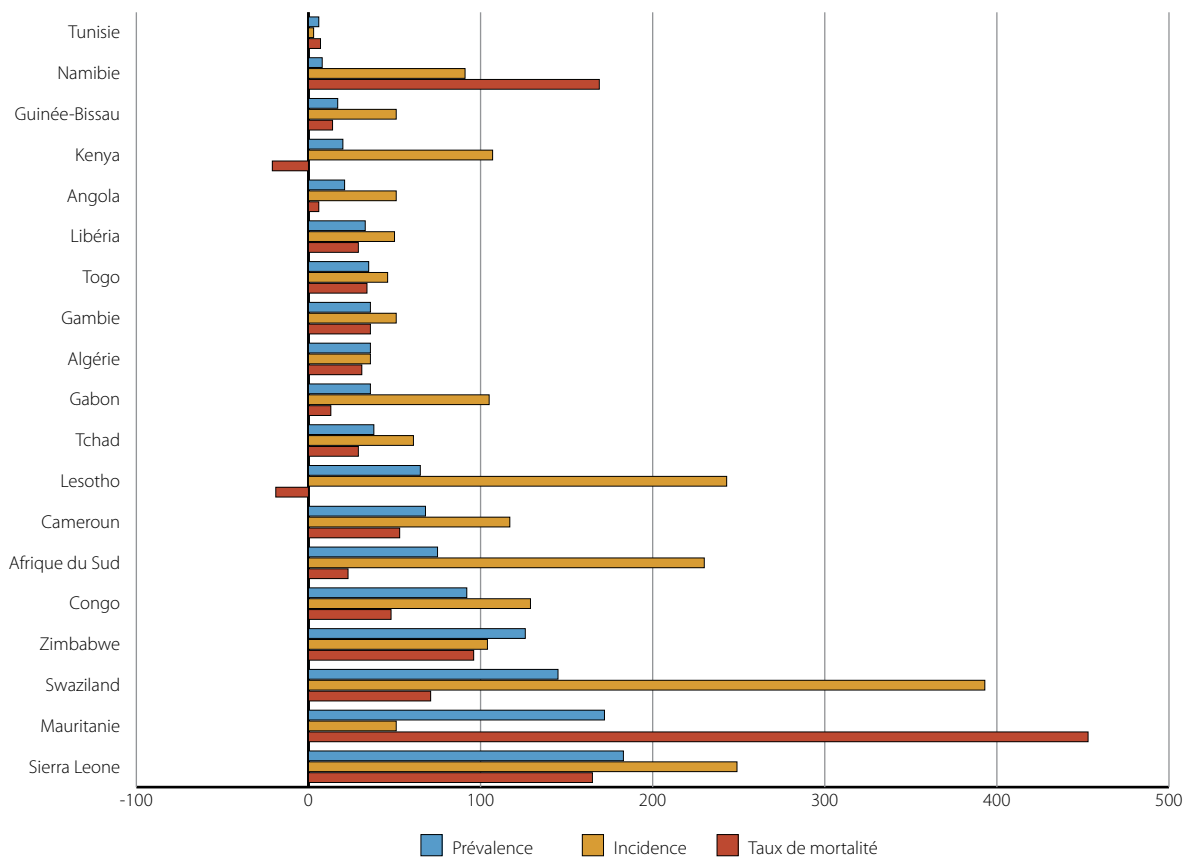
Malgré des conditions initiales difficiles, l'Afrique est parvenue à inverser la propagation du VIH/sida ainsi que l'incidence du paludisme et de la TB, notamment depuis 2000. Le recours à des interventions efficaces a joué un rôle clé dans les progrès enregistrés pour toutes ces maladies. Bien que ses taux de prévalence aient chuté, le continent reste celui où le fardeau du VIH/sida, du paludisme et de la TB est le plus élevé. C'est en Afrique que sont toujours enregistrés plus de 50 pour cent des taux mondiaux de prévalence, d'incidence et de mortalité associés à chacune de ces maladies, et que se profilent des risques de régression sur certaines cibles des OMD. Pour assurer la poursuite de leurs succès, les pays d'Afrique auront à généraliser l'usage d'interventions multiples et efficaces. Cependant, la prévention ne doit pas s'appuyer uniquement sur des solutions médicales, mais également sur l'évolution appropriée des comportements.

Figure 6.4 : Pays ayant progressé vers une réduction des taux d'incidence, de prévalence et de mortalité dus à la TB entre 1990 et 2011 (%)



Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

Figure 6.5 : Pays ayant enregistré une baisse des taux d'incidence, de prévalence et de mortalité dus à la TB entre 1990 et 2011 (%)



Source : calculs des auteurs basés sur les données du DSNU, juillet 2013

OMD 7 : Assurer un environnement durable

L'Afrique progresse dans la réalisation des cibles liées à l'OMD 7. Nombreux sont les pays africains qui œuvrent à la réduction de leurs émissions de CO₂ et s'efforcent de diminuer l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone, tout en cherchant à étendre les superficies de leurs aires terrestres et marines protégées. Le monde dans son ensemble a atteint la cible de l'approvisionnement en eau potable en 2010, mais 45 pays, dont 20 en Afrique, ne sont toujours pas sur la bonne voie pour ce faire d'ici à 2015. L'effet combiné de conditions initiales désavantageuses en 1990 et d'une forte croissance démographique compromettent d'autant les chances de réaliser cette cible à la date butoir. Depuis 1990, ces pays ont enregistré une croissance moyenne de la couverture en eau potable de 26 pour cent, mais ce taux s'est traduit, pour certains d'entre eux, par un doublement de leur taux de couverture de 1990 (OMS et UNICEF, 2014).

Par contre, le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la cible OMD relative à l'assainissement, car 69 pays étaient en retard sur cette cible en 2012, dont 36 en Afrique. Malgré l'accès de 1,9 milliard de personnes à des installations sanitaires améliorées depuis 1990, à la fin de 2012, 2,5 milliards de personnes n'en utilisaient pas, c'est-à-dire à peine moins que les 2,7 milliards de personnes qui n'en disposaient pas en 1990 (réduction de 7 pour cent seulement). Quarante pour cent des habitants du monde sans accès à un assainissement amélioré (soit 1 milliard de personnes) vivent en Asie du Sud. Au rythme actuel, l'écart par rapport à la cible d'assainissement de l'OMD dépassera le demi-milliard de personnes à l'échéance de 2015 (OMS et UNICEF, 2014).

Augmentation des émissions de CO₂ sous l'effet de l'industrialisation

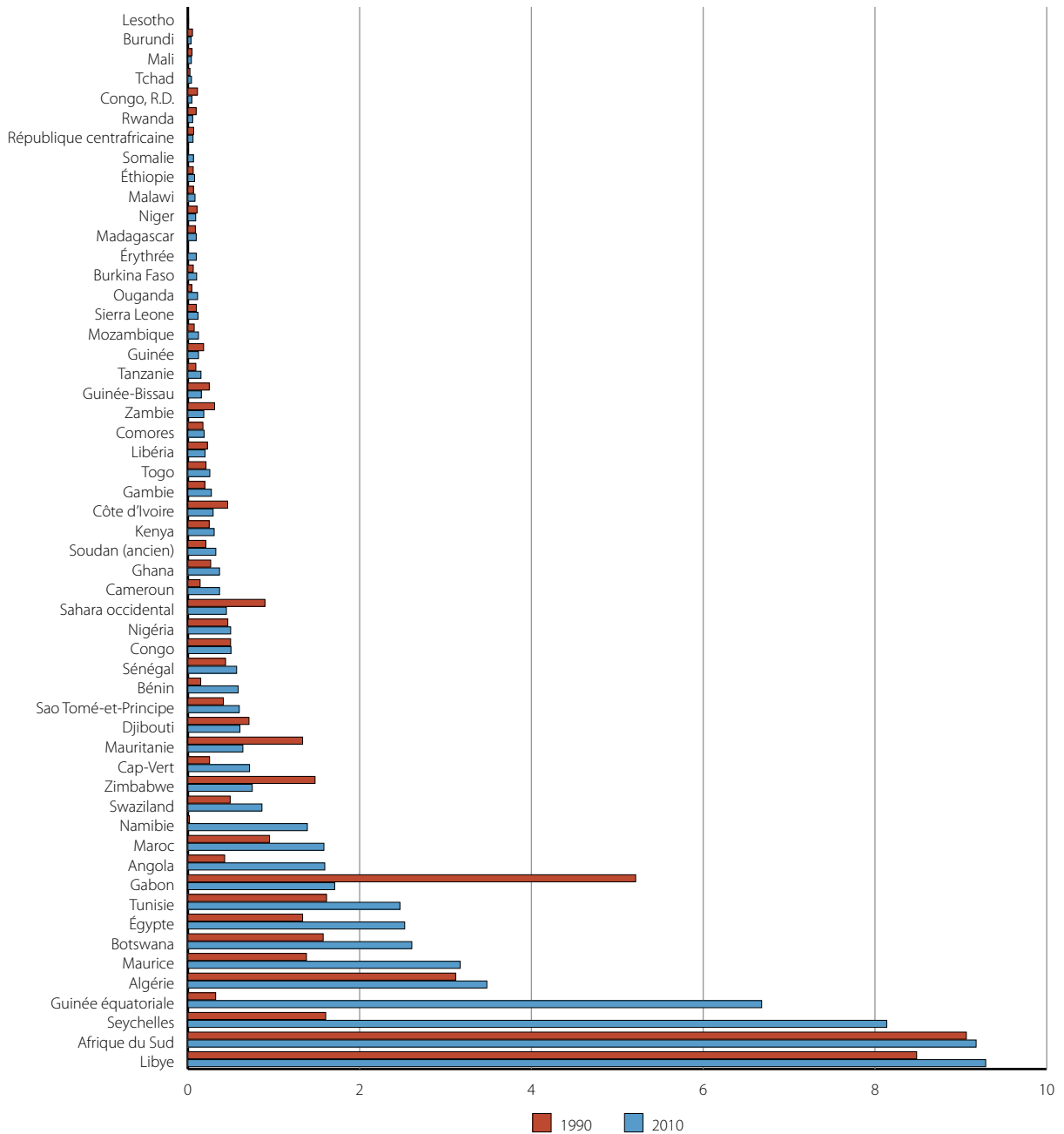
L'Afrique n'émet qu'une fraction du total des émissions annuelles de dioxyde de carbone (CO₂) du

monde ; cependant, elle est à l'origine de 20 pour cent des émissions nettes de CO₂ dues à l'utilisation des terres⁴⁹. En 2010, la Libye, l'Afrique du Sud, les Seychelles, la Guinée équatoriale, l'Algérie et Maurice étaient les pays d'Afrique qui émettaient le plus de CO₂, et le Lesotho était celui qui en émettait le moins. Pendant la période de 1990 à 2010, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée, la Mauritanie, le Rwanda et la Zambie ont réduit leurs émissions de CO₂. Par contre, des augmentations importantes en matière d'émissions ont été enregistrées en Angola, au Nigéria et en Algérie en 2010 (figure 7.1).

Bien que l'Afrique soit la région du monde qui contribue le moins aux émissions de CO₂ et que la tendance de ses propres émissions soit en amélioration, son empreinte carbone doit néanmoins être étroitement surveillée. Il existe des indications à l'effet que les pays industrialisés émettent de plus gros volumes de CO₂ que ceux dont l'industrie est moins développée, ou dont les secteurs industriels sont de plus petite envergure. Les émissions mondiales de CO₂ conduisent à une décomposition des sols organiques ainsi qu'à une dégradation et une érosion des terres. Pour l'Afrique, cela signifie que la dégradation occasionnée par les émissions de CO₂ affectera la productivité des terres, ce qui ne pourra être évité que par une réduction mondiale de ces émissions. Les projections donnent aussi à penser qu'avec la poursuite des émissions de CO₂ à leur niveau actuel, le continent deviendra plus sec et plus chaud. Les constatations d'Odusola et Abidoye (2012) indiquent que les changements climatiques auront de graves effets sur la croissance économique. Il est donc nécessaire de développer et d'améliorer

49 Les émissions nettes de CO₂ dues à l'utilisation des terres mesurent les émissions de carbone provenant de changement de l'usage des sols. Les émissions de CO₂ sont généralement estimées à partir de données d'activités industrielles et d'utilisation des terres. Ces dernières couvrent les activités agricoles, l'utilisation de solvants, la foresterie, la production de déchets, les émissions fugitives d'hydrocarbures et la combustion de combustibles.

Figure 7.1 : Émissions de dioxyde de carbone (CO₂) (tonnes métriques de CO₂ par habitant) (CDIAC), 1990 et 2010



Source : DSNU, juillet 2013

des systèmes localement adaptés pour assurer le suivi des émissions de CO₂. Il sera également nécessaire de consentir des investissements accrus en énergies renouvelables et de promouvoir des pratiques de production moins polluantes et plus efficaces dans leur consommation en ressources afin de faire tomber le niveau des émissions de CO₂. Cependant, étant donné la modique contribution de l'Afrique aux émissions de gaz à effet de serre et le coût élevé des investissements en

énergies renouvelables, les pays développés auront un rôle clé à jouer pour aider le continent à réaliser un bouquet énergétique plus équilibré. Par ailleurs, on ne peut sous-estimer l'importance des industries africaines aux niveaux à la fois international et national, et ces industries ainsi que les conglomérats actifs sur le continent auront à se plier aux normes, règles et réglementations environnementales dans le cadre de la responsabilité commune mais différenciée (CBDR). Les

gouvernements africains doivent donc investir de manière conséquente dans la promotion de moyens de production efficaces et dans l'usage de sources d'énergie pour lesquelles leurs pays détiennent un avantage comparatif.

Baisse de l'usage de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)

L'Afrique peut se targuer de progrès remarquables en ce qui concerne la réduction de sa consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) entre 2000 et 2011, car plus de la moitié de ses pays ont opéré des réductions substantielles (au-delà de 50 pour cent) dans ce domaine. L'Algérie, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone, l'Ouganda, la Tanzanie et le Zimbabwe ont réussi à obtenir des réductions de plus de 95 pour cent à cet effet, entre 2000 et 2011. Quatre autres pays ont enregistré des baisses de 90 à 95 pour cent, et 16 autres des diminutions de 80 à 90 pour cent. Cependant, parmi les pays performants dans ce domaine, seuls l'Ouganda et le Zimbabwe ont obtenu une réduction importante entre 2010 et 2011. Maurice est parvenu à réduire ses importations de chlorofluorocarbones à zéro en 2005, cinq ans avant la date prévue par le Protocole de Montréal. Mais l'Algérie, la Tanzanie et la Sierra Leone ont vu leur progrès régresser entre 2010 et 2011. En dépit des accomplissements de la plupart des pays d'Afrique sur cet indicateur, six pays ont affiché une hausse de leur consommation de SAO entre 2000 et 2011. Le Gabon et la République centrafricaine, notamment, ont enregistré une augmentation de 150 % dans leur consommation de ces substances.

La proportion des zones terrestres et marines protégées est en augmentation

Entre 1990 et 2012, la plupart des pays d'Afrique ont étendu leurs superficies terrestres et marines protégées. En 2012, 32 pays au total avaient atteint la cible de l'OMD consistant à placer au moins 10 pour cent de leurs superficies terrestres et marines sous des régimes de protection. En 1990, seuls 19 pays avaient atteint ce stade (tableau 7.1). Cinq pays d'Afrique ont réalisé des progrès remar-

quables entre 1990 et 2012 en augmentant la proportion de leurs aires terrestres et marines protégées par rapport à leur superficie : la Namibie, la République du Congo, la Guinée Bissau, la Guinée et le Maroc.

Amélioration de l'accès à l'eau potable, mais l'assainissement reste problématique

L'accès à un approvisionnement adéquat en eau ne constitue pas seulement un besoin fondamental et un droit humain inaliénable. Il s'agit d'une condition qui implique d'importantes répercussions sanitaires et économiques pour les individus et les ménages.

Les progrès en matière d'accès à l'eau potable sur le continent ont été impressionnants. Depuis 2000, près du quart de la population (24 %) a pu accéder à une source améliorée d'eau potable (OMS et UNICEF, 2014). L'Afrique (hors Afrique du Nord) a réalisé des améliorations remarquables en réduisant la part de la population consommant des eaux de surface et en augmentant le pourcentage de ses habitants utilisant des sources d'eau améliorées, de 33 pour cent en 1990 à 48 pour cent en 2012 (figure 7.2). Toutefois, la proportion de la population recevant l'eau courante à domicile n'est que de 16 pour cent, taux le plus faible du monde. Des actions intensifiées doivent être menées pour accélérer les progrès relatifs à cette cible.

Les données 2012 pour 49 pays d'Afrique montrent que c'est seulement dans 19 pays que 80 pour cent de la population accède à des ressources en eau potable, et que dans 4 pays (République démocratique du Congo, Mozambique, Madagascar et Mauritanie) la proportion de la population qui y a accès est inférieure à 50 pour cent (tableau 7.2). Mais des progrès ont quand même été réalisés sur ce plan.

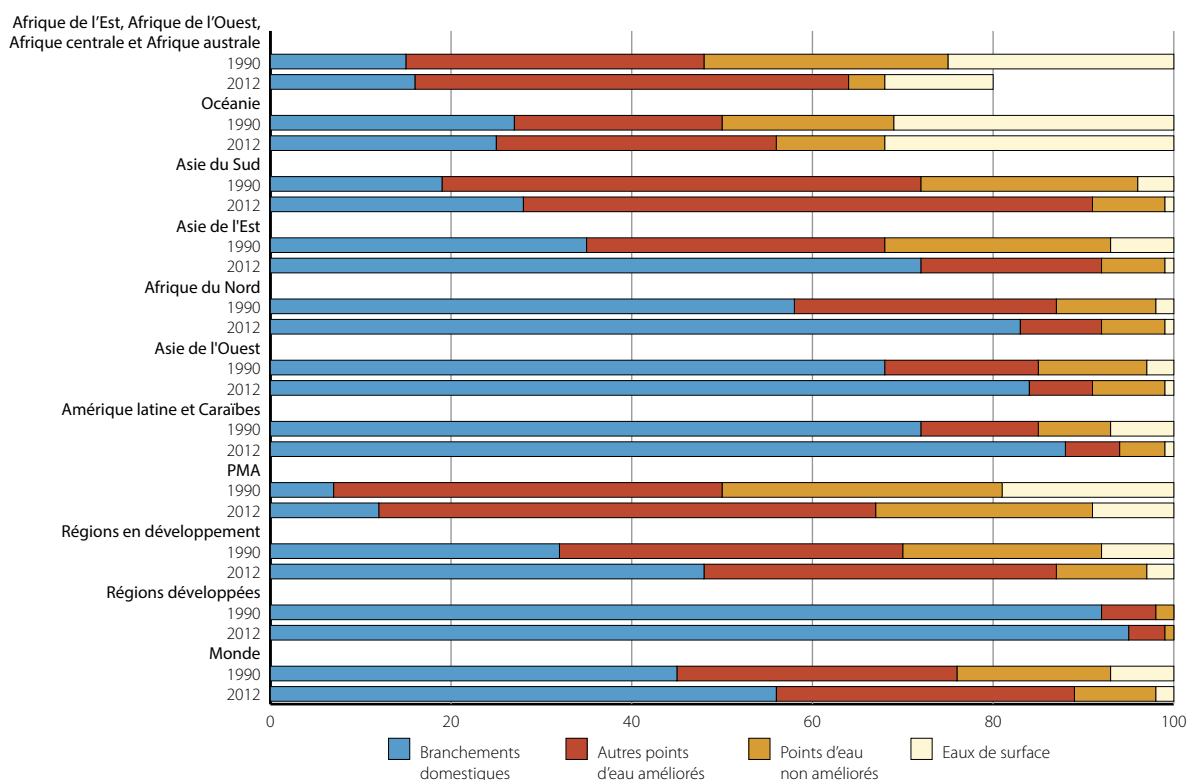
En 2012, 69 pour cent de la population africaine utilisait une source d'eau potable améliorée. Seize des 116 pays du monde qui ont atteint la cible de l'OMD pour l'eau potable en 2012 se trouvaient

Tableau 7.1 : Rapport entre superficie d'aires terrestres et marines protégées et superficie du territoire national (%)

| Pays | 1990 | 2000 | 2012 | Pays | 1990 | 2000 | 2012 |
|--|-------|-------|-------|---------------------------------------|-------|-------|-------|
| Libye | 0,11 | 0,11 | 0,14 | Angola | 12,06 | 12,06 | 12,06 |
| Cap-Vert | 0,16 | 0,16 | 0,16 | Nigéria | 11,34 | 12,65 | 13,82 |
| Djibouti | 0,05 | 0,05 | 0,16 | Ghana | 13,92 | 14,41 | 14,41 |
| Lesotho | 0,49 | 0,49 | 0,51 | Guinée équatoriale | 4,96 | 14,05 | 15,09 |
| Somalie | 0,53 | 0,53 | 0,53 | Burkina Faso | 13,7 | 13,86 | 15,19 |
| Maurice | 0,41 | 0,72 | 0,73 | Mozambique | 13,77 | 13,77 | 16,4 |
| Mauritanie | 1,13 | 1,19 | 1,2 | Tchad | 9,55 | 9,55 | 16,62 |
| Seychelles | 0,91 | 0,92 | 1,26 | Niger | 7,07 | 7,07 | 16,72 |
| Libéria | 1,44 | 1,44 | 2,44 | République centra- fricaine | 17,51 | 17,76 | 17,98 |
| Swaziland | 3,02 | 3,02 | 3,02 | Malawi | 15,02 | 16,47 | 18,25 |
| Érythrée | 3,69 | 3,69 | 3,75 | Éthiopie | 17,72 | 17,72 | 18,41 |
| Comores | | 0,08 | 3,99 | Gabon | 4,86 | 5,87 | 19,15 |
| Gambie | 1,48 | 3,67 | 4,39 | Maroc | 0,16 | 0,57 | 19,92 |
| Madagascar | 1,95 | 2,55 | 4,72 | Côte d'Ivoire | 21,84 | 21,9 | 22,17 |
| Tunisie | 1,24 | 1,29 | 4,82 | Togo | 11,04 | 11,32 | 24,19 |
| Soudan (ancien) (2010) | 4,17 | 4,18 | | Sénégal | 24,27 | 24,27 | 24,2 |
| Burundi | 3,84 | 4,85 | 4,89 | Bénin | 23,27 | 24,44 | 25,51 |
| Mali | 2,6 | 2,6 | 6,05 | Guinée | 6,42 | 7,06 | 26,81 |
| Afrique du Sud | 6,24 | 6,83 | 6,56 | Guinée-Bissau | 6,26 | 26,98 | 27,12 |
| Sahara occi- dental | 6,49 | 6,49 | 6,71 | Zimbabwe | 18,05 | 18,05 | 27,17 |
| Algérie | 6,23 | 6,23 | 7,38 | République démoc- ratique du Congo | 5,38 | 9,37 | 30,44 |
| Sierra Leone | 3,32 | 6,81 | 10,25 | Tanzanie | 26,4 | 27,79 | 31,66 |
| Rwanda | 9,89 | 9,89 | 10,55 | Botswana | 30,3 | 37,17 | 37,19 |
| Cameroun | 5,78 | 7,52 | 10,91 | Zambie | 36,04 | 36,05 | 37,78 |
| Égypte | 0,45 | 4,45 | 11,34 | Namibie | 11,21 | 19,2 | 42,58 |
| Ouganda | 7,91 | 8,53 | 11,45 | Angola | 12,06 | 12,06 | 12,06 |
| Kenya | 11,5 | 11,61 | 11,59 | | | | |
| République démocratique du Congo | 10,12 | 10,17 | 12,04 | | | | |

Source : DSNU, juillet 2013

Figure 7.2 : Couverture d'eau potable par région en développement, 1990-2012 (%)



Source : OMS et UNICEF, 2014

en Afrique⁵⁰, et six autres pays africains étaient sur la bonne trajectoire (Bénin, Cameroun, Éthiopie, Guinée-Bissau, Libéria et Maroc). Mais dans ces pays, on observe de fortes disparités dans l'accès à l'eau potable selon les zones géographiques. Les populations urbaines ont tendance à bénéficier d'un meilleur accès à des sources d'eau améliorées que les populations rurales (tableau 7.2). En 2012, l'Afrique était à environ 5 points de pourcentage de la cible de réduction de moitié de la population n'ayant pas accès à l'approvisionnement en eau potable. Des conditions initiales handicapantes (faible niveau de référence en 1990) assorties d'une croissance démographique plus élevée que celle du reste du monde ont exacerbé les difficultés rencontrées dans la réalisation de cette cible en Afrique. Dans la plupart des pays d'Afrique, l'atteinte de la cible impliquerait un doublement du taux de couverture par rapport à celui qui existait en 1990, une progression qu'aucune ré-

gion en développement n'a réalisée. Par exemple, bien que l'Afrique (hors Afrique du Nord) et l'Asie du Sud aient réussi à relever la proportion de la population bénéficiant d'un accès à des sources d'eau améliorées de 24 pour cent entre 2000 et 2012, l'Afrique (hors Afrique du Nord) était encore à environ 10 pour cent de la cible, tandis que l'Asie du Sud l'avait atteinte à la faveur de conditions initiales plus avantageuses.

Entre 1990 et 2012, l'accès à des sources d'eau potable améliorées a progressé respectivement de 16 pour cent en Afrique (hors Afrique du Nord), de 24 pour cent en Asie de l'Est, de 19 pour cent en Asie du Sud et de 18 pour cent en Asie du Sud-Est (OMS et UNICEF, 2014). Au plan mondial, l'augmentation de l'utilisation des sources d'eau améliorées tient à l'accès par les populations à de l'eau courante dans leurs habitations. Alors qu'en Afrique du Nord, la part de la population ayant l'eau courante à domicile a progressé de 58 pour cent en 1990 à 83 pour cent en 2012, dans le reste de l'Afrique, la progression n'a été que marginale,

50 Ces pays sont le Botswana, le Cap-Vert, Djibouti, l'Égypte, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Malawi, le Mali, Maurice, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tunisie et l'Ouganda (OMS et UNICEF, 2014).

Tableau 7.2 : Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable salubre, milieux rural et urbain, 1990 et 2012

| | Urbain | | Rural | | Total | |
|----------------------------------|--------|-------|-------|------|-------|------|
| | 1990 | 2012 | 1990 | 2012 | 1990 | 2012 |
| République démocratique du Congo | 88,5 | 79,1 | 25,8 | 29,0 | 43,2 | 46,5 |
| Mozambique | 72,1 | 80,3 | 23,3 | 35,0 | 33,6 | 49,2 |
| Madagascar | 72,8 | 78,2 | 15,0 | 35,4 | 28,6 | 49,6 |
| Mauritanie | 36,4 | 52,3 | 26,2 | 47,7 | 30,3 | 49,6 |
| Tchad | 49,4 | 71,8 | 37,2 | 44,8 | 39,8 | 50,7 |
| Éthiopie | 80,7 | 96,8 | 3,5 | 42,1 | 13,2 | 51,5 |
| Niger | 60,7 | 98,7 | 29,5 | 42,1 | 34,3 | 52,3 |
| Tanzanie | 93,7 | 77,9 | 46,0 | 44,0 | 55,0 | 53,2 |
| Angola | 43,3 | 67,6 | 41,8 | 34,3 | 42,4 | 54,3 |
| Soudan | 85,6 | 66,0 | 61,3 | 50,2 | 67,5 | 55,5 |
| Soudan du Sud | | 63,4 | | 55,0 | | 56,5 |
| Togo | 78,8 | 91,4 | 36,2 | 40,3 | 48,4 | 60,0 |
| Sierra Leone | 65,9 | 87,1 | 22,4 | 42,4 | 36,7 | 60,1 |
| Kenya | 91,7 | 82,3 | 32,9 | 55,1 | 42,7 | 61,7 |
| Zambie | 89,0 | 84,8 | 23,1 | 49,2 | 49,1 | 63,3 |
| Nigéria | 77,9 | 78,8 | 28,0 | 49,1 | 45,6 | 64,0 |
| Mali | 53,1 | 90,9 | 20,5 | 54,2 | 28,1 | 67,2 |
| République centrafricaine | 80,0 | 89,6 | 46,4 | 54,4 | 58,8 | 68,2 |
| Rwanda | 90,0 | 80,7 | 58,6 | 68,3 | 60,3 | 70,7 |
| Guinée-Bissau | 44,8 | 96,1 | 32,2 | 55,5 | 35,8 | 73,6 |
| Sénégal | 88,6 | 92,5 | 41,7 | 60,3 | 59,9 | 74,1 |
| Cameroun | 78,3 | 94,1 | 33,5 | 51,9 | 51,3 | 74,1 |
| Swaziland | 86,0 | 93,6 | 24,9 | 68,9 | 38,9 | 74,1 |
| Libéria | | 86,8 | | 63,0 | | 74,6 |
| Ouganda | 77,4 | 94,8 | 37,2 | 71,0 | 41,6 | 74,8 |
| Guinée | 86,4 | 92,2 | 39,1 | 65,0 | 52,4 | 74,8 |
| Burundi | 95,9 | 91,5 | 67,0 | 73,2 | 68,8 | 75,3 |
| Congo | 95,3 | 95,7 | | 38,8 | | 75,3 |
| Bénin | 72,3 | 84,5 | 49,1 | 69,1 | 57,1 | 76,1 |
| Zimbabwe | 99,7 | 97,3 | 70,8 | 68,7 | 79,2 | 79,9 |
| Côte d'Ivoire | 90,3 | 91,5 | 66,7 | 67,8 | 76,0 | 80,2 |
| Lesotho | 93,4 | 93,2 | 74,9 | 76,7 | 77,5 | 81,3 |
| Burkina Faso | 75,0 | 97,5 | 38,6 | 75,8 | 43,6 | 81,7 |
| Maroc | 93,6 | 98,5 | 53,3 | 63,6 | 72,8 | 83,6 |
| Algérie | 99,7 | 85,5 | 87,6 | 79,5 | 93,9 | 83,9 |
| Malawi | 91,6 | 94,6 | 35,7 | 83,2 | 42,1 | 85,0 |
| Ghana | 83,7 | 92,5 | 37,6 | 81,3 | 54,4 | 87,2 |
| Cap-Vert | | 91,2 | | 86,0 | | 89,3 |
| Gambie | 85,7 | 94,2 | 69,6 | 84,4 | 75,8 | 90,1 |
| Namibie | 98,7 | 98,4 | 55,2 | 87,4 | 67,2 | 91,7 |
| Djibouti | 81,8 | 100,0 | 60,3 | 65,5 | 76,6 | 92,1 |
| Gabon | | 96,8 | | 63,0 | | 92,2 |
| Afrique du Sud | 97,9 | 99,2 | 63,3 | 88,3 | 81,3 | 95,1 |

| | Urbain | | Rural | | Total | |
|----------------------|--------|-------|-------|------|-------|------|
| | 1990 | 2012 | 1990 | 2012 | 1990 | 2012 |
| Seychelles | 96,3 | 96,3 | 96,3 | 96,3 | 96,3 | 96,3 |
| Tunisie | 94,7 | 100,0 | 63,3 | 90,5 | 81,5 | 96,8 |
| Botswana | 99,7 | 99,3 | 86,2 | 92,8 | 91,9 | 96,8 |
| Sao Tomé-et-Principe | | 98,9 | | 93,6 | | 97,0 |
| Égypte | 96,5 | 100,0 | 90,2 | 98,8 | 92,9 | 99,3 |
| Maurice | 99,7 | 99,9 | 98,7 | 99,7 | 99,2 | 99,8 |
| Comores | 97,7 | | 82,8 | 96,7 | 87,0 | |
| Érythrée | 62,3 | | 38,9 | | 42,6 | |
| Libye | 54,2 | | 54,9 | | 54,4 | |

Source : OMS et UNICEF, 2014

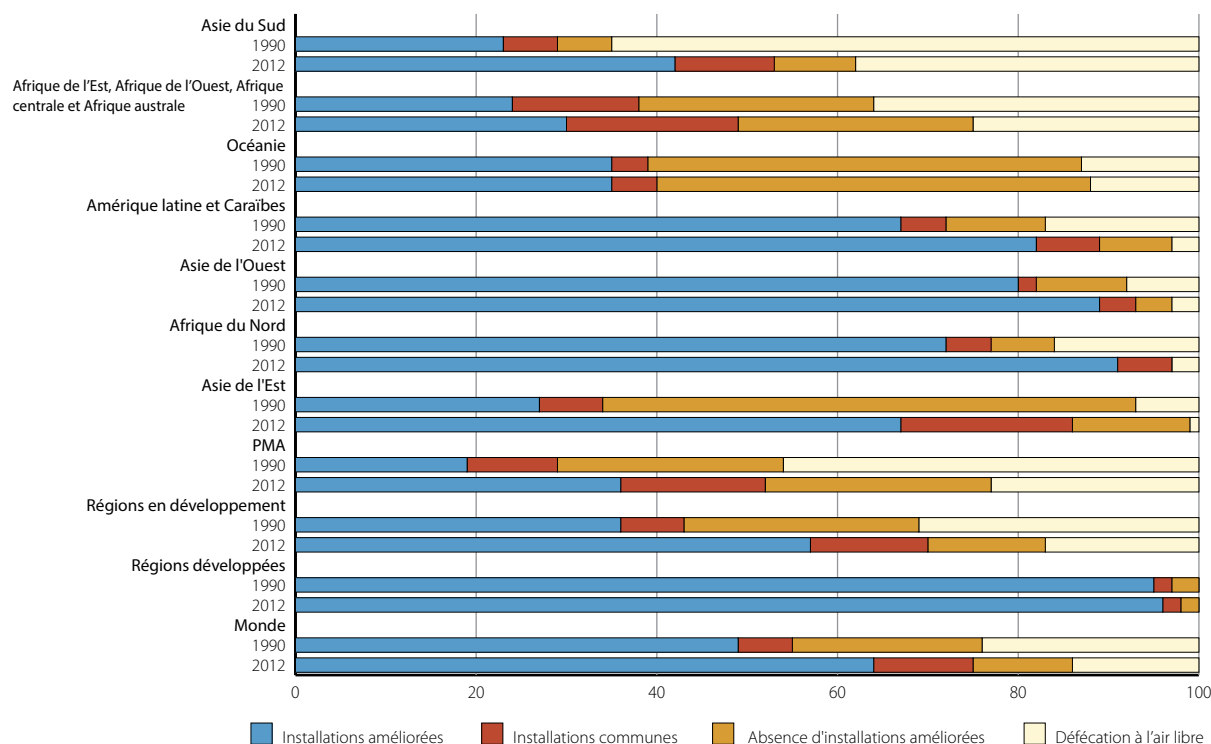
au taux de 1 pour cent. Au niveau global, la proportion la plus importante de la population non encore desservie par des sources d'eau améliorées se trouve toujours en Afrique et touche environ deux personnes sur cinq. Dans un tel cadre, il sera crucial de corriger le déséquilibre d'accès à l'eau potable entre les zones rurales et urbaines du continent (tableau 7.2).

Au plan mondial, 1,9 milliard de personnes ont pu accéder à un assainissement amélioré depuis 1990, et 64 pour cent de la population du monde utilise actuellement des installations sanitaires améliorées. Cependant, dans le monde en développement, augmenter la proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées entre 1990 et 2015 demeure une tâche ardue, surtout en Afrique (figure 7.3). Seules trois des neuf régions en développement ont atteint la cible liée à cet OMD en 2012 : l'Afrique du Nord, l'Asie de l'Est, et le Caucase et l'Asie centrale. Même les régions développées prises dans leur ensemble n'ont pas encore réalisé la cible. Entre 1990 et 2012, la proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées est passée, respectivement, de 24 à 30 pour cent en Afrique (hors Afrique du Nord), de 72 à 91 pour cent en Afrique du Nord et de 36 à 57 pour cent dans l'ensemble du monde en développement. Cependant, depuis 2000, l'Afrique compte parmi les régions qui ont fait le plus de progrès relativement à cette cible. En effet, l'Afrique (hors Afrique du Nord) est au nombre des régions ayant enregistré, entre 2000 et 2012, l'une des plus fortes progressions, établie à 24 pour cent, en matière d'accès à un assainissement amélioré (figure 7.4).

Il existe toutefois des disparités à ce niveau entre les différents pays. Seuls quatre des 77 pays ayant atteint cette cible en 2012 se trouvaient en Afrique (Algérie, Cap-Vert, Égypte et Tunisie), et six autres pays du continent étaient en bonne voie⁵¹ pour ce faire. Tous les pays qui ont atteint cette cible, et cinq des six pays africains en bonne voie de l'atteindre, sont des pays à revenu intermédiaire. Cette circonstance laisse penser que la performance relative à cet indicateur dépend du niveau de revenu. Toutefois, huit pays ont réussi en 2012 à doubler leur niveau de 1990 : l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Mozambique et le Rwanda. Mais dans tous ces pays, à l'exception de l'Angola, la proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées est toujours très faible (en dessous de 30 pour cent). Les progrès très conséquents observés dans des pays à revenu intermédiaire tels que le Rwanda et l'Éthiopie sont tout à fait louables. Par exemple, les efforts déployés en Éthiopie se sont traduits par une réduction de 82 à 37 pour cent, entre 1990 à 2012, du taux de pratique de la défécation à l'air libre. Pendant la même période, le Bénin est parvenu à réduire de 80 à 54 pour cent la proportion de sa population déféquant à l'air libre. Toutefois, la Libye, le Malawi et les Seychelles ont stagné pendant cette période, tandis que six pays ont reculé, à savoir, Djibouti, la Gambie (surtout entre 2000 et 2012), le Nigéria, le Soudan, le Togo et le Zimbabwe.

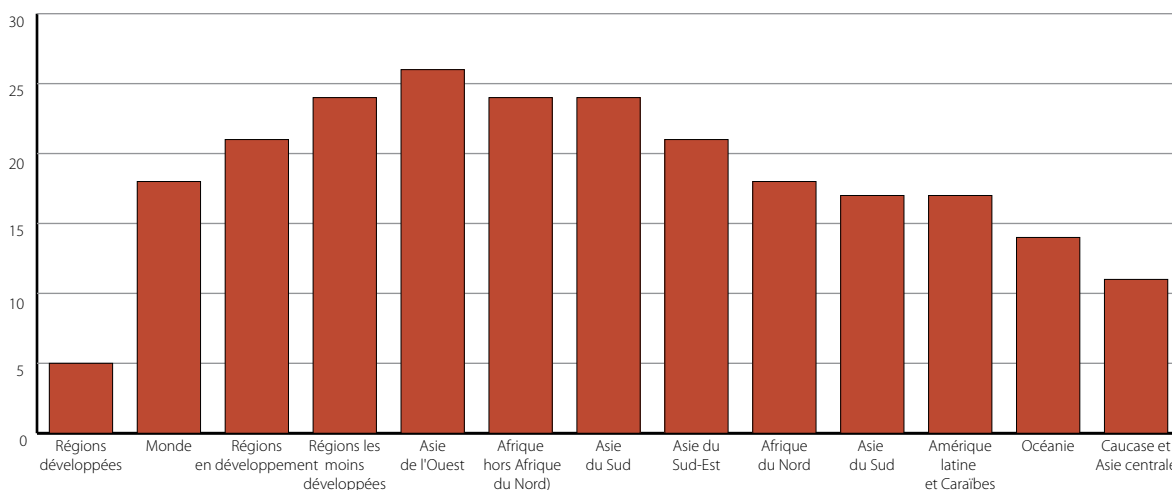
51 Ces pays sont l'Angola, le Botswana, la Libye, le Maroc, le Rwanda et l'Afrique du Sud (OMS et UNICEF, 2014).

Figure 7.3 : Évolution de la couverture en assainissement par région, 1990-2012 (%)



Source : OMS et UNICEF, 2014

Figure 7.4 : Régions ayant connu une augmentation de l'accès à un assainissement amélioré (en % de la population), 2000-12



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'OMS et l'UNICEF, 2014

L'accès à des sources d'eau potable et à des services d'assainissement est marqué par des inégalités entre les pays et au sein même de ceux-ci

Les moyennes nationales et régionales masquent des inégalités, particulièrement au sein des pays

et entre les différents groupes de la population qui le compose. Par exemple, les progrès en matière d'accès à des sources d'eau potable ont été plus rapides en milieu urbain qu'en milieu rural dans des pays tels que l'Angola, le Tchad, le Niger, Djibouti et la Guinée-Bissau. Par contre, la cou-

Tableau 7.3 : Pourcentage de la population utilisant des installations sanitaires améliorées, milieux urbain et rural, 1990 et 2012

| | Urbain | | Rural | | Total | |
|----------------------------------|--------|------|-------|------|-------|------|
| | 1990 | 2012 | 1990 | 2012 | 1990 | 2012 |
| Soudan | – | 15,7 | – | 7,3 | – | 8,9 |
| Niger | 22,4 | 32,9 | 1,6 | 3,8 | 4,8 | 9,0 |
| Malawi | 27,3 | 22,3 | 7,3 | 8,0 | 9,6 | 10,3 |
| Togo | 26,3 | 25,5 | 7,9 | 2,5 | 13,2 | 11,3 |
| Tchad | 20,9 | 31,4 | 4,4 | 6,5 | 7,8 | 11,9 |
| Tanzanie | 8,6 | 24,9 | 6,2 | 7,5 | 6,6 | 12,2 |
| Sierra Leone | 22,7 | 22,5 | 5,1 | 6,8 | 10,9 | 13,0 |
| Madagascar | 14,3 | 19,2 | 5,9 | 11,3 | 7,9 | 13,9 |
| Bénin | 13,8 | 25,3 | 0,3 | 5,1 | 5,0 | 14,3 |
| Ghana | 12,6 | 19,9 | 3,8 | 8,4 | 7,0 | 14,4 |
| République démocratique du Congo | – | 19,6 | – | 5,6 | – | 14,6 |
| Libéria | – | 28,4 | 3,3 | 5,9 | – | 16,8 |
| Burkina Faso | 44,1 | 50,4 | 1,9 | 6,7 | 7,7 | 18,6 |
| Guinée | 17,6 | 32,7 | 4,7 | 11,2 | 8,3 | 18,9 |
| Guinée-Bissau | – | 33,5 | 3,3 | 8,5 | – | 19,7 |
| Mozambique | 33,8 | 43,6 | 1,7 | 10,7 | 8,5 | 21,0 |
| République centrafricaine | 19,9 | 43,6 | 11,6 | 7,2 | 14,6 | 21,5 |
| Côte d'Ivoire | 27,8 | 32,7 | 6,5 | 10,0 | 14,9 | 21,9 |
| Mali | 32,8 | 35,3 | 10,0 | 14,5 | 15,3 | 21,9 |
| Soudan | 52,0 | 43,9 | 18,3 | 13,4 | 26,9 | 23,6 |
| Éthiopie | 18,7 | 27,4 | 0,0 | 22,8 | 2,4 | 23,6 |
| Mauritanie | 28,6 | 51,1 | 8,4 | 9,2 | 16,4 | 26,7 |
| Nigéria | 36,0 | 30,8 | 37,4 | 24,7 | 36,9 | 27,8 |
| Kenya | 26,5 | 31,3 | 24,2 | 29,1 | 24,6 | 29,6 |
| Lesotho | – | 37,0 | – | 26,7 | – | 29,6 |
| République démocratique du Congo | 31,6 | 29,1 | 11,5 | 32,6 | 17,0 | 31,4 |
| Namibie | 60,6 | 56,1 | 9,5 | 16,9 | 23,6 | 32,2 |
| Ouganda | 32,2 | 32,8 | 25,5 | 34,1 | 26,2 | 33,9 |
| Sao Tomé-et-Principe | – | 40,8 | – | 23,3 | – | 34,4 |
| Zimbabwe | 53,7 | 51,6 | 35,3 | 32,4 | 40,6 | 39,9 |
| Gabon | – | 42,9 | – | 32,0 | – | 41,4 |
| Zambie | 60,8 | 56,4 | 28,6 | 33,9 | 41,3 | 42,8 |
| Cameroun | 59,9 | 61,7 | 26,7 | 26,8 | 39,9 | 45,2 |
| Burundi | 31,2 | 42,7 | 42,4 | 48,1 | 41,7 | 47,5 |
| Sénégal | 57,9 | 67,1 | 20,7 | 40,5 | 35,1 | 51,9 |
| Swaziland | 62,6 | 63,1 | 44,3 | 56,0 | 48,5 | 57,5 |
| Angola | 67,4 | 86,8 | 6,6 | 20,1 | 29,2 | 60,1 |

| | Urbain | | Rural | | Total | |
|----------------|--------|------|-------|------|-------|------|
| | 1990 | 2012 | 1990 | 2012 | 1990 | 2012 |
| Gambie | – | 64,0 | – | 55,0 | – | 60,2 |
| Djibouti | 69,2 | 73,1 | 39,2 | 21,6 | 61,9 | 61,4 |
| Rwanda | 63,9 | 61,0 | 28,3 | 64,4 | 30,2 | 63,8 |
| Botswana | 61,2 | 77,9 | 22,2 | 41,8 | 38,6 | 64,3 |
| Cap-Vert | – | 75,2 | – | 47,2 | – | 64,9 |
| Afrique du Sud | 74,8 | 81,7 | 39,7 | 62,4 | 58,0 | 74,4 |
| Maroc | 80,7 | 84,5 | 25,9 | 63,1 | 52,4 | 75,4 |
| Tunisie | 94,1 | 97,4 | 42,9 | 76,6 | 72,6 | 90,4 |
| Maurice | 91,1 | 91,7 | 87,2 | 90,1 | 88,9 | 90,8 |
| Algérie | 99,4 | 97,6 | 76,8 | 88,4 | 88,6 | 95,2 |
| Égypte | 91,4 | 97,8 | 56,6 | 94,4 | 71,7 | 95,9 |
| Libye | 96,8 | 96,8 | 95,7 | 95,7 | 96,5 | 96,6 |
| Seychelles | 97,1 | 97,1 | 97,1 | 97,1 | 97,1 | 97,1 |
| Comores | 34,4 | – | 11,3 | – | 17,7 | – |
| Érythrée | 58,1 | – | 0,0 | 3,5 | 9,2 | – |

Source : OMS et UNICEF, 2014

verture rurale a progressé plus rapidement que la couverture urbaine dans des pays comme le Malawi, le Swaziland, le Ghana, la Namibie, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Burkina Faso. Ces pays offrent de bons exemples des efforts entrepris pour combler les disparités entre zones urbaines dans l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement.

La moyenne régionale se rapportant à la pratique de la défécation à l'air libre masque également des inégalités spatiales. Pour un taux mondial de prévalence de 14 pour cent, cette pratique concerne 3 pour cent de la population d'Afrique du Nord et 38 pour cent de celle du reste de l'Afrique. Cependant les moyennes régionales varient de 0,0 pour cent à Maurice à 13 pour cent au Kenya, à 28 pour cent en Sierra Leone, à 40 pour cent au Mozambique, à 57 pour cent au Burkina Faso et à 77 pour cent au Soudan du Sud. Bien que la moyenne nationale au Mozambique soit de 40 pour cent (15 pour cent en milieu urbain et 51 pour cent en milieu rural), elle cache de fortes disparités : 0,0 pour cent à Maputo, 2 pour cent à Niassa, 43 pour cent dans la province de Mapula et 75 pour cent dans la province de Zambezia. On observe également des disparités entre les quintiles de revenu au Mozambique, comme dans la plupart des pays

d'Afrique. Ainsi, personne ne pratique la défécation à l'air libre dans le quintile le plus riche (part de 20 pour cent la plus aisée de la population) en milieu urbain, alors qu'elle est pratiquée par la moitié de la population du quintile le plus pauvre. Cet écart se creuse encore davantage quand on considère les quintiles de revenu dans les zones rurales du Mozambique : 13,0 pour cent dans le quintile le plus riche, contre 96,0 pour cent dans le quintile le plus pauvre (OMS et UNICEF, 2014).

Conclusion

Un examen des progrès effectués par l'Afrique dans la réalisation de l'ODD 7 montre que le continent a fait de grands pas en avant pour préserver son environnement, mais qu'il lui reste encore nombre de défis à relever, particulièrement en ce qui concerne l'accès à des installations sanitaires améliorées. Promouvoir l'accès équitable à des sources d'eau potable améliorées constitue également l'un de ses défis. Les gouvernements de l'Afrique doivent porter l'attention voulue à l'égalité d'accès parmi les communautés rurales et urbaines. Lorsque les communautés rurales sont insuffisamment desservies, il est nécessaire de déployer un effort accru pour étendre la couverture dans les zones concernées, tout en veillant à

Encadré 7.1 : Progrès de l'accès à l'assainissement en Éthiopie

L'Éthiopie a réalisé des progrès équitables en matière d'assainissement dans tous ses États et a réussi à provoquer une réduction impressionnante en matière de défécation à l'air libre au cours de la décennie écoulée. Depuis 2000, elle est parvenue à faire tomber cette pratique de plus de moitié. Le taux de prévalence nationale de la défécation à l'air libre a reculé, passant de 82 pour cent en 2000 à 34 pour cent en 2012. Le gouvernement a consenti un gros effort de sensibilisation et de plaidoyer en encourageant les communautés à stopper la défécation à l'air libre et à construire des installations sanitaires. Le pays a donc connu une réduction remarquable de la prévalence de la défécation à l'air libre et une progression régulière de la couverture de l'assainissement dans l'ensemble des 11 États éthiopiens, en dépit de fortes variations en termes de revenu, d'ethnicité et d'autres aspects socioéconomiques.

Source : OMS et UNICEF, 2014

éviter les couvertures discriminatoires, à la fois en zone rurale et urbaine. Mais qu'il s'agisse de zone rurale ou de zone urbaine, il conviendra d'éviter les couvertures discriminatoires. Il sera également nécessaire d'initier des solutions différenciées mais durables pour desservir les riches comme les pauvres en sources d'eau potable et en assainissement amélioré.

Les disparités sont également nombreuses au niveau intra-urbain. Les citoyens habitant des

quartiers à faible revenu, dans des établissements informels ou illégaux ont généralement un accès réduit à des sources d'eau améliorées. Pour leur faire bénéficier d'une meilleure couverture, des approches innovantes s'imposeront sans doute. On pourra notamment songer à la création de points d'eau publics, envisagée comme une étape intermédiaire vers l'offre de services améliorés aux groupes défavorisés.

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial en faveur du développement

L'intégration des économies africaines dans les marchés mondiaux est limitée en raison de la montée du protectionnisme

Les accords économiques et commerciaux internationaux n'ont que peu bénéficié aux pays africains. Les politiques prescrites par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (en particulier les programmes d'ajustement structurel) ont débouché sur une libéralisation économique excessive aux effets désastreux, notamment l'exigence de réduire les dépenses dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services publics et la dépendance vis-à-vis des produits de base pour les exportations. Or, les pays développés continuent de contrôler les modalités des transferts de technologie et les flux de capitaux privés et d'aide extérieure, tout en maintenant des barrières commerciales pour protéger leurs fournisseurs nationaux des importations, moins chères, en provenance de l'Afrique. Par conséquent, l'intégration des économies africaines dans les marchés mondiaux reste limitée : la part du continent dans les exportations mondiales s'établissait à seulement 3,4 pour cent en 2012. Cette part était certes en augmentation par rapport à celle de 2,3 pour cent de l'année 2000, mais elle ne représentait plus qu'environ la moitié de la part qu'elle détenait au début des années 1980 (CEA et OCDE, 2013).

Soutenir les efforts des pays africains dans la promotion du commerce et du développement a constitué un engagement majeur des partenaires de développement dans plusieurs négociations portant sur le commerce multilatéral. Les partenaires de développement ont réaffirmé leurs engagements devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le G20 et le G8, qui consistaient, notamment à : (i) maintenir le financement des échanges, éviter de nouvelles mesures pro-

tectionnistes et s'abstenir d'imposer de nouvelles restrictions à l'exportation ; et (ii) contribuer à améliorer les capacités commerciales. Toutefois, ces engagements sont loin d'être tenus, à la lumière de la montée du protectionnisme, 125 nouvelles mesures restreignant les échanges ayant été introduites entre octobre 2011 et avril 2012 (CEA et OCDE, 2013).

Le respect de l'engagement souscrit par les pays donateurs d'allouer 0,7 pour cent du RNB national au titre de l'Aide au développement continue de poser problème. En vertu du Consensus de Monterrey (2000), les partenaires de développement se sont engagés à accroître l'APD à 0,7 pour cent de leur RNB, un pourcentage supplémentaire allant de 0,15 à 0,2 étant par ailleurs prévu pour soutenir les PMA (CEA, 2013c). Qui plus est, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) a établi une série d'engagements visant à accroître l'APD à échéance de 2010 et, dans le cas de l'UE, à consentir de nouvelles augmentations d'ici 2015. En 2011, les pays du G8 ont réaffirmé leurs engagements sur l'APD et l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Toutefois, en 2012, soit un an plus tard, l'APD apportée à l'Afrique a diminué, passant à 29,15 milliards, alors qu'elle avait atteint 30,77 milliards de dollars en 2011. En 2013, seuls cinq pays ont réalisé la cible des Nations Unies consistant à allouer 0,7 pour cent du RNB à l'APD. La quantité totale de l'APD allouée à l'Afrique reste inférieure à la moitié de l'augmentation prévue dans les engagements de 2005. Plus spécifiquement, l'APD totale des donateurs membres du CAD équivalait à 0,3 pour cent de leur RNB combiné, soit un déficit de mise en œuvre de 0,4 pour cent du RNB. L'incertitude économique mondiale qui continue de planer soulève à juste titre des préoccupations quant à la capacité des pays donateurs à tenir leurs engagements sur l'aide.

Les progrès visant à mettre en place un système d'échanges commerciaux et financiers ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire ont été limités

Il n'y a guère eu de progrès dans les négociations avec l'Union européenne (UE) dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE) UE-ACP destinés à remplacer la Convention de Lomé entre l'UE et le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Suite à la forte opposition des pays africains aux APE initialement prévus, l'UE a introduit un régime d'APE intérimaire en 2007. Seuls quatre des 47 pays africains admissibles ont ratifié cet APE intérimaire (dont le Ghana et la Côte d'Ivoire). Sur cette base, la Commission européenne a posé une échéance au 1^{er} octobre 2014 comme date butoir à laquelle les pays ACP doivent passer à ce nouvel APE. Les pays ACP qui n'adhéreront pas aux nouveaux partenariats économiques intérimaires d'ici l'échéance d'octobre seront relégués à un régime commercial moins avantageux et perdront les préférences commerciales que leur offrait l'Accord de Cotonou.

En outre, l'échec du Cycle de négociations de Doha sur le commerce mondial a sérieusement affecté les possibilités de l'Afrique de mettre le commerce au service de son développement. Une lueur d'espoir est apparue au cours de la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali du 5 au 7 décembre 2013 : un accord a été conclu sur un ensemble de mesures visant à rationaliser le commerce, à offrir aux pays en développement davantage d'options pour assurer leur sécurité alimentaire, et à accroître les échanges des pays les moins avancés (OMC, 2013). En parvenant à cet accord, treize ans après la Déclaration ministérielle de Doha, les membres de l'OMC ont conclu le premier aménagement de commerce multilatéral et ont donné un nouveau souffle au processus multilatéral dont la pertinence était menacée par l'impasse prolongée des discussions sur le Programme de Doha pour le développement, par la prolifération d'accords bilatéraux et par une évolution privilégiant les négociations plurilatérales.

L'élément le plus significatif de cet accord pour le commerce mondial concerne des dispositions

de facilitation du commerce visant à simplifier les processus de dédouanement des marchandises, en réduisant leurs coûts et en accélérant les temps de passage en douane. Les pays d'Afrique auront beaucoup à gagner d'une baisse des coûts des échanges, mais il faudra que leurs gouvernements entreprennent de profondes réformes et s'alignent sur les engagements d'un accord qui constitue une réelle opportunité pour eux, et surtout pour ceux d'entre eux qui sont enclavés.

Outre la facilitation du commerce, l'ensemble des dispositions convenues, baptisé « le paquet de Bali », comprend certains éléments controversés qui faisaient partie du Programme de Doha pour le développement. Ainsi, sur le plan agricole, les pays membres ont convenu de ne pas contester, par le biais du mécanisme de règlement des différends de l'OMC, le soutien accordé par les pays en développement à la production d'aliments de base au moyen de programmes publics de constitution de stocks. Cependant, aucun accord contraignant n'a été conclu sur le problème de longue date des subventions à l'exportation de produits des pays développés. Enfin, il est particulièrement préoccupant de constater que les dispositions adoptées en faveur de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentements pour les produits des pays les moins avancés (PMA), ainsi que celles relatives aux règles d'origine préférentielles en faveur de ces pays et aux accès préférentiels aux marchés des services ne sont pas contraignantes.

En outre, les pays d'Afrique font face à de sérieuses contraintes relatives à la capacité de production et à l'offre qui affectent considérablement leur aptitude à bénéficier du système d'échanges commerciaux actuel. Leur capacité technique est notamment insuffisante, particulièrement pour formuler, négocier et mettre en œuvre la politique commerciale et les accords y afférents. L'Initiative Aide pour le commerce (APC) a pour objectif de les aider à renforcer leurs capacités liées au commerce, de telle sorte qu'ils puissent participer plus efficacement aux négociations portant sur le commerce multilatéral. L'APC est également nécessaire pour renforcer la capacité de production dans des secteurs clés et améliorer les infrastructures liées au commerce en Afrique

dans les domaines où les pays ne disposent pas des infrastructures de base qui facilitent le commerce (par exemple des couloirs de transport, des ports et des réseaux ferroviaires et de télécommunications modernes pour relier les exportateurs aux marchés mondiaux).

Durant la période 2009-2011, le total des engagements au titre de l'APC en faveur de l'Afrique s'est élevé à 16,3 milliards de dollars, mais seuls 11,9 milliards de dollars ont été décaissés. En outre, seulement un pour cent du montant décaissé a été consacré à la facilitation du commerce (CEA, 2013c). Par ailleurs, pendant la période 2006-2011, le ratio décaissements/engagements de l'APC à l'Afrique a été inférieur à celui consenti à chacune des autres régions du monde. Il sera possible de réviser le Cadre intégré renforcé (CIR) en faveur des PMA lors du renouvellement du programme en 2015, afin de le faire mieux correspondre aux priorités liées au commerce des PMA en Afrique, y compris la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) et du Plan d'action pour dynamiser le commerce intra-africain (BIAT).

Plus d'efforts sont requis pour s'atteler aux contraintes liées à l'offre et veiller à ce que les accords commerciaux multilatéraux bénéficient à l'Afrique

Parmi les principaux facteurs qui contraignent le commerce africain sur le plan de l'offre figurent l'exiguïté de sa base de production et d'exportation, dominée par les produits primaires, et soumises à des coûts commerciaux très élevés. En 2012, 60 pour cent des exportations de l'Afrique étaient constituées de produits pétroliers et miniers, proportion qui avait augmenté depuis 2000 (53 %) à la faveur du boom des cours des matières premières (CEA et OCDE, 2013). Au cours de cette même année, les exportations africaines de marchandises ont atteint 626 milliards de dollars, bénéficiant ainsi de la reprise de la conjoncture économique mondiale et du raffermissement des cours des matières premières. Néanmoins, ce chiffre ne représentait plus que 3,4 pour cent des exportations mondiales de marchandises alors que, dans les années 1970-1979, ce taux était de 4,9 pour cent. On constate toutefois une légère

progression par rapport au taux de 2,8 pour cent enregistré pendant la période de 2000 à 2010 (CEA et CUA, 2014). La part africaine des importations mondiales a enregistré une légère hausse, passant de 2 % en 2000 à 3,3 % en 2012.

Pour que l'Afrique puisse tirer pleinement parti des accords commerciaux qu'elle a conclus, elle doit poursuivre son effort de diversification économique et améliorer ses capacités de production et sa compétitivité. L'APC est devenu un moyen important de mobilisation des ressources supplémentaires en vue de renforcer la capacité de production dans des secteurs essentiels tels que les infrastructures liées au commerce.

Dans le cadre des Accords de partenariat économique UE-pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), les PMA africains continueront de bénéficier du plein accès au marché européen sans réciprocité pour l'ensemble de leurs produits, à l'exception des armes. Mais ces dispositions ne s'appliqueront pas aux pays africains plus avancés, qui devront ouvrir leur marché intérieur aux produits de l'UE, car un régime commercial favorable non réciproque serait incompatible avec les règles commerciales internationales de l'OMC. L'UE offre une ouverture totale de ses marchés aux produits des pays africains, et ceux-ci sont invités à ouvrir progressivement leurs marchés, à concurrence maximale de 80 % des importations provenant de l'UE, et ce, dans un délai de 15 à 20 ans à dater de la ratification des accords. Il pourrait en résulter l'abolition des droits de douane et un afflux de produits européens sur les marchés africains, ce qui entraînera leur substitution aux produits locaux et de lourdes pertes financières. Il conviendra de veiller de près à ce qu'un nouveau régime de commerce avec l'UE ne mine par les efforts de l'Afrique à mettre en œuvre la ZLEC.

Le 4^{ème} Sommet UE-Afrique, qui s'est tenu les 2 et 3 avril 2014 à Bruxelles, a débouché sur une déclaration mettant l'accent sur le besoin d'une approche axée sur les résultats dans la coopération intercontinentale. Le Sommet a donc adopté une feuille de route définissant un cadre pour les relations UE-Afrique pendant la période 2014-2017, avec cinq objectifs prioritaires et domaines clés d'action

commune : la paix et la sécurité ; la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme ; le développement humain ; le développement et la croissance durables et inclusifs et l'intégration continentale ; et les questions globales et émergentes.

La déclaration du Sommet n'est pas parvenue à impulser un élan politique capable de redynamiser le partenariat commercial au moyen d'APE. La déclaration précise : « Les APE devront être structurés de manière à dynamiser les échanges commerciaux sur une base réciproque et à soutenir la croissance des échanges commerciaux infrarégionaux en Afrique ». Par ailleurs, l'Union européenne a récemment conclu le quatrième cycle de négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) avec les États-Unis. Il s'agit d'un accord commercial ambitieux conçu pour renforcer les liens entre les deux plus grandes économies. Compte tenu de l'accès préférentiel éventuel des produits des États-Unis aux marchés de l'UE, l'Afrique devrait prendre en compte les implications à long terme du TTIP, compte tenu du fait que ses produits se trouveront, le cas échéant, en concurrence avec ceux de la plus grande zone de libre-échange au monde, sur un marché de 800 millions des consommateurs les plus riches de la planète.

En outre, le « Africa Growth and Opportunity Act » (Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique) des États-Unis, qui offre à 39 pays africains un accès préférentiel à son marché pour leurs produits, devra être renouvelé en 2015. Même si l'administration américaine s'est engagée à renouveler l'initiative « avec souplesse », il lui sera possible d'étendre le nombre de groupes de produits couverts et de faire mieux correspondre le soutien apporté au renforcement des capacités avec l'initiative de la ZLEC. De fait, on attend de la ZLEC qu'elle contribue à résoudre nombre des contraintes du commerce intra-africain, à travers la suppression des barrières commerciales résiduelles entre les pays du continent, tout en facilitant les procédures de dédouanement ainsi que le transit et la manutention portuaires.

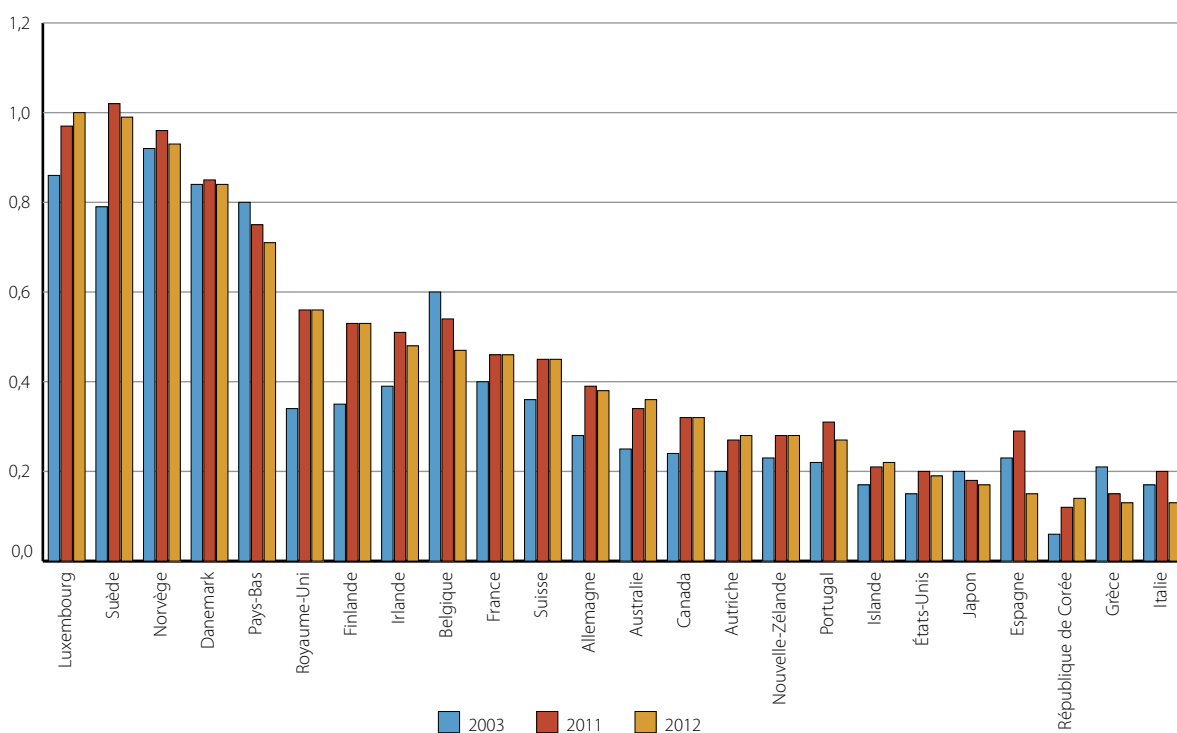
Les pays d'Afrique doivent également se doter de capacités accrues de coordination, de négociation et d'actions d'influence, pour s'assurer que les enjeux essentiels du Programme de Doha pour le développement (accès aux marchés agricoles, coton, etc.), demeurés sans solution à Bali, puissent désormais être affrontés résolument.

Les flux d'APD des pays de l'OCDE vers les nations en développement baissent pour une nouvelle année consécutive

Si l'on s'en tient aux tendances de l'APD au sortir de la crise de la dette dans la zone euro, les pays en développement auront à rechercher d'autres moyens de mobilisation des ressources nécessaires à leur développement économique et social. Depuis une diminution initiale de 3 pour cent entre 2010 et 2011, l'APD ne s'est pas rétablie. Les chiffres les plus récents montrent que l'APD provenant des pays membres de l'OCDE a diminué d'environ 4 pour cent entre 2011 et 2012 (OCDE, 2013). C'était la première fois depuis 1997 que l'APD baissait pendant deux années consécutives. Le recul de l'APD en 2012 a été causé tout particulièrement par une diminution de l'APD bilatérale (OCDE, 2013). Plus de 60 % des pays membres de l'OCDE ont réduit leur APD comme proportion de leur RNB en 2012 (figure 8.1). En outre, l'octroi d'APD de la grande majorité des nations de l'OCDE aux nations en développement est toujours très inférieur à la cible de 0,7 pour cent du RNB que les pays de l'OCDE s'étaient engagés à atteindre au plus tard en 2015. En réalité, ces pays sont pour la plupart loin de cette cible. Le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède sont les seules exceptions, car ces pays ont déjà dépassé la cible de 0,7 pour cent.

L'impact de la crise de la dette dans la zone euro affecte bon nombre des pays à revenu faible en Afrique. En 2013 par exemple, le Tchad, l'Érythrée, la Somalie et le Soudan ont atteint le point d'éligibilité à l'Initiative PPTE, mais ne bénéficient pas encore d'un allègement de leur dette. Afin d'aller de l'avant, il est essentiel d'accélérer la résolution de questions en suspens en relation avec la dette extérieure des PMA, y compris par la réduction

Figure 8.1 : APD nette par donateur du CAD exprimé en pourcentage de son RNB



Source : DSNU, juillet 2013.

totale et irrévocable de la dette aux pays qui satisfont aux conditions d'éligibilité.

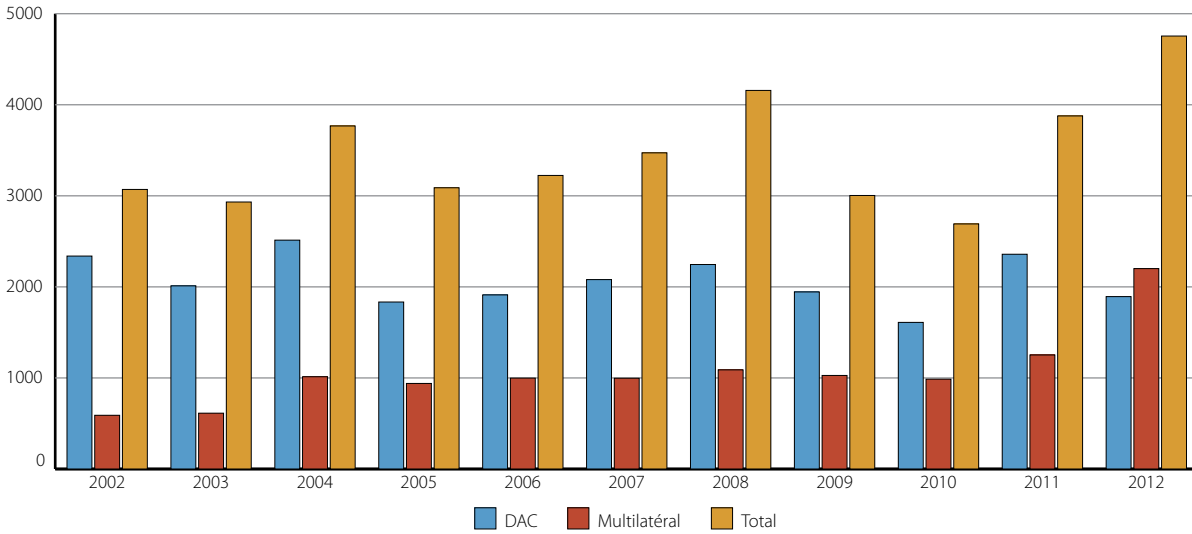
Baisse de l'APD octroyée à l'Afrique par les pays du CAD

Bien que l'Afrique en général et le groupe formé par les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest en particulier, soient toujours des destinataires prioritaires de l'APD, le niveau de l'APD nette reçue est inférieur aux montants promis (OCDE, 2014). L'APD réelle fournie par les organisations multilatérales à l'Afrique s'est accrue durant la période 2011-2012, mais les flux réels d'APD des pays membres du CAD à l'Afrique ont diminué au cours de cette période. L'Afrique du Nord a enregistré une importante chute des flux entrants d'APD (d'environ 20 pour cent), tandis que le reste de l'Afrique a connu une baisse de 4,7 pour cent au cours de la même période (figures 8.2 et 8.3), résultant d'une diminution de 5 pour cent à l'échelle de l'ensemble du continent. Un examen minutieux des courbes moyennes de croissance de l'APD à l'Afrique traduit une situation inquiétante (figures 8.4 et 8.5).

En Afrique du Nord et dans le reste de l'Afrique, le taux de croissance des apports d'APD a diminué plus de fois qu'il n'a augmenté. Au niveau des pays, entre 2011 et 2012, cinq d'entre eux, à savoir la République du Congo, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Érythrée et le Togo ont connu la diminution d'APD la plus importante (plus de 50 pour cent) (OCDE, 2014).

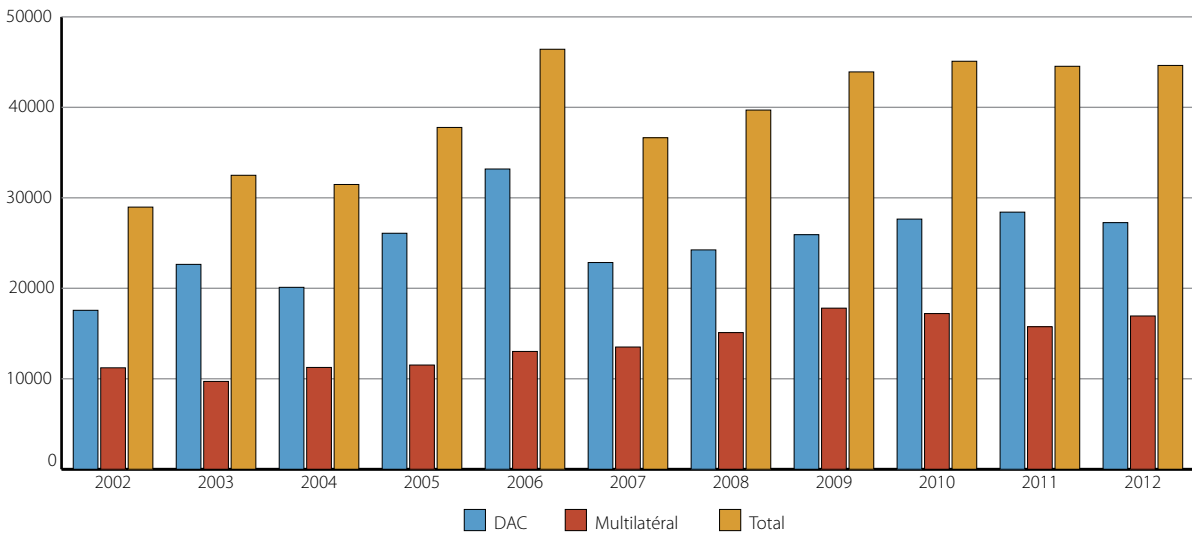
À moyen terme, l'on peut s'attendre à voir l'APD à l'Afrique (hors Afrique du Nord) continuer de baisser, à moins que les pays membres de l'OCDE ne prennent des mesures fermes pour combler l'écart entre leurs engagements au titre de l'APD et les décaissements réellement effectués. Cependant, cela n'est guère probable dans un avenir proche, compte tenu de la lente reprise de l'économie américaine et de la plupart des économies européennes au sortir de la crise financière des « subprimes » et de la crise de l'endettement, respectivement. De surcroît, l'ampleur même de ces fonds de relance économique fait que ces pays ne disposent que d'une latitude limitée pour financer l'APD.

Figure 8.2 : APD octroyée à l’Afrique du Nord (en millions de dollars US constants de 2012)



Source : OCDE, site consulté le 23 septembre 2014.

Figure 8.3 : APD octroyée à l’Afrique hors Afrique du Nord (en millions de dollars US constants de 2012)



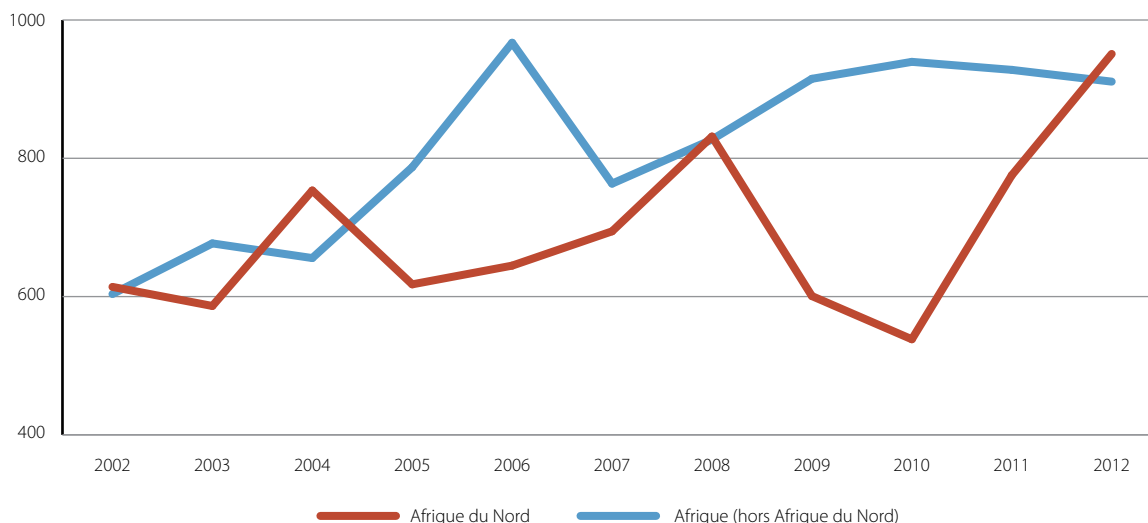
Source : OCDE, site consulté le 23 septembre 2014.

Le déclin de l’APD allouée aux services sociaux met en péril le développement du capital humain et la santé procréative

Bien que le secteur des infrastructures et des services sociaux reste le premier bénéficiaire de l’APD provenant des pays de l’OCDE, le montant de ce soutien a régressé ces dernières années. Entre 2011

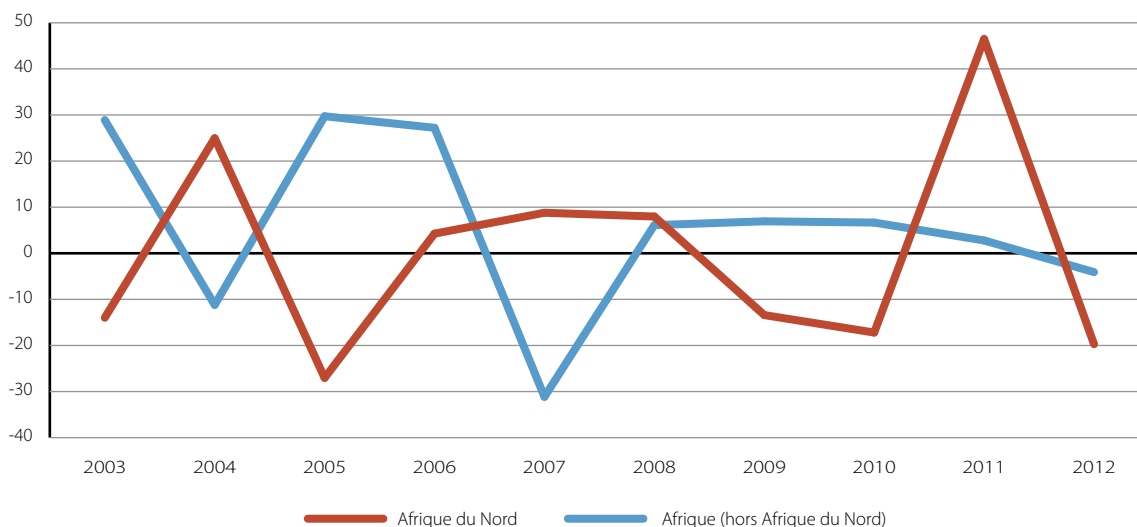
et 2012, la baisse a été supérieure à 6 pour cent (figure 8.6). La ventilation du secteur des services sociaux en sous-secteurs montre que la régression de l’APD a surtout frappé les secteurs de l’éducation et de la santé procréative. La diminution de l’APD en faveur de la santé procréative aura un effet négatif sur la capacité de l’Afrique à réduire la mortalité maternelle, qui représente actuelle-

Figure 8.4 : Décaissements moyens de l'APD à l'Afrique (en millions de dollars US constants de 2012)



Source : OCDE, site consulté le 23 septembre 2014.

Figure 8.5 : Pourcentage d'augmentation des décaissements effectifs de l'APD à l'Afrique



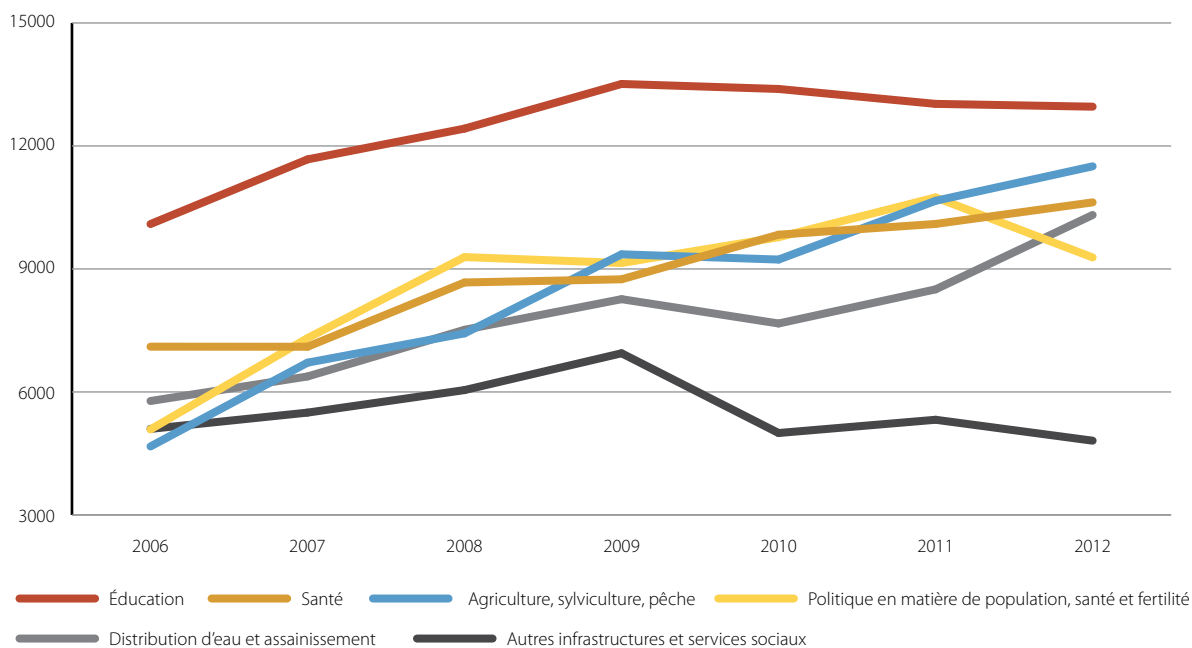
Source : OCDE, site consulté le 23 septembre 2014.

ment 63 pour cent de la proportion mondiale des décès. La baisse de l'APD accordée à l'éducation aura des conséquences sur le développement de compétences et de capital humain. À son tour, le manque de compétences aura des répercussions négatives sur la réalisation d'autres OMD, ainsi que sur l'accélération de l'industrialisation et de la transformation économique de l'Afrique.

Les pays membres de l'OCDE ne respectent toujours pas leurs engagements en matière d'aide aux pays en développement sans littoral

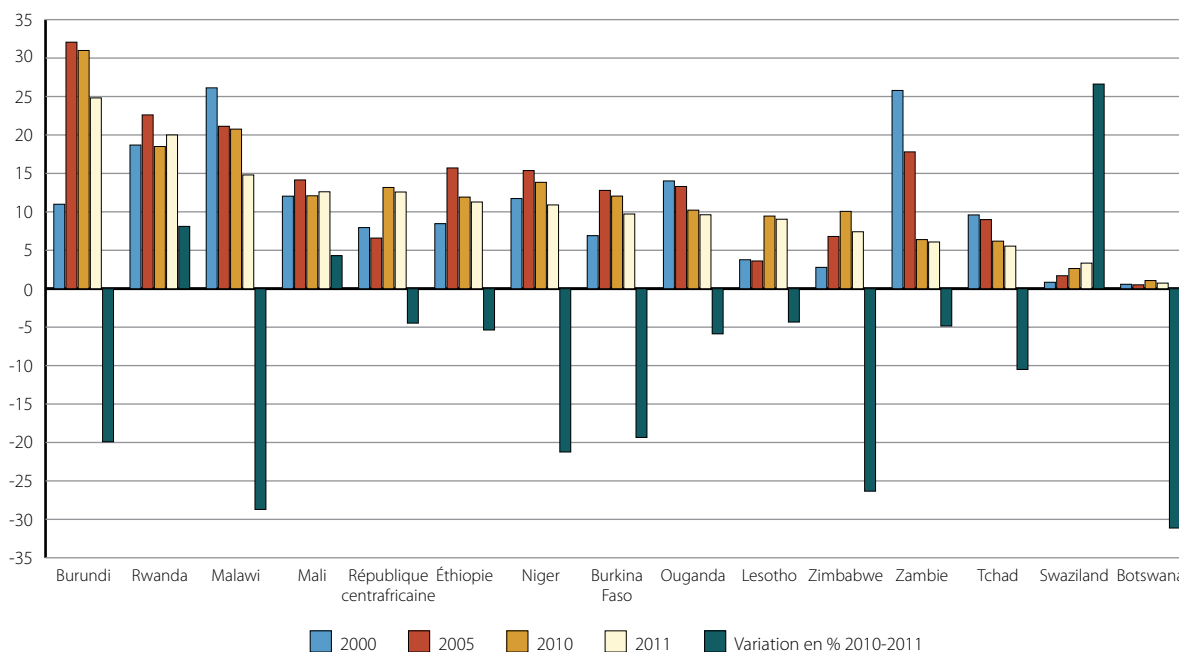
Les Nations Unies ont identifié certains pays en développement sans littoral comme méritant une attention particulière, car : (i) ils n'ont pas suffisamment accès au transport maritime bon marché ; (ii) ils sont isolés des marchés mondiaux ; et (iii) ils font face à des coûts de transport élevés.

Figure 8.6 : APD par secteur (aux prix courants, en millions de dollars US)



Source : OCDE, 2014.

Figure 8.7 : APD reçue par les pays en développement sans littoral (exprimée en pourcentage du RNB)



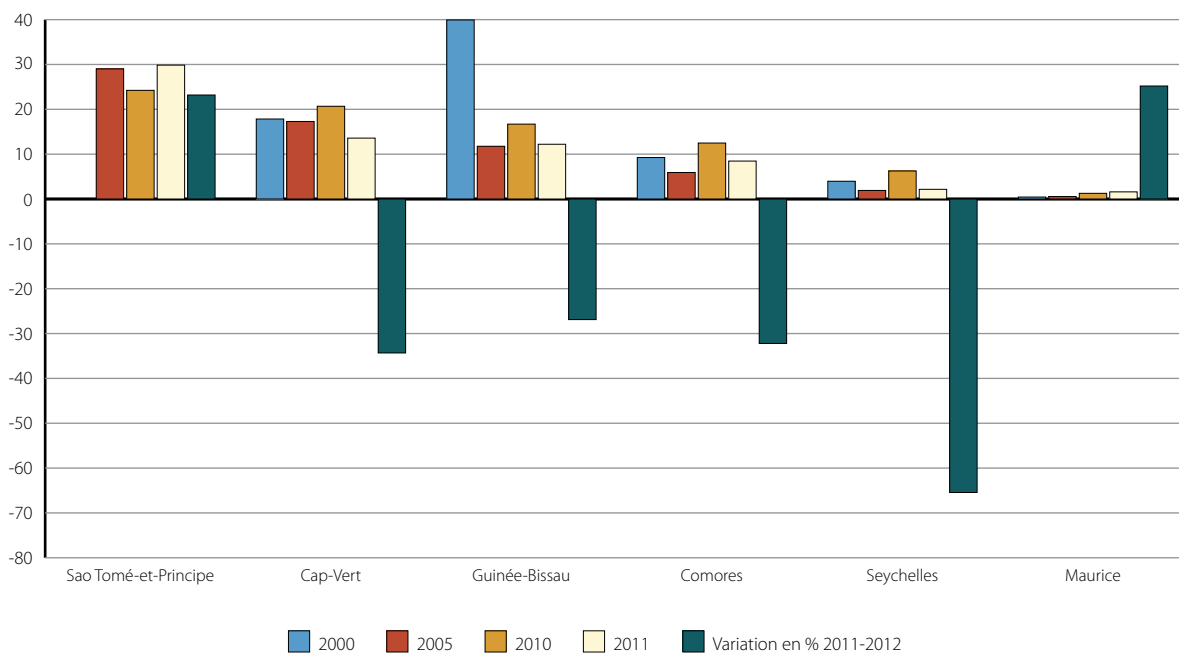
Source : DSNU, juillet 2013.

Par conséquent, les Nations Unies ont adopté la Déclaration d'Almaty et le Programme d'action d'Almaty en 2003 pour relever certains de ces défis (UNECA *et al*, 2012). Les pays développés ont entrepris de prêter assistance aux Nations Unies

afin de réaliser ce programme mondial sous la forme de financements et d'un soutien technique.

Les pays membres du CAD n'ont pas tenu leurs promesses de financement. Les données dis-

Figure 8.8 : APD reçue par les petits États insulaires en développement (exprimée en pourcentage du RNB)



Source : DSNU, juillet 2013.

ponibles indiquent que si l'APD apportée à bon nombre de pays en développement sans littoral en termes de pourcentage du RNB s'est inscrite en hausse entre 2008 et 2011, elle a enregistré un recul dans presque tous ces pays entre 2010 et 2011 (figure 8.7). Le Botswana, le Burkina Faso, le Mali, le Rwanda et l'Ouganda ont été les pays les plus durement touchés, avec une baisse de plus de 20 pour cent entre 2010 et 2011.

L'APD aux petits États insulaires en développement d'Afrique diminue

Les petits États insulaires en développement (PEID) africains n'ont pas été épargnés par la baisse de l'APD qu'ont connue les pays en développement entre 2010 et 2011. Quatre des six PEID ont enregistré une baisse de l'OPA de plus de 25 pour cent en termes de pourcentage de leur RNB (figure 8.8). Le pays le plus affecté a été les Seychelles, avec une de réduction de plus de 65 %. De plus, l'APD par rapport au RNB reste inférieure à 20 pour cent pour la plupart des PEID, la seule exception étant Sao Tomé-et-Principe. Enfin, pour la plupart des PEID, cet indicateur est actuellement à un niveau très inférieur à celui de 1990 (figure 8.9).

Les pays d'Afrique et d'autres pays en développement bénéficient certes de tarifs préférentiels, mais les régimes d'entrée de leurs produits pourraient encore s'améliorer

Si le niveau des importations (en franchise de droits) de produits africains dans les pays développés reste élevé, certains importants revers se sont produits depuis la crise de la dette dans la zone euro. Pour certains pays africains, dont l'Angola, le Burundi, le Tchad, le Lesotho, le Malawi et l'Ouganda, les importations de leurs produits en franchise de droits dans les pays développés ont stagné entre 2010 et 2011, alors qu'elles ont légèrement diminué pour 13 autres nations africaines. Toutefois, d'importantes améliorations ont été relevées dans le cas de la République centrafricaine, la Guinée-Bissau, Madagascar et la Somalie (figure 8.9).

Les droits de douane imposés par la plupart des pays développés sur les produits primaires en provenance des pays en développement ont sensiblement diminué depuis 2000. Toutefois, les États-Unis et la Norvège les ont légèrement augmentés entre 2010 et 2011. Globalement, les tarifs

Encadré 8.1 : Attirer d'autres sources de financement : enseignements tirés du Rwanda

Compte tenu de la réduction continue de l'aide publique au développement (APD), les pays africains doivent trouver d'autres sources pour financer leur industrialisation. Les réformes institutionnelles constituent un moyen d'attirer des investissements. L'expérience du Rwanda fournit des leçons utiles à cet égard.

Ce pays a entrepris un certain nombre de réformes pour stimuler l'investissement et améliorer le climat des affaires. Elles comprennent entre autres la réduction du temps et des procédures pour enregistrer une entreprise, l'élargissement de l'éventail d'actifs pouvant être utilisés comme garanties de prêts, l'amélioration des systèmes fiscaux en ligne, le règlement de l'insolvabilité et l'amélioration des stratégies visant à protéger les investisseurs.

Ces réformes ont considérablement amélioré l'image du Rwanda en tant que pays de destination éventuel pour des investissements. Par exemple, le rapport « Doing Business » 2013 de la Banque mondiale a classé le Rwanda en première position dans la liste des 50 pays ayant entrepris le plus de réformes depuis 2005. Le Rwanda figure également en 32^{ème} position dans la liste des 40 économies mondiales les mieux classées par la Banque mondiale en termes de facilité de faire des affaires, deuxième pays africain après Maurice.

moyens appliqués par les pays développés aux produits primaires sont aujourd'hui nettement inférieurs à leurs niveaux du début des années 2000. Néanmoins, les pays en développement auraient encore à gagner d'une élimination complète des tarifs douaniers.

Réduction du soutien des pays de l'OCDE à leur secteur agricole

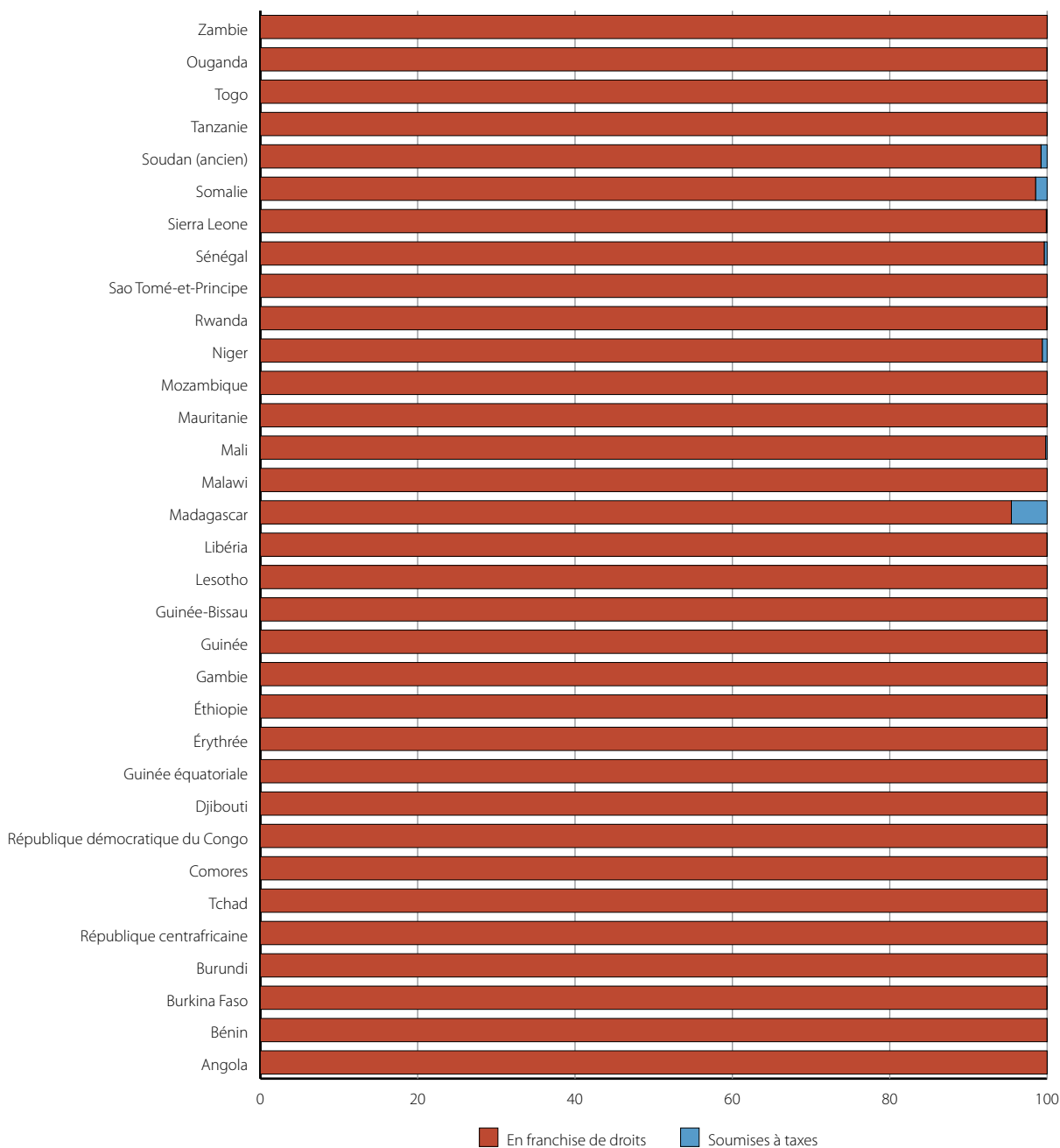
Les données disponibles montrent que le soutien accordé par les pays membres de l'OCDE à leur agriculture a baissé sensiblement dans la plupart des cas depuis 2000 (figure 8.10). Les réductions les plus importantes entre 2000 et 2011 ont été enregistrées en Turquie et au Mexique, dont les pourcentages de réduction ont dépassé 50 pour cent. La Suisse, l'Islande et l'Union européenne ont diminué leurs subventions de plus de 40 pour cent. Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont accru leur soutien à leur agriculture pendant la même période. Mais en termes agrégés, la République de Corée et la Turquie demeurent les pays qui accordent le plus de soutien à leur agriculture, qui dépasse 2 pour cent de leur PIB en moyenne. Ils sont suivis du Japon, de la Suisse, de l'Islande et des États-Unis, dont le soutien à l'agriculture représente toujours plus de 1 % de leur PIB national. Les subventions à l'agriculture entraînent des distorsions sur les marchés agricoles mondiaux. Il en résulte un impact négatif sur les recettes d'exportation et le développement économique des pays en développement, en raison de la forte dépendance de ces derniers à l'égard de leurs

exportations de produits primaires. Les pays de l'OCDE devraient donc se conformer à des règles de concurrence équitables sur le marché mondial des produits agricoles. Les progrès réalisés récemment aux négociations de Doha pourraient apporter une solution de longue durée à cette question.

Utiliser le paquet de Bali (Doha lite) pour tirer parti de la facilitation du commerce

La mise en œuvre d'accords de libre-échange multilatéraux a été interrompue en raison des différences entre les pays riches et les pays pauvres, et entre les exportateurs de produits agricoles et ceux qui protègent leurs agriculteurs. Le récent accord sur le paquet de Bali (Doha lite) est considéré comme le premier arrangement global de l'OMC qui traduit une tentative de simplifier les procédures portant sur les échanges commerciaux transfrontaliers. Le volet « facilitation des échanges » du paquet de Bali s'est inspiré des négociations avortées de Doha sur le commerce mondial et améliorera l'accès en franchise de droits des produits vendus par les pays les plus pauvres du monde. Il prévoit la standardisation des coûts et des délais requis pour le transit des marchandises à travers les frontières et leur dédouanement. En général, les pays les plus pauvres et les moins organisés prennent plus de temps pour dédouaner leurs marchandises, ce qui rend les procédures d'exportation et d'importation plus coûteuses. La nouvelle initiative a pour ob-

Figure 8.9 : Importations en franchise de droits des pays développés en provenance des pays en développement, 2011 (%)



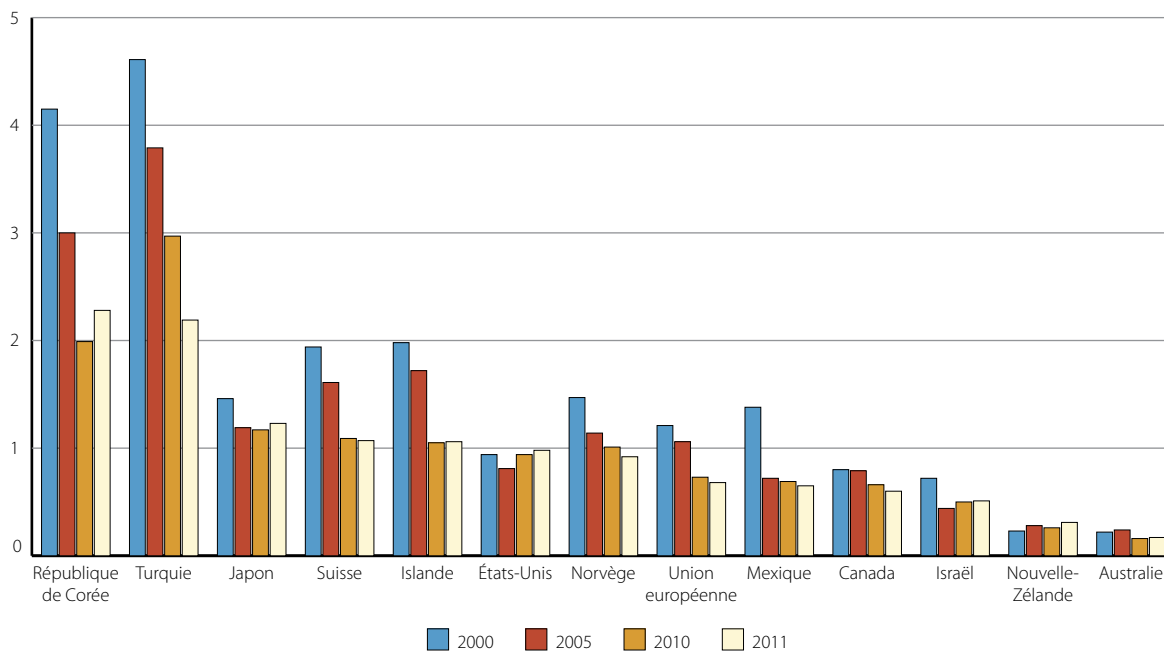
Source : DSNU, juillet 2013.

jectif d'améliorer cet état de fait, et elle devrait contribuer à accélérer le commerce mondial à hauteur de 1 000 milliards de dollars US. Les gouvernements africains doivent intensifier leurs efforts pour accélérer la facilitation du commerce afin d'améliorer leur compétitivité plus avant.

Les initiatives d'allègement des dettes sont bénéfiques pour l'Afrique, mais la soutenabilité de la dette faiblit

En septembre 2012, 26 pays d'Afrique admissibles au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) avaient atteint le point de décision postérieur au point d'achèvement (tableau 8.1). À la fin de 2012, le total nominal de

Figure 8.10 : Estimation du soutien des pays de l'OCDE et de l'Union européenne à leur agriculture (exprimée en pourcentage de leur PIB)



Source : DSNU, juillet 2013.

l'allègement de dettes accordé aux PPTe s'élevait à 105 milliards de dollars, dont 67 milliards dans le cadre de l'Initiative PPTe et 38 milliards sous l'Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette (MDRI) (CEA et OCDE, 2013). De récentes estimations indiquent également que plus de 5,5 milliards de dollars US en dettes commerciales externes ont été radiés au profit de 15 PPTe africains soutenus par la facilité d'allègement de la dette (DRF) de la Banque mondiale.

Après avoir atteint 193 milliards de dollars en 2006 au point culminant des Initiatives PPTe et MDRI, la dette extérieure totale de l'Afrique (hors Afrique du Nord) s'est alourdie d'une moyenne de 11 % par année pendant la période de 2006 à 2011. Néanmoins, en tant que pourcentage du RNB et de la valeur des exportations de biens et services, la dette et le service de la dette africains ont baissé de plus de deux tiers grâce aux effets combinés des Initiatives PPTe et MDRI (CEA et OCDE, 2013). En outre, les paiements du service de la dette exprimés en pourcentage des exportations sont tombés à moins de 3,4 % en 2011, contre 11,5 % en 2000.

S'il est vrai que de nombreux pays d'Afrique ont profité des Initiatives PPTe et MDRI et d'autres initiatives de soulagement de la dette, de récentes accumulations de dettes ont rendu l'endettement moins soutenable. On estime que 14 des 33 PPTe africains vont au-devant d'un risque modéré de surendettement, et que sept autres pays courent un risque très élevé de surendettement.

D'autres engagements ont été consentis en 2009 pour accroître les ressources fournies par les institutions financières internationales (IFI) afin d'amortir les effets de la crise des « subprimes » et de la crise de la dette dans la zone euro. Dans cette optique, le FMI a été appelé à émettre de nouveaux DTS, dont environ 19 milliards de dollars US ont été consacrés en août 2009 à des lignes de crédit. Environ deux tiers de ce montant a été mis à la disposition des pays les plus touchés par la crise (CEA, 2010). Le FMI a également remanié son cadre de prêts concessionnels pour en améliorer les termes et l'accès et pour augmenter les prêts concessionnels accordés.

Toutefois, les PRF n'ont pas bénéficié d'une part équitable du plan de sauvetage du FMI. Même

Tableau 8.1 : État de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en Afrique, septembre 2013

| Franchissement du point d'achèvement | | |
|---|---------------|----------------------|
| Bénin | Ghana | Sao Tomé-et-Principe |
| Burkina Faso | Guinée | Sénégal |
| Burundi | Guinée-Bissau | Sierra Leone |
| Cameroun | Libéria | Tanzanie |
| République centrafricaine | Madagascar | Togo |
| Comores | Malawi | Ouganda |
| Côte d'Ivoire | Mali | Zambie |
| Rép. du Congo | Mauritanie | |
| République démocratique du Congo | Mozambique | |
| Éthiopie | Niger | |
| Gambie | Rwanda | |
| Entre le point de décision et le point d'achèvement de l'Initiative PPTE | | |
| Tchad | | |
| Point de décision non encore atteint | | |
| Érythrée | Somalie | Soudan |

Source : FMI, 2013.

si les PRF africains ont été, dans une certaine mesure, préservés de ces crises à la faveur de politiques macroéconomiques solides, de l'intégration limitée des marchés financiers aux marchés financiers mondiaux, de l'exposition minimale aux instruments financiers complexes, d'une liquidité bancaire relativement élevée, de la dépendance limitée à l'égard des financements extérieurs et d'un faible endettement auprès des institutions financières (FMI, 2009), ils ont tout de même subi certaines retombées négatives des crises, par exemple une contraction des flux d'aide, la chute du cours des matières premières, la réduction du commerce mondial, le plongeon des transferts de fonds et le ralentissement des flux de capitaux, particulièrement l'investissement étranger direct.

La part attribuée à l'ensemble des PRF (19 milliards de dollars) était bien en dessous des 78,35 milliards, 31,5 milliards et 38,7 milliards de dollars attribués respectivement à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal durant la crise de la dette dans la zone euro (figure 8.1.1). En outre, les conditions procycliques que le FMI a imposées pour accé-

der à ces fonds de sauvetage ont désavantagé les pays africains. À la fin du mois de juillet 2009, le FMI a approuvé 18 nouveaux prêts à hauteur de 48 811,4 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS), dont environ 68 pour cent ont été accordés à trois pays (Roumanie, Ukraine et Hongrie), et plus de 82 pour cent à des pays de la zone euro (même si ceux-ci n'ont pas été les premiers ni les plus durement touchés). En revanche, seulement 1,6 pour cent des nouveaux prêts ont été octroyés à des pays de la région africaine (Woods, 2009), dont la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Les crises financières et l'inadéquation des ressources de sauvetage ont sans nul doute freiné la trajectoire de l'Afrique vers la réalisation des OMD. Aussi, les progrès de l'Afrique doivent-ils être évalués en tenant compte de ces facteurs. L'incapacité continue des partenaires de développement à honorer leurs engagements et à fournir un soutien adéquat à l'Afrique au sortir de la crise remet en question leur responsabilité dans l'accord de partenariat mondial.

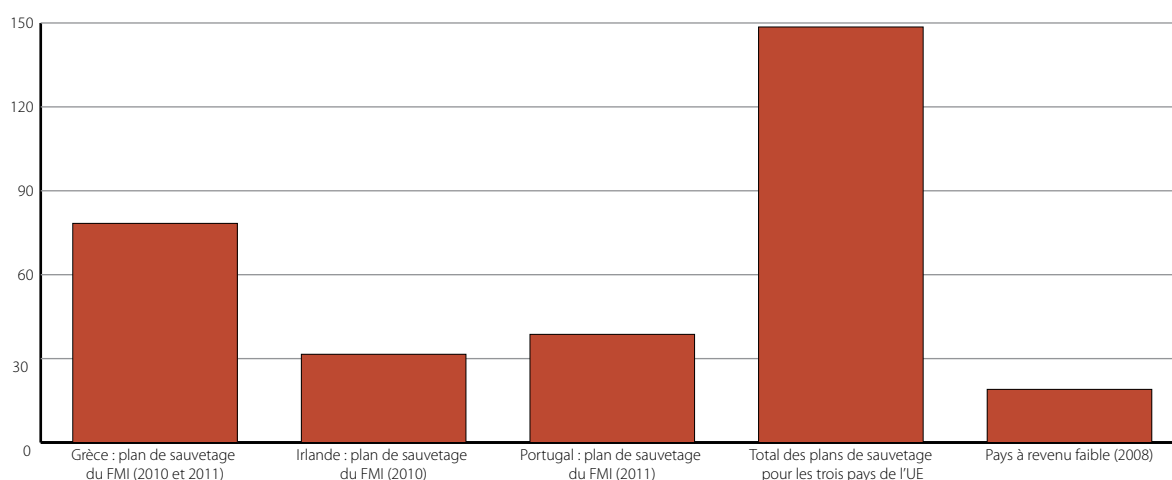
Tableau 8.2 : Total du service de la dette (exprimé en % des exportations de biens et de services et des revenus primaires)

| Pays | 2000 | 2005 | 2011 | 2012 | Différence en points de pourcentage (2011-2012) |
|---|--------|--------|--------|-------|---|
| Afrique du Nord, moyenne | 17,376 | 10,842 | 6,124 | 5,869 | -0,255 |
| Algérie | | 11,375 | 0,586 | 0,849 | 0,263 |
| Égypte | 8,498 | 6,671 | 7,050 | 6,029 | -1,021 |
| Maroc | 23,075 | 13,805 | 6,753 | 7,271 | 0,517 |
| Tunisie | 20,554 | 11,514 | 10,105 | 9,326 | -0,779 |
| Afrique, moyenne (hors Afrique du Nord) | 14,332 | 9,394 | 3,253 | 4,033 | 0,780 |
| Angola | 20,617 | 10,521 | 4,176 | 5,834 | 1,658 |
| Bénin | 13,750 | 6,985 | 4,234 | 6,026 | 1,792 |
| Botswana | 2,002 | 0,913 | 0,935 | 0,745 | -0,190 |
| Burkina Faso | 19,181 | 8,293 | 2,374 | 3,661 | 1,287 |
| Burundi | 38,073 | 34,349 | 2,291 | 8,942 | 6,651 |
| Cameroun | 12,446 | 10,001 | 1,076 | 1,684 | 0,608 |
| Cap-Vert | 10,711 | 9,576 | 4,947 | 4,560 | -0,387 |
| République centrafricaine | | 20,050 | 4,134 | 9,721 | 5,588 |
| Tchad | 14,277 | 1,783 | 2,309 | 3,318 | 1,009 |
| République démocratique du Congo | | 15,447 | 1,453 | 1,824 | 0,371 |
| Rép. du Congo | 0,560 | 12,044 | 1,151 | 1,238 | 0,087 |
| Côte d'Ivoire | 15,848 | 1,367 | 1,206 | 1,885 | 0,680 |
| Éthiopie | 14,515 | 2,144 | 4,536 | 6,601 | 2,065 |
| Gambie | 10,977 | 11,931 | 8,236 | 9,300 | 1,064 |
| Ghana | 23,796 | 11,231 | 3,170 | 3,290 | 0,120 |
| Guinée | 15,391 | 13,000 | 8,866 | 8,832 | -0,035 |
| Guinée-Bissau | 19,135 | 4,216 | 0,653 | 1,332 | 0,679 |
| Kenya | 17,302 | 9,442 | 4,000 | 4,788 | 0,788 |
| Lesotho | 7,464 | 5,702 | 2,017 | 2,309 | 0,292 |
| Libéria | | 0,186 | 0,867 | 0,929 | 0,061 |
| Madagascar | 7,075 | 5,087 | 1,977 | 1,802 | -0,175 |
| Malawi | 25,321 | 18,454 | 1,626 | 2,349 | 0,724 |
| Mali | 12,731 | 4,269 | 4,861 | 3,551 | -1,310 |
| Mauritanie | 16,211 | 4,864 | 2,759 | 3,316 | 0,557 |
| Maurice | 16,378 | 5,282 | 1,422 | 1,102 | -0,320 |
| Mozambique | 2,452 | 3,189 | 1,942 | 3,059 | 1,117 |
| Niger | 7,908 | 5,580 | 4,076 | 3,134 | -0,942 |
| Nigéria | 8,206 | 15,411 | 0,352 | 0,255 | -0,097 |
| Rwanda | 24,929 | 4,420 | 3,780 | 9,359 | 5,580 |
| Sao Tomé-et-Principe | 21,761 | 61,181 | 8,022 | 8,166 | 0,144 |

| Pays | 2000 | 2005 | 2011 | 2012 | Différence en points de pourcentage (2011-2012) |
|----------------|--------|-------|--------|-------|---|
| Sénégal | 12,529 | 7,164 | 13,225 | 7,244 | -5,981 |
| Seychelles | 3,327 | 7,114 | 1,818 | 2,819 | 1,002 |
| Sierra Leone | 45,857 | 8,881 | 4,342 | 2,659 | -1,683 |
| Afrique du Sud | 5,597 | 5,525 | 2,505 | 4,221 | 1,716 |
| Soudan | 13,179 | 7,699 | 5,014 | 8,739 | 3,725 |
| Swaziland | 2,097 | 1,541 | 1,647 | 2,096 | 0,449 |
| Tanzanie | 11,809 | 6,270 | 3,068 | 2,554 | -0,515 |
| Togo | 5,465 | 0,361 | 2,006 | 2,801 | 0,795 |
| Ouganda | 15,684 | 7,792 | 2,600 | 2,441 | -0,158 |
| Zambie | 15,725 | 6,494 | 0,443 | 2,829 | 2,386 |

Source : Banque mondiale, 2013d.

Figure 8.11 : Plan de sauvetage du FMI durant la crise des « subprimes » et la crise de la dette dans la zone euro



Source : Indicateurs du développement dans le monde, 2013

Incidence de la disponibilité, du caractère abordable et de la qualité des médicaments sur l'accès aux médicaments essentiels

Un élément clé de l'OMD 8 concerne la collaboration mondiale pour l'accès aux médicaments essentiels. Le manque d'accès aux médicaments est rarement dû à un facteur unique et résulte d'un faisceau de circonstances, impliquant notamment : la sélection et l'usage rationnels des médicaments, la pratique de prix abordables, la mise en place d'un financement viable et l'existence de systèmes de santé et d'offre fiables (OMC, OMPI et OMS, 2013). Toutefois, la disponibilité et le prix des médicaments essentiels continuent de

poser problème, d'autant plus que la nécessité d'intervenir lorsque se présentent des épidémies contagieuses et le développement de souches résistantes aux infections sont la source d'autres difficultés (ONU, 2012).

Les financements engagés au profit du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI) se sont pourtant révélés efficaces. En dépit des difficultés, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'OMC, dont les clauses facilitent la fabrication locale et l'importation de médicaments essentiels, semble être plus

largement incorporé aux législations nationales. Ces dispositions fournissent aux pays en développement une certaine souplesse pour élaborer des mesures visant à promouvoir l'accès à des médicaments peu onéreux. Toutefois, les accords bilatéraux de libre-échange (ALE) des États-Unis avec plusieurs pays ou groupes de pays limitent cette marge de manœuvre, car les ALE exigent des pays en développement qu'ils adhèrent à des traités internationaux liés à la propriété intellectuelle, ce qui rend plus difficile, voire impossible, de prendre des mesures telles que l'octroi de licences obligatoires ou le recours au gouvernement pour fournir des médicaments génériques meilleur marché. En outre, la qualité des médicaments est menacée par des produits contrefaits, non conformes aux normes, un problème d'autant plus aggravé par les capacités limitées des organismes de réglementation nationaux.

La croissance des lignes téléphoniques fixes est stationnaire et/ou négative

Le nombre de lignes fixes n'a pratiquement pas changé dans les pays d'Afrique. En moyenne, dans l'ensemble des pays d'Afrique, leur nombre stagne à un niveau inférieur à cinq lignes pour 100 habitants depuis 2000 (DSNU, 2014). Au niveau désagrégé, seuls 15 pays ont connu une très légère progression de ce chiffre entre 2011 et 2012. Cependant, ces augmentations n'ont guère eu d'impact, compte tenu des points de départ très peu élevés. Entre 2011 et 2012, 25 autres pays d'Afrique ont enregistré des réductions du nombre de lignes, tandis que les pays restants n'ont connu aucun changement à cet égard. Comme présenté dans la section qui suit, la croissance médiocre du nombre de lignes téléphoniques fixes s'explique par l'émergence et l'expansion rapide de la téléphonie mobile. Le téléphone portable est devenu plus prisé et accessible que le téléphone fixe, grâce à son moindre coût et à sa commodité.

L'Afrique enregistre le plus fort taux de croissance des abonnés au téléphone portable dans le monde

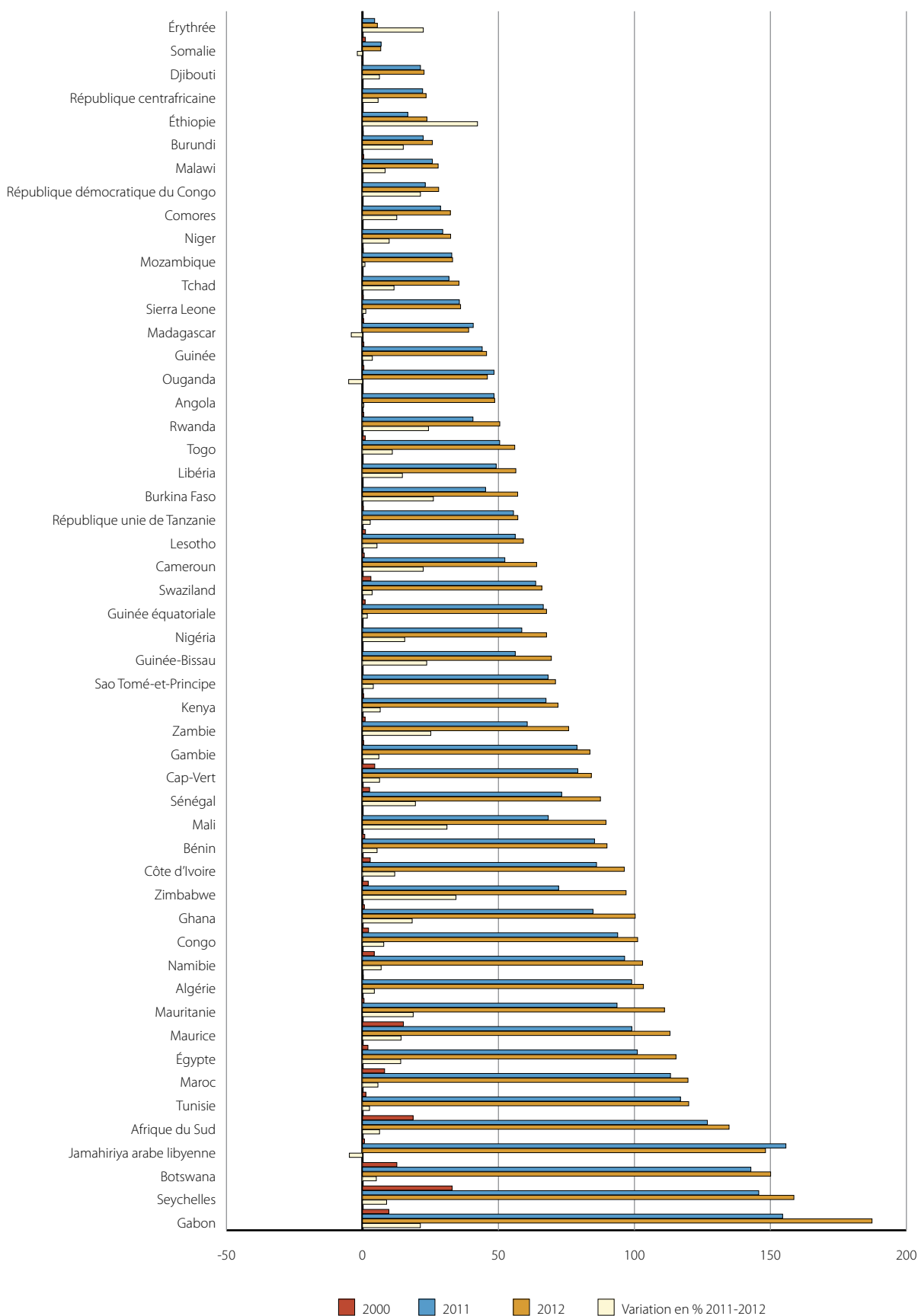
Depuis 2000, la téléphonie mobile a connu une expansion impressionnante en Afrique. La croissance du nombre des abonnés au mobile entre

2000 et 2012 a été supérieure à 2 500 pour cent. Même si cette croissance spectaculaire commence à se tasser dans tous les pays d'Afrique, elle n'en demeure pas moins constante à plus de 10 pour cent. En 2012, 74 habitants sur 100 en Afrique possédaient un téléphone portable (figure 8.13).

Au niveau des pays individuels, ce taux était supérieur à 100 pour cent en 2012 dans les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Congo, Égypte, Gabon, Ghana, Libye, Mauritanie, Maurice, Maroc, Namibie, Seychelles et Tunisie. Le Gabon est le pays qui a enregistré la performance la plus remarquable dans ce domaine, avec un taux de pénétration de 187 pour cent en 2012 (figure 8.12). Cependant, le taux d'abonnement à la téléphonie mobile reste très faible en Érythrée et en Somalie, où il est inférieur à 20 abonnés pour 100 habitants. La fragilité politique persistante de la Somalie explique probablement la performance médiocre du pays sous ce rapport. Cependant, en l'absence de perspective de stabilité à l'horizon, la faiblesse du taux de pénétration du téléphone portable dans ce pays devrait sans doute se confirmer.

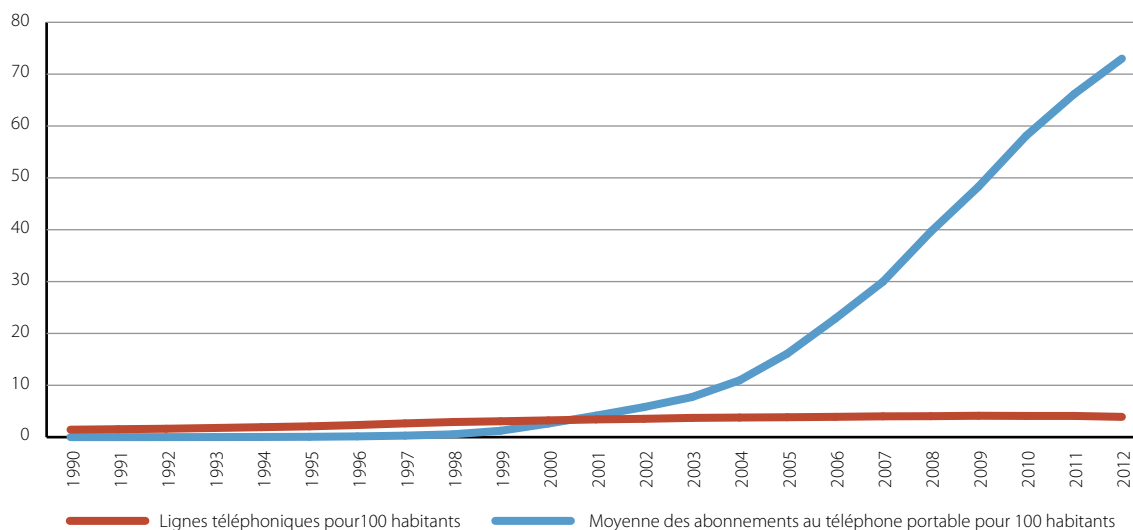
La croissance rapide du nombre d'abonnements au téléphone portable est à l'origine de la très faible croissance du nombre de lignes fixes. Au-delà des avantages en coût et en commodité que présente le portable par rapport au téléphone fixe, les utilisateurs sont attirés par les possibilités de réseautage et les multiples innovations technologiques désormais intégrées aux téléphones portables. Grâce à ces technologies, le téléphone portable offre la possibilité de promouvoir le développement économique aussi bien que le progrès social. Par exemple, le réseautage social rendu possible par le portable a réduit le coût du partage de l'information, ce qui a amélioré la gouvernance et la protection des droits démocratiques dans de nombreuses nations africaines. Les virements par mobile, l'assurance agricole mobile, et les services de vulgarisation agricole par mobile sont autant d'autres exemples des avantages économiques apportés par le portable. Ces services améliorent la productivité agricole et l'inclusion financière dans de nombreux pays d'Afrique. Parmi les initiatives réussies dans ce domaine, on

Figure 8.12 : Abonnements au téléphone portable pour 100 habitants



Source : DSNU, juillet 2013.

Figure 8.13 : Abonnements au téléphone portable et au téléphone terrestre pour 100 habitants, en moyenne de l'ensemble des pays d'Afrique, 1990-2012



Source : DSNU, juillet 2013.

peut citer les services M-Pesa au Kenya, EcoCash au Zimbabwe et TigoPesa en Tanzanie. Il ne fait aucun doute que la téléphonie mobile jouera un rôle important dans le programme de transformation de l'Afrique.

Pénétration de l'Internet faible, mais en expansion rapide

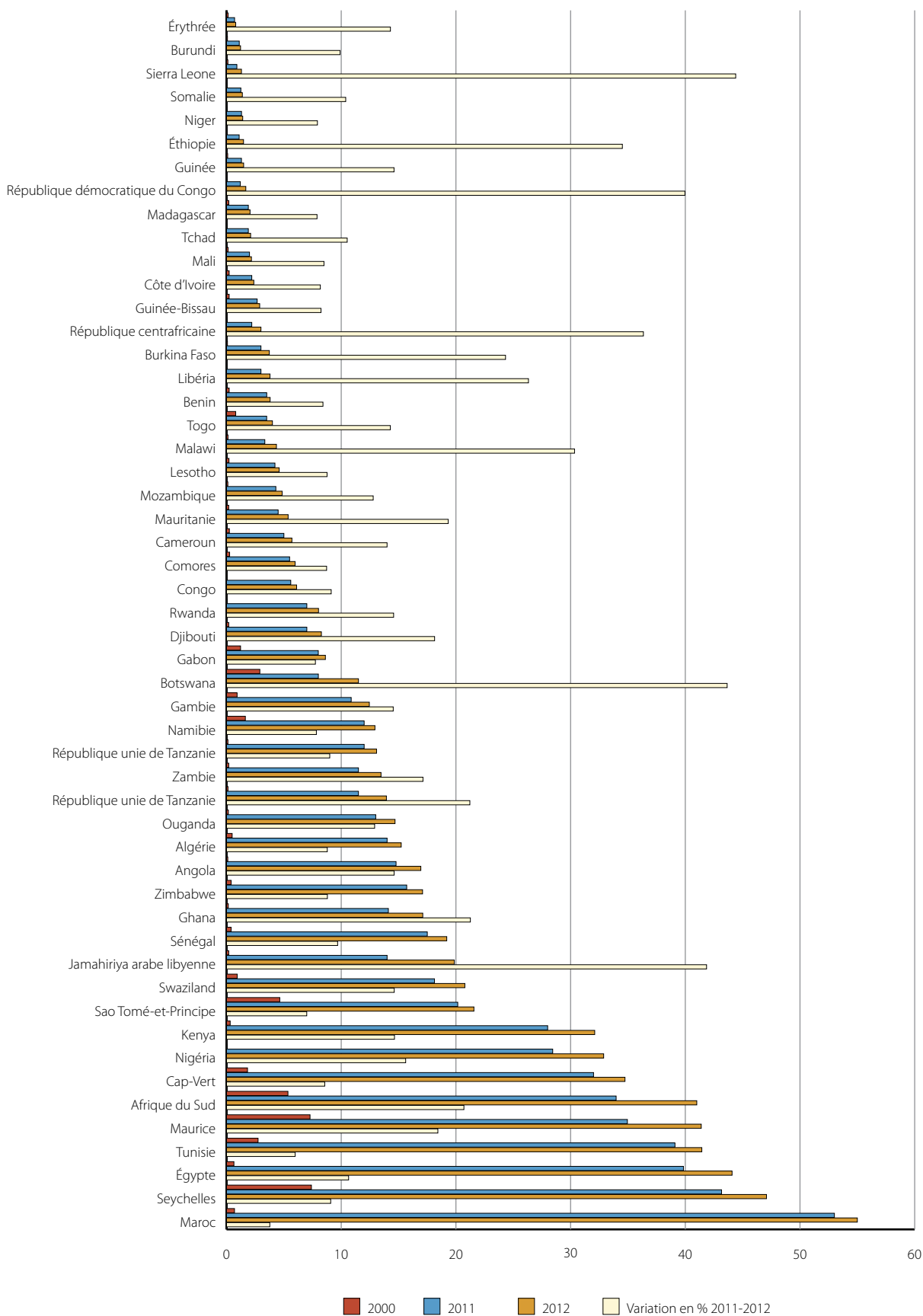
En moyenne, la pénétration de l'Internet reste relativement faible en Afrique. En 2012, le taux de pénétration se situait aux alentours de 14 pour 100 habitants. Le principal obstacle à un usage plus répandu de l'Internet en Afrique tient à son coût. Les prix de l'Internet en Afrique (hors Afrique du Nord) sont les plus élevés du monde (BAD, 2013b). Ainsi, le coût des 100 kilo-octets par seconde en Afrique (hors Afrique du Nord) est 14 fois plus cher qu'en Amérique latine et aux Caraïbes, 5 fois plus cher qu'en Europe, et plus de 3 fois plus cher qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (BAD *et al*, 2013b). Cependant, l'accroissement de l'utilisation d'Internet, qui a été multiplié par 16 entre 2000 et 2012, n'en a pas moins été impressionnant. Entre 2011 et 2012, le nombre moyen des internautes en Afrique pour 100 habitants a progressé de plus de 13 pour cent.

Au niveau des pays, le nombre d'internautes pour 100 habitants était, en 2012, supérieur à 50 au Maroc et aux Seychelles, supérieur à 40 en Égypte, à

Maurice, en Afrique du Sud et en Tunisie, et supérieur à 30 au Cap-Vert, au Kenya et au Nigéria. À l'autre extrême, il y avait moins de 2 internautes pour 100 habitants au Burundi, en République du Congo, en Éthiopie, en Érythrée, en Guinée, au Niger, en Sierra Leone et en Somalie. Toutefois, tous les pays africains ont enregistré une croissance impressionnante en termes d'utilisation d'Internet entre 2011 et 2012. Les pays qui ont le plus progressé à cet égard sont le Botswana, la République démocratique du Congo, la Libye et la Sierra Leone, dont le nombre d'internautes pour 100 habitants a bondi de plus de 40 pour cent. La République centrafricaine, l'Éthiopie et le Malawi ont également affiché une progression honorable dans ce domaine, à raison de plus de 30 pour cent de croissance en moyenne.

Le coût élevé de l'Internet en Afrique est imputable à la dépendance traditionnelle de l'Afrique sur les satellites et les stations terrestres à très petite ouverture d'antenne (VSAT) pour assurer l'essentiel des besoins en connectivité (BAD *et al*, 2013b). Mais cette situation est sur le point de changer, car de nombreux pays d'Afrique ont considérablement investi dans leurs infrastructures d'information et de télécommunications. Des efforts ont également été déployés pour connecter l'Afrique à la bande passante internationale, moins onéreuse, disponible via les câbles sous-marins, qui ont été

Figure 8.14 : Nombre d'internautes pour 100 habitants



Source : DSNU, juillet 2013.

financés conjointement par les gouvernements et les institutions de développement, à l'instar de la Banque mondiale, la BAD, l'IFC, la Banque européenne d'investissement (BEI), et surtout, par les entreprises de télécommunications africaines et internationales issues du secteur privé. Il existe actuellement au moins six câbles sous-marins : le East Africa Submarine Cable System (EASSy), reliant l'Afrique du Sud au Soudan et raccordé à plus de 10 pays africains sans littoral ; le West Africa Cable System (WACS), connectant l'Afrique du Sud au Royaume-Uni en passant par onze pays d'Afrique de l'Ouest ; le SEACOM, reliant les pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest à l'Europe, l'Inde et l'Asie ; le Africa Coast to Europe (ACE), connectant l'Afrique du Sud à la France en passant par plus de huit pays d'Afrique de l'Ouest ; le East African Marine System (TEAMS), lancé par le gouvernement kenyan en partenariat avec des entreprises de télécommunications privées au Kenya et la société Etisalat, basée aux Émirats arabes unis, qui reliera le Kenya au reste du monde ; et Main One Cable, qui s'étend du Portugal à l'Afrique du Sud avec des points d'interconnexion dans différents pays d'Afrique de l'Ouest (Song, 2014). Ces réseaux de câbles sous-marins témoignent d'une ambition affirmée d'améliorer les infrastructures de télécommunications en Afrique, objectif auquel les gouvernements et les institutions de développement du continent collaborent activement. On peut donc prévoir que la pénétration et l'utilisation d'Internet y sont appelées à se développer très rapidement dans un proche avenir.

Conclusion

La réalisation des OMD est tributaire de l'effort international consenti en termes de coopération et

de partenariat. Les partenaires de développement ont réitéré leurs engagements en faveur du financement des échanges commerciaux et de l'ouverture des marchés. À Bali, les membres de l'OMC ont convenu d'un ensemble de propositions conçues pour rationaliser le commerce en général, offrir aux pays en développement davantage d'options en matière de sécurité alimentaire, et accroître le commerce des PMA. Au niveau régional, des décisions et des déclarations ont été proclamées pour stimuler le commerce intra-africain et accélérer l'établissement de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). L'Afrique a également réalisé des progrès remarquables dans l'amélioration de l'accès aux technologies modernes de communication, particulièrement la téléphonie mobile et Internet.

Néanmoins, les pays africains continuent de faire face à des contraintes liées à l'offre, auxquelles ils doivent résolument s'atteler pour que le continent puisse améliorer sa compétitivité. Les pays sont également confrontés à des difficultés concernant le financement des initiatives de développement, essentiellement en raison du manque de pays membres de l'OCDE à leurs engagements d'APD envers les pays en développement. Au vu de cette situation, il appartient aux pays d'Afrique d'améliorer l'efficacité de la mobilisation des ressources nationales, conformément aux préconisations inscrites au titre du pilier VI de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 (PCA), reconnues et validées comme telles par l'ensemble des dirigeants africains.

SECTION III :

Analyse de la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015

Le processus d'élaboration de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 (PCA) a été lancé en juillet 2010 en vertu de la décision du Conseil exécutif de l'UA (Décision EX.CL/Dec.561 (XVII)), qui charge la CUA, en collaboration avec les partenaires de la CEA, de la BAD et du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, de commencer à réfléchir à la forme que pourraient prendre les OMD dans la période postérieure à 2015. Les premières consultations ont débuté en novembre 2011 à Accra, au Ghana, où les parties prenantes ont convenu que le prochain cadre devrait s'appuyer sur les OMD en prenant en compte les questions émergentes liées au changement climatique, à la transformation structurelle économique ainsi que la science, la technologie et l'innovation. Les consultations subséquentes ont réaffirmé l'importance de ces axes prioritaires pour l'Afrique⁵².

Ces consultations visaient principalement à exprimer et mettre en avant une PCA fondée sur un engagement, un consensus et une appropriation multipartites. À cette fin, elles ont rassemblé des représentants issus des gouvernements, des communautés économiques régionales (CER), du secteur privé, des universités, des cellules de réflexion et des organisations de la société civile, y compris celles des jeunes et des femmes. Elles ont également comporté un sondage en ligne destiné à évaluer les domaines d'intervention prioritaires

52 À Mombasa en octobre 2012 pour les parties prenantes de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, à Dakar en décembre 2012 pour les parties prenantes de l'Afrique du Nord, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest et une consultation régionale finale à Hammamet, en Tunisie, en mars 2013.

pour le programme de développement pour l'après-2015.

Ces consultations ont notamment conduit à l'identification de « résultats en matière de développement » comme domaines d'intervention prioritaires pour le programme de développement de l'après-2015 et de « catalyseurs de développement » qui faciliteraient la mise en œuvre et la réalisation du programme. Les conclusions des consultations ont été présentées aux chefs d'État et de gouvernement africains durant la 21^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Dans une décision historique, le sommet a entériné la création d'un Comité de haut niveau (CHN) comprenant dix chefs d'État et de gouvernement représentant les cinq sous-régions⁵³. Présidé par S.E. Mme Ellen Sirleaf-Johnson, le CHN avait pour fonction d'affiner la position commune préliminaire et d'établir des alliances intercontinentales sur les priorités identifiées. Suite à une série de consultations animées par le secrétariat du CHN, le document révisé a été adopté lors de la 22^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement africains qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, en janvier 2014. Reposant sur six piliers⁵⁴, ce document souligne l'engage-

53 Le CHN est composé des pays membres suivants : Libéria (présidence) et Guinée (Afrique de l'Ouest) ; Algérie et Mauritanie (Afrique du Nord) ; Congo et Tchad (Afrique centrale) ; Éthiopie et Maurice (Afrique de l'Est) ; et Namibie et Afrique du Sud (Afrique australe).

54 Ces piliers sont comme suit : transformation économique structurelle et croissance inclusive ; science, technologie et innovation ; développement axé sur l'être humain ; viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques

ment de l'Afrique à s'atteler aux travaux inachevés au titre des OMD en accordant la priorité aux résultats susceptibles de faire passer le continent de statut de région en développement à celui de pôle de croissance mondiale.

Cependant, l'objectif immédiat de la PCA est d'influer sur les processus mondiaux en cours, et dont le rapport du Groupe de travail ouvert (GTO) sur les objectifs de développement durable, un élément clé qui devrait servir à alimenter la rédaction du rapport du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe africain des négociateurs, investi d'une fonction de médiateur chargé de mener à bonne fin l'établissement des priorités de l'Afrique lors des processus intergouvernementaux prévus à partir de septembre 2014, constitue une importante passerelle entre la PCA et le travail du GTO. Même si certaines priorités identifiées dans la PCA sont déjà reflétées dans les rapports préliminaires du GTO, il reste encore beaucoup à faire pour influencer ce processus de manière globale. Ainsi, la présente section du rapport présente la justification de chacun des piliers de la PCA.

Premier pilier : transformation économique structurelle et croissance inclusive

Justification de la transformation et de l'inclusivité

La vision d'avenir que l'Union africaine cultive pour l'Afrique à l'horizon 2063 est celle d'un continent unifié, pacifié et prospère, la prospérité étant envisagée en termes de relèvement de l'ensemble des pays africains du statut de pays à revenu faible à celui de pays à revenu intermédiaire. Ce processus nécessitera, entre autres variables, des niveaux élevés et soutenus de croissance participative et inclusive. En outre, la croissance devra être durable pour que les prochaines générations puissent en bénéficier.

Comme le montrent les publications économiques, il existe un lien étroit entre le niveau d'industrialisation, la croissance économique et le développement. De fait, l'expérience des écono-

de catastrophes naturelles ; paix et sécurité ; et financements et partenariats.

mies nouvellement industrialisées et émergentes montre que le développement durable ne peut être atteint sur une base industrielle fragile (Alfaro, 2003 ; Barrios *et al*, 2004 ; Lall, 2003). En outre, elle laisse parfois suggérer que le développement industriel peut promouvoir l'inclusivité et advenir sans nécessairement creuser les inégalités et accentuer la marginalisation comme le prédit la théorie de Kuznets (1955). Les expériences du Brésil et du Mexique révèlent que des politiques bien ciblées telles que les transferts monétaires assortis de conditions peuvent se révéler très efficaces pour réduire les inégalités. Dans ces pays, les transferts monétaires assortis de conditions ont été à la source d'une baisse d'environ 21 pour cent du coefficient de Gini entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000 (Soares *et al*, 2007).

La transformation structurelle a le potentiel d'accroître les opportunités de d'emploi décent par la création de chaînes de valeur reposant sur les principaux produits primaires des pays et l'établissement de liens entre les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Grâce au processus de valorisation et d'amélioration des produits, la transformation structurelle accroît la valeur des productions locales et les revenus des pays producteurs. En outre, en facilitant la diversification des exportations, elle renforce la résilience aux chocs externes, accélère la croissance et réduit la volatilité de la croissance (Mobarak, 2005 ; Moore et Walkes, 2010 ; Elhiraika *et al*, 2014).

Bon nombre des pays africains exportateurs de matières premières et/ou de produits primaires restent au plus bas des chaînes mondiales de valeur, car les avantages qu'ils tirent de leurs exportations sont marginaux. Par exemple, il est bien connu que le prix de vente au détail du café torréfié et moulu revient à 90 pour cent au pays consommateur. De manière similaire, la valeur au détail d'un diamant poli est trois fois supérieure à celle de la pierre brute, ce qui renforce le besoin d'encourager la transformation structurelle (Armah, 2013).

Une croissance économique solide sans développement industriel et sans transformation

Tableau 9.1 : Élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance et aux inégalités pour certaines régions

| | Élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance | Élasticité de la pauvreté par rapport aux inégalités |
|------------------------------------|---|--|
| Afrique du Nord | -2,93 | 4,34 |
| Afrique, hors Afrique du Nord | -1,51 | 1,56 |
| Afrique | -1,82 | 2,16 |
| Asie de l'Est et Pacifique | -2,48 | 3,49 |
| Europe de l'Est et Asie de l'Ouest | -4,22 | 6,85 |
| Amérique latine et Caraïbes | -3,08 | 5,00 |

Source : Armah, 2013.

structurelle concomitants est confrontée à un risque croissant résultant de la fluctuation des prix et des divers chocs externes auxquels les produits primaires sont exposés. Ce scénario est mis en avant dans les travaux de Roemer (1979) et Reinhardt (2000), qui estiment la fluctuation des prix des minerais et des métaux à 23 pour cent, contre 13 pour cent pour les produits transformés. En outre, l'inclusivité peut être menacée lorsque la croissance économique est exclusivement alimentée par des produits primaires. En effet, l'extraction des produits pétroliers et miniers, par exemple, est une activité à forte intensité de capital, mais qui n'apporte qu'une contribution limitée à la création d'emplois (Armah, 2014).

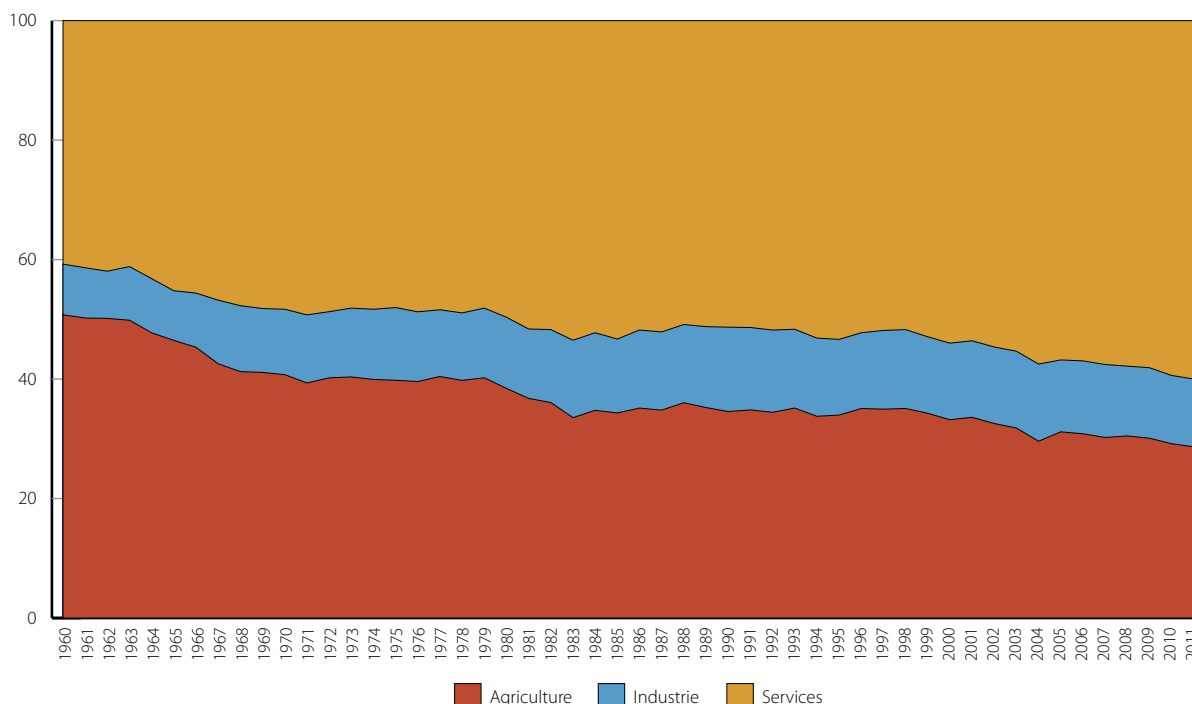
L'Afrique a la possibilité d'accroître les avantages qu'elle tire de ses vastes ressources naturelles en adoptant une stratégie d'industrialisation basée sur les matières premières. Il ne fait aucun doute que depuis le début de la décennie écoulée, le continent connaît une croissance sans précédent, à un taux réel d'au moins 5 pour cent, certains pays ayant même enregistré des taux de croissance moyens de plus de 7 pour cent au cours de cette période. Toutefois, cette performance ne s'est pas traduite par des emplois offrant une rémunération stable, et jusqu'ici, la croissance économique s'est souvent accompagnée de fortes inégalités et d'un accès insuffisant aux services sociaux de qualité. La pauvreté et le sous-emploi restent largement répandus et constituent une source de préoccupation majeure pour les économies africaines. Ces phénomènes touchent près de la moi-

tié de la population de l'Afrique hors Afrique du Nord, et particulièrement les jeunes, 72 pour cent d'entre eux vivant avec moins de deux dollars US par jour. Par ailleurs, les inégalités de revenu sont particulièrement criantes en Afrique hors Afrique du Nord, qui affichait en 2008 un coefficient de Gini de 44,2, classant le continent en deuxième position dans ce domaine après l'Amérique latine et les Caraïbes (Ortiz et Cummins, 2011). Par exemple, sur 20 pays africains pour lesquels des données sont disponibles, les 20 pour cent les plus pauvres de la population gagnent souvent une part bien inférieure à 10 pour cent de l'ensemble des revenus, tandis que les 10 pour cent les plus riches en contrôlent au moins le quart ou la moitié, voire davantage⁵⁵. En outre, il existe des disparités importantes liées au genre et à l'emplacement géographique. Cela illustre une forte inégalité des opportunités d'emploi et des résultats sociaux pour les différents segments de la société, et compromet l'avenir de nombreuses générations actuelles et futures.

Bien que la récente performance de la croissance africaine soit remarquable, ses effets sur la réduction de la pauvreté, les moyens de subsistance et l'accès aux opportunités économiques et sociales et aux services ne répondent pas aux aspirations des décideurs et de leurs électeurs. Le tableau 9.1 illustre la faible incidence de la croissance sur la pauvreté : une augmentation du taux de croissance d'un pour cent réduit la pauvreté en Afrique

⁵⁵ Pour la liste des 20 pays, voir CEA et al, 2014.

Figure 9.1 : Pourcentages de valeur ajoutée pour les secteurs de l'agriculture, de la manufacture et des services (moyennes pour l'Afrique, hors Afrique du Sud et pays d'Afrique du Nord)



Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde, avril 2014.

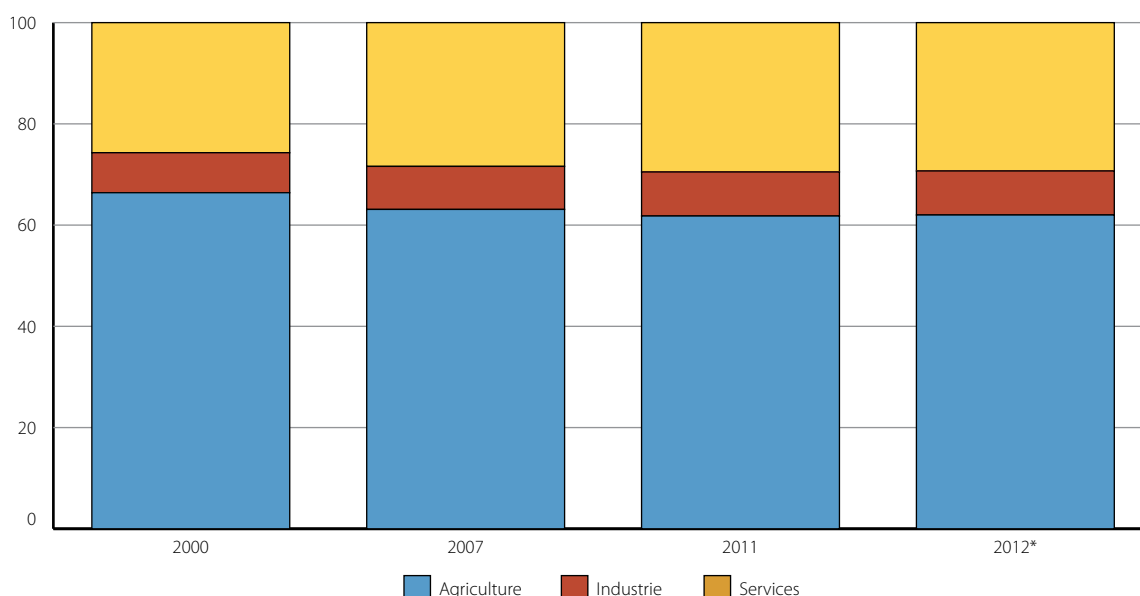
de seulement 1,82 pour cent, contre 3,1 pour cent au moins en Amérique latine et aux Caraïbes et 2,5 pour cent dans les régions de l'Asie de l'Est et du Pacifique. En Europe de l'Est et en Asie de l'Ouest, l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance est encore plus élevée (4,2 pour cent), ce qui illustre l'énorme potentiel que représente une croissance de qualité pour induire le développement social et l'inclusivité.

La croissance récente de l'Afrique n'a pas induit de création d'emplois décents en nombre suffisant, en faveur des jeunes. Selon les données de l'OIT, l'Afrique détient le pourcentage le plus élevé de travailleurs pauvres au monde (c.-à-d. des travailleurs gagnant moins de 1,25 dollar par jour), établi à 46,5 pour cent en 2012, et plaçant le continent devant l'Amérique latine, dont l'indicateur s'élève à 24,4 pour cent pour la même année (OIT, 2013). Par ailleurs, cette croissance reste extrêmement vulnérable aux chocs externes, tels que les aléas climatiques et la volatilité des cours mondiaux des matières premières, en raison de la dépendance du continent à l'égard de l'agriculture et des pro-

duits primaires pour ses résultats. Entre 2002 et 2012, le pétrole, les métaux et d'autres minéraux représentaient plus de 67 pour cent de la croissance des exportations africaines. En fait, en 2012, le pétrole à lui seul comptait pour plus de 50 pour cent des exportations de marchandises originaires de l'Afrique. La solide croissance que l'Afrique a enregistrée au cours de la dernière décennie est essentiellement attribuable aux prix élevés de ses exportations de produits primaires (BAD, 2013).

L'industrie, en particulier le secteur manufacturier, a toujours été une source importante de création d'emplois dans les pays développés et les pays en développement. Toutefois, comme le montre la figure 9.1, la contribution de la manufacture au PIB des pays africains a été limitée à moins de 11 ou 12 pour cent depuis leur indépendance dans les années 1960, sans qu'aucune amélioration notable n'ait été introduite à la faveur de la récente croissance soutenue que le continent a connu ces dix dernières années. Le même indicateur s'élève à plus de 31 pour cent en Asie de l'Est, où les industries à forte intensité de main-d'œuvre sont à

Figure 9.2 : Parts de l'emploi par secteur, Afrique (hors Afrique du Nord)



Source : OIT, 2013.

l'origine d'une croissance solide et pérenne et ont aidé des centaines de millions de citoyens à sortir de la pauvreté.

La transformation structurelle est généralement associée à la migration de la main-d'œuvre du secteur agricole vers le secteur industriel et les services, ce qui entraîne des niveaux plus élevés de productivité à l'échelle de l'économie ainsi que des revenus en augmentation progressive. Ce changement structurel ne doit pas se faire aux dépens de l'amélioration de la productivité agricole. En Afrique, l'agriculture continue de représenter plus de la moitié de l'ensemble des emplois fournis par l'économie ; la part totale des emplois générés par l'industrie est restée inférieure à 10 pour cent au cours de la dernière décennie, tandis que les services absorbent la plupart des emplois progressivement supprimés dans le secteur agricole (figure 9.2). Cela est susceptible d'entraver les perspectives économiques et l'emploi, car la plupart des emplois dans les secteurs de l'agriculture et des services restent informels, avec une faible productivité, des salaires peu élevés et de mauvaises conditions de travail.

L'analyse ci-dessus souligne le potentiel de transformation structurelle et d'industrialisation permettant d'améliorer le niveau, la qualité et

l'impact de la croissance en général. Elle donne à penser que l'Afrique peut surmonter ses difficultés liées aux emplois décents, à la diversification, à la résilience et à la soutenabilité au moyen d'une stratégie d'industrialisation basée sur les matières premières.

C'est pour toutes ces raisons que la transformation économique structurelle et la croissance inclusive ont été mises en évidence en tant que priorités absolues de l'Afrique dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, et qu'elles constituent le premier pilier de la Position commune africaine commune relative à ce programme. Contrastant avec les OMD, qui ont été très efficaces dans la création d'une dynamique et l'obtention de résultats tangibles dans un certain nombre de domaines liés au développement social, mais assez limités pour améliorer les capacités productives et promouvoir un développement piloté de l'intérieur, le prochain programme de développement mondial offre une occasion unique d'accentuer la transformation structurelle et l'industrialisation de l'Afrique.

Principales priorités

La poursuite de la transformation économique structurelle en faveur d'un développement inclusif, axé sur l'être humain signifie que soient

abordés un certain nombre de défis, dont certains constituent des sous-priorités du premier pilier de la Position africaine commune, comme indiqué ci-dessous.

(a) Croissance inclusive qui réduit les inégalités

Un programme de transformation structurelle efficace est susceptible de soutenir une croissance inclusive, qui génère des emplois décents, fournit des opportunités à tous les segments de la société, en particulier les groupes socialement exclus, et distribue les dividendes de la prospérité (issus ou non des revenus) de façon plus égale, à l'échelle de l'ensemble de la société. La transformation structurelle crée des opportunités d'emploi pour de vastes segments de la société grâce à la valorisation des produits. Il est extrêmement important de réduire les inégalités, car en général, celles-ci sapent le potentiel productif des groupes marginalisés et prive la société de leur pleine contribution. Les inégalités menacent la cohésion nationale, favorisent les troubles sociaux et créent un climat d'insécurité. Qui plus est, elles ont tendance à se perpétuer, car les enfants des familles les plus pauvres sont davantage exposés à rencontrer des difficultés sur le plan scolaire et sanitaire, notamment sous forme de décrochage scolaire et de malnutrition. En outre, elles sapent les efforts de réduction de la pauvreté : on estime qu'une augmentation de l'inégalité à raison d'un pour cent accroît la pauvreté de 2,16 pour cent en Afrique (CEA, 2014 et tableau 9.1). Grâce à la création d'emplois et à la fabrication de produits à valeur ajoutée, la transformation structurelle réduit les inégalités et étend la marge budgétaire permettant d'investir dans les programmes de protection sociale.

(b) Agriculture viable, autosuffisance alimentaire et nutrition

L'amélioration de la productivité agricole est essentielle à la réussite d'un programme de transformation. Un secteur agricole modernisé et diversifié accroît la productivité agricole et assure la pérennité de la chaîne de valeur agro-industrielle en garantissant un approvisionnement prévisible en matières premières. L'agriculture durable réduit les pénuries alimentaires et conduit à l'autosuffisance alimentaire et à une alimentation suffisante,

et cette dernière améliore à son tour la santé et la productivité de la main-d'œuvre, renforçant par là même la transformation structurelle, l'inclusion et le développement axé sur l'être humain.

(c) Diversification, industrialisation et valorisation des produits

La transformation structurelle soutient la diversification, l'industrialisation et la valorisation des produits. Les résultats de la croissance en l'Afrique reposent jusqu'à présent sur quelques secteurs enclavés et se limitent à des segments étroits de la société, ce qui exacerbe la pauvreté, les inégalités et la fragilité. Pour créer des économies plus résilientes et des emplois décents, il est nécessaire de promouvoir une économie intégrée, qui favorise les synergies et les liens intersectoriels par la diversification, l'industrialisation et la valorisation des produits. Ces mesures devraient aussi permettre d'élargir la marge budgétaire en faveur du financement pour le développement, des programmes de protection sociale, et de l'élimination de la pauvreté.

(d) Développement du secteur tertiaire

La réussite et l'efficacité d'un programme de transformation structurelle dépendent d'un approvisionnement stable en matières premières et d'un secteur des services qui soutient les secteurs agricole et industriel et répond à leurs besoins. Le secteur des services influence la production manufacturière en la soutenant sur le plan des finances, de la logistique, des transports, de la communication et du marketing. Ainsi, il est indispensable de développer le secteur des services pour générer des emplois décents tout en optimisant et en modernisant les secteurs industriel et agricole. De fait, la transformation de l'Afrique passe obligatoirement par l'amélioration de la qualité et de l'efficacité d'un ensemble d'activités et de services, comprenant : les services publics, la logistique moderne, les services de haute technologie, la culture, les télécommunications, le transport, les services bancaires et les activités financières, le commerce électronique, le tourisme et les services liés à la santé.

(e) Développement des infrastructures

Le développement des infrastructures est essentiel à la transformation structurelle. Le manque considérable d'infrastructures en Afrique se traduit par des coûts de production et de transaction élevés et par la faible compétitivité des entreprises. En intensifiant la sensibilité aux risques, les insuffisances infrastructurelles ont également un impact négatif sur les flux d'investissement étranger direct vers le continent. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA), qui met particulièrement l'accent sur l'amélioration de l'accès aux réseaux et services intégrés d'infrastructures régionales et continentales, vise à résoudre cette question. L'accélération du développement des infrastructures en Afrique est cruciale pour connecter les peuples, les pays et les économies à l'échelle du continent, et pour contribuer à stimuler le développement social, culturel et économique. La mise en place d'infrastructures fiables dans les zones rurales et urbaines, axées sur les transports terrestre, maritime et aérien ainsi que sur les installations de stockage, l'eau potable et l'assainissement, l'énergie, la gestion des déchets et l'informatique peut faciliter le commerce intra-africain ainsi que l'intégration régionale et continentale, et améliorer ainsi les opportunités, les moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, des programmes bien conçus en matière d'infrastructures peuvent générer des emplois, renforcer les compétences nationales et le développement des entreprises, et améliorer les capacités technologiques.

En conclusion, les faits documentés sur la transformation économique structurelle indiquent que le processus est accompagné d'une croissance économique rapide qui a le potentiel d'accroître les revenus et d'améliorer les niveaux de vie. Toutefois, cette transformation peut également être à la source d'une hausse rapide des inégalités, d'où le besoin d'adopter des mesures spécifiques en faveur de la croissance inclusive, à l'instar des transferts monétaires assortis de conditions, associés à l'amélioration de la productivité et de l'employabilité des personnes les plus vulnérables. L'expérience de l'Asie et de l'Amérique latine indique que les inégalités peuvent s'accroître en période de ralentissement de la croissance. C'est pourquoi les

responsables politiques doivent veiller à ce que la croissance économique perdue (IFPRI, 2008). Un programme de transformation inclusif et durable doit donc reposer sur un secteur agricole productif qui fournit de manière continue les intrants requis au secteur manufacturier. Cela est conforme à la recommandation du Rapport économique sur l'Afrique 2013 (CEA et CUA, 2013), qui appelle à la transformation au moyen de l'industrialisation basée sur les matières premières. Les pays africains peuvent tirer parti de leur participation à la chaîne de valeur mondiale au moyen de mesures de contenu local, qui renforcent les liens avec les fournisseurs locaux.

Deuxième pilier : science, technologie et innovation (STI)

Justification de la science, de la technologie et de l'innovation

En 2005, le rapport préparé pour le Groupe de travail des Nations Unies sur les TIC pour soutenir l'aspect « Science, technologie et innovation » du projet du Millénaire des Nations Unies a fait ressortir l'importance décisive du savoir et de l'innovation pour le développement dans chaque pays. Plus particulièrement, il a reconnu l'importance de l'utilisation accrue du savoir scientifique et technique pour relever les défis dans des domaines tels que la productivité économique, l'agriculture, l'éducation, l'inégalité entre les sexes, la santé, l'eau, l'assainissement, l'environnement et la participation à l'économie mondiale. En outre, le rapport a relevé le caractère essentiel de la STI dans la facilitation de la mise en œuvre des OMD et de son potentiel pour combler le fossé qui sépare les pays industrialisés des pays en développement (Nations Unies, 2005).

L'expérience de pays émergents tels que l'Inde ou la Chine souligne l'importance capitale de la STI dans la révolution économique de ces nations, qui a ainsi facilité l'extraordinaire croissance des « tigres asiatiques » en général. L'expérience de l'Asie montre que la STI a assumé un rôle déterminant dans la transformation économique de l'Asie et continue de le faire. Alors que l'Afrique est sur la voie de la transformation structurelle, les pays émergents d'Asie fournissent des leçons précieuses sur la conception et la mise en œuvre

de politiques de STI qui pourraient s'appliquer aux pays africains. Par exemple, tout en améliorant la compétitivité de l'Afrique et en consolidant ses avoirs productifs, la STI présente le potentiel de soutenir le développement d'un secteur manufacturier plus compétitif, de stimuler la production agricole et la productivité et de soutenir d'autres secteurs comme la santé. À titre d'illustration, les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent contribuer à la croissance annuelle du PIB de l'Afrique à hauteur d'au moins deux pour cent (OASTI, 2013). En outre, les investissements consentis en matière de recherche et développement (R&D), l'innovation et la technologie restent un facteur déterminant pour l'éradication de la pauvreté, la promotion de la croissance inclusive et du développement durable, et l'adaptation au changement climatique.

De plus, l'inclusion totale de la STI et de la R&D dans l'éducation et les systèmes de formation pourraient permettre aux pays africains d'offrir à leur main-d'œuvre les compétences et les connaissances pertinentes pour la transformation économique. Bien que l'éducation ait fait l'objet d'une plus grande attention et enregistré des progrès significatifs à l'échelle du continent, sa qualité et sa portée (c.-à-d., en tenant compte de l'importance accordée à l'école primaire) n'offrent pas au continent une base adéquate pour atteindre une économie axée sur le savoir. En outre, la promotion d'un environnement d'innovation est encore une autre condition clé dans la réponse aux besoins essentiels du continent en termes d'industrialisation, de création d'emplois et de richesse (CEA et UA, 2012).

L'Afrique a réalisé de grandes avancées dans certains domaines de la STI. Le continent se révèle être le marché du téléphone mobile qui connaît la croissance la plus rapide au monde, avec une augmentation impressionnante du nombre d'abonnés au cours de ces dernières années. Cela a révolutionné et étendu les prestations de services financiers en Afrique grâce à l'utilisation novatrice des téléphones portables. Par exemple, le service de virement par mobile « M-Pesa », lancé au Kenya en 2007, a évolué pour devenir en 2012 un service bancaire mobile utilisé par plus de 50

pour cent de la population. Les abonnés utilisent leur numéro de téléphone personnel pour accéder au compte à partir duquel ils souhaitent virer, déposer ou retirer de l'argent (CEA *et al*, 2013). Ce service s'est développé et a été reproduit dans d'autres régions d'Afrique.

Bien que la production scientifique africaine reste relativement modeste, elle progresse rapidement, affichant entre 2005 et 2010 un taux de croissance comparable à celui du Brésil, de l'Inde ou de la Chine. De 1996 à 2012, le nombre de rapports de chercheurs publiés dans des revues scientifiques dont au moins l'un des auteurs est un Africain a plus que quadruplé (passant d'environ 12 500 à plus de 52 000). Pendant la même période, la part des articles mondiaux signés ou cosignés par des auteurs africains a presque doublé, passant de 1,2 pour cent à environ 2,3 pour cent. L'amélioration des infrastructures de recherche, tant sur le plan humain que physique, la disponibilité des ressources en matière de TIC et l'accès ouvert, gratuit et peu onéreux à des études examinées par des pairs, constituent autant de facteurs contributifs (OASTI, 2013a).

Plusieurs études ont fait état de la performance exceptionnelle de la production scientifique au niveau sous-régional entre 2005 et 2010 : la production indexée a augmenté de 60 pour cent en Afrique du Nord et elle a progressé de 47 pour cent en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest. Toutefois, ces progrès étaient concentrés sur un groupe limité de pays. Par exemple, au cours de ladite période, la production de l'Algérie est celle qui a le plus rapidement progressé (74 pour cent) (OASTI, 2013). L'Afrique du Sud et l'Égypte sont les pays qui ont publié le plus grand nombre d'articles scientifiques pendant la période, suivis du Nigéria, de la Tunisie et de l'Algérie. C'est l'Afrique du Sud qui abritait le plus grand nombre de scientifiques éminents, talonnée par la Tunisie, l'Égypte, le Kenya, l'Algérie et le Cameroun. On estime que 90 pour cent des scientifiques les plus actifs en Afrique se trouvent dans ces sept grands pays (OASTI, 2013a).

Une série étendue d'initiatives sur le plan de la région, du continent et du monde, visant à l'éla-

laboration de politiques de STI ont été entreprises en Afrique ces dix dernières années, afin de faciliter les progrès dans ce domaine. En 2007, l'Union africaine (UA) et son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont lancé l'Initiative sur les indicateurs des sciences, de la technologie et de l'innovation en Afrique (ASTII) pour aider les pays à fournir des éléments statistiques concrets permettant l'élaboration de politiques relatives à la STI. Les communautés économiques régionales (CER) ont intégré les questions et les considérations relatives à la STI dans leurs traités et protocoles. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a renouvelé son appui aux programmes de politiques relatives à la STI en Afrique. Ces initiatives font partie d'un corpus croissant de lignes directrices qui orientent le rôle des sciences et de l'innovation dans la transformation économique de l'Afrique. Les dirigeants africains collaborent entre eux dans les domaines des TIC, des produits pharmaceutiques et de l'agriculture, en parrainant des initiatives et des projets à l'échelle régionale. Dans le contexte des cadres régionaux susmentionnés, plusieurs pays africains ont récemment créé des départements et des ministères tournés vers des activités concernant les politiques relatives à la STI. Certains pays, à l'instar du Kenya et de l'Ouganda, ont mis en place des conseils ou des commissions pour les sciences et l'innovation, en plus des ministères.

Toutefois, l'Afrique est actuellement confrontée à de nombreuses difficultés dans le domaine de la STI, ce qui a eu une incidence sur la capacité du continent à atteindre les OMD ainsi que son programme de transformation structurelle, entre autres. L'une de ces difficultés est posée par la limitation des investissements au profit de la STI et son financement en Afrique. Tous les pays africains, à l'exception de la Tunisie, ont consacré invariablement moins d'un pour cent de leur PIB par an aux activités R&D depuis 2000 (Banque mondiale, 2013d). Une récente étude de l'OASTI (2013) sur les dépenses R&D indique que les pays d'Afrique ne disposent généralement pas de ligne budgétaire spécifiquement attribuée aux activités de politiques relatives à la STI, particulièrement en ce qui concerne la recherche et la collecte de

données. Elle constate également que les activités R&D sont largement financées par les donateurs internationaux et d'autres sources. Parmi les pays pris en compte par l'étude, le Mozambique apparaît comme celui qui dépendait le plus des donateurs étrangers, ses activités R&D étant financées à plus de 50 pour cent de l'étranger, suivi du Mali (49 pour cent), de la Tanzanie et du Sénégal (38 pour cent), et enfin du Malawi (31 pour cent).

De faibles niveaux d'innovation et un accès limité à la technologie en Afrique posent de sérieux obstacles au développement. Historiquement, c'est en Afrique que le nombre de brevets déposés pour des innovations est le plus bas, avec moins de 100 brevets chaque année. En 2012, seuls cinq pays africains⁵⁶ ont déposé plus de 100 brevets, tandis que la plupart des autres pays africains n'en ont déposé aucun (Banque mondiale, 2013d). Ce manque d'innovation freine le développement et a empêché les économies africaines de mettre en œuvre et d'accélérer avec succès la transformation structurelle. La transformation économique structurelle et le développement industriel moderne requièrent beaucoup de savoir-faire et une capacité d'adopter, de diffuser, de vulgariser et d'appliquer les sciences et la technologie à des fins pratiques. En 2001, l'indice du développement technologique, axé sur quatre des aspects de la capacité technologique (création technologique, diffusion des dernières innovations, diffusion des anciennes innovations et compétences humaines), a répertorié plusieurs pays africains dans le groupe des « pays marginalisés ». Par opposition aux pays considérés comme « adoptants dynamiques », « leaders potentiels » ou « leaders » (c.-à-d., à la pointe de l'innovation technologique), les pays marginalisés sont caractérisés par des niveaux faibles de compétences et de diffusion technologiques et par un accès insuffisant aux anciennes technologies par de larges segments de la population. Parmi les pays africains, seuls l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont été classés dans le groupe des « adoptants dynamiques », qui sont caractérisés par la forte utilisation des nouvelles technologies, ainsi que

56 L'Égypte (683 brevets), l'Afrique du Sud (608 brevets), le Maroc (197 brevets), le Kenya (123 brevets) et l'Algérie (119 brevets).

le développement d'industries de haute technologie et de pôles de technologie (PNUD, 2001).

Les départements et ministères des pays africains responsables des politiques relatives à la STI fonctionnent encore trop souvent de manière isolée, collaborant peu avec les autres agences politiques gouvernementales et entretenant des liens très faibles avec les institutions universitaires, les cellules de réflexion régionales et internationales intervenant dans le domaine des études politiques, et le secteur privé. Il est également reconnu que les pays africains ont de faibles capacités et une expérience limitée dans la gestion de l'élaboration des politiques en matière de STI. En outre, ils souffrent d'un manque de capacités humaines et institutionnelles pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques relatives à la STI.

Les études empiriques montrent que, dans la plupart des ministères et des départements responsables de l'élaboration des politiques relatives à la STI, le personnel ne dispose pas de compétences de recherche et d'analyse appropriées. Un grand nombre de personnes chargées de la conception des documents politiques ne sont pas spécialement formées pour cela, manquent d'expérience en matière d'élaboration de politiques basée sur des éléments concrets (OASTI, 2013) et ne disposent pas d'indicateurs spécifiques pour mesurer la STI. Par conséquent, les pays africains ont besoin de renforcer leurs propres capacités afin de pouvoir collecter et analyser les données relatives à la STI, concevoir les indicateurs STI indispensables pour contrôler les développements technologiques, soutenir l'application de politiques relatives à la STI et faciliter les efforts entrepris par le continent visant à atteindre la cible d'un pour cent du PIB devant être investi en R&D (OASTI, 2013).

D'autres défis importants restant à relever comprennent le faible niveau de développement, de transfert et d'utilisation des technologies, l'insuffisance des capacités technologiques et le manque d'intérêt accordé aux sujets techniques tels que l'ingénierie et les mathématiques dans l'enseignement et les programmes d'études. La

promotion des institutions de formation, dont le rôle est pourtant vital, fait également cruellement défaut. Les institutions d'enseignement supérieur en Afrique sont systématiquement classées à un rang inférieur à celui des autres régions : la meilleure université africaine occupe la 400^{ème} place à l'échelle mondiale, tandis que la meilleure université en Asie de l'Est se hisse à la 86^{ème} place. De plus, 60 pour cent des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur africains suivent des études de lettres et sciences humaines, et le reste des 40 pour cent étudie les sciences et l'ingénierie. L'intérêt porté par les africains aux matières techniques est faible par rapport à d'autres régions. En 2005, seulement 0,04 pour cent de la population africaine suivait des cours techniques, par exemple d'ingénierie ou de mathématiques. En revanche, le chiffre équivalent dans les quatre « tigres asiatiques » était de 1,34 pour cent (CEA et UA, 2011).

L'Afrique reste à la traîne en matière d'adoption et d'utilisation des technologies appliquées au secteur agricole et aux engrais. En 2008, il y avait 15 tracteurs pour 100 km² de terres en Afrique, hormis l'Afrique du Nord, contre 183 en Asie du Sud (CEA *et al*, 2013). Des améliorations apportées secteur agricole résultant d'un renforcement des initiatives et des politiques STI peuvent contribuer à favoriser la création d'emplois et la croissance inclusive.

En conclusion, il faut aussi noter que l'Afrique ne fait pas partie des premières régions innovatrices au monde : l'Indice mondial de l'innovation de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD), qui a répertorié plus de 130 pays en 2010, a révélé que les trois pays africains les plus performants étaient Maurice, l'Afrique du Sud et l'Ouganda, qui se classaient aux 53^{ème}, 58^{ème} et 89^{ème} rangs respectivement (INSEAD-OMPI, 2012), l'Ouganda et le Kenya (99^{ème}) étant les pays les plus performants dans le groupe des pays à faible revenu.

Tout en poursuivant les progrès réalisés par les pays africains dans le domaine de la STI et en évaluant les écarts à combler, les besoins en capacités et les défis à relever, le continent devrait améliorer

les conditions et les contextes généraux prévalant dans l'élaboration de politiques y relatives. Les institutions publiques nationales, notamment les instances exécutives et législatives, devraient renforcer leur engagement dans les activités afférentes à ces politiques. Une bonne compréhension des problèmes liés aux politiques relatives à la STI doit être favorisée à tous les niveaux, et des synergies devraient être encouragées entre le secteur public, le secteur privé, les OSC émergentes et les cellules de réflexion engagées dans la STI.

Le dialogue directif de haut niveau intitulé « Science, Technologies and Innovation and the Africa Transformation Agenda : Making New Technologies and Innovation work for Africa's Transformation » (Science, technologies et innovation et le programme africain de transformation : mettre les technologies et l'innovation au service de la transformation de l'Afrique), qui s'est déroulé à Abuja, au Nigéria, les 24 et 25 mars 2014, a fourni au continent une occasion extraordinaire de réfléchir plus avant sur la manière d'accroître l'utilisation de la STI et l'impact des politiques relatives à la STI afin de faciliter la transformation structurelle des économies africaines et de promouvoir la croissance inclusive.

Principales priorités

L'analyse effectuée dans cette section explique clairement les raisons pour lesquelles la promotion de la STI constitue un pilier important de la PCA. Les actions prioritaires suivantes ont été identifiées comme des fondements de ce pilier :

(a) Renforcement des capacités technologiques en vue de la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique

Les pays africains ont des capacités faibles et une expérience insuffisante en matière de gestion des politiques relatives à la STI. L'amélioration du développement, du transfert et de la diffusion de la technologie et de l'innovation est d'une importance cruciale dans le soutien à la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique. L'accès accru aux financements favorisant les innovations technologiques africaines et les technologies respectueuses de l'environnement, l'amélioration de l'utilisation et de l'accès aux

technologies de l'information ainsi que le renforcement de la dimension scientifique et technologique des programmes éducatifs constituent des ingrédients essentiels de promotion de la transformation structurelle des économies africaines. Une amélioration dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les secteurs socio-économiques clés est également primordiale pour l'accompagnement et le soutien des stratégies nationales et continentales en faveur de la transformation structurelle.

(b) Création d'un environnement propice à l'innovation

Une culture de l'innovation doit être promue aux niveaux national, régional et sous-régional, et un financement adéquat doit être consacré à la science, à la technologie, à la recherche et à l'innovation. La mise en place d'institutions africaines de droits de propriété efficaces et la promotion d'une plus grande collaboration parmi les pays africains en matière de questions relatives à la STI sont cruciales pour créer un environnement favorisant le développement de la STI.

(c) Renforcement de l'appui à la recherche et au développement

Il faut encourager les synergies et la coopération dans le domaine de la recherche et du développement, notamment la commercialisation de la R&D auprès des universitaires et dans le secteur privé, le gouvernement et les OSC. L'inclusion totale de la R&D dans les systèmes d'éducation et de formation peut permettre aux pays africains de fournir à leur main-d'œuvre des compétences et des connaissances qui présentent un intérêt pour la transformation économique. Une plus grande attribution des ressources à la recherche scientifique et au développement technologique, l'octroi d'avantages économiques et juridiques permettant aux entreprises privées d'adopter et d'utiliser des nouvelles technologies, des réglementations en matière d'acquisition de nouvelles technologies ainsi que des réglementations s'appliquant à la recherche et aux innovations sont également critiques pour appuyer la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique.

(d) Utilisation optimale des technologies spatiales et géospatiales

Des investissements supplémentaires et un engagement politique renouvelé sont nécessaires pour développer le potentiel des technologies spatiales et géospatiales en matière de développement économique, notamment au moyen de la promotion du développement des ressources humaines dans la gestion et le déploiement des technologies susmentionnées.

Troisième pilier : développement axé sur l'être humain

Justification du développement axé sur l'être humain

Au cours de la dernière décennie, l'Afrique a enregistré une croissance économique soutenue qui a classé la région parmi celles qui connaissent la croissance la plus rapide au monde. Malgré cette performance économique, il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation sociale des personnes. Comme l'indique le Rapport de 2013 sur les OMD de l'ONU, bien que les taux d'extrême pauvreté aient reculé dans toutes les régions en développement du monde (passant de 60 pour cent en 1990 à 12 pour cent en 2010), l'Afrique (hors Afrique du Nord) est la région dans laquelle la pauvreté reste la plus répandue, le taux de pauvreté ayant diminué de seulement huit points de base entre 1990 et 2010. Par conséquent, près de la moitié de la population des régions orientale, occidentale, centrale et australe de l'Afrique continue de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour, ce qui fait du continent l'unique région du monde dont le nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté extrême s'accroît régulièrement, étant passé de 290 millions en 1990 à 414 millions en 2010. Ce dernier chiffre représente plus du tiers du nombre total de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde⁵⁷.

La hausse du PIB par habitant enregistrée au cours des 15 dernières années n'a pas considérablement réduit la pauvreté dans la région, ce qui indique que les avantages de la croissance économique n'ont pas été répartis de manière égale

57 Voir le rapport « State of the World Poor » (État de la pauvreté dans le monde) de la Banque mondiale et « Poverty Reduction and Equity » (PREM) (Réduction de la pauvreté et équité), 2013.

entre les Africains. Plusieurs études confirment la persistance de fortes inégalités dans les régions Est, Ouest, centrale et australe de l'Afrique en comparaison avec d'autres régions en développement du monde. Par exemple, à elles toutes, ces régions d'Afrique arrivent en deuxième position après l'Amérique latine en termes d'inégalité des revenus ; l'espérance de vie y est la plus basse ; et elles présentent des niveaux très élevés de mortalité infanto-juvénile et sont considérablement touchées par la faim. En outre, plus de la moitié des enfants qui ont abandonné l'école primaire dans le monde vivent en Afrique (hors Afrique du Nord). Néanmoins, la région a enregistré la plus forte progression en termes de ratio garçons/filles scolarisés, particulièrement au niveau primaire⁵⁸.

Globalement, à moins d'un an de l'échéance de 2015 pour la réalisation des OMD, les progrès de l'Afrique vers l'atteinte de leurs différentes cibles continuent d'être disparates. Des progrès remarquables ont été réalisés sur certains indicateurs, tels que le taux net de scolarisation primaire, la parité filles/garçons à l'école primaire, la représentation des femmes dans les prises de décision, la couverture vaccinale et le ralentissement de la propagation du VIH/SIDA. En dépit de ces progrès, beaucoup reste à faire. En effet, malgré la hausse des taux de scolarisation dans les écoles primaires, la qualité de l'éducation et les taux de rétention scolaire restent des sources de préoccupation. En outre, si les progrès réalisés relativement aux OMD liés à la santé, à l'instar de la mortalité infanto-juvénile et maternelle, l'accès à l'eau et l'amélioration des installations sanitaires, se sont accélérés, ils restent insuffisants pour atteindre les cibles. Réduire les inégalités d'accès aux services sociaux de base et relever leur qualité restent également un défi important pour l'Afrique ; ces inégalités expliquent dans une grande mesure la lenteur des progrès du continent dans la réalisation des OMD.

La réussite de la transformation économique demande une main-d'œuvre en bonne santé munie de connaissances et de compétences lui permettant de faciliter une forte productivité et d'aiguillonner les innovations dans les domaines

58 Voir ONU, 2013a : « Inequality Matters : Report on the World Social Situation 2013 ».

des technologies, des procédés, des produits et des services. Les dirigeants africains reconnaissent qu'il ne suffit pas de se concentrer uniquement sur la croissance économique pour résoudre les difficultés en matière de développement humain auxquels la région fait face actuellement. Ils sont conscients du fait que le développement durable, résilient et équitable peut uniquement être garanti lorsque les personnes sont à la fois les moyens et la fin du processus de croissance économique, particulièrement lorsque la contribution potentielle des femmes et des jeunes peut se réaliser pleinement. Ils sont conscients du fait qu'investir dans les enfants, les jeunes, les femmes et d'autres groupes vulnérables décuple toujours le développement, avec des retombées positives sur tous les secteurs de l'économie et de la société. Ils ont également reconnu la nécessité de s'attaquer au dossier inachevé des OMD, et ils ont convenu que l'Afrique doit s'engager dans un développement transformatif, inclusif et durable qui réduit la pauvreté liée au revenu, crée des emplois décents, améliore l'accès aux services sociaux et leur qualité, réduit l'inégalité, utilise de manière responsable le patrimoine mondial et promeut la résilience aux dangers climatiques.

Ce sont les raisons pour lesquelles les dirigeants africains ont retenu l'objectif du développement axé sur l'être humain comme l'un des piliers de la PCA sur le Programme de développement pour l'après-2015. Les principaux domaines d'intervention qui permettront d'atteindre cet objectif sont les suivants : (i) l'éradication de la pauvreté ; (ii) l'éducation et le développement du capital humain ; (iii) l'accès universel et équitable à des soins de santé de qualité ; (iv) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (v) la dynamique de la population au service du développement ; (vi) la prise en compte des réalités démographiques et la mobilisation des jeunes Africains ; et (vii) l'amélioration de l'accès à des établissements humains viables.

Domaines prioritaires du développement axé sur l'être humain

(a) Éradication de la pauvreté

La PCA s'engage à promouvoir l'autonomisation de toutes les personnes, y compris celles qui

vivent dans des conditions de vulnérabilité (notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées, les populations rurales, les personnes déplacées et les migrants) au moyen d'une croissance inclusive qui crée des emplois décents, améliore l'accès à la protection sociale et veille à ce qu'aucune personne ne continue de vivre en dessous du seuil de pauvreté. À cet égard, les dirigeants africains s'engagent à veiller à ce qu'aucune personne, indépendamment de son appartenance ethnique, de son sexe, du lieu où elle se trouve d'habitude, de son handicap, de sa race ou de tout autre statut, se voit refuser l'accès aux droits de l'homme universels et aux opportunités économiques fondamentales.

(b) Éducation et développement du capital humain

Les dirigeants africains envisagent d'atteindre l'excellence en matière de développement des capacités de ressources humaines au moyen de l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation, comme suit : en investissant dans les infrastructures d'enseignement ; en accroissant l'utilisation des TIC ; en assurant des taux d'achèvement supérieurs ; en renforçant les programmes techniques et professionnels ; en promouvant l'enseignement préscolaire, l'éducation des adultes et l'enseignement supérieur ; et en améliorant la qualité et les conditions des services des éducateurs et des formateurs. Dans le même temps, l'équité sera favorisée : en améliorant et en faisant perdurer les progrès sur la parité des genres à tous les niveaux éducatifs, avec un accent particulier sur l'enseignement secondaire et supérieur ; en créant un environnement positif pour les filles et les garçons à l'école ; en accroissant la représentation des enseignantes, particulièrement dans les branches scientifiques et technologiques ; et en éliminant la traite des êtres humains et le travail des enfants, créant ainsi les conditions permettant le plein épanouissement des enfants. Les programmes scolaires seront renforcés : en y incluant les droits fondamentaux et les responsabilités des citoyens ; en renforçant la qualité de l'éducation au-delà de l'enseignement primaire ; en développant les compétences d'entrepreneuriat, les connaissances pratiques et la

formation professionnelle et technique, en vue de répondre aux demandes du marché de l'emploi ; en fournissant des compétences d'information et de technologie ; et en introduisant une éducation sexuelle et en santé procréative complète et adaptée à l'âge en faveur de tous.

(c) Accès universel et équitable à des soins de santé de qualité

La PCA comporte des engagements visant à améliorer l'état de santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des personnes se trouvant dans des conditions de vulnérabilité, tels que les jeunes, les chômeurs et les personnes handicapées : en réduisant l'incidence des maladies transmissibles, des maladies non transmissibles (y compris mentales) et des maladies émergentes ; en mettant fin à l'épidémie de VIH/SIDA, TB et paludisme ; en réduisant la malnutrition ; et en améliorant l'hygiène et l'assainissement. À cet égard, des mesures nécessaires seront prises pour assurer l'accès universel et équitable à des soins de santé de qualité, y compris l'accès universel à l'ensemble des droits en matière de santé reproductive et sexuelle, et notamment de planification familiale.

(d) Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes

L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes constituent un catalyseur déterminant du développement humain. À cet égard, des mesures seront prises pour : améliorer la mobilité professionnelle des femmes et éliminer les inégalités salariales entre les hommes et les femmes ; permettre aux femmes d'accéder aux terres et à d'autres actifs productifs et d'en devenir propriétaires, et d'accéder aux services de crédit et de vulgarisation, et à la formation ; éliminer toutes formes de violence à l'encontre des femmes et des enfants et les pratiques néfastes, telles que la mutilation génitale féminine (MGF) et le mariage précoce ; et éliminer la discrimination sexiste dans les processus de prise de décisions politique, économique et publique. En outre, les capacités des femmes africaines, notamment leurs compétences en matière de leadership et de médiation, seront renforcées afin de les aider dans le rôle essentiel qu'elles peuvent jouer dans les domaines du mentorat, de l'entrepreneuriat, de la prévention

et de la résolution des conflits, de la médiation et des efforts de consolidation de la paix, ainsi que dans la reconstruction des sociétés au sortir de conflits, pour n'en citer que quelques-uns.

(e) Dynamique de la population au service du développement

Des politiques en matière d'aménagement rural et urbain seront mises en place afin de fournir des services adéquats, équitables et de qualité à toutes les tranches d'âge. Les principaux objectifs prioritaires seront de s'atteler aux écarts entre les zones rurales et urbaines, de répondre aux besoins des personnes âgées et des jeunes, et d'éliminer la traite des êtres humains. La mise en œuvre d'un tel plan devra prendre en compte les besoins de tous les citoyens et sera facilitée par la disponibilité de données opportunes, de qualité et désagrégées et de statistiques visuelles.

(f) Mobilisation des jeunes

L'augmentation de la population jeune de l'Afrique doit être mise à profit sous la forme de dividendes démographiques en mettant en place des politiques et des stratégies qui : renforcent les compétences et les capacités en matière d'entrepreneuriat ; facilitent l'accès des jeunes aux services financiers ; promeuvent les emplois décents ; accroissent l'accès aux services de conseil aux entreprises et les facilités de crédit ; promeuvent la participation aux processus de prise de décisions ; et soutiennent l'initiative de l'UA visant à créer un cadre continental sur les dividendes démographiques.

(g) Amélioration de l'accès à des établissements humains viables

Le rythme rapide d'urbanisation en Afrique souligne le besoin d'infrastructures et d'installations fiables permettant d'assurer une meilleure qualité de vie. Pour ce faire, les infrastructures urbaines doivent être développées et une approche planifiée de l'urbanisation rapide et de l'émergence de nouvelles villes doit être élaborée. En outre, l'aménagement rural et urbain doit être promu. Il s'agira notamment : de multiplier les logements décents et bon marché ; d'améliorer les services d'hygiène et d'assainissement ; de promouvoir l'accès aux installations sociales et économiques

dans les établissements humains ; et d'accroître l'efficacité des installations et des infrastructures physiques et leur utilisation, y compris en matière de gestion des déchets, de transport et d'énergie. Il conviendra également d'accroître le soutien apporté en cas de pertes et dégâts découlant de catastrophes climatiques.

Quatrième pilier : viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles

Justification de la viabilité environnementale

Il est extrêmement important de garantir la viabilité environnementale, non seulement parce qu'elle contribue à s'attaquer aux problèmes liés aux changements climatiques, mais aussi parce qu'elle donne la possibilité d'aborder les questions relatives au développement économique et social (par exemple, la pauvreté, la santé et l'égalité entre les sexes). La viabilité environnementale permet d'assurer la conservation et la gestion des ressources non renouvelables d'une façon qui garantit l'égalité intergénérationnelle (CUA, 2014). Vu que depuis toujours, l'exploitation des ressources naturelles en Afrique ne s'est pas traduite par l'ajout de valeur, la création d'emplois et le développement économique, une gestion efficace des ressources du continent est essentielle (CEA, 2012). En outre, il a été prouvé que certaines méthodes de viabilité environnementale, comme le recyclage, contribuent à des économies d'énergie (Netlog, 2014). Ainsi, ces méthodes peuvent contribuer à résoudre les problèmes de développement social et économique liés aux déficits énergétiques auxquels doivent faire face de nombreux pays africains. La viabilité environnementale peut également créer des opportunités commerciales dans des domaines comme la biodiversité et le recyclage, et contribuer ainsi à l'éradication du chômage et de la pauvreté en Afrique. À l'inverse, une viabilité environnementale insuffisante peut entraver la transformation structurelle et la croissance inclusive. Cela est particulièrement vrai dans les cas où l'accès de certains groupes démographiques – notamment les pauvres, les jeunes et les femmes – aux ressources environnementales et aux informations est faible, et où ils sont exclus des processus de prise de décisions

en matière de questions environnementales (CEA, 2012b).

Les pays africains, les PMA en particulier, sont vulnérables aux changements climatiques et aux autres problèmes environnementaux, et notamment à un climat chaud, une faible pluviosité, des sols peu fertiles et des zones inondables (Atta-Krah, 2012). Les données recueillies donnent à penser que les pays africains, en particulier ceux de la région du Sahel, se sont réchauffés à un rythme de l'ordre de 0,05°C par décennie au 20^{ème} siècle (Lunduka, 2013). Sur le plan continental, la disponibilité en l'eau de l'Afrique a diminué de 2,8 fois entre 1970 et 1995 (Shiklomanov, 1996). Un certain nombre de pays africains, notamment les PEID, sont particulièrement vulnérables aux inondations (Atta-Krah, 2012).

Les multiples facettes des conséquences des changements climatiques ont été observées dans de nombreux pays d'Afrique. Par exemple, les inondations de l'année 2000 au Mozambique ont entraîné le déplacement de plus de deux millions de personnes et la perte d'environ 350 000 emplois (Nkomo *et al*, 2006). Le Rwanda a également subi de graves inondations en 1997, 2006, 2007, 2008 et 2009, qui ont provoqué des dégâts aux infrastructures, des décès, des dommages corporels, des glissements de terrain, des pertes et des dégâts aux récoltes, ainsi qu'une détérioration de l'environnement telle que l'érosion des sols (Lunduka, 2013).

Des périodes de climat sec et de sécheresse de plus en plus fréquentes ont aussi été signalées dans de nombreux pays africains. Par exemple, au Malawi, des températures supérieures à 40°C ont été plus fréquentes ces dix dernières années et la recherche a montré que ces températures élevées sont fortement liées à la survenance de périodes de sécheresse et d'un climat sec au cours de la saison des pluies (Matiya *et al*, 2011). De manière similaire, la Somalie, Djibouti, le Kenya, l'Ouganda et le Zimbabwe sont des pays qui ont subi une sécheresse au cours de ces trois dernières années.

Le changement climatique a des effets négatifs sur l'économie globale. Odusola et Abidoeye (2012)

ont aussi constaté qu'une hausse de la température de 1°C réduit la croissance du PIB de 0,27 point de pourcentage en Afrique. Les données indiquent que le changement climatique a un effet largement négatif sur l'ensemble des pays africains. Selon les prévisions, le changement climatique aura un impact négatif sur la disponibilité en eau et sur les terres adaptées à l'agriculture. Cet impact pourrait alors déclencher des perturbations sociales et politiques, notamment des migrations forcées et des conflits (Lunduka, 2013). D'autres prévisions indiquent que le changement climatique va constituer une plus grande menace pour la sécurité alimentaire en Afrique. Par exemple, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que le rendement de l'agriculture pluviale en Afrique pourrait diminuer dans une proportion pouvant atteindre 50 pour cent d'ici 2020 (GIEC, 2007). Menant le même type d'analyse, Kurukulasuliya et Mendelsohn (2007) démontrent de manière prédictive qu'une augmentation de 10 pour cent de la température entraînera une perte des revenus agricoles nets de 8,2 pour cent par hectare en moyenne. Ces auteurs montrent également qu'une hausse de 5°C de la température provoquera une réduction de revenus agricoles de 38 milliards de dollars US en Afrique, tandis qu'une baisse de 14 pour cent des précipitations entraînera une chute des revenus de 9 milliards de dollars US. Ainsi, les changements climatiques ont une influence directe sur la sécurité alimentaire en Afrique. Les estimations de la FAO (2010) montrent que 240 millions de personnes sur le continent ne bénéficient pas d'une sécurité alimentaire.

Le changement climatique, particulièrement les sécheresses, menace également la disponibilité de l'eau potable en Afrique. Actuellement, l'Afrique est la région du monde où le plus grand nombre de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable. La répartition des pluies est inégale en Afrique. La partie Ouest du continent, près de l'équateur, reçoit 4 000 mm de précipitations par an (AfriHealthnet, 2014). En outre, certaines régions d'Afrique bénéficient d'un niveau adéquat de précipitations, tandis que d'autres font face à des sécheresses intenses qui durent plus de cinq ans (AfriHealthnet, 2014). Dans certaines régions,

les pluies sont même pratiquement inexistantes ; c'est le cas, par exemple, dans la Corne de l'Afrique et le désert du Namib. En outre, en raison de l'exposition au réchauffement climatique, l'Afrique enregistre une hausse des températures qui se traduit par un climat plus sec et de fait, des sécheresses plus intenses, particulièrement en Afrique du Nord et australe (AfriHealthnet, 2014). Ces sécheresses réduisent la quantité d'eau potable disponible.

Le changement climatique menace également la biodiversité, et l'on estime qu'il deviendra le plus important facteur unique de perte de biodiversité au cours des 50 à 100 prochaines années, devant la perte d'habitats, la surexploitation et l'introduction d'espèces envahissantes (CUA, BAD et CEA, 2010). L'Afrique bénéficie à ce jour de la biodiversité la plus riche au monde. Plus particulièrement, elle abrite environ un quart des 4 700 espèces de mammifères au monde, un cinquième (plus de 2 000) des espèces d'oiseaux du monde et au moins 2 000 espèces de poissons (CUA, BAD et CEA, 2010). Le continent africain renferme plus de 60 000 espèces végétales. En outre, huit des 34 écosystèmes critiques du monde se trouvent en Afrique. Le continent comporte également plus de 3 000 zones protégées, dont 198 zones marines protégées, 50 réserves de la biosphère et 80 zones humides d'importance internationale. Les zones protégées restent toutefois menacées par les troubles civils et l'empiétement, ainsi que par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE). L'acidification et la surexploitation, y compris l'appauvrissement des ressources biologiques et non biologiques dans les cinq grands écosystèmes marins (GEM), représentent un risque pour l'équilibre des océans et des écosystèmes marins qui jouent un rôle important pour la régulation du climat (CUA, BAD et CEA, 2010).

Afin de créer un équilibre entre le besoin de relever les défis liés au changement climatique et celui d'assurer la croissance et le développement, la communauté mondiale a adopté un certain nombre d'initiatives. L'une de ces initiatives, « Économie verte », défend l'idée selon laquelle la viabilité environnementale doit faire partie intégrante des objectifs visant à assurer une croissance

économique pérenne et l'inclusion sociale. Plus particulièrement, le concept d'« économie verte » cible les six principaux secteurs suivants :

- les énergies renouvelables
- les bâtiments verts
- le transport durable
- la gestion de l'eau
- la gestion des déchets
- la gestion des terres

L'initiative « Économie verte » a constitué une étape dans la bonne direction. Toutefois, lors de la Conférence Rio+20 des Nations Unies sur le développement durable, les pays côtiers et insulaires ont remis en question la possibilité de l'appliquer au vu de leurs situations et de leurs besoins respectifs. À cette fin, « des efforts institutionnels ont été déployés pour étendre l'aspect « bleu » de l'économie verte, comme le présente le rapport *Green Economy in a Blue World* » (UNEP *et al*, 2012). Les PEID, particulièrement ceux situés en Afrique, ont une base de ressources limitée. Ils pourraient améliorer la mobilisation de leurs ressources nationales s'ils pouvaient tirer parti de leurs extraordinaires ressources marines par habitant de manière appropriée. Ainsi, l'approche de l'« économie bleue » offre à ces pays des perspectives de croissance économique pérenne, respectueuse de l'environnement, et favorisant l'intégration sociale. Bien sûr, ces avantages s'appliquent également aux pays côtiers et « en fin de compte, l'approche de l'économie bleue offre des moyens d'utiliser efficacement les ressources au-delà des juridictions nationales - le développement durable du patrimoine commun de l'humanité ; les ressources situées en haute mer » (CEA, 2013a). Ainsi, la transformation économique des PEID et des pays côtiers est liée de manière intrinsèque à la viabilité des ressources maritimes. L'économie bleue offre des opportunités de « croissance bleue » durable, propre et équitable tant dans les secteurs traditionnels qu'émergents, tels que le transport maritime et les installations portuaires,

la pêche, le tourisme, l'aquaculture, l'énergie et l'exploitation minière sous-marine.

Les pays africains ont reconnu les opportunités offertes et les défis posés par l'environnement, et ils ont donc situé les questions relatives à la viabilité environnementale, à la gestion des ressources minérales et naturelles et à la gestion des catastrophes naturelles parmi les principales priorités du programme de développement pour l'après-2015. Ces priorités sont présentées de manière détaillée ci-dessous.

Principaux domaines prioritaires de la viabilité environnementale

Le cinquième pilier de la PCA admet que les questions environnementales et le changement climatique provoquent les défis économiques et sociaux susmentionnés et, pour leur traitement, il définit les priorités suivantes comme essentielles⁵⁹.

(a) Améliorer la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité

La PCA suggère qu'en Afrique, les ressources naturelles et minérales, les biodiversités, les terres et la mer soient exploitées de manière durable, d'une façon qui favorise le programme de transformation structurelle et permette de s'assurer que les avantages de ces ressources sont équitablement partagés entre les individus en fonction de leur âge, de leur sexe et des générations auxquelles ils appartiennent. Elle préconise également la R&D, l'innovation technologique et les partenariats public-privé pour garantir l'ajout de valeur aux ressources naturelles de l'Afrique.

(b) Garantir un accès à l'eau pour tous

La PCA plaide particulièrement en faveur de l'accès durable, universel et fiable à l'eau potable salubre dans les zones urbaines et rurales : en améliorant la protection et la gestion judicieuse des ressources en eau afin de préserver la qualité de l'eau et garantir l'accès à ces ressources pour toutes les utilisations ; en assurant la conservation efficace et la gestion des bassins hydrographiques ; en minimisant les rejets d'eau résiduaire ; en améliorant

⁵⁹ Cette section s'inspire de la PCA de l'UA, 2014.

les systèmes de gestion des eaux résiduaires et de la qualité de l'eau ; et en améliorant les services d'hygiène et d'assainissement dans les zones rurales et urbaines.

(c) Réponse adaptée au changement climatique

Les dirigeants africains approuvent entièrement les conclusions de la Conférence Rio+20 et se sont engagés à : minimiser le déboisement, la désertification et la pollution, promouvoir le reboisement et réduire l'érosion des sols, améliorer la gestion des sols, favoriser les énergies renouvelables, promouvoir l'efficacité dans la production, la consommation et le recyclage de l'énergie, et mettre en œuvre de façon efficace le Protocole de Kyoto. En outre, la PCA encourage vivement « les pays développés parties à la CCNUCC à mettre totalement en œuvre les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Protocole de Kyoto [...] ».

(d) Désertification, dégradation et érosion des sols, inondations et sécheresse

La PCA, ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD), reconnaissent que la désertification, la dégradation des terres, l'érosion des sols, les inondations et la sécheresse continuent d'entraver au niveau mondial le développement durable de tous les pays, en particulier en Afrique.

Il est donc urgent d'enrayer la dégradation des terres, l'érosion des sols et la désertification, ainsi que de fournir un soutien adéquat, notamment en mobilisant des ressources financières prévisibles, suffisantes et opportunes, afin de permettre aux pays en développement, notamment en Afrique, de relever ces défis.

(e) Réduction et gestion des risques de catastrophes naturelles

La PCA s'engage à renforcer les capacités pour : anticiper et réagir aux catastrophes de façon adéquate et réduire leur impact sur les personnes vivant dans des conditions de vulnérabilité, mettre en œuvre l'Initiative de solidarité africaine qui cible les pays en difficulté, développer et soutenir les systèmes d'alerte rapide, et accroître l'aide offerte en cas de perte ou de dégâts suite à des catastrophes climatiques.

Cinquième pilier : paix et sécurité

Justification de la paix et de la sécurité

La paix et la sécurité sont des facteurs déterminants de la croissance et du développement. L'absence d'objectifs et de cibles clairement définis portant sur la paix et la sécurité a été mentionnée comme l'une des grandes faiblesses des OMD actuels. Les conflits et l'insécurité créent des défis par-delà les frontières et peuvent acquérir des dimensions régionales et mondiales. Un conflit dans un pays ne déstabilise pas seulement les pays voisins, mais crée également des situations dans lesquelles se multiplient les activités illicites. La paix et la sécurité sont les biens publics les plus importants, et il est largement reconnu qu'il ne peut y avoir de développement sans paix. L'absence de conflits et de violences est à juste titre une importante considération pour le développement, mais la paix appuie également la réalisation d'autres objectifs mondiaux de développement, notamment l'éradication de la pauvreté, le développement socio-économique et l'égalité entre les sexes.

En conséquence de la vague de migration intense au sein et au-delà des frontières et des flux de réfugiés, les conflits dans un pays s'étendent souvent à d'autres pays et régions. En outre, la plupart des pays situés dans les régions concernées subissent les conséquences de la faiblesse des systèmes étatiques et de la perméabilité des frontières, ce qui facilite l'extension des conflits à plusieurs pays à la fois en y créant des problèmes d'insécurité et d'instabilité. Presque toutes les régions africaines sont affectées par une forme de conflit ou une autre, avec des intensités et des ampleurs variables.

Les effets de l'instabilité sont catastrophiques quand la situation se détériore et devient un conflit qui s'étend au-delà des frontières et perturbe la production, les échanges commerciaux et les moyens de subsistance. L'impact subi se traduit par des pertes à long terme dès lors que les personnes, et en particulier les femmes et les filles, sont forcées de sacrifier leur nutrition, leur éducation et leur santé. Même après le rétablissement de la situation sociale, le potentiel de développement reste affaibli pendant longtemps, car

le capital humain est amoindri et les institutions sont affaiblies. La région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique, et le Sahel restent particulièrement vulnérables en raison d'une interaction complexe de facteurs démographiques, écologiques, sécuritaires et politiques. Ces régions ont été confrontées à des crises récurrentes, qui déclenchent de façon intermittente des réactions ponctuelles, mais elles n'ont pas encore abordé en profondeur les causes sous-jacentes de leur instabilité.

Pour relever ces défis, l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER) ont déployé d'énormes efforts pour faciliter les négociations, en vue de rechercher une résolution pacifique aux conflits existants et de mettre en œuvre les accords de paix avec efficacité. La faillite et la fragilité des États sont reconnues comme l'un des plus grands défis du développement durable et de la réduction rapide de la pauvreté et des inégalités.

C'est dans ce contexte que l'Union africaine a perçu la nécessité de veiller à ce que les accords de paix soient effectivement complétés par un relèvement post-conflit et des efforts de renforcement de la paix soutenus, afin qu'il soit possible de résoudre les causes profondes de leur apparition. En conséquence, le Conseil exécutif a demandé instamment à la Commission d'élaborer une politique de l'UA sur la reconstruction post-conflit basée sur les dispositions pertinentes du Protocole du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et sur l'expérience acquise pendant les années de gestion des processus de la paix en Afrique. La politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'UA (PCRD) a pour but de servir de guide à l'élaboration de politiques et de stratégies complètes comportant des mesures de consolidation de la paix et de prévention de reprise possible des violences, de promotion du développement durable et d'ouverture de la voie vers la croissance et le relèvement dans les régions et les pays sortant d'un conflit. Vu les spécificités de chaque situation de conflit, cette politique est conçue comme un modèle qu'il est possible d'adapter et qui permet d'assister les régions et les pays touchés dans leurs efforts de reconstruction, de sécurité et de développement.

Garantir la sécurité personnelle, mettre un terme aux conflits et consolider la paix sont des éléments essentiels d'une bonne gouvernance en faveur du développement durable. Pour atteindre les objectifs de développement, il est indispensable de promouvoir la paix et la sécurité et de prendre des mesures qui favorisent, renforcent et soutiennent la paix et la sécurité.

Principaux domaines prioritaires de la paix et de la sécurité

(a) Lutter contre les causes profondes du conflit

La pauvreté et les inégalités sont des causes importantes de conflit. Traiter la pauvreté ainsi que les inégalités économiques et sociales contribue donc à minimiser les conflits. Des mesures doivent être prises pour empêcher l'éclatement de conflits armés en renforçant les institutions de gouvernance économique (y compris une forte volonté politique de lutter contre la corruption), en gérant efficacement les ressources naturelles et publiques, et en approfondissant la coopération transfrontalière visant à la résolution des conflits et la promotion de la sécurité transfrontalière.

(b) Prévenir les conflits

Il est essentiel de prendre des mesures visant à prévenir les conflits en renforçant la coopération transfrontalière en vue du règlement des différends et de la promotion de la sécurité transfrontalière ; en mettant en œuvre des programmes généraux de reconstruction post-conflit, notamment dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans les pays sortant de conflits par le biais de partenariats aux niveaux régional et continental ; en prenant en charge le financement national de la résolution des conflits et la stabilisation ; et en encourageant le recours aux médiateurs et aux mécanismes traditionnels de règlement des conflits.

L'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) est à l'origine des différents éléments mis en œuvre par l'UA et d'autres organismes régionaux dans le but de consolider les efforts déployés sur le continent pour maintenir la paix et garantir la sécurité. La structure comprend un organe d'élaboration des politiques (Conseil de paix et de sécurité, CPS), un centre d'analyse et de

collecte de données (Système continental d'alerte rapide, SCAR), des structures militaires, un organe consultatif de médiation externe, et un fonds spécial pour financer les opérations.

Sixième pilier : financement et partenariats pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015

Les OMD se sont révélés efficaces pour mobiliser des ressources. Bien qu'une relation de cause à effet n'ait pas été définitivement établie, de plus en plus de personnes s'accordent à dire que les OMD ont amélioré et augmenté le ciblage et le flux de l'aide et d'autres investissements dans le développement. Entre 1992 et 1997, l'aide totale a chuté de plus de 20 pour cent. Au moment du Sommet des Nations Unies de septembre 2000 au cours duquel les OMD ont été adoptés, l'aide totale s'élevait à environ 60 milliards de dollars US par an. Mais en 2005, cette aide avait doublé pour atteindre environ 120 milliards de dollars US par an, et elle est restée à ce niveau depuis (Moss, 2010 : 218). Avant la Déclaration du millénaire, l'APD était à 0,22 pour cent du RNB des pays du CAD, alors qu'en 2006, elle était passée à 104,4 milliards de dollars US, soit 0,31 pour cent du RNB des pays du CAD (Bourguignon *et al*, 2008 : 18).

En conséquence, des progrès spectaculaires ont été enregistrés dans la réalisation des OMD. Cependant, la plupart des pays d'Afrique sont en retard par rapport à tous les objectifs (BAD, 2014). De gros progrès ont été réalisés dans l'accès à l'éducation, la parité des sexes à l'école primaire et secondaire, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, et l'incidence du sida et le paludisme. Mais l'Afrique est la deuxième région au monde où les inégalités sont les plus fortes. Elle reste le continent le plus pauvre avec les taux de fécondité les plus élevés, la productivité du travail la plus basse, les résultats en matière d'apprentissage et d'éducation les plus bas, l'accès le plus faible aux médicaments essentiels et la connectivité technologique la plus basse. Aucun des États fragiles ou frappés par des conflits n'atteindra l'un ou l'autre de ces objectifs, à l'exception du Libéria, qui est en bonne voie pour atteindre l'OMD 4.

Le financement des OMD a été discuté et formulé bien après leur ratification. Ce retard a eu un impact négatif sur la disponibilité de ressources suffisantes pour financer les OMD dans de nombreux pays pauvres en ressources. Par conséquent, l'un des enseignements qui ont été tirés des OMD est que les discussions et les négociations concernant le programme de développement pour l'après-2015 ne doivent pas être séparées du financement et du partenariat. C'est la raison pour laquelle l'Afrique a choisi « *le financement et le partenariat* » comme l'une des priorités clés de la PCA sur le programme de développement pour l'après-2015. La présente partie du rapport présente donc quelques données contextuelles, enjeux et considérations clés devant être pris en compte pour améliorer le financement et le partenariat post 2015, d'une manière qui favorise les priorités africaines et leur mise en œuvre.

Quels sont les problèmes relatifs au partenariat et au financement des développements futurs en Afrique ?

Les ressources ne seront pas suffisantes pour qu'elles puissent avoir un impact raisonnable, et de nombreux pays devront donc réformer leurs politiques et améliorer leurs prestations de services en vue de rendre les dépenses supplémentaires efficaces. Dans certains pays, le problème ne se trouve pas dans le niveau des montants à la disposition du gouvernement, mais dans la façon dont les fonds disponibles sont gérés pour en garantir l'usage économique. Un environnement politique et institutionnel d'appui améliore aussi l'efficacité de l'aide publique au développement et catalyse les ressources supplémentaires. Renforcer la capacité des parlementaires et de la société civile à surveiller et à contester l'efficacité de l'utilisation de l'argent est une dimension clé qui doit être favorisée.

Le paysage post 2015 sera sensiblement différent de celui de l'époque où le contrat sur les OMD a été élaboré, au seuil du nouveau millénaire en 2000. La structure de l'économie mondiale a changé. Des millions de personnes dans les marchés émergents et en Afrique ont été tirés de la pauvreté. La crise financière mondiale est devenue une récession mondiale.

Aujourd'hui, les budgets de l'APD subissent une pression accrue qui émane d'un environnement économique mondial plutôt morose et de lourds fardeaux fiscaux que doivent affronter plusieurs grands donateurs. Même si la cible APD / RNB des Nations Unies de 0,7 et les engagements du G8 de Gleneagles de 2008 étaient atteints, et même si les ressources disponibles auprès de donateurs non membres du CAD de plus en plus importants venaient s'y ajouter, l'APD seule serait insuffisante et ne permettrait pas d'atteindre la prochaine série d'objectifs de développement.

Quelles devraient être les considérations clés dans l'amélioration de l'efficacité du financement post 2015 ?

Les pays africains ont besoin de ressources supplémentaires pour mettre en œuvre le programme de développement post 2015. Il faut mobiliser d'importantes ressources provenant de différentes sources et veiller à une bonne utilisation du financement. Ces ressources sont principalement constituées de ressources nationales, de ressources émergentes, inclusives et novatrices du secteur privé et d'une aide renforcée et plus intelligente. Une approche possible à considérer pour le financement des OMD pour l'après-2015 devra reposer sur une stratégie à deux volets, d'une part, pour garantir l'impact optimal des ressources disponibles et, d'autre part, pour augmenter ces ressources. Progresser sur le premier volet de la stratégie est une condition nécessaire pour progresser sur le deuxième volet. En renforçant l'impact sur le développement des ressources existantes, notamment par le biais de politiques appropriées et d'institutions crédibles, il est plus probable que des ressources supplémentaires deviennent disponibles tant de la part des donateurs que du secteur privé.

Les sources nationales formeront la base d'un financement durable en Afrique. Les recettes fiscales sont déjà dix fois supérieures à l'aide sur le continent africain. Au cours de la dernière décennie, les recettes fiscales ont augmenté dans tous les pays en développement du monde, et il s'agit là d'une source possible de financement du programme de développement pour l'après-2015. L'Afrique doit améliorer la mobilisation des res-

sources nationales en garantissant l'approfondissement et l'inclusion des circuits financiers (par ex. à travers l'épargne nationale et la microfinance) et en renforçant l'assiette, la couverture et l'administration de la fiscalité.

Il existe aussi un potentiel considérable dans l'utilisation de nouveaux mécanismes et la mobilisation du secteur privé. Ces mécanismes novateurs peuvent permettre, entre autres, de faire ce qui suit : utiliser les transferts de fonds pour les titriser et réaliser des investissements, réduire les coûts de transferts de fonds et relever leur gestion efficace, développer et renforcer les outils de financement non traditionnels dans le long terme (par ex. des obligations de la diaspora), et assurer le financement du développement pour les États sortant de situations de conflit (BAD, 2013). En fait, l'éventail des sources potentielles de financement, en particulier celles du secteur privé, et les nouvelles formes de partenariats public-privé sont plus étendus aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lorsque les OMD ont été adoptés à l'origine.

Mais cela n'est pas vrai pour chaque pays individuel et l'aide continuera d'être une source importante de financement pour certaines catégories de pays. Chaque pays a ses propres défis et ses propres ressources, ses propres priorités en matière de politiques et de développement institutionnel, et sa gamme de sources de financement disponibles. Certains pays n'ont aucun espoir d'obtenir suffisamment de recettes fiscales, raison pour laquelle l'aide est essentielle. Mais cette aide doit être complétée par des efforts urgents de leur part pour renforcer leur capacité à générer des revenus et à lutter contre la fuite illicite de capitaux. En outre, de nombreux États fragiles ou touchés par un conflit continueront à s'appuyer sur les ressources accordées à des conditions de faveur par des donateurs concessionnels ; mais dans un monde faisant face à des contraintes financières, la disponibilité de ces ressources limitées dépendra de la qualité des politiques et des institutions nationales.

Un autre facteur important à prendre en considération est la perte de revenus due à la fuite illicite de capitaux. Elle comprend notamment tous les

flux de capitaux transfrontaliers d'origine illicite : le trafic de drogues, la contrebande, la fraude, la corruption, la pratique des pots-de-vin, la malversation et l'évasion fiscale. Tout récemment, Global Financial Integrity a donné une estimation actualisée des flux de capitaux illicites provenant des pays en développement en 2009, établie à 600 milliards de dollars US. Un récent rapport de la Banque mondiale (2013) indique que les flux de capitaux illicites en provenance des pays en développement en 2010 s'élevaient à un montant compris entre 859 milliards et 1 138 milliards de dollars US.

Il en découle une réduction des ressources nationales et des recettes fiscales disponibles à des fins de production, ainsi que pour des investissements nationaux. Il est nécessaire de prendre des mesures internationales mieux coordonnées pour s'assurer que les fonds sortant des pays en développement de manière illicite ne puissent être conservés dans des paradis fiscaux, dont la plupart sont situés dans les pays donateurs.

Un nouvel esprit de solidarité, de coopération et de responsabilité mutuelle devrait soutenir les partenariats dans la période post 2015. Le nouveau programme devrait promouvoir une architecture financière mondiale stable qui : favorise la gestion mondiale du risque économique systémique, souligne l'importance des flux financiers et des investissements, par opposition à l'aide, et promeut des systèmes multilatéraux d'échange équitables et inclusifs. Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer d'un environnement global favorable, capable de : promouvoir des partenariats mutuellement bénéfiques garantissant la propriété, la cohérence et l'alignement de l'aide internationale sur les priorités nationales et régionales, faciliter les transferts de technologie et de compétences en tenant compte des caractéristiques spécifiques de l'Afrique, favoriser les partenariats public-privé, stimuler le commerce intra-africain, faciliter l'accès de l'Afrique aux marchés mondiaux et à un système de commerce équitable, et garantir que l'architecture de la gouvernance mondiale soit inclusive, réactive, équitable et responsable.

SECTION IV :

Conclusions et politiques à entreprendre

La progression de l'Afrique sur les OMD s'est accélérée au cours des dernières années. Même si le continent ne peut s'attendre à réaliser que deux des objectifs, les OMD 2 et 3, le rythme des progrès porte témoignage des efforts résolus des décideurs politiques. Les taux de pauvreté sont en baisse dans le contexte d'une croissance rapide, et même si le rythme de la création d'emplois en Afrique est insuffisant, ce rythme dépasse la moyenne mondiale. La qualité des emplois continue à faire problème, comme l'atteste la forte prévalence des emplois précaires et des travailleurs pauvres, mais la tendance n'en est pas moins positive. On observe en effet une diminution de la pauvreté des travailleurs et de l'incidence des emplois précaires.

Bien que toujours élevée, l'inégalité des revenus en Afrique baisse. Néanmoins, les inégalités toujours élevées du continent affectent le rythme de réduction de la pauvreté en Afrique, raison pour laquelle des interventions ciblées s'imposent dans ce domaine.

Les efforts visant à réduire la faim et la sous-nutrition ont donné des résultats mixtes. Le taux d'insuffisance pondérale chez les enfants a nettement diminué, mais la plupart des pays d'Afrique se classent en médiocre position à l'Indice de la faim dans le monde et ils n'ont pu réduire la prévalence des enfants sous-alimentés comme ils l'espéraient.

Les progrès sur les indicateurs de la santé ont été solides, mais il s'agit là d'un domaine où la réalisation des cibles des OMD à l'échéance est la moins probable. Les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile sur le continent accusent encore des niveaux inacceptables et, s'il est vrai que le continent semble avoir inversé la tendance de la

prévalence du VIH/sida, les niveaux restent élevés et le continent représente toujours le gros des cas mondiaux d'infection par le VIH et de la mortalité associée, ce qui complique encore ses efforts pour enrayer la tuberculose.

L'accès à un assainissement et à un approvisionnement en eau améliorés demeure relativement faible en Afrique, ce qui présente des risques de maladies transmises par l'eau.

Les menaces pesant sur l'environnement africain sont en grande partie liées à la diminution du couvert forestier. De plus, l'augmentation des émissions de CO₂ dans certains pays est un sujet de préoccupation, particulièrement à la lumière des aspirations de transformation structurelle du continent.

Les flux d'APD vers l'Afrique ont diminué dans un passé récent, évolution ostensiblement imputable à la crise économique mondiale. Dans le même temps, les bailleurs de fonds restent toujours en deçà de leurs engagements. Pour compenser les manques d'APD, il deviendra donc toujours plus important d'accroître les revenus du commerce et la mobilisation des ressources domestiques. Néanmoins, il existe des indications à l'effet que les subventions agricoles sont en baisse dans les pays de l'OCDE, ce qui devrait donc conduire à des efforts concertés pour établir une architecture plus équitable du commerce mondial, en mesure d'affronter la question des barrières non tarifaires et faciliter l'accès des produits transformés aux marchés des pays développés.

Sur la base de ces observations, les recommandations suivantes sont formulées :

Pour affronter la pauvreté, le chômage et le sous-emploi

La réduction du chômage et du sous-emploi comprendrait les interventions suivantes :

- Les politiques macroéconomiques doivent privilégier la création d'emploi tout en assurant la stabilité des prix.
- Les pays africains riches en ressources naturelles doivent poursuivre une politique d'industrialisation basée sur leurs matières premières, qui puisse créer des emplois décents par l'ajout de valeur. Parallèlement, les revenus dégagés des exportations de matières premières doivent être affectés à l'élaboration de programmes de protection sociale fiscalement durable visant à rehausser le développement du capital humain et la productivité de la main-d'œuvre.
- Les politiques et les stratégies nationales visant à accroître la productivité, augmenter les revenus et améliorer les conditions de travail du secteur informel (particulièrement dans les entreprises à main-d'œuvre majoritairement féminine) seront critiques pour toute réduction substantielle de l'emploi précaire, notamment en ce qui concerne les femmes.
- Les gouvernements auront à prioriser les actions publiques de création d'emplois susceptibles de produire les meilleurs effets possibles pour le développement, compte tenu du contexte particulier de chaque pays.
- Il sera indispensable de poursuivre des politiques pragmatiques et proactives, ainsi que des programmes visant à combler en permanence les lacunes infrastructurelles, particulièrement l'énergie, les transports, l'irrigation, les télécommunications et l'approvisionnement en eau.
- Devant les crises récurrentes du Sahel et de la Corne de l'Afrique, il s'agira de réagir en promouvant les investissements en productivité agricole et en renforçant les capacités de rési-

lience communautaire face aux catastrophes naturelles.

Pour affronter l'inégalité sous toutes ses dimensions

L'inégalité prend des formes très diverses en Afrique. Le présent rapport a cependant montré que les inégalités spatiales (rural-urbain), horizontales (homme-femme), économiques (revenus et actifs) et sociales sont celles qui se manifestent le plus visiblement sur le continent. Les interventions suivantes pourraient donc être pertinentes dans leur résolution :

- Les programmes de développement rural devraient être intégrés et créer des pôles ou des groupes de développement au sein de communautés rurales.
- La productivité agricole doit être améliorée en vue de relever les moyens d'existence des populations rurales et d'assurer une source d'approvisionnement prévisible de matières premières pour les activités de fabrication.
- Des programmes de protection sociale doivent être mis en œuvre pour répondre aux besoins des personnes vulnérables et relever les capacités productives de la force de travail.
- Les inégalités homme-femme doivent être réduites par différentes actions : transferts monétaires conditionnels privilégiant les femmes ; réformes de programmes scolaires et méthodes d'enseignement sensibles à la dimension du genre ; programmes de discrimination positive pour assurer la pleine participation des filles à l'école.

Pour améliorer la productivité et le capital humain

Les taux de scolarisation dans le primaire sont en hausse en Afrique. Cependant, les niveaux d'achèvement et la qualité de l'enseignement sont insuffisants. Les interventions pour améliorer cette situation seront donc les suivantes :

- Amélioration du développement professionnel des enseignants.
- Mise à niveau des programmes scolaires, en mettant l'accent sur l'évaluation des élèves en cours d'études et sur l'évaluation systématique des résultats de l'apprentissage.
- Distribution de manuels scolaires appropriés ainsi que de matériels pédagogiques informatiques.
- Prise en considération accrue des soins à la petite enfance et de son développement.
- Renforcement des capacités de gestion et de planification du système d'enseignement.

Mesures d'amélioration de la santé

Les grands défis des OMD que l'Afrique doit relever en matière de santé concernent ses taux élevés de mortalité infanto-juvénile et maternelle, de séropositivité, de tuberculose et de paludisme. Venir à bout de ces problèmes nécessitera les interventions suivantes :

- accès à des soins prénatals et à des soins qualifiés à l'accouchement ;
- disponibilité accrue en contraceptifs pour enrayer la forte incidence des naissances chez les adolescentes ;
- accès accru aux moustiquaires imprégnées d'insecticide et aux polythérapies à base d'artémisinine pour faire tomber les taux de prévalence et d'incidence du paludisme ;
- couverture améliorée en médicaments antirétroviraux au profit de patients à la fois tuberculeux et séropositifs ;
- dépistage et traitement antituberculeux effectif de personnes vivant avec le VIH/sida.

Pour mobiliser des ressources en faveur du développement

L'effet de ralentissement qu'a eu la crise économique mondiale sur l'APD s'est manifesté en

Afrique en 2011-2012, période pendant laquelle l'APD bilatérale à l'Afrique a baissé de 9 pour cent en termes réels et l'aide totale aux régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest a décliné de 5 pour cent. Cette évolution appelle à une utilisation plus efficace de l'APD et à une mobilisation accrue des ressources domestiques afin de pouvoir combler les lacunes de financement du développement. À cette fin, les recommandations suivantes sont proposées en vue d'améliorer la mobilisation de ressources domestiques, de renforcer la gestion de ressources provenant de l'extérieur, et de financer le développement des infrastructures :

Améliorer la mobilisation de ressources domestiques :

Pour obtenir davantage de ressources d'origine nationale, les interventions suivantes seront nécessaires :

- Renforcer les capacités de perception du fisc et améliorer la qualité des informations dont il dispose sur les contribuables existants et potentiels.
- Mettre en place des régimes de fiscalité progressive pour éviter d'exacerber les inégalités.
- Optimiser le rendement des recettes fiscales en renforçant les moyens des institutions de contrôle des finances publiques et en promulguant et appliquant des réformes touchant à la gestion, la transparence et la gouvernance des finances publiques.
- Renforcer l'intermédiation et l'inclusion financières en encourageant l'innovation et l'usage de technologies abordables dans la prestation de services financiers.
- Mettre fin aux échappatoires qui facilitent la sortie licite et illicite de fonds hors de l'Afrique. Les flux financiers sortant illicitement de l'Afrique dépassent de loin l'APD reçue par le continent.

Gestion du financement extérieur

La bonne gestion des apports financiers de l'extérieur nécessitera donc les interventions suivantes :

- Coordination et gestion améliorées des fonds arrivant de l'extérieur.
- Alignement plus étroit des fonds d'origine extérieure sur les priorités nationales.
- Réduction du coût des transferts de fonds à des particuliers.
- Poursuite d'actions de plaidoyer auprès des bailleurs pour qu'ils honorent leurs engagements, et utilisation de ressources extérieures pour accroître les capacités de mobilisation de ressources domestiques.

Financement des infrastructures régionales et du développement industriel

Les interventions concernant le financement d'infrastructures régionales et le développement industriel comprennent les actions suivantes :

- Explorer les sources et instruments de financement nouveaux ou non exploités tels que le Fonds pour l'infrastructure mondiale de la Société financière internationale (IFC), les fonds

souverains, les emprunts obligataires dans le cadre national et auprès de la diaspora, et d'autres sources de financement.

- Contourner les contraintes des emprunts commerciaux à court terme en mettant en place des garanties partielles pour les risques et d'autres mécanismes de partage des risques afin d'étendre l'échéance des prêts.
- Adopter des mesures de financement mixte ou assemblé, y compris des partenariats publics-privés.
- Réduire les perceptions de risque de pays et de risque politique en instaurant un cadre légal et réglementaire porteur, de nature à assurer la viabilité de projets de longue durée.
- Développer les capacités internes au pays à structurer des projets viables et bancables susceptibles d'attirer les investissements du secteur privé.
- En vue de réunir des fonds, formuler des plans industriels et infrastructurels nationaux qui puissent s'appuyer sur des plateformes régionales et continentales majeures, telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) du NEPAD.

ANNEXE 1 : Sélection de flux d'aide publique au développement

Tableau 10.1 : Décaissements nets aux nations en développement

| Pays | 2003 | | 2010 | | 2011 | | 2012 | |
|------------------|------------------|----------|------------------|----------|------------------|----------|------------------|----------|
| | Décaissement net | % du RNB | Décaissement net | % du RNB | Décaissement net | % du RNB | Décaissement net | % du RNB |
| Australie | 2 696 | 0,25 | 4 479 | 0,32 | 4 983 | 0,34 | 5 399 | 0,36 |
| Autriche | 718 | 0,2 | 1 295 | 0,32 | 1 111 | 0,27 | 1 173 | 0,28 |
| Belgique | 2 689 | 0,6 | 3 217 | 0,64 | 2 807 | 0,54 | 2 454 | 0,47 |
| Canada | 3 514 | 0,24 | 5 606 | 0,34 | 5 459 | 0,32 | 5 654 | 0,32 |
| Danemark | 2 593 | 0,84 | 3 030 | 0,91 | 2 931 | 0,85 | 2 852 | 0,84 |
| Finlande | 779 | 0,35 | 1 443 | 0,55 | 1 406 | 0,53 | 1 400 | 0,53 |
| France | 10 253 | 0,4 | 13 741 | 0,5 | 12 997 | 0,46 | 12 815 | 0,46 |
| Allemagne | 8 980 | 0,28 | 13 743 | 0,39 | 14 093 | 0,39 | 13 811 | 0,38 |
| Grèce | 542 | 0,21 | 539 | 0,17 | 425 | 0,15 | 356 | 0,13 |
| Islande | 19 | 0,17 | 31 | 0,29 | 26 | 0,21 | 27 | 0,22 |
| Irlande | 612 | 0,39 | 941 | 0,52 | 914 | 0,51 | 859 | 0,48 |
| Italie | 3 458 | 0,17 | 3 185 | 0,15 | 4 326 | 0,2 | 2 928 | 0,13 |
| Japon | 11 594 | 0,2 | 11 921 | 0,2 | 10 831 | 0,18 | 10 713 | 0,17 |
| Corée, R. | 467 | 0,06 | 1 246 | 0,12 | 1 325 | 0,12 | 1 604 | 0,14 |
| Luxembourg | 322 | 0,86 | 444 | 1,05 | 409 | 0,97 | 415 | 1 |
| Pays-Bas | 5 467 | 0,8 | 6 757 | 0,81 | 6 344 | 0,75 | 5 927 | 0,71 |
| Nouvelle-Zélande | 286 | 0,23 | 387 | 0,26 | 424 | 0,28 | 431 | 0,28 |
| Norvège | 3 914 | 0,92 | 5 011 | 1,05 | 4 756 | 0,96 | 4 772 | 0,93 |
| Portugal | 455 | 0,22 | 686 | 0,29 | 708 | 0,31 | 85 | 0,27 |
| Espagne | 2 927 | 0,23 | 6 305 | 0,43 | 4 173 | 0,29 | 2 197 | 0,15 |
| Suède | 3 412 | 0,79 | 5 080 | 0,97 | 5 603 | 1,02 | 5 408 | 0,99 |
| Suisse | 2 152 | 0,36 | 2 710 | 0,39 | 3 051 | 0,45 | 3 212 | 0,45 |
| Royaume-Uni | 7 482 | 0,34 | 13 913 | 0,57 | 13 832 | 0,56 | 13 762 | 0,56 |
| États-Unis | 19 652 | 0,15 | 31 000 | 0,21 | 30 920 | 0,2 | 30 130 | 0,19 |

Source : DSNU, juillet 2013

Tableau 10.2 : Décaissements nets de l'APD à l'Afrique, par sous-région, certaines années

| | 2003 | 2010 | 2011 | 2012 | Variation en pourcentage 2011-12 |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------------------------|
| Total Afrique | 25 201,06 | 30 370,99 | 32 001,29 | 30 494,05 | -4,71 |
| Total Afrique du Nord | 2 011,27 | 1 610,01 | 2 358,34 | 1 893,07 | -19,73 |
| Algérie | 229,02 | 144,98 | 111,63 | 98,95 | -11,36 |
| Égypte | 992,40 | 374,84 | 206,86 | 305,25 | 47,56 |
| Libye | | 17,75 | 464,45 | 103,61 | -77,69 |
| Maroc | 448,26 | 607,09 | 830,35 | 899,21 | 8,29 |
| Tunisie | 276,64 | 352,95 | 462,19 | 375,54 | -18,75 |
| Total, reste de l'Afrique | 22 644,91 | 27 650,04 | 28 418,50 | 27 257,35 | -4,09 |
| Angola | 490,46 | 161,83 | 119,95 | 133,92 | 11,65 |
| Bénin | 257,12 | 347,05 | 432,98 | 262,24 | -39,43 |
| Botswana | 35,76 | 110,49 | 91,13 | 63,37 | -30,46 |
| Burkina Faso | 361,53 | 473,13 | 446,40 | 538,30 | 20,59 |
| Burundi | 164,68 | 293,93 | 264,45 | 226,16 | -14,48 |
| Cameroun | 976,55 | 270,76 | 310,74 | 257,52 | -17,13 |
| Cap-Vert | 120,41 | 246,54 | 206,65 | 218,96 | 5,96 |
| République centrafricaine | 42,84 | 117,63 | 105,39 | 73,26 | -30,49 |
| Tchad | 126,94 | 295,14 | 243,79 | 251,86 | 3,31 |
| Comores | 14,83 | 22,41 | 26,75 | 31,60 | 18,13 |
| Rép. dém. du Congo | 6 518,54 | 2 432,30 | 4 138,53 | 1 666,83 | -59,72 |
| Rép. du Congo | 44,36 | 1 223,91 | 164,88 | 48,27 | -70,72 |
| Côte d'Ivoire | 367,43 | 448,91 | 686,29 | 2 102,01 | 206,29 |
| Djibouti | 48,46 | 102,04 | 86,26 | 86,16 | -0,12 |
| Guinée équatoriale | 23,84 | 78,18 | 20,24 | 13,44 | -33,60 |
| Érythrée | 251,10 | 38,76 | 32,98 | 15,36 | -53,43 |
| Éthiopie | 1 330,92 | 2 015,39 | 1 965,15 | 1 839,18 | -6,41 |
| Gabon | -54,51 | 85,46 | 58,55 | 60,88 | 3,98 |
| Gambie | 25,57 | 34,96 | 35,96 | 30,51 | -15,16 |
| Ghana | 624,63 | 935,08 | 894,42 | 853,54 | -4,57 |
| Guinée | 176,71 | 93,69 | 79,18 | 146,56 | 85,10 |
| Guinée-Bissau | 130,20 | 55,15 | 49,57 | 37,18 | -24,99 |
| Kenya | 411,41 | 1 201,27 | 1 547,45 | 1 669,70 | 7,90 |
| Lesotho | 41,39 | 97,33 | 151,81 | 160,17 | 5,51 |
| Libéria | 95,47 | 724,36 | 511,06 | 339,08 | -33,65 |
| Madagascar | 296,87 | 220,76 | 220,70 | 188,06 | -14,79 |
| Malawi | 413,91 | 550,42 | 447,81 | 645,68 | 44,19 |
| Mali | 369,33 | 708,65 | 776,49 | 739,83 | -4,72 |
| Mauritanie | 177,89 | 106,22 | 123,89 | 167,97 | 35,58 |
| Maurice | -23,09 | 58,34 | 107,45 | 86,34 | -19,65 |
| Mozambique | 951,94 | 1 407,83 | 1 666,68 | 1 488,53 | -10,69 |
| Namibie | 146,59 | 221,13 | 239,34 | 200,98 | -16,03 |
| Niger | 328,24 | 394,37 | 293,36 | 425,78 | 45,14 |
| Nigéria | 253,73 | 889,18 | 860,35 | 898,85 | 4,47 |
| Rwanda | 282,95 | 571,05 | 581,89 | 424,64 | -27,02 |
| Sao Tomé-et-Principe | 32,98 | 32,48 | 35,35 | 28,47 | -19,46 |
| Sénégal | 420,47 | 546,98 | 577,10 | 712,36 | 23,44 |
| Seychelles | 6,72 | 29,95 | 6,33 | 6,03 | -4,74 |

| | 2003 | 2010 | 2011 | 2012 | Variation en pourcentage 2011-12 |
|----------------|----------|----------|----------|----------|----------------------------------|
| Sierra Leone | 267,29 | 210,22 | 173,66 | 191,10 | 10,04 |
| Somalie | 170,68 | 325,80 | 742,90 | 667,88 | -10,10 |
| Afrique du Sud | 627,61 | 851,95 | 1 022,30 | 684,48 | -33,05 |
| Sainte-Hélène | 21,21 | 57,28 | 79,65 | 168,23 | 111,21 |
| Soudan | 439,69 | 1 615,94 | 658,35 | 471,24 | -28,42 |
| Swaziland | 17,22 | 32,66 | 67,44 | 54,67 | -18,94 |
| Tanzanie | 1 292,37 | 1 735,24 | 1 643,98 | 1 772,02 | 7,79 |
| Togo | 60,90 | 255,19 | 310,30 | 114,57 | -63,08 |
| Ouganda | 768,87 | 1 081,59 | 984,16 | 936,51 | -4,84 |
| Zambie | 780,21 | 621,50 | 696,05 | 653,68 | -6,09 |
| Zimbabwe | 209,83 | 556,00 | 533,31 | 673,01 | 26,19 |

Source : OCDE, 2013

Tableau 10.3 : APD par secteur, en tant que pourcentage de l'allocation totale

| Secteur | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Variation en pourcentage 2011-12 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------------------------------|
| Infrastructures et services sociaux | 36,01 | 40,69 | 39,08 | 42,25 | 38,63 | 39,96 | 37,4 | -2,56 |
| Infrastructures et services économiques | 12,22 | 14,6 | 17,32 | 16,6 | 18,26 | 17,8 | 20,99 | 3,19 |
| Secteurs de production | 6,25 | 6,73 | 7,12 | 8,23 | 7,72 | 9,15 | 9,88 | 0,73 |
| Multisectoriel/transversal | 6,72 | 7,88 | 7,51 | 8,95 | 12,61 | 10,54 | 10,57 | 0,03 |
| Aide en produits de base | 3,81 | 4,56 | 6,59 | 6,52 | 4,13 | 3,77 | 3,92 | 0,15 |
| Assistance générale | | | | | | | | |
| Actions liés à la dette | 17,92 | 10,29 | 7,12 | 1,77 | 2,92 | 2,62 | 1,64 | -0,98 |
| Aide humanitaire | 6,59 | 6,7 | 6,94 | 7,3 | 8,02 | 7,39 | 7,34 | -0,05 |
| Non alloué/Non spécifié | 10,49 | 8,55 | 8,31 | 8,36 | 7,71 | 8,77 | 8,25 | -0,52 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | |

Source : OCDE, 2013

ANNEXE 2 : Liste officielle des indicateurs associés aux OMD

| Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) | |
|---|---|
| Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire) | Indicateurs de suivi des progrès accomplis |
| Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim | |
| Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour | 1.1 Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)* 1.2 Indice d'écart de la pauvreté 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale |
| Cible 1B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif | 1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée 1.5 Ratio emploi/population 1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour 1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée |
| Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim | 1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique |
| Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous | |
| Cible 2A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires | 2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire 2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire 2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes |
| Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | |
| Cible 3A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard | 3.1 Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 3.2 Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole 3.3 Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national |
| Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans | |
| Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans | 4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 4.2 Taux de mortalité infantile 4.3 Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole |
| Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle | |
| Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle | 5.1 Taux de mortalité maternelle 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié |
| Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015 | 5.3 Taux de contraception 5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes 5.5 Couverture des soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) 5.6 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale |

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

| | |
|---|--|
| Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle | 6.1 Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans |
| | 6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque |
| | 6.3 Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida |
| | 6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans |
| Cible 6B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida | 6.5 Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux |
| Cible 6C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle | 6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie |
| | 6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide |
| | 6.8 Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés |
| | 6.9 Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie |
| | 6.10 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation |

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

| | |
|---|---|
| Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales | 7.1 Proportion de zones forestières |
| | 7.2 Emissions de CO2 (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat) |
| | 7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone |
| | 7.4 Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains |
| Cible 7B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte | 7.5 Proportion de ressources d'eau totales utilisées |
| | 7.6 Proportion de zones terrestres et marines protégées |
| | 7.7 Proportion d'espèces menacées d'extinction |
| Cible 7C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base | 7.8 Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée |
| | 7.9 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées |
| Cible 7D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis | 7.10 Proportion de citoyens vivant dans des taudis** |

| Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement | |
|---|--|
| Cible 8A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire | Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petites Etats insulaires en développement Aide publique au développement (APD) |
| Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international | 8.1 Montant net de l'ADP totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) 8.2 Proportion de l'ADP bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) 8.3 Proportion de l'ADP bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée 8.4 ADP reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut 8.5 ADP reçue par les petits Etats insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut |
| Cible 8B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés | Accès aux marchés 8.6 Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits 8.7 Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement 8.8 Estimation des subventions aux produits agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut 8.9 Proportion de l'ADP allouée au renforcement des capacités commerciales |
| Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté | Viabilité de la dette 8.10 Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) 8.11 Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) 8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services |
| Cible 8C : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée Générale) | 8.13 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement |
| Cible 8D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme | 8.14 Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants 8.15 Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants 8.16 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants |
| Cible 8E : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement | |
| Cible 8F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous | |

* Pour suivre l'évolution de la pauvreté dans les différents pays, il convient d'utiliser, lorsqu'ils existent, des indicateurs fondés sur les seuils de pauvreté nationaux.

** La proportion effective d'habitants vivant dans des taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes : a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée ; b) accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées ; c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ; d) habitations faites de matériaux non durables.

Bibliographie

- Actionaid, 2013. *Ghana under the Interim Economic Partnership Agreement with the European Union : Implications on Socio-economic Development*. Policy Brief, July 2013.
- ADEA, 2014. Newsletter – Vol. 21, No. 1 – ADEA 2012 Triennial Follow-up, March 2014.
- African Woman and Child Feature Services (AWCFS), 2010. *Beyond Numbers : Narrating the Impact of Women's Leadership in Africa*.
- Alfaro, L., 2003. *Foreign Direct Investment and Growth : Does the sector matter?* Boston, Harvard Business School.
- Anyanwu, J.C et D. Augustine, 2012. *Towards Inclusive African Labour Market : Empirical Analysis of Gender and its Implications for Policy*. Disponible sur : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/AEC%202012%20-%20Towards%20Inclusive%20African%20Labour%20Markets-%20Empirical%20Analysis%20of%20Gender%20Equality%20in%20Employment%20and%20its%20Implications%20for%20Policy.pdf>
- Armah, B., 2013. Transformation structurelle et diversification économique. CEA, Division de politique macroéconomique
- Atta-Krah, A., 2013. Défis de l'établissement de la résilience aux changements climatiques. Regard sur l'Afrique et ses pays les moins avancés. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.
- BAD, 2012. Note d'information 5, Inégalité de revenu en Afrique, le 7 mars 2012
- BAD, OCDE et PNUD, 2014. Perspectives économiques africaines : Chaînes de valeur globales et industrialisation de l'Afrique.
- BAD, OCDE, PNUD, CEA, 2013a. Perspectives économiques africaines, 2013a. Afrique du Sud.
- BAD, OCDE, PNUD, CEA, 2013b. Infrastructures et services technologiques en Afrique. Perspectives économiques africaines.
- Bandara, A., 2012. *Economic Cost of Gender Gaps : Africa's Missing Growth Reserve*. Communication présentée au cours de la Conférence CSAE de 2012 sur le développement en Afrique. Oxford University, 18-20 mars 2012.
- Bandara, A., 2013a. *Accelerating Progress on Maternal Mortality in Africa : Lessons from Emerging Policy And Institutional Innovations*. Communication présentée devant la Conférence mondiale OMD de 2013, Bogota, Colombie, 27-28 février 2013.
- Banque mondiale, 2014e. Indicateurs de développement dans le monde 2014, Washington, D.C.
- Banque mondiale, 2009. Indicateurs du développement en Afrique 2008/2009 -- *Emploi des jeunes en Afrique : Le potentiel, les problèmes, les promesses*. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale, 2009. *Indicateurs du développement en Afrique 2011*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale, 2012a. *Latin America : Growth slowing but unemployment at historic lows*. 3 October 2012. Disponible sur : <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2012/10/03/empleo-perspectivas-america-latina-2012>.
- Banque mondiale, 2012b. Gérer les risques, promouvoir la croissance : Élaborer des systèmes pour la protection sociale en Afrique - Stratégie de protection sociale de la Banque

- mondiale pour l'Afrique 2012-2022, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale, 2012c. Rapport du développement dans le monde 2012, Égalité des sexes et développement. Washington, D.C.
- Banque mondiale, 2013a. *Africa's Pulse : An Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future*. Washington, D.C. Disponible sur : http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/afrhdwps_103.pdf
- Banque mondiale, 2013b. Info rapide sur l'éducation en Asie du Sud. Washington, D.C. Disponible sur : <http://go.worldbank.org/G22NKEQZP0>.
- Banque mondiale, 2013c. Financer le développement post-2015. Washington, D.C.
- Banque mondiale, 2013d. Indicateurs de développement dans le monde, Washington, D.C. Disponible sur : <http://data.worldbank.org/indicator/GB.XPD.RSDV.GD.ZS>
- Banque mondiale, 2014a. PovcalNet, disponible sur : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm>
- Banque mondiale, 2014b. Réduire la pauvreté et investir dans l'être humain : Le rôle nouveau des filets de sécurité en Afrique, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale, 2014c. Situation des filets de sécurité sociale 2014. Washington, D.C.
- Banque mondiale, 2014d. La situation des pauvres : Où sont les pauvres et où sont les plus pauvres ? Poverty Reduction and Economic Management, and Poverty Reduction and Equity Network. Disponible sur : http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/State_of_the_poor_paper_April17.pdf
- Banque mondiale, 2014f. PovcalNet : Un outil d'analyse de la pauvreté en ligne
- Barrios, S., H. Gorg and E. Strobl, 2004. *Foreign Direct Investment, Competition and Industrial Development in the host country*. Berlin, German Institute for Economic Research.
- Bigsten, Arne, 2014. *Dimension of African Inequality*. Document de travail WIDER 2014/050.
- Boheim, R., 2002. *Why are West African children Underweight?* Seminar for applied economics, Department of Economics, Université de Munich, Allemagne, 21 mars 2002. Disponible sur : http://epub.ub.uni-muenchen.de/1655/1/paper_274.pdf.
- Bolt, J. et J. L. van Zanden, 2013. *The First Update of the Maddison Project ; Re-Estimating Growth Before 1820*. Document de travail 4 du Projet Maddison. Disponible sur : <http://www.ggdc.net/maddison/maddison-project/data.htm>
- Bourguignon, Francois, Carolina Diaz-Bonilla et Hans Lofgren, 2008. *Aid, Service Delivery, and the Millennium Development Goals in an Economy-wide Framework*. Groupe des perspectives économiques de la Banque mondiale. Washington, D.C.
- CEA, 2013a, Économie bleue en Afrique Note conceptuelle. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.
- CEA, 2013b. Financer le développement : Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du consensus de Monterrey. Présenté devant les 6èmes Réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA. Abidjan, mars 2013.
- CEA, 2012a. Flux financiers illicites sortant de l'Afrique. Document de fond sur l'échelle et les défis de développement, à l'attention du Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites.

- CEA et CUA, 2011. Rapport économique sur l'Afrique 2011 : Gérer le développement : Le rôle de l'État dans la transformation économique transformation, Addis Abeba.
- CEA et CUA, 2012. Rapport économique sur l'Afrique 2012 : Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale, Addis Abeba.
- CEA et CUA, 2013. Rapport économique sur l'Afrique 2013 : Tirer le plus grand profit des produits de base africains : industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique, Addis Abeba.
- CEA et CUA, 2014. Rapport économique sur l'Afrique 2014 : Politique industrielle dynamique en Afrique : Institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles. À paraître. Addis Abeba.
- CEA et OCDE, 2013. L'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses et Résultats. Addis Abeba.
- CEA, 2012b. Progrès vers le développement durable en Afrique. Conférence des Nations Unies sur le développement durable RIO+20, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.
- CEA, 2013c. Rapport sur le commerce international et intra-africain. Présenté devant la Huitième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionale, Addis Abeba, 6-8 février 2013.
- CEA, 2014. Rapport d'avancement du Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites sortant de l'Afrique. Présenté devant les 6èmes Réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA.
- CEA, CUA, BAD et PNUD, 2013. Rapport OMD 2013, *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement - Sécurité alimentaire en Afrique : Enjeux, défis et enseignements*, Addis Abeba.
- CEA, UA, BAD et PNUD, 2011. Rapport OMD 2011, *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, Addis Abeba.
- CEA, UA, BAD et PNUD, 2012. Examen de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses et Résultats. Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionale.
- CEALC et OIT, 2012. La situation de l'emploi en Amérique latine et Caraïbes. Santiago, Chili.
- Chandy, L. et K. Homi, 2014. *What Do New Price Data Mean for the Goal of Ending Extreme Poverty?* Disponible sur : www.brookings.edu/blogs/up-front/posts/2014/05/05-data-extreme-poverty-chandy-kharas.
- Chen, S. et Ravallion, M., 2010. *The Developing World Is Poorer Than We Thought, But No Less Successful in the Fight Against Poverty*. Quarterly Journal of Economics 125 (4) : pp. 1577-1625
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), 2011. *Rapport sur le développement économique en Afrique 2011 : Promouvoir le développement économique en Afrique dans le nouvel environnement mondial*. Genève.
- Commission européenne, 2014. Rapport récapitulatif sur les négociations relatives aux accords de partenariat économique. Mis à jour le 7 février 2014.
- CPRC (Chronic Poverty Research Centre), 2011. *Chronic Poverty in Senegal*.r.ch Centre (2011), But No Less Successful in February.

- Brooks World Poverty Institute, University of Manchester, UK.
- CUA (Commission de l'Union africaine), 2014. Projet de position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015. Addis Abeba.
- CUA, 2013. Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARM-MA). Emerging, Promising Interventions on Maternal Mortality & Improving Birth Outcomes. Disponible sur : <http://www.carmma.org/update/interview-emerging-promising-interventions-maternal-mortality-improving-birth-outcomes>
- CUA, BAD, CEA, 2010. Agir sur les changements climatiques pour le développement durable en Afrique : Changements climatiques et durabilité des écosystèmes. Document de réflexion n° 9. Septième Forum de développement africain VII. 10-15 octobre, Addis Abeba, Éthiopie.
- DAES (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies), CEA et E-Network of National Gender Equality Mechanisms in Africa, 2007. Compte rendu d'une discussion en ligne sur les femmes, la participation politique et les processus de décisions en Afrique, 4 sept.-14 oct. 2007.
- Doss, Cheryl, Chiara Kovarik, Amber Peterman, Agnes R. Quisumbing et Mara van den Bold, 2013. *Gender Inequalities in Ownership and Control of Land in Africa Myths versus Reality*. IFPRI Discussion Paper 01308. Décembre 2013.
- DSNU (Division statistique des Nations Unies), 2013. Compilation de données OMD.
- DSNU, 2005. « Monde et tendances régionales ». Base de données des indicateurs du Millénaire. Disponible sur : <http://millenniumindicators.un.org> basé sur des données communiquées par ONUSIDA.
- Elhiraika, A., Aboubakar, O. et Muhammad, K., 2014. *Promoting Manufacturing To Accelerate Economic Growth And Reduce Growth Volatility In Africa*. Journal of Developing Areas, 48(2), pp. 1-20.
- Falk, G., 1999. *Hippocrates assailed : The American health delivery system*. University Press of America, Inc., Lanham, MD.
- FAO, 2012. La situation de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012. Rome.
- Federal Government of Nigeria (FGN) and National Bureau of Statistics (NBS), 2013. *MDGs Performance Survey Report 2012*. Office of the Senior Special Assistant to the President on the MDGs (OSSAP). Abuja.
- FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population), 2012. « Dix bonnes pratiques en fournitures essentielles pour la planification familiale et la santé maternelle ». Niger.
- Fonds des Nations Unies pour les femmes, 2008. Progrès des femmes à travers le monde 2008/2009 : Qui est responsable envers les femmes ? New York. Disponible sur : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures>
- Forum économique mondial (FEM), 2012. Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2012, Genève.
- Friedrich, Engels, 1892. *The Condition of the working class in England in 1844*. Swan Sonnenchein & Co., Londres. <http://www.fordham.edu/halsall/mod/1844engels.asp>
- Fukuda-Parr, S. et J. Greenstein, 2010. *How Should MDG Implementation Be Measured : Accelerating Progress or Achieving Target?*, Working Paper 63. Brasilia, International Policy Centre for Inclusive Growth.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), 2007b. Quatrième rap-

- port d'évaluation : Changement climatique. Genève.
- Groupe de la Banque africaine de développement, 2013. Au centre de la transformation de l'Afrique, Stratégie pour 2013-2022.
- Groupe de la Banque africaine de développement, 2014. Stratégie de la Banque pour le développement du capital humain en Afrique, 2013-2017
- Guarcello, L., M. Manacorda, F. Rosati, J. Fares, S. Lyon, et C. Valdivia, 2007. *School-to-Work Transitions in Sub-Saharan Africa : An Overview*, dans M. Garcia et J. Fares (éds.), *Youth in Africa's Labor Market*, Directions in Development, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Hailu D. et R. Tsukada, 2011. *Achieving the Millennium Development Goals : A Measure of Progress*. Working Paper number 78 February 2011. International Policy Centre for Inclusive Growth, Brasilia.
- Hailu, D. et L. Weeks, 2011. *Macroeconomic Policy for Growth and Poverty Reduction : An Application to Post-Conflict and Resource-Rich Countries*, UNDESA Working Paper No. 108, ST/ESA/2011/DWP/108, July 2011.
- Herskovitz, Jon, 2013. HIV prevention drugs unsuccessful in Africa. ABC Science. Disponible sur : www.abc.net.au/science/articles/2013/03/05/3703876.htm.
- Hilfiker, D., 2000. *A History of Poverty in America* : Chapter 4 in *Poverty in Urban America : Its Causes and Cures*. The Potter's House Book Service. Disponible sur : www.amazon.com/Poverty-urban-America-causes-cures/dp/B0006RE2L0. <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm>.
- IFPRI (International Foundation for Production Research), 2008. *Economic Transformation in Theory and Practice : What are the Messages for Africa?* Washington, D.C., IFPRI Discussion Paper 00797.
- IFPRI, Concern Worldwide, Welthungerhilfe et Institute of Development Studies, 2013. *2013 Hunger Index : The Challenge of Hunger – Building Resilience to achieve food and nutritional security*. Bonn / Washington, D.C./Dublin October 2013.
- IFPRI, Concern Worldwide, Welthungerhilfe, 2012. *2012 Global Hunger Index : The Challenge of Hunger : Ensuring Sustainable Food Security Under Land, Water, And Energy Stresses*. Bonn / Washington, D.C. / Dublin October 2012.
- INSEAD-OMPI, 2012. Indice mondial 2012 de l'innovation (GII) : Renforcement des liens dans le processus d'innovation pour la croissance mondiale, Genève.
- Kurukulasuriya, P. and R. Mendelsohn, 2006a. A Ricardian analysis of the impact of climate change on African cropland. Centre for Environmental Economics and Policy in Africa (CEEPA). Discussion Paper No. 8. Université de Pretoria, Pretoria
- Kuznets S., 1955. *Economic Growth and Income Inequality*. American Economic Review. 45, pp. 1-28.
- Lall, S., 2003. *Government, Globalization and International Business*. In J. Dunning. Oxford, Oxford University Press.
- Lambert, Tim, 2013. *A Brief History of Poverty in Britain*. Disponible sur : www.localhistories.org/povhist.html.
- Leo, B., et J. Barmeier, 2010. *Who are the MDG Trailblazers? A New MDG Progress Index*, Working Paper 222. Washington, D.C., Center for Global Development.
- Lunduka R.W., 2013. *Building economic resilience in African Least Developed Countries (LDCs) to respond to climate change*.
- Mahmood, A. et Talat A., 2008. *Total Factor Productivity Growth in East Asia : A Two Pronged Approach*. European Journal of Economics,

- Finance and Administrative Sciences, Issue 14, 2008.
- Malik, A. et B. Awadallah, 2011. *The Economics of the Arab Spring*. CSAE Working Paper No. 23, The Centre for the Study of African Economies, University of Oxford.
- Martins, Pedro, 2013. *Growth, Employment and Poverty in Africa : Tales of Lions and Cheetahs*. Background Paper for the World Development Report 2013.
- Matiya, G., R. Lunduka et M. Sikwese, 2011. *Planning and costing agricultural adaptation to climate change in the small-scale maize production system of Malawi*. International Institute for Environment and Development, Londres, Angleterre.
- McKinsey Global Institute, 2010. *Lions on the move: The Progress and Potential of African Economies*. Banque mondiale, Washington D.C.
- Mobarak, A.M., 2005. *Democracy, Volatility, and Economic Development*. *Review of Economics and Statistics*, 87, pp. 348–61.
- Moore, W. et Walkes, C., 2010. *Does Industrial Concentration Impact on the Relationship between Policies and Volatility?* *International Review of Applied Economics*, 24, pp. 179–202.
- Moss, Todd, 2010. *What Next for the Millennium Development Goals?* *Global Policy Volume 1*, Issue 2. Center for Global Development, Washington, D.C.
- Nations Unies, 2005. Nations Unies, Innovation et Investissement : Technologies de l'information et des communications et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport préparé pour l'Équipe spéciale TIC des Nations Unies en soutien de l'Équipe spéciale du Projet du Millénaire des Nations Unies sur la Science, la Technologie et l'Innovation. New York.
- Nations Unies, 2012a. *East Asian economy faces headwinds, UN says, as risks tilt to the downside*. Communiqué sur la Situation et les perspectives mondiales, le 17 janvier 2012. New York
- Nations Unies, 2012b. Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2012. New York
- Nations Unies, 2013a. Annexe : Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs, 2013 : Division statistique des Nations Unies, New York.
- Nations Unies, 2013a. L'Inégalité importe. Rapport sur la situation sociale du monde 2013, Département des affaires économiques et sociales, New York
- Nations Unies, 2013b. Rapport de l'Équipe spéciale sur les OMD, 2013 ; OMD 8 : Un partenariat mondial pour le développement : Le défi auquel nous faisons face, Nations Unies. Disponible sur : www.unmillenniumproject.org/reports/costs_benefits2.htm. Projet Objectifs du Millénaire, New York
- Ndikumana, L., J.K. Boyce, 2008. *New Estimates of Capital Flight from Sub-Saharan African Countries: Linkages with External Borrowing and Policy Options*, (Political Economy Research Institute, University of Massachusetts Amherst).
- Netlog, 2014. *The Importance of Environmental Sustainability*. Disponible sur : <http://www.netlog.com.tr/EN/sustainability/environmental-sustainability/the-importance-of-environmental-sustainability.asp>
- NISR (National Institute of Statistics of Rwanda), 2011. [t-plan/the-importance-of-environmental-sustainability.aspnability.asp](http://www.netlog.com.tr/EN/sustainability/environmental-sustainability/the-importance-of-environmental-sustainability.asp) al Institute for Environment
- Nkomo J.C., A.O. Nyong et K. Kulindwa, 2006. *The impacts of climate change in Africa*. Projet final soumis au Comité d'examen Stern sur l'économie des changements climatiques

- OASTI, 2013a. *Assessment of the Scientific Productivity in the African Union Member States (2005-2010)*, publié dans *African SSTI Outlook*, Bibliometrics series, 01, 2013.
- OASTI, 2013b. *Monitoring Africa's Progress in Research and Experimental Development (R&D) Investments*. Policy Brief Series, July 2013, no.02.
- OASTI, 2013c. *Science Technology and Innovation Policy Making in Africa: An Assessment of Capacity Needs and Priorities*. Document de travail n° 2 disponible sur : <http://aosti.org/index.php/publi/52-science-technology-and-innovation-policy-making-in-africa-an-assessment-of-capacity-needs-and-priorities>
- OCDE, 2008. *Efficacité de l'aide : un impératif pour atteindre nos objectifs de développement*. Paris.
- OCDE, 2012. *Parorama de l'aide au développement - Statistiques par région*. Paris
- OCDE, 2013. *Listes d'indicateurs clés* Paris. Disponible sur : www.oecd.org/statistics.
- OCM, OMPI et OMS, 2013. *Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médicale. Convergence entre santé publique, propriété intellectuelle et commerce*. Genève.
- Oduola, Ayodele et Babatunde Abidoeye, 2012. *Climate Change and Economic Growth in Africa: An Econometric Analysis*. Communication présentée devant la Conférence économique africaine, Kigali, novembre 2012.
- Oduola, Ayodele, 2013b. *Accelerating Progress on Maternal Health in Africa : Lessons from Emerging Policy and Institutional Innovations*. UNDP Working Paper 11, Décembre 2013.
- OIR (Organisation internationale du travail), 2013. *Indicateurs clés du marché du travail*, 7ème édition, dernier accès octobre 2013. Genève.
- OIT, 2014. *Tendance mondiale de l'emploi 2014 : Vers une reprise sans emplois ?* Genève.
- Olinto, Pedro, Kathleen Beegle, Carlos Sobrado et Hiroki Uematsu, 2013. *The State of the Poor : Where Are the Poor, Where Is Extreme Poverty Harder to End, and What Is the Current Profile of the World's Poor?* The World Bank Economic Premise, October 2013, no. 125.
- OMC, 2013. *Neuvième conférence ministérielle de l'OMC*, décembre 2013. Genève.
- OMS, 2013a. *Rapport mondial sur la tuberculose 2013*, WHP Press, Genève.
- OMS et ONUSIDA, 2013. *Tableau épidémiologique*, septembre 2013. Disponible sur : www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/epidemiology/2013/gr2013/201309_epi_core_en.pdf.
- OMS et UNICEF, 2014. *Progrès sur l'eau et l'assainissement - Mise à jour 2014*. Suisse.
- OMS, 2013b. *Rapport mondial sur le paludisme 2013*. Disponible sur : http://www.who.int/malaria/publications/world_malaria_report_2013/report/fr/
- OMS, 2014. *Tendances de la mortalité maternelle : 1990 à 2013*. Estimations par l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies.
- OMS/UNICEF Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement (JMP), 2012. *Progrès sur l'eau potable et l'assainissement : Mise à jour 2012*.
- OMS/UNICEF Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement (JMP), 2014. *Progrès sur l'eau potable et l'assainissement : Mise à jour 2012*.
- ONUSIDA, 2013. *Rapport mondial : Rapport ONUSIDA sur l'épidémie mondiale du sida 2013*. Disponible sur : www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/epide-

- miology /2013/gr2013/ UNAIDS_Global_Report_2013_en.pdf
- Ortiz, I. et M. Cummins, 2011. *Global Inequality : Beyond the Bottom Billion*. UNICEF.
- Osorio, R.G., 2008a. 'Alternatives for Projecting MDGs Indicators. *Technical Paper 2*. International Policy Centre for Inclusive Growth, Brasilia.
- Osorio, R.G., 2008b. *Can We Accurately Project MDG Indicators?* One pager. No.68. International Policy Centre for Inclusive Growth, Brasilia.
- OSSAP (Office of the Senior Special Assistant to the President on the MDGs), 2013. *Nigeria's National Voluntary Presentation on progress towards the achievement of the internationally agreed Goals and MDGs*. The Annual Ministerial Review of the United Nations Economic and Social Council, July 2013.
- Oya, C. et J. Sender, 2009. *Divorced, separated and widowed women workers in rural Mozambique*. In *Feminist Economics*, Vol. 15, No. 2, pp. 1-31.
- Panel sur les progrès en Afrique (APP), 2014. *Grain Fish Money : Financing Africa's Green and Blue Revolutions*. Africa Progress Panel Report, 2014.
- PNUD, 2001. *Rapport sur le développement humain 2001*, Oxford University Press, New York.
- PNUD, 2010. *Rapport sur le développement humain 2010 - La vraie richesse des Nations : Les chemins du développement humain*. Palgrave Macmillan, New York.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), OMI (Organisation maritime internationale), PNUD, UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et GRID-Arendal, 2012. *Économie verte dans un monde bleu*. Arendal.
- Programme « Faire reculer le paludisme », 2012. *Progress and Impact Series : Focus on Swaziland*. Disponible sur : <http://www.rbm.who.int/ProgressImpactSeries/docs/wmd2010report-fr.pdf>
- Qobo, Mzukisi, 2014. *High Ambitions and High Risks : Programme for Infrastructure Development in Africa*. Heinrich Boll Foundation, North America.
- Ravallion, Martin, 2013. *How long will it take one billion people out of poverty?* Policy and Research Working Paper, Banque mondiale, janvier 2013.
- Rodrik, Dani, 2014. *The Ninth Annual Richard H. Sabot Lecture : An African Miracle? Implications of Recent Research on Growth Economics*. 24 avril 2014. Disponible sur : <http://www.cgdev.org/event/ninth-annual-richard-h-sabot-lecture-african-miracle-implications-recent-research-growth>
- Shiklomanov, I.A., 1999. *Climate Change, Hydrology and Water Resources : The Work of the IPCC, 1988-94. Impacts of Climate Change and Climate Variability on Hydrological Regimes*. J.C. van Dam. Cambridge, Cambridge University Press. pp. 8-20.
- Singh, S. et J.E. Darroch, 2012. *Adding It Up : Costs and Benefits of Contraceptive Services_ Estimates for 2012*. New York : Guttmacher Institute et Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), 2012
- Soares, Sergei, Rafael Guerreiro Osório, Fábio Veras Soares, Marcelo Medeiros et Eduardo Zepe-da, 2007. *Conditional Cash Transfers in Brazil, Chile and Mexico : Impacts Upon Inequality*. International Poverty Centre, Working Paper Number 35, avril 2007.
- Society for International Development (SID), 2013. *The State of East Africa 2013 : One People, One Destiny? The Future of Inequality in East Africa*. Society for International Development, Nairobi.

- Song, S., 2013. *African Undersea Cables*. Disponible sur : <https://manypossibilities.net/african-undersea-cables/>
- Teignier, Marc et David Cuberes, 2013. *Aggregate Costs of Gender Gaps in the Labor Market : A Quantitative Estimate*. Universitat de Barcelona, Economics Working Papers.
- The Lancet-a, 2014a. *Every newborn, every mother, every adolescent girl*. Volume 383, Issue 9919, p. 755, 1er mars 2014.
- The Lancet-b, 2014b. *Socioeconomic inequality in neonatal mortality in countries of low and middle income : a multicountry analysis*. The Lancet Global Health, Vol. 2, Issue 3, Pages e165 - e173, mars 2014.
- Themnér, L. et P. Wallensteen, 2013. *Armed Conflict, 1946-2012*. Journal of Peace Research, 50(4).
- U.S. Bureau of the Census, 2014. *Current Population Survey, Annual Social and Economic Supplements*. Washington, D.C.
- UA (Union africaine), 2013a. Rapport de situation sur la santé néonatale et maternelle. Addis Abeba.
- UA, 2013b. Documentation de bonnes pratiques en matière d'interventions sur la santé maternelle, néonatale et infantile. Addis Abeba.
- UNCTAD.Stat, 2013. Taux de croissance réel du PIB, total et par habitant, annuel, 1970-2012 Disponible sur : <http://unctadstat.unctad.org/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=109>
- UNDP, 2013. *L'humanité divisée : Combattre l'inégalité dans les pays en développement*. New York.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), 2008. *Politiques et stratégies d'alphabétisation au Maghreb : Perspectives comparatives pour l'Algérie, la Mauritanie et le Maroc. Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation*.
- UNESCO, 2012. *Atlas mondial de l'égalité des sexes dans l'enseignement*. Paris.
- UNESCO, 2013. *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2012/3*. New York.
- UNESCO, 2014. *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2013/4. Enseignement et apprentissage : Réaliser l'égalité pour tous*. New York.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfant), 2013a. *Immunization facts and figures*. Disponible sur : [http://www.unicef.org/immunization/files/UNICEF_Key_facts_and_figures_on_Immunization_April_2013\(1\).pdf](http://www.unicef.org/immunization/files/UNICEF_Key_facts_and_figures_on_Immunization_April_2013(1).pdf)
- UNICEF, 2013b. *Niveaux et tendances de la mortalité des enfants*. New York.
- UNIFEM et PNUD, 2008. « Corruption, redevabilité et genre : Comprendre les rapports », Notes générales en matière de genre et de gouvernance démocratique n° 5. Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, 2011. *Rapport humanitaire sur la sécheresse en Afrique de l'Est n° 3*.
- Vandermoortele, J., 2007. *MDGs : Misunderstood Targets?*. One pager. No. 28. International Policy Centre for Inclusive Growth, Brasilia.
- Woods, N., 2009. Réponse internationale à la crise mondiale et réforme de l'architecture de l'aide financière internationale. Document d'information, Direction générale pour les politiques extérieures, Parlement européen.
- Woodward, D., 1981. *Wage rates and living standards in pre-industrial England, Past and Present 1981 91(1) : pp. 28-46*. Disponible sur : http://past.oxfordjournals.org/cgi/pdf_extract/91/1/28.